

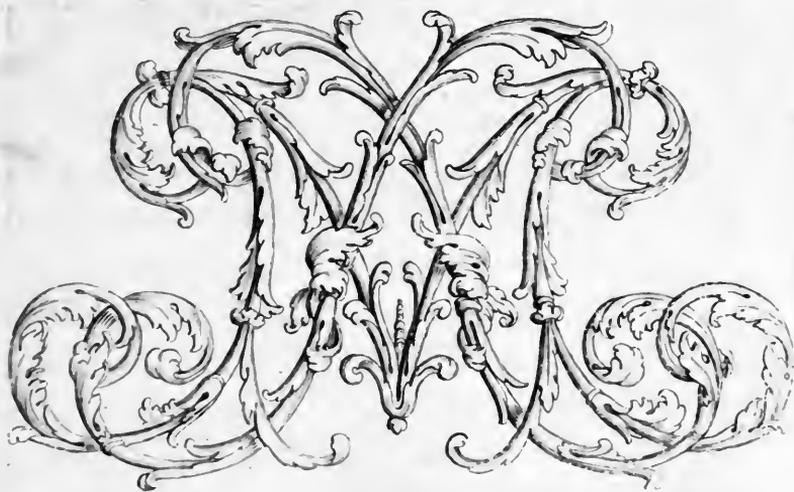


pectoratus *Luggeria*





DE
LA SAINTETÉ
ET
DES DEVOIRS
DE LA VIE
MONASTIQUE.



A PARIS,

Chez FRANÇOIS MUGUET, Imprimeur ordinaire du Roy & de
Monseigneur l'Archevesque, rue de la Harpe.

M D C L X X I I I.

Avec Approbation & Privilege.

LIBRARY OF THE
DE LA VIE
MONASTIQUE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



AVERTISSEMENT.



ET Ouvrage a esté composé par un Religieux engagé dans la conduite des Ames; lequel après avoir consumé une partie de sa vie à former & à soutenir dans la voye de Dieu ceux que sa divine Providence avoit mis sous sa charge, a essayé de faire par sa plume ce qu'il n'estoit plus en estat de faire par sa parole. Son dessein n'a point esté d'écrire pour le Public, ny de traiter de tous les devoirs de la vie Monastique; mais seulement de parler pour ses propres Religieux, & de leur en expliquer les veritez principales, & les maximes les moins connües & les moins pratiquées. Il a rapporté un grand nombre de passages des Saints Peres, parce qu'il scavoit que ses Freres les liroient avec plaisir; que la lecture leur en seroit utile, & que les expressions desquelles les Saints se

AVERTISSEMENT.

sont servis, ayant une benediction toute particuliere, feroient sans doute des impressions plus profondes sur des gens qui ne desiroient rien davantage que de prendre les sentimens de ces grands Hommes pour leur Regle, & de vivre comme eux. S'il s'est separé en beaucoup de choses des usages & des opinions devenues communes dans les derniers temps, ce n'a esté que parce qu'il n'a pû les suivre sans s'éloigner de la verité. Il a dit simplement ce qu'il a trouvé dans les écrits des Saints Moines & dans ceux des Peres de l'Eglise: & s'il y a joint quelques-unes de ses reflexions, elles sont tellement selon leur esprit, & selon leur doctrine, qu'elles doivent estre regardées plutôt comme leurs pensées, que comme les siennes. Enfin, il a fait ce qu'il a pû pour n'avoir rien en cela devant les yeux que la gloire de JESUS-CHRIST, le salut & l'édification de ses Freres.

On a divisé cet Ouvrage en vingt-trois Chapitres.

On traite dans les cinq premiers de l'origine, de l'essence, & de la perfection de

AVERTISSEMENT.

*l'estat Monastique, & dans les Chapitres
suivans on propose les moyens necessaires
pour en remplir les devoirs.*



LIBRARY OF THE
FRENCH NATIONAL ASSEMBLY
PARIS

PRIVILEGE DU ROY.

L OUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre; A nos amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, grand Conseil, Requestes ordinaires de nostre Hôtel & du Palais, Bailiffs, Seneschaux, Prevosts ou leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien Amé François Muguet nostre Imprimeur ordinaire, nous a fait remontrer qu'il a un Manuscrit qui a pour titre, *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique*, lequel il desireroit imprimer, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de permission à ce necessaires. Pour ces causes; voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons de nostre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, permis & permettons par ces presentes, d'imprimer ledit Manuscrit, en tel caractère, & autant de fois qu'il voudra, & ce durant le temps & espace de vingt années, à commencer du jour & date de l'impression dudit Manuscrit; pendant lequel temps, Nous faisons tres-expresses défenses à tous Libraires, Imprimeurs ou autres de quelque condition qu'ils soient, d'imprimer ledit Manuscrit, mesme sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre ou autre raison & pretexte que ce soit, mesme d'en apporter ou garder aucun exemplaire de ceux qui pourroient avoir esté contrefaits, à peine de dix mille livres d'amende, payable par chacun des contrevenans, & applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital general de nostre bonne ville de Paris, & un tiers à l'Exposant, confiscation des Exemplaires contrefaits, & de

tous dépens, dommages & intereffs, mefme aux peines portées par l'Arrest de nostre Cour de Parlement du vingt-fixième Février 1671. publié à la Chambre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires, à condition qu'il fera mis dans nostre Bibliotheque publique deux Exemplaires dudit Manuscrit, un en celle du Cabinet de nos Livres en nostre Chasteau du Louvre, & un en celle de nostre tres-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le sieur le TELLIER, avant de l'exposer en vente, à peine de nullité. SI VOUS MANDONS & ordonnons que du contenu en icelles, vous fassiez jouir & user ledit Exposant, pleinement & paisiblement, & ceux qui auront droit de luy. Voulons aussi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre, copié ou extrait des presentes, elles soient tenues pour bien signifiées : Et que foy y soit ajoutée, & aux copies deuëment collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires comme au present original. Commandons au premier-nostre Huiffier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'exécution des presentes, tous exploits, défenses, saisies & autres actes necessaires, sans demander autre permission, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. CAR tel est nostre plaisir. DONNE' à Versailles le dix-neuvième jour de Decembre, l'an de grace mil six cent quatre - vingt - deux ; Et de nostre Regne le quarantième. Signé par le Roy en son Conseil, MARESCHAL. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le dixième jour de

*Février de l'année mil six cens quatre-vingt-trois,
suivant l'Arrest du Parlement du huitième Avril mil
six cens cinquante-trois, & celui du Conseil Privé
du Roy, du vingt-septième Février mil six cens soixan-
te-cinq.*

Signé, C. ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la première fois, le quinzième
jour de Mars 1683.

Les Exemplaires ont esté fournis.

TABLE



T A B L E

Des Chapitres & des Questions contenus en ce
premier Volume.

CHAPITRE PREMIER.

- QUESTION I. **Q**u'est - ce qu'un véritable Religieux ?
page 1
- QUESTION II. *Qu'entendez-vous par ces mots , avoir renoncé
au monde par un vœu solennel?* 2
- QUESTION III. *En quoy donc l'obligation d'un Religieux differe-
t-elle de celle d'un Chrestien qui a renoncé
comme luy, au monde, par son Baptême?* ibid.
- QUESTION IV. *Surquoy est fondé ce grand détachement que vous
demandez dans les Religieux?* 4
- QUESTION V. *Les Religieux qui ne conservent pas la pureté de
leur Institut, sent donc bien éloignés de servir
Dieu d'une manière qui luy soit agreable?* 5

CHAPITRE II.

De l'Institution de la vie Monastique.

- QUESTION I. *Les hommes sont-ils les premiers Auteurs & les
Instituteurs de la vie Monastique?* 6
- QUESTION II. *En quels endroits de l'Evangile voit-on que
JESUS-CHRIST a institué la vie Monasti-
que?* ibid.
- QUESTION III. *Les Regles des observances Religieuses ne doi-
vent donc pas estre considerées comme des in-
ventions humaines?* 7
- QUESTION IV. *Qui sont ceux qui ont embrassé les premiers la vie
solitaire?* 8

Table des Chapitres

CHAPITRE III.

De l'Origine de la vie Solitaire.

- QUESTION *Ne nous seroit-il pas avantageux que vous nous parlassiez plus à fonds de l'Origine de la vie Solitaire, & des desseins de Dieu dans son établissement ?* 11

CHAPITRE IV.

Des différentes manieres de vie qui se sont formées parmy les anciens Solitaires. 19

- QUESTION I. *Quels estoient ceux d'entre les anciens Solitaires à qui l'on a donné le nom d'Anachoretés ?* 21
- QUESTION II. *Quels estoient les Solitaires que l'on appelloit Cœnobites ?* 31

CHAPITRE V.

De l'Essence & de la perfection de la vie Cœnobitique.

- QUESTION I. *En quoy consiste cette perfection ; & qu'est-ce qui luy est de plus essentiel ?* 51
- QUESTION II. *N'est-ce pas une opinion toute commune, que la Religion consiste pour ce qui luy est essentiel, dans la pratique des trois Vœux, de Chasteté, de Pauvreté, & d'Obeïssance ?* 56
- QUESTION III. *Dites-nous donc ce que nous devons entendre par ces trois Vœux ; & commencez par nous parler de la Chasteté ?* 57
- QUESTION IV. *Si la Chasteté a une si grande étendue, & si elle demande une pureté si parfaite ; comme il n'y a point de peché qui n'attaque la pureté de l'ame, il semble donc qu'il n'y en aura point qui n'attaque aussi le Vœu de Chasteté, & qui ne soit par consequent le violement des Vœux ?* 69

& des Questions.

QUESTION V. *Tout ce que vous nous avez dit de la Chasteté, paroist si digne de la sainteté de Dieu & de l'excellence de nostre profession, que nous ne scaurions comprendre que l'on puisse en avoir d'autres pensées : mais quels sentimens devons-nous avoir de la pauvreté Religieuse?* 72

QUESTION VI. *Après nous avoir parlé de la Chasteté & de la Pauvreté, nous vous prions de nous dire quelque chose de l'Obeissance?* 87

CHAPITRE VI.

Des principaux moyens par lesquels les Religieux peuvent s'élever à la perfection de leur estat. 107

CHAPITRE VII.

De l'Amour de Dieu.

QUESTION I. *Quel est le fonds & l'origine du premier de ces devoirs, qui est celui d'aimer Dieu?* 113

QUESTION II. *Dites-nous précisément de quelle maniere nous devons entendre ce precepte d'aimer Dieu; & ce que nous devons faire pour nous en acquitter?* 131

QUESTION III. *Que peut-on croire d'un Religieux qui neglige des choses prescrites par sa Regle, sous pretexte qu'elles luy semblent peu importantes; & qui veut bien commettre des fautes qui luy paroissent legeres?* 141

CHAPITRE VIII.

De l'amour & de la confiance envers les Superieurs.

QUESTION I. *Est-ce une chose necessaire d'avoir une confiance entiere dans les Superieurs?* 151

QUESTION II. *Quelles sont les qualitez que doit avoir un Supérieur, afin que les Religieux puissent avoir en luy une entiere confiance?* 158

Table des Chapitres

- QUESTION III. *Ne suffiroit-il pas que les Freres, eussent de l'ouverture & de la confiance en quelqu'autre Religieux, qu'en leur Superieur?* 159
- QUESTION IV. *Faut-il croire que ceux qui dirigent dans des Communitez Religieuses en la place des Superieurs, ne soient pas dans l'ordre de Dieu?* 163
- QUESTION V. *Ne doit-on pas craindre avec fondement que cette grande dependance de la volonte des Superieurs, ne prejudicie à l'observation exacte des Regles, & ne contribuë à l'introduction des relachemens?* 168
- QUESTION VI. *Ne semble-t-il pas que saint Bernard enseigne en quantité de lieux des maximes toutes contraires à cette verité?* 173
- QUESTION VII. *Dites-nous quelles sont ces raisons de charité & ces necessitez veritables, conformes à la Regle?* 178
- QUESTION VIII. *Quelle est la pensée de saint Bernard, quand il dit, que les Superieurs peuvent donner des dispenses pour quelques temps, quelques lieux, quelques personnes, & quelques raisons particulières?* 181
- QUESTION IX. *Que doit faire un Religieux, lors qu'il desire de mener une vie plus exacte & plus parfaite que le reste de ses Freres, & que le Superieur l'en empêche?* 182

CHAPITRE IX.

De la charité & des devoirs des Superieurs.

- QUESTION I. *Dites-nous précisément ce que doit faire un Superieur pour remplir par sa conduite le sens de ces paroles, Christi vices agere; & de quelle maniere elles doivent s'entendre?* 193
- QUESTION II. *Vn Superieur doit-il avoir une grande capacité pour instruire ses Freres avec utilité?* 196
- QUESTION III. *Voudriez-vous qu'un Superieur n'eust point d'autre*

& des Questions.

- lecture que celle de l'Écriture sainte? 198
- QUESTION IV. Ne peut-on pas dire que si un Supérieur se renferme dans des bornes si étroites, il y a sujet de craindre qu'ayant moins de connoissance, il soit aussi moins utile à l'avancement de ses Freres? 200
- QUESTION V. Vous croyez donc qu'un Supérieur ne peut s'appliquer ny à l'étude, ny aux sciences qui ne sont pas de sa profession? 202
- QUESTION VI. Que doit faire un Supérieur, & jusqu'où doit aller son exactitude, pour satisfaire à l'obligation qu'il a d'instruire par son exemple? 206
- QUESTION VII. Vous croyez donc qu'un Supérieur ne puisse s'attribuer aucune exemption, ny aucune dispense des regularitez communes qui le distinguent de ses Freres? 213
- QUESTION VIII. Quel moyen y a-t-il donc d'excuser les Supérieurs qui ont des trains, des équipages & des carrosses? 214
- QUESTION IX. Dites-nous presentement quelle doit estre l'obligation que les Supérieurs ont de veiller sur ceux que Dieu a mis sous leur conduite? 220
- QUESTION X. Vous voulez donc que l'application d'un Supérieur soit continuelle? 222
- QUESTION XI. Voudriez-vous qu'un Supérieur se privast du soin des choses temporelles? 227
- QUESTION XII. Comment des Supérieurs rendront-ils toutes ces assistances à leurs Freres, s'ils ne prennent pas seulement leurs avis; & si, comme il est ordinaire, ils n'ont pour eux, ny estime, ny confiance? 235
- QUESTION XIII. Dites-nous quelque chose de l'obligation qu'a un Supérieur de prier pour ceux qui sont sous sa charge? 238

Table des Chapitres

CHAPITRE X.

De la charité que les Religieux doivent avoir les uns pour les autres.

- QUESTION I. *Que doivent faire les Religieux pour donner à leurs Freres des témoignages de leur charité?* 245
- QUESTION II. *Est-ce donc une faute capitale de ne pas donner l'exemple à ses Freres?* 250
- QUESTION III. *Est-on aussi obligé de prier Dieu pour ses Freres?* 253
- QUESTION IV. *De quelle maniere doit-on s'acquitter des autres devoirs de la charité envers les Freres?* 257
- QUESTION V. *Ce que vous dites ne reçoit-il point de restriction, & les anciens Religieux doivent-ils rendre cette obéissance aux plus jeunes?* 260
- QUESTION VI. *Ce sentiment n'a-t-il rien de contraire à la Regle de saint Benoist?* 261
- QUESTION VII. *Par quels moyens pouvons-nous satisfaire à tous ces devoirs?* 270

CHAPITRE XI.

De la Priere.

- QUESTION I. *Quelle conduite devons-nous tenir dans la Priere?* 273
- QUESTION II. *Qu'entendez-vous par ces deux conditions?* 280
- QUESTION III. *Doit-on croire que les gens du monde ne puissent faire des Oraisons qui soient pures & agreables à Dieu?* 289
- QUESTION IV. *Dites-nous en peu de mots ce que vous venez de nous enseigner de la priere pour nous en faciliter la pratique?* 291
- QUESTION V. *Comment se peut-il faire qu'estant aussi fragiles que nous le sommes, nous puissions conserver la presence de Dieu, & vivre dans une priere continue?* 295

& des Questions.

QUESTION VI. *Est-il nécessaire d'avoir un si grand soin d'éviter les distractions?* 299

CHAPITRE XII.

De la Penitence. 310

Des Humiliations.

QUESTION I. *Par quel moyen un Religieux peut-il vivre en son Monastere dans la pratique des humiliations?*

314

QUESTION II. *Si les Religieux avoient acquis une grande perfection, comment pourroit-on les humilier & les reprendre sans se servir des fictions ou de men-
songes?* 315

QUESTION III. *La pratique d'humilier les Religieux d'une maniere vive & piquante, estant presentement si peu en usage, bien loin d'estre utile, n'y auroit-il pas du danger de s'en servir?* 317

QUESTION IV. *Que faut-il répondre à ceux qui disent, que veritab'ement cette pratique a esté en usage parmi les Peres d'Orient, mais que l'esprit en estoit violent & emporté; Qu'ils n'estoient pas exacts à garder les regles de l'honesteté, & de la moderation, & qu'ils se laissoient aller aisément à des excès: Mais que presentement elle n'a plus de lieu; & que les Occidentaux l'ont rejettée, parce qu'estant plus moderez & plus retenus, ils ne pouvoient pas s'accommoder d'une telle conduite?* 322

QUESTION V. *N'a-t-on pas sujet de se desfer de cette pratique d'humiliations, puisqu'il ne paroist pas qu'elle ait de fondement dans l'Ecriture sainte, ny dans les actions de JESUS-CHRIST?* 333

QUESTION VI. *Ne lit-on pas dans les écrits des Saints qu'un Superieur ne doit pas reprendre avec force & avec*

Table des Chapitres

vehemence ; qu'il ne doit point user de paroles aigres, dures & piquantes ; & que toutes ses reprehensions doivent estre accompagnées d'une douceur & d'une moderation exterieure ?

339

QUESTION VII. *Sainte Therese ne combat-elle pas vostre sentiment, lors qu'elle dit en parlant de ses filles, Je voudrois qu'on se contentast qu'elles observassent leur Regle, en quoy il y a assez à travailler, & que le reste se fist avec douceur, particulièrement en ce qui regarde la mortification ?*

QUESTION VIII. *L'empressement avec lequel un Religieux demande d'estre humilié, ne doit-il pas estre suspect, & regardé comme une affectation ? Et peut-il estre touché des confusions auxquelles il s'est préparé, & ne les pas supporter d'une maniere naturelle, quand il connoist l'esprit & la fin de ceux qui les luy font ?*

356

QUESTION IX. *Il est vray qu'on peut d'abord estre surpris des mortifications ; mais il paroist comme impossible que dans la suite l'amour propre ne s'y accoutume ?*

358

QUESTION X. *Il semble que selon saint Iean Climaque mesme, les mortifications n'ont esté pratiquées qu'en des cas fort extraordinaires & fort singuliers, & qu'envers des personnes en qui on auroit reconnu une vertu singuliere ?*

359

QUESTION XI. *N'y a-t-il pas sujet de craindre qu'un Superieur voulant faire paroistre de l'indignation, ne s'y laisse aller effectivement ?*

361

QUESTION XII. *Vn Superieur ne doit-il pas apprehender qu'en exagerant les fautes & les manquemens de ses Religieux ; il ne les porte à exagerer celles de leurs freres, & à juger mal de leur conduite ?*

365

QUESTION XIII. *Comment par cette pratique connoistra-t-on la nature des fautes si elles sont grandes ou petites ? Par quel moyen pourra-t-on reprendre celles qui*
seront

& des Questions.

*seront plus importantes, & discerner le merite
& la pieté des personnes?* 366

QUESTION XIV. *N'expose-t-on pas par ces humiliations les personnes mesmes qui peuvent avoir une vertu heroïque, à de grandes tentations de découragement & de revolte?* 367

QUESTION XV. *Ne peut-on pas dire que les conduites passées ne conviennent plus au siecle present, & que le monde n'en est plus capable?* 371

QUESTION XVI. *N'y a-t-il pas sujet de craindre que ces sortes de mortifications ne dégoûtent des Novices qui pouvoient estre de bons Religieux dans la suite?* 372

QUEST. XVII. *Dites-nous ce que vous pensez des prosternemens, parce qu'il y a des gens qui les condamnent pour des fautes legeres, & qui pretendent qu'ils doivent estre reservez pour celles qui sont considerables?* 375

QUEST. XVIII. *Comme on sçait qu'il y a des personnes du monde qui ne sont pas édificées de ces pratiques, & qui les regardent comme des actions ridicules, n'est-ce pas une raison pour les quitter?* 378

QUEST. XIX. *Que peut-on répondre à l'autorité de saint Anselme, qui condamne un Superieur dans une de ces lettres, de ce que quand on proclamait ses Religieux de quelque faute de negligéce ou de legereté, il les en reprenoit comme de choses considerables?* 381

QUESTION XX. *Qu'y a-t-il de ces traitemens rudes, & ces humiliations piquantes fussent du fruit dans les personnes extrêmement mortifiées, cela ne paroist pas suffisant pour en autoriser la pratique; autrement on pourroit justifier les injustices, les persecutions, & les outrages qu'on a fait aux grands serviteurs de Dieu, sous pretexte que cela leur servoit pour acquerir des merites & des couronnes?* 383

Table des Chapitres

- QUEST. XXI. *Ne seroit-il pas plus à propos de conduire les personnes avancées par la voye royale de l'amour?* 384
- QUEST. XXII. *Que faut-il répondre à ceux qui disent que c'est une espece de mensonge ou de fiction, de reprendre fortement une faute qui est ou legere ou incertaine, & que l'utilité qu'on en peut tirer, n'empêche pas que l'usage n'en soit mauvais?* 395
- QUEST. XXIII. *Il semble que l'autorité de saint Jean Climaque ne doive pas estre d'un fort grand poids dans cette matiere, puis qu'il estoit Grec, & qu'il approuve les fictions & les mensonges officieux comme les autres Peres de l'Orient?* 398
- QUEST. XXIV. *Il y a quelques endroits dans les ouvrages du mesme Saint, qui marquent au moins selon les apparences, qu'il approuvoit les mensonges officieux, & qu'il n'estoit pas du sentiment que vous luy attribuez comme l'on peut voir dans l'article 70. & 72. de sa lettre au Pasteur?* 401

CHAPITRE XIII.

De la Meditation de la Mort.

- QUESTION I. *Est-ce une chose si nécessaire & si utile aux Religieux, que la pensée de la mort?* 410
- QUESTION II. *Dites-nous en détail quelles sont les utilitez & les avantages qu'on trouve dans la meditation de la mort?* 416

CHAPITRE XIV.

Des Jugemens de Dieu.

- QUESTION I. *Vn Solitaire doit-il s'occuper des Jugemens de Dieu comme d'une pensée ordinaire?* 428
- QUESTION II. *Cette presence des jugemens de Dieu ne peut-elle pas jetter les esprits dans le découragement?*

& des Questions.

Et dans la tristesse ? & n'y a-t-il pas de l'inconvenient à s'en faire le sujet d'une meditation ordinaire ?

436

QUESTION III. Ne pourroit-on pas dire que cette pratique seroit bonne pour les gens qui commencent, mais non pas pour ceux qui ont déjà fait du chemin dans la pieté ?

440

CHAPITRE XV.

De la Componction.

QUESTION

La componction est la dernière disposition que vous nous avez marquée par laquelle un Solitaire peut s'élever à l'excellence de son estat ; mais vous nous en avez parlé en tant d'endroits que vous avez prevenu les questions que nous aurions pu vous proposer ?

450

Fin de la Table du premier Volume.

Fautes à corriger en ce premier Tome.

P Age 10. ligne 20. de l'Origine, *lisz* & l'Origine. P. 27. lig. 24. après &, *lisz* ils. P. 32. lig. 15. Theodores, *lisz* Theodores. P. 53. à la marge art. 10. *lisz* art. 9. P. 34. lig. 18. & par les, *lisz* par le. Id. lig. 27. se trouvoit, *lisz* se trouve. P. 41. lig. 27. en leur, *lisz* en les leur. P. 46. lig. 11. lesquels, *lisz* lesquelles. P. 48. lig. 8. occupez, *lisz* occupé. P. 51. lig. 2. perfection cœnobitique, *lisz* perfection de la vie cœnobitique. Id. lig. 4. & ce, *lisz* ? & qu'est-ce. P. 53. lig. 17. & quod, *lisz* & P. 58. lig. 16. que celuy, *lisz* qu'est celuy. P. 59. lig. 25. appellées, *lisz* appelez. Id. lig. 7. & lors, *lisz* & P. 73. lig. 15. Incipis, *lisz* Incipio. P. 74. lig. 8. une, *lisz* un. P. 90. lig. 2. l'ordre, *lisz* à l'ordre. P. 96. lig. 19. *lisz* *prevaricatorum*, *lisz* *prevaricatoreum*. P. 100. lig. 22. obedientie, *lisz* obedientia. P. 101. l. 2. *lisz* *proponitur*, *lisz* *proponitur*. P. 116. lig. 21. se trouve, *lisz* se trouvent. P. 118. lig. 4. *lisz* *servitius in*, *lisz* *servitius in*. Id. lig. 23. & in, *lisz* & P. 123. lig. 11. Ainsi, *lisz* Aussi. Id. lig. 12. que lors, *lisz* que. P. 124. lig. 13. mouvemens, *lisz* monumens. P. 126. lig. 26. enchaînez, *lisz* enchaînées. P. 129. lig. 4. est cor, *lisz* est & cor, Id. à la marge Apost. *lisz* Aprum. P. 136. lig. 9. de dilection, *lisz* d'election. P. 141. lig. 14. Dieu, Dieu, *lisz* la repetition. P. 143. lig. 8. *lisz* *levia*, *lisz* *levia*. P. 176. lig. 4. quels, *lisz* quelles. P. 177. lig. première *lisz* *omnimodum*, *lisz* *omnimodum*. Id. lig. 18. ny, *lisz* & P. 179. lig. 20. & 21. *lisz* *litera*, *lisz* *litera*. P. 184. lig. 21. Qu'il se separe, *lisz* Il se separe. Id. qu'il entre, *lisz* & qu'il entre. P. 210. lig. 26. *lisz* *altum*, *lisz* *altum*. P. 211. à la marge lib. 34. *lisz* lib. 24. P. 217. lig. 13. qu'il jeûnera, *lisz* il ordonne qu'il jeûnera. P. 238. lig. 16. *lisz* *serviatur*, *lisz* *ita eis serviatur*. P. 262. lig. 22. ce qui leur, *lisz* ce qui luy. P. 274. lig. 2. Oratione, *lisz* Orationi. P. 287. lig. 11. componctione, *lisz* *compuccionne*, P. 294. lig. 2. nos corps, *lisz* vos corps. P. 298. lig. 24. après serveur, ajoutez toute nouvelle &. P. 311. lig. 8. font aussi commués, *lisz* aussi. P. 330. lig. 7. *lisz* *Irasci*, *lisz* *Irasci*. P. 344. lig. 5. on les voit, *lisz* ou le voit. P. 348. lig. 10. qu'il puisse, *lisz* qui puisse. P. 352. lig. 12. vigueur, *lisz* rigueur. P. 365. lig. 11. des uns, *lisz* les uns. P. 393. à la marge Fastad. l. Fastred. P. 401. lig. 28. dans, *lisz* de. P. 403. lig. 27. guerillez, *lisz* guerilliez. P. 405. lig. 25. que les, *lisz* que par les. P. 411. lig. 18. n'ayant, *lisz* n'aiment. P. 415. à la marge fat. *lisz* *Fastr*. P. 417. lig. 28. les freres, *lisz* ses freres. P. 431. lig. 2. dedans, *lisz* dans. P. 435. lig. 26. *lisz* *habemus*, *lisz* *habeamini*. P. 436. lig. 2. estimée & si, *lisz* estimée si nécessaire & si. Id. 13. dans, *lisz* à. P. 441. lig. 21. suggestions, *lisz* suggestions. Id. lig. 25. fait, *lisz* fait. P. 442. lig. 7. Jugemens, mes, *lisz* Jugemens de Dieu, mes. P. 443. à la marge Diadeder, *lisz* Diadoc. P. 444. lig. 27. vous vous aquererez, *lisz* vous aquererez. P. 445. lig. 24. estoit, *lisz* est. P. 451. lig. 11. particuliers, *lisz* particulieres. P. 455. lig. 17. attende, *lisz* attend.

*Approbation de Monseigneur l'Archevesque Duc de
Reims, & de Messieurs les Evêques de
Meaux & de Luçon.*

C Et Ouvrage, où il est traité *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique*, contient une Doctrine orthodoxe, soigneusement tirée de l'Écriture & de la Tradition des Saints. La lecture en découvrira aux Moines les obligations & la perfection de l'estat Angélique auquel ils ont esté appellez. Elle ne sera pas moins utile au reste des Chrestiens, qui apprendront à connoître dans les exercices de la penitence & des humiliations religieuses, ce que c'est que la corruption où nous sommes nez, combien la malignité en a penetré le fonds de nos cœurs, & combien sont violens & continuels les efforts qu'il faut faire contre soy-mesme, quand on entreprend non seulement d'en empêcher les malheureux fruits; mais encore d'en arracher jusqu'à la racine. Les Heretiques seront confondus en voyant une si solide explication des Institutions Monastiques, qui n'ont fait l'objet de leur aversion, que parce qu'elles ont passé de trop loin leur capacité; & ils seront trop opiniâtres, s'ils ne se sentent forcez à confesser que Dieu est veritablement dans le saint Monastere, où cette éminente Doctrine est non seulement enseignée avec tant de force, mais encore si parfaitement reduite en pratique. Donné à Versailles le troisiéme Mars 1683.

CHARLES MAURICE Ar. Duc de Reims,

J. BENIGNE Evêque de Meaux.

HENRY Evêque de Luçon.

*Approbation de Monseigneur l'Evêque & Prince
de Grenoble.*

SI quelque chose est capable de consoler les personnes qui ont de l'amour pour la penitence, & de la veneration pour l'état Monastique, c'est de voir dans un siecle aussi corrompu que le nostre, des Religieux qui retracent par la sainteté de leur conduite, la vie de ces premiers Anachorettes, qui ont vécu comme des Anges dans un corps mortel, & dont nous ne pouvons encore entendre le recit sans étonnement & sans admiration.

Mais comme tout le monde ne peut pas entrer dans ces sacrez tombeaux, ny estre témoin des choses étonnantes qui s'y pratiquent; il estoit à propos qu'il restât quelque monument public de la pratique & des sentimens de ces fidelles disciples de saint Bernard.

L'excellent Livre qui a pour titre, *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique*, est l'idée de la vie que menent ces admirables Solitaires que Dieu a suscitez en nos jours pour confondre la lâcheté de ceux qui portent sous un habit de Religion un cœur remply de l'esprit du monde, & qui font Profession d'une sainte Regle, sans en pratiquer la penitence & l'austerité, sous pretexte que ces penitences & ces austeritez qui estoient si communes dans les Monasteres des premiers siecles, sont impraticables au temps où nous sommes.

On a dit autrefois qu'il falloit avoir vécu comme saint Jean Climaque pour pouvoir composer sa divine échelle. On peut dire la mesme chose de l'Auteur de cet Ouvrage. J'ay eu la consolation il y a plus de quinze ans d'entendre de sa bouche, & de luy voir pratiquer toutes les grandes & saintes maximes qui sont contenuës dans son Livre qui n'est qu'une expression de ses Meditations & de ses Pratiques. Je l'ay lû avec attention,

& il n'y a rien à mon sens que d'édifiant & plein de l'Esprit de Dieu. Les sentimens en sont nobles & relevés ; l'idée qu'il a de l'estat & de la vie religieuse est sublime ; il est impossible qu'il n'inspire la componction dans le cœur de ceux qui le liront avec le mesme esprit avec lequel il a esté composé ; & il est à souhaiter que tous les Religieux le lisent pour puiser dans des sources si vives & si pures des Regles de la conduite que demande d'eux l'estat de penitence & de retraite dont ils font profession. Donné à Grenoble le vingt-deux Février mil six cens quatre-vingt-trois.

ESTIENNE Evêque de Grenoble.

DE QUATIONE

DE QUATIONE
DE QUATIONE
DE QUATIONE

DE



*E stote ergo vos perfecti, sicut et pater vester
 celestis perfectus est. Matth. c. 5. v. 48.*

DE LA SAINTETE ET DES DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

QUESTION PREMIERE.

Qu'est-ce qu'un veritable Religieux ?

R E P O N S E.



EST un homme qui ayant renoncé par un vœu solennel, au monde & à tout ce qu'il y a de sensible & de perissable, ne vit plus que pour Dieu, & n'est plus occupé que des choses éternelles.

A

QUESTION II.

Qu'entendez-vous par ces mots , avoir renoncé au monde par un vœu solennel ?

RÉPONSE.

J'ENTENS qu'un véritable Religieux a renoncé par une protestation publique , & autorisée de l'Eglise aux affaires , aux occupations , aux biens , aux honneurs , & aux plaisirs du monde. Qu'il s'en est interdit l'usage pour toujours par l'engagement qu'il a pris avec Dieu , qui seul doit devenir l'objet de ses pensées , de toutes ses affections , de tous ses desirs , en sorte qu'il ne peut plus user des choses même nécessaires , & dont la condition humaine l'empêche de se passer , que par rapport à Dieu , & dans le dessein de luy plaire.

QUESTION III.

En quoy donc l'obligation d'un Religieux differe-t-elle de celle d'un Chrestien qui a renoncé comme luy , au monde , par son Baptême ?

RÉPONSE.

IL est vray qu'un Chrestien qui a esté ensevelé avec JESUS-CHRIST par le Baptême , & qui a reçu par ce Sacrement une vie nouvelle , dont l'esprit du même JESUS-CHRIST est l'ame & le principe ; doit estre

mort au monde , à ses biens , à ses honneurs , à ses affaires , & à ses plaisirs ; mais il suffit pour satisfaire à ce devoir , qu'il y renonce par la disposition de son cœur ; Et bien qu'il luy soit permis d'en conserver la possession & l'usage , il doit néanmoins en estre tellement dégagé par un sentiment interieur , qu'il soit pauvre dans l'abondance , chaste dans le mariage , temperant dans la bonne chere , & appliqué à Dieu dans le commerce que la nécessité de sa condition l'oblige d'avoir avec les hommes.

Mais c'est trop peu pour un Solitaire ; il n'en doit pas demeurer là ; il faut qu'il soit dans un détachement actuel de toutes les choses sensibles ; Il faut que comme l'Eternité est toute seule son partage , elle soit aussi l'unique objet de toutes les actions de son esprit , & de tous les mouvemens de son cœur. Les conseils que JESUS-CHRIST donne aux hommes en general ; luy sont devenus par sa vocation des preceptes indispensables ; & il n'en fait point assez pour s'acquitter de l'obligation de son estat , si son dépouillement n'est entier , si son abnegation n'est réelle & effective , & s'il ne fait passer dans ses œuvres les sentimens de son cœur.

C'est ce qui ne peut estre contesté que par ceux qui sont dans une ignorance grossiere de l'estat Monastique ; qui n'y ont jamais fait aucune attention , ou qui n'ont jamais rien lû de ce que les saints Peres nous en ont appris. Com-

Ep. 1. aux Co-
rinth. c. 6. v.
19.

Cassien.

me les vases destinez au service & au culte de Dieu ne sçauroient estre employez à d'autres usages sans profanation : ainsi le Religieux , qui par une consecration particuliere est devenu le sanctuaire du saint Esprit , & le temple de Dieu, doit l'avoir incessamment devant les yeux : Et il ne peut plus s'en distraire avec dessein , pour s'occuper des choses visibles & perissables sans commettre une espeece de sacrilege.

QUESTION IV.

Surquoy est fondé ce grand détachement que vous demandez dans les Religieux ?

RÉPONSE.

Cassien
S. Greg

LA consecration des vœux , est à proprement parler l'immolation d'un holocauste qui ne souffre point de restriction ny de reserve; les Saints n'ont point apprehendé d'en dire trop quand ils nous ont enseigné , que le Solitaire qui se détournoit de Dieu & le perdoit de vuë d'un seul moment , tomboit dans une fornication spirituelle. Les Peres n'ont eu sur cela qu'une mesme pensée, quoy qu'ils se soient expliquez d'une maniere differente. Et quand ils ont appellé la profession Monastique la vie des substances immaterielles, une meditation continuelle des jugemens de Dieu , un crucifiement , un véritable martyr , une profession de la perfection des Apostres , une conversation Angelique : ils n'ont

S. I. Clim.
Cassien.
S. Ber. Serm.
27. de diversis.
S. Bas.

voulu dire autre chose sinon qu'un Solitaire devoit estre insensible à toutes les affections humaines ; séparé de toutes les choses mortelles ; que sa conversation devoit estre toute dans le Ciel , & que la perfection Monastique estant au dessus de la nature , comme parle saint Basile , élevoit les hommes à la pureté des Anges.

QUESTION V.

Les Religieux qui ne conservent pas la pureté de leur Institut , sont donc bien éloignez de servir Dieu d'une maniere qui luy soit agreable ?

REPONSE.

NON seulement les Religieux qui ont quitté la pureté de leur Institut , & qui au lieu de perséverer dans la sainteté de leur Profession , sont tombez dans une vie molle & relâchée , ne servent point Dieu d'une maniere qui puisse luy plaire ; mais comme ils sont sortis de son ordre , & de son dessein , ils ne font plus que répandre dans son Eglise la confusion & le scandale ; deshonorer sa gloire par leurs mauvais exemples ; donner occasion à ses ennemis de blasphemer son saint Nom , & à JESUS-CHRIST de leur faire ce juste reproche que saint Paul fait aux Juifs : *Nomen Dei per vos blasphematur inter gentes.*

Aux Ro. c. 2.
v. 24.



C H A P I T R E II.

De l'Institution de la vie Monastique.

Q U E S T I O N I.

Les hommes sont-ils les premiers Auteurs & les Instituteurs de la vie Monastique?

R E P O N S E.

NON: c'est JESUS-CHRIST luy-mesme qui l'a instituée; Et ceux qu'il a sulcitez pour l'établir dans le monde dans les temps déterminez par sa préscience éternelle, n'ont esté que les Ministres de ses ordres, & les Executeurs de ses divines volontez.

Q U E S T I O N II.

En quels endroits de l'Evangile voit-on que JESUS-CHRIST a institué la vie Monastique?

R E P O N S E.

Luc. c. 12. v.
33.

ON le voit dans saint Luc, lors qu'il dit: Vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un tresor dans le Ciel; après cela venez, & me suivez. Et il dit encore

Luc. c. 14. v.
26.

ailleurs: Si quelqu'un vient à moy, & ne hait point son pere & sa mere, & sa femme, & ses enfans, & ses freres, & ses sœurs, & mesme sa propre vie, il ne peut estre mon Disciple.

On le voit aussi au 19. Chap. de saint Matthieu: Matt. 19. vi
29.
Quiconque, dit-il, aura quitté pour l'amour de moy sa maison, ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou ses enfans, ou ses terres, il en recevra cent fois autant, & possèdera la vie éternelle.

Il ne faut point douter que le dessein de J E S U S-CHRIST n'ait esté de former dans son Eglise un état saint, dans lequel on l'adorast, & on le servist dans une desoccupation entiere de toutes les choses du monde, dans une application invariable à sa Majesté divine, & dans une pratique exacte & litterale de tous ses conseils. C'est ce que l'on a parfaitement accompli dans l'estat Monastique, pendant qu'il s'est conservé dans sa vigueur; que sa pureté n'a pas esté alterée, & que la constance & la fidelité des Solitaires ne s'est point laissé vaincre par l'envie, la conspiration, & la violence des demons.

Q U E S T I O N I I I.

Les Regles des observances Religieuses ne doivent donc pas estre considerées comme des inventions humaines?

R E P O N S E.

NON; mais comme des loix écrites du doigt de Dieu; Et ce qui se passa d'une maniere sensible, lors que saint Pacôme receut par le ministère d'un Ange la Regle qu'il établit pour la conduite de ses freres, s'est fait d'une maniere

invisible, toutes les fois qu'il a plû à Dieu d'instituer des observances Religieuses par l'entremise de ses Saints.

QUESTION. IV.

Qui sont ceux qui ont embrassé les premiers la vie solitaire?

RÉPONSE.

IL y en a qui croient qu'Elie, Elifée, & les Rechabites ont esté les premiers qui en ont fait profession; mais il y a bien plus d'apparence de dire qu'ils en ont esté les figures, & que Dieu qui a toujours voulu donner dans l'ancien Testament des marques des événemens considérables, qui devoient arriver dans le nouveau; a désigné dans le petit nombre de ces hommes incomparables, dont le monde n'estoit pas digne, cette multitude de saints Solitaires qui devoient estre la gloire, la sanctification, & le soutien de son Eglise.

Saint Chrysostome & saint Jérôme n'ont point eû d'autre pensée lors qu'en parlant de l'origine de la vie Monastique, ils ont remonté jusqu'au temps des Prophetes.

Ceux qui l'ont cherchée dans la vie que saint Jean Baptiste a menée dans le Desert, & dans la conduite & la conversation des Apostres comme Cassien, ont estimé que le détachement, la pauvreté, la pénitence, la sainteté, & la perfection de ces hommes tout divins, avoit esté transmise

transmise aux Solitaires; qu'elle estoit devenue leur partage, & qu'ils estoient en cela comme leurs enfans, leurs successeurs, & leurs disciples.

D'autres ont écrit que les Chrétiens qui s'assemblerent dans la naissance de l'Eglise aux environs d'Alexandrie, qui vivoient dans la séparation, dans la pauvreté, dans une communauté parfaite de tous biens, & qui partageoient leurs journées par des exercices de religion & de piété, avoient commencé la vie Monastique: mais pour ne se point arrester à ceux qui ont plutôt eu des qualitez, des pratiques, & des austéritez communes avec les Solitaires, que la verité de leur estat.

Il est constant que saint Paul l'Anachorette est le premier (depuis la prédication de l'Evangile) qui embrassa la vie Solitaire, & se cacha dans un Désert de la basse Thebaïde pour y suivre & pour y trouver JESUS-CHRIST dans une entière séparation des hommes, & dans une nudité parfaite. Saint Antoine à qui Dieu le fit connoître garda le même genre de vie dans l'Egypte, quoy qu'il ait habité une solitude moins resserrée, & des lieux plus accessibles, & qu'il se soit laissé voir à ceux qui le cherchoient, & qui avoient besoin de luy, ou pour la guérison de leurs maladies, ou pour la sanctification de leurs ames.

S. Hieron.
vit. S. Paul.

Le même saint Antoine après s'estre sanctifié dans le Désert par une longue suite de travaux & d'années fut contraint de le quitter pour prendre

S. Athar. vit.
S. Anton.

la conduite de plusieurs personnes qui se soumi-
rent à luy comme à leur Superieur, & à leur
Pere; & peupla l'Egypte de Cellules & de Mo-
nafteres.

vit. Patr. Saint Pacôme parut auffi-toft après dans la hau-
te Thebaïde, affembla un grand nombre de So-
litaires, & reçût de Dieu comme nous venons
de dire par l'entremise d'un Ange la Regle felon
laquelle il devoir les conduire.

Cass. Collat.
15. c. 3.
S. Athan. vit.
S. Ant.
S. Hieron. vit.
S. Hilar. Saint Macaire presque dans le mesme temps
se retira dans le Desert de Scethé; saint Ammon
dans celuy de Nitrie. Saint Serapion dans les So-
litudes d'Arfinoé & de Memphis: & saint Hila-
rion dans la Palestine: Ce qui fut comme la four-
ce de cette multitude innombrable d'Anachoret-
tes & de Cœnobites qui remplirent en peu d'an-
nées toute l'Affrique & l'Asie; & qui de-là se ré-
pandirent dans toutes les parties de l'Occident.

Voila précisément quel a esté le commencement
de l'Origine de la Vie Monastique; voila quels
ont esté ceux dont il a plû à Dieu de se servir pour
l'instituer dans son Eglise: Et tout ce qui a pré-
cedé dans les âges superieurs ne peut estre con-
sideré que comme des desseins & des projets qui
n'ont eû leur accomplissement, leur effet & leur
veritable forme que dans le temps que nous ve-
nons de marquer, par le ministere & par les tra-
vaux de ces grands hommes.

CHAPITRE III.

De l'Origine de la vie Solitaire.

QUESTION I.

Ne nous seroit-il pas avantageux que vous nous parlâssiez plus à fonds de l'Origine de la vie Solitaire, & des desseins de Dieu dans son établissement ?

REPONSE.

COMME je n'ay point d'autre pensée que de contribuer à vostre édification , & qu'il n'y a rien qui me soit plus ordonné de la part de Dieu ; je vous diray simplement , mes freres , pour répondre à ce que vous demandez , ce que j'en ay appris par la lecture que j'ay pû faire des livres des saints Peres.

Il faut donc sçavoir , que le principal dessein de Dieu dans la nouvelle alliance qu'il a faite avec les hommes , a esté d'établir dans le monde un culte digne de sa Majesté , & d'y avoir de veritables adorateurs qui l'adorassent , comme dit JESUS-CHRIST , en esprit & en verité. *Venit hora & nunc est , quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate* , c'est à dire dans cette pureté qui ne peut-estre que l'effet de la plénitude de son esprit , & de l'abondance de sa grace. Dieu estoit connu dans la Judée ; sa renom-

Jo. c. 4. v. 23.

Ps. 75. v. 2.

mée estoit grande dans Israël, selon les paroles du Prophete ; *Notus in Judæa Deus , in Israël magnum nomen ejus* : mais il n'y estoit pas glorifié d'une maniere proportionnée à son infinie grandeur. Les hommages & les reconnoissances qu'on luy rendoit , estoient communes & imparfaites ; car la loy par elle-mesme n'estoit pas capable d'élever les hommes à des choses parfaites : *Nihil ad perfectum adduxit lex*. Et en effet , ce qu'ils se propoisoient alors de plus avantageux & de plus grand , estoit de vivre à l'ombre de leurs vignes , & de leurs figuiers , de se nourrir des fruits de la terre , & d'en goûter les douceurs dans la paix & dans le repos. Les enfans ne croyoient pas qu'il y eût rien de meilleur pour eux que de passer leur vie dans la maison de leurs Peres , dans le sein de leurs meres , & ils mettoient tout leur bon-heur à en posseder les heritages après leur mort. C'estoit-là où se bor-noient tous leurs desirs & toutes leurs veuës , à l'ex-ception de quelques personnes favorisées parti-culierement de Dieu, lesquelles s'élevant au dessus de la lettre & de l'impuissance de la loy par des mouvemens extraordinaires de son saint Esprit, vivoient dans la separation des choses presentes , & dans l'attente des biens futurs , paroissant ainsi dans le premier testament , comme des figures & des images vivantes de ce qui ne devoit s'accom-plir que dans le second.

Ep. ad Heb.
6. 7. v. 19.

Enfin , les temps déterminez dans les conseils Eternels arriverent ; & Dieu , pour construire cet-

re nouvelle maison , qui selon la predication du Prophete devoit surpasser par son éclat & par sa sainteté celle qui la precedoit ; en jetta les fondemens sur les ruines de ce qui avoit fait la gloire & le bonheur de la premiere. Il établit pour les Chrestiens une loy nouvelle ; dont l'excellence & la perfection consiste principalement dans le mépris & le renoncement des richesses , des plaisirs , & de tous les autres biens que les Juifs avoient considerez comme la seule récompense de leur fidelité dans l'observation de la loy , & l'unique objet de leurs esperances. Dieu donc suscita des hommes selon son cœur , il les appella à son service , & leur donnant en mesme temps , la volonté & la force d'exécuter ses ordres , ils quitterent toutes choses ; & sans écouter ce que la nature leur pouvoit dire pour empêcher cette séparation si prompte & si entiere , ils abandonnerent leurs biens , leurs occupations , leurs peres , & leurs meres , & suivirent JESUS-CHRIST qui les appelloit sans differer d'un seul moment ; *Relictis retribus & Patre secuti sunt eum.* Agg. 2. v. 10

Matth. 6. v. 22.

Les Apostres furent ces veritables adorateurs qui embrasserent les premiers cet estat si pur & si parfait ; & qui montant selon les termes de l'Escriture , jusqu'au comble de cette tour Evangelique , communiquerent ensuite , presque à tous ceux qui se soumirent à la Foy de JESUS-CHRIST , ce mesme esprit & ce mesme détachement. Les

Luc. cap. 14.
v. 26.

Martyrs l'eurent dans un degré tout-à-fait éminent, puisque non seulement, ils renoncèrent à leurs biens, à leurs peres, à leurs enfans, & à leurs freres; mais même à leur propre vie : *Adhuc & animam suam*, & qu'ils prefererent à toutes les fortunes du monde, la gloire & le bon-heur de la perdre pour la confession du Nom de J E S U S-CHRIST.

Mais enfin les Chrétiens se multipliant, l'Eglise comme une mere trop féconde commença de s'affoiblir, & devint languissante par le grand nombre de ses enfans. Les persecutions estant cessées, leur foy & leur ferveur se diminua dans la paix & dans le repos; Et les exemples & les enseignemens qu'ils avoient reçûs des Apostres, s'effacerent dans leurs cœurs aussi-bien que dans leur mémoire.

Cependant, Dieu qui vouloit maintenir cette pureté parfaite dans son Eglise, & en empescher la dissipation, y conserva quelques personnes qui estant remplies de l'esprit de ses Apostres, comme de nouveaux Martyrs, se séparèrent de leurs biens, de leurs peres, de leurs femmes & de leurs enfans, par une mort qui ne sembloit, ny moins réelle, ny moins sainte, ny moins miraculeuse que celle que les premiers Martyrs avoient endurez. Ils se retirerent dans les solitudes les plus écartées, s'exposèrent à la nudité, au froid, à la faim, à toutes les injures des saisons les plus rigoureuses, à la fureur des bestes

fauvages, enfin à la rage & à l'envie des Demons, pour louer Dieu, & pour contempler ses beautés infinies, dans le silence du cœur, dans le calme de toutes les passions, & dans la séparation de tout ce qui pouvoit les distraire de la méditation des choses éternelles.

Cet esprit se répandit sur les Anachorettes, & sur les Cœnobites. Les Deserts & les Monastères en furent remplis. Les Antoinés, les Hilariens, & les Pacômes assemblèrent par l'ordre de Dieu, des hommes qui se joignirent à eux pour pratiquer la même perfection, & vivre dans le même dépouillement, & la même desoccupation des creatures. Et afin qu'on ne pût pas regarder cette nouvelle institution comme une invention humaine, Dieu justifia leur Mission, & fit voir la part qu'il y avoit par des prodiges pareils à ceux qu'il avoit opérés par le ministère des Apôtres. Ces hommes apostoliques chassoient les démons, guérissoient les maladies, ressuscitoient les morts, commandoient aux éléments, & se faisoient obéir par les bestes les plus farouches.

Tous les Moines qui les ont suivis & dont ils ont été véritablement les Maîtres & les Pères, ont été formés selon les desseins de Dieu dans la même sainteté, & dans la même séparation des choses sensibles; Non seulement cette pureté s'est fait voir d'une manière éclatante dans la personne des fondateurs, mais il se peut dire qu'elle a été remarquée dans tous ceux qui ont

esté établis de leur temps , & élevez de leurs mains. Et que la sainteté comme la penitence des Religieux qui ont paru dans l'origine des observances Monastiques dans tous les âges de l'Eglise; n'a esté que peu ou point du tout inferieure à celle des Solitaires des premiers Siecles.

Si la disposition presente des choses donne des idées toutes contraires , c'est un effet de la décadence & de la corruption des temps ; Mais l'estat monastique est toujourns en luy-mesme ce qu'il estoit autrefois. Dieu dont les desseins ne sont pas changez , & qui n'a point revoqué ses ordres , ne demande pas encore à present moins de perfection & de détachement dans les Religieux qu'il faisoit il y a quatorze cens ans : & saint Bernard n'a point apprehendé d'aller trop loin , quand il a dit à ses freres qu'ils avoient promis à Dieu de vivre dans la perfection des Apôtres. Ainsi quoy que la pluspart des Moines ne conserve plus rien de cette sainteté primitive ; quoy qu'ils ayent entierement dégénéré de l'esprit de leurs Peres ; qu'on ne voye presque plus dans leur conduite , ny marque ny vestige de cette abnegation profonde , à laquelle ils sont si essentiellement obligez , & qu'ils soient autant dans les affaires & dans les conversations des hommes qu'ils devroient en estre éloignez : Si on remonte à l'origine des choses & qu'on en juge , non par les abus & par les coûtumes , mais par la verité , on reconnoistra sans peine que la vie Monastique est l'estat d'une souveraine mortification ,

Serm. 27. de
diversis.

tification : qu'elle demande une occupation de Dieu pure & continuë ; sans distraction de l'esprit, & sans partage du cœur ; qu'elle exclud les relations exterieures les plus innocentes. Qu'un véritable Solitaire, comme dit saint Jean Climaque, n'a plus d'amour qui le possede, plus de soins qui l'occupent, plus d'inquietudes qui le troublent, ny pour les parens, ny pour ses amis, ny pour les biens & la gloire du monde ; Et qu'en ayant rejeté tout le soin, toute l'affection, & toute l'attache, & se haïssant soy-mesme avant toutes choses, il suit JESUS-CHRIST avec une ferveur toujours nouvelle qui luy met continuellement dans la bouche de son cœur ces paroles du Prophete : *Quid enim mihi est in cælo, & à te quid volui super terram.* Qu'y a-t-il, Seigneur, dans le Ciel ou sur la terre que je puisse desirer, si ce n'est vous.

Gr. 2 Art. 1.

Pf. 72. v. 25.

Dieu qui a fait cesser dans ce Solitaire tous les differens devoirs de charité & de justice à l'égard du monde ; qui a rompu jusqu'au moindre des liens qui pouvoient encore l'attacher & le rendre redevable aux hommes ; qui ne luy permet plus de s'occuper du soin de secourir les pauvres, de consoler les affligés, de visiter les malades, d'instruire les ignorans, ny mesme de donner la sepulture à son Pere ; Dieu, dis-je, qui se l'applique uniquement à luy-mesme, se met à la place de toutes les choses dont il l'a separé ; il

le décharge des sollicitudes de Marthe pour l'engager à la contemplation de Marie ; & devient le seul objet de ses soins, & de son amour.

Il est donc évident que les Religieux ont le bonheur de remplir dans l'Eglise de Dieu la place des Martyrs, & d'imiter la perfection des Apôtres ; Qu'ils succèdent à cette abnegation parfaite, dans laquelle ils ont vécu, & qu'ils ne sont pas obligez à moins par leur estat, qu'à retracer dans toute leur vie cette éminente sainteté des Anachorettes, & des anciens Solitaires. Car ils ne peuvent pas ne point entrer dans des dispositions qui leur sont si essentielles, qu'ils ne sortent de l'ordre de Dieu, qu'ils ne ruinent ses desseins, qu'ils ne s'opposent à la destination qu'il avoit faite de leurs personnes ; qu'ils ne se tirent du nombre de ceux dont il veut estre adoré en esprit & en vérité, & par conséquent, qu'ils ne blessent leur profession en ce qu'elle a de principal, & qu'en rendant toutes leurs esperances vaines, ils ne se privent mal-heureusement & pour jamais de l'effet de leur conversion.



CHAPITRE IV.

Des différentes manieres de vie qui se sont formées parmy les anciens Solitaires.

QUOY que ceux qui ont traité cette matiere en ayent parlé différemment ; il est constant neanmoins qu'ils n'ont eû tous en cela qu'une mesme pensée, & qu'ils ont partagé toute la profession Monastique entre les Anachoretés & les Cœnobites.

Cassien nous a marqué dans ses Conférences quatre sortes de Moines. Il met les Cœnobites dans le premier ordre, parce qu'il estimoit qu'ils avoient commencé dès le temps des Apostres, & que les Anachoretés en estoient sortis comme les fruits naissent des fleurs, ou plutôt les disciples des maîtres. Cass. Coll. 18. cap. 4. & 8.

Les Anachoretés tiennent donc le second lieu selon son sentiment. Il parle ensuite de certains Moines déreglez qu'il appelle Sarabâtes, & traite enfin d'une quatrième espece de Solitaires qui commençoient à paroître de son temps, & qui se retirant de leurs Monasteres par un esprit de libertinage & d'indépendance, s'attribuoient le nom & la qualité d'Anachoretés.

Saint Jérôme dit qu'il y avoit dans l'Egypte trois sortes de Solitaires ; les uns qui vivoient Ep. ad Eustoch. Reg. c. 1.

dans les Monasteres ; les autres seuls dans les Deserts , & d'autres qui se mettoient trois ensemble.

Saint Benoist fuit à peu près le sentiment de Cassien , quand il divise toute la vie Solitaire entre les Anachorettes , les Cœnobites , les Sarabâtes , & les Girovages.

Saint Jean Climaque ne parle que des Anachorettes , des Cœnobites , & de quelques autres Solitaires qui vivoient deux ou trois ensemble sous la conduite d'un Superieur.

Ce que l'on doit conclure de toutes ces divisions , c'est que les Solitaires qui vivent dans les Monasteres sous un Superieur & sous une regle commune , sont les Cœnobites ; Ceux qui vivent separez dans les solitudes doivent estre nommez Anachorettes ; & ceux qui ne gardent que l'apparence de l'une ou de l'autre de ces deux professions sans en avoir , ny la sainteté , ny la verité , sont des Moines , qui vivant dans le desordre & la corruption , ne sont pas dignes d'avoir place entre les veritables Solitaires , ny d'en porter le nom.



QUESTION PREMIERE.

Quels estoient ceux d'entre les Anciens Solitaires à qui l'on a donné le nom d'Anachoretés ?

R E P O N S E.

LEs Anachoretés ont toujours tenu le premier rang dans la profession Monastique, à cause de la perfection de leur vertu & de l'éminence de leur sainteté. Ce qu'ils ont de commun avec les Cœnobites, c'est qu'ils se proposent une mesme fin, qui est de servir Dieu, de s'unir intimement à luy & de le posséder dans un parfait renoncement à tous les biens de la terre. Les Cœnobites vont à Dieu par le crucifiement de leur volonté, par les travaux & les exercices d'une conversation exacte & réglée, dans la société des freres, soutenus de leurs prieres & de leurs exemples, sous l'obeïssance & la conduite d'un Supérieur. Pour les autres, ils y tendent en se separant des personnes du monde & de toutes les choses de la terre, par une abnegation totale d'eux-mêmes, par un dégagement entier de tout ce qui n'est point Dieu, & par une application immédiate & continuelle de cet objet infiny, avec le seul secours de JESUS-CHRIST & l'assistance de ses saints Anges; Et suivans à la lettre ces paroles de l'Ecriture, *Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis. . . . Respicite volatilia cœli*, &c.

Matt. c. 6. v.
25. 26.

Ils s'abandonnent à sa Providence pour le soin de leurs corps comme pour celui de leurs ames.

Mais pour vous exprimer avec plus d'étendue ce que je pense de cet estat Angelique ; je vous diray, mes freres, que les Anachorettes sont ces hommes admirables, qui emportez dans les solitudes les plus profondes par l'Esprit Saint qui conduisit autrefois JESUS-CHRIST dans le Desert, n'ont plus que le mesme esprit pour guide, & pour regle de leur vie, & les Anges pour témoins de leurs combats. Ce sont ces chastes colombes du Prophete, qui estant soustenuës sur les ailles d'une foy vive & d'une esperance constante, s'envolent du milieu du monde, pour chercher & pour trouver tout ensemble une nouvelle terre, de nouveaux cieus, & un autre soleil, qui ne change point, qui les éclaire & les console d'une lumiere invariable. Ce sont eux qui ayant consumé par le feu d'une charité toute brûlante jusqu'aux moindres inclinations de la nature, ont tellement caché leur vie en JESUS-CHRIST, selon les paroles du saint Apostre, que si l'on voyoit leurs actions, on n'y remarqueroit rien qui ne fust digne de ce divin Sauveur, & qu'il n'y eust operé luy-mesme par la plenitude de son esprit : ou plutôt, on ne verroit en eux qu'une seule action. Car ayant comme perdu tout sentiment & le souvenir des choses visibles & passageres, ils ne font plus que soupirer après

la jouïſſance de cette Majesté infinie, de laquelle ils contemplent par avance les beautez ineffables, jusqu'à ce que ce jour bienheureux arrive, auquel Dieu, selon ses promesses, doit les combler de ses consolations, & établir en eux sa demeure pour jamais, *in æternum exultabunt*, & *habitabis in eis.* Psal. 5. 12.

Tantost les Saints les ont confiderez comme des Anges incarnez qui protegeoient les Estats & les Empires auprès de Dieu par de continuelles prieres; tantost comme des colonnes qui soustenoient l'Eglise par la pureté de leur foy; tantost comme des Penitens qui appaisoient par des torrents de larmes la colere de Dieu, irrité contre les hommes; tantost comme des Martyrs, qui par des travaux & des souffrances volontaires, confessoient le Nom de JESUS-CHRIST, & rendoient des témoignages publics de la sainteté de sa Religion & de la route puissance de sa grace; tantost comme des étoiles brillantes, qui remplissant le monde de lumieres, en dissipotent les tenebres & empêchoient les hommes de languir dans la nuit & dans l'assoupissement du peché.

Prolog. in vit.
S. Pachom.

C'est ce que nous apprend saint Gregoire de Nazianze, quand il dit que ces saints Solitaires s'unissoient intimement à Dieu par leur separation d'avec le reste des hommes, & d'avec eux-mesmes; qu'ils estoient en mesme temps dans les rochers & dans le Ciel; qu'ils cauſoient par

Orat. 12.

leurs larmes un heureux deluge qui expioit une partie des pechez du monde ; & qu'étendant les mains vers Dieu dans leurs Oraisons , ils éteignoient les flâmes des tentations , resistoient aux demons , & aux persecutions des hommes ; adoucissoient les bestes les plus cruelles , domptotent les passions les plus violentes , & mettoient en fuite les ennemis de Dieu.

Præf. in vit.
Patrum.

Rufin confirme la mesme chose dans son Histoire Ecclesiastique , en nous disant. J'ay vû véritablement le Tresor de J E S U S - C H R I S T enfermé dans les vases fragiles des hommes , & l'ayant trouvé , je n'ay point voulu le cacher comme si j'en eusse esté jaloux. . . . J'ay vû parmy eux plusieurs Peres qui menoient une vie celeste dans la terre , & de nouveaux Prophetes suscitez pour reluire dans le monde , tant par l'éminence de leur pieté que par la prediçtion des choses futures ; Nous avons vû des hommes si grands devant Dieu , que la puissance des prodiges & des miracles rendoient un témoignage public à la grandeur de leurs merites. Aussi est-il bien juste que ceux qui ne respirent rien de terrestre & de charnel , reçoivent une autorité toute celeste. J'en ay vû quelques-uns qui avoient l'esprit si pur & si exempt de toutes pensées , & de tout soupçon de malice à l'égard des autres , qu'ils avoient mesme oublié le mal que l'on fait dans le monde : Leur ame estoit si tranquille , & leur cœur si rempli de sentimens

sentimens de tendresse & de bonté, que c'est avec
raison qu'on dit d'eux; ceux qui cherchent vostre
Loy, Seigneur, jouïssent d'une profonde paix. Psalm 118.
165.

Au reste, ils demeurent dans le Desert éloignez
les uns des autres, & separez de cellules, mais
unis ensemble par la charité: ils se separent ainsi
d'habitation, afin que comme ils ne cherchent
que Dieu seul, le bruit, la rencontre des person-
nes, ou quelque parole inutile ne trouble point
le repos de leur silence, & la ferveur de leurs
saintes meditations. C'est ainsi qu'ayant l'esprit
dans le Ciel, & que demeurant fermes chacun
dans sa grotte, ils attendent la venuë de JESUS-
CHRIST, comme des enfans celle d'un bon
pere, comme des soldats tout prests à combattre,
celle de leur General, ou comme des serviteurs
fidelles, celle de leur Maistre, qui leur doit don-
ner tout ensemble, & la liberté, & la recompense.
Nul d'eux n'a d'inquietude, ny pour sa nourriture,
ny pour ses habits; sçachant qu'il est écrit que ces
inquietudes sont des inquietudes de Payens; mais
ils recherchent avec passion la justice & le Royau-
me de Dieu; & ces autres choses leur sont encore
données pardessus, selon la promesse du Sauveur
du monde.

Si quelquefois ils ont besoin de ce qui est neces-
saire pour le corps, ils ont recours à Dieu seul,
qui comme un bon pere leur accorde ce qu'ils luy
demandent. Leur foy est si grande qu'elle peut

» mesme faire changer de place aux montagnes ; &
 » plusieurs d'entre eux ont arresté par leurs prieres
 » les débordemens des fleuves qui ruinoient tout le
 » païs d'alentour : ils sont entrez à pied au milieu
 » des rivieres , & passant dans les endroits les plus
 » creux , y ont tué des bestes monstrueuses ; & ont
 » fait en nos jours de tels miracles , & en si grand
 » nombre , ainsi qu'autrefois les Prophetes & les
 » Apostres , qu'on ne peut pas douter que ce ne soit
 » par les merites de ces Saints que le monde subsi-
 » ste aujourd'huy.

» Ce qu'il y a encore de plus merveilleux , c'est
 » que les choses excellentes estant d'ordinaire ex-
 » tremement rares , il se trouve néanmoins que ces
 » Solitaires sont autant infinis en nombre comme
 » ils sont incomparables en vertu. Ils sont disper-
 » sez dans les lieux proches des Villes & dans la
 » campagne , mais la plus grande partie & les plus
 » considerables sont retirez dans les Deserts , où ils
 » composent une armée celeste qui est toute preste
 » à donner bataille , qui est logée dans des tentes ,
 » qui n'attend que l'ordre de son Roy ; une armée
 » de Conquerans , qui n'ont que le Royaume du Ciel
 » pour objet de leur conquête ; qui combattent
 » avec les armes de la priere , & qui se défendent
 » des attaques de leur ennemy avec le bouclier de
 » la Foy ; Ils vivent dans une parfaite pureté de
 » mœurs ; ils sont toujours dans la paix , dans la
 » douceur & dans le calme : le lien de la charité

ne les unit pas moins étroitement que pourroit « faire celuy du sang & de la nature; Une sainte « & divine émulation se forme continuellement « entr'eux : chacun s'efforce d'estre le plus mode- « ré, le plus patient & le plus humble : s'il s'en trou- « ve quelqu'un qui excelle par dessus les autres en « prudence & en sagesse, il se rabaisse tellement, & « se rend si familier à tous, qu'il semble selon le « commandement de Dieu, qu'il soit le moindre « d'entre eux & le serviteur de tous ses freres.

Mais rien n'est comparable à ce que S. Ephrem : nous rapporte de la penitence, de la sainteté, de : la mortification, & des autres circonstances de : la vie & de la mort de ces Bien-heureux Solitai- : res. Les cavernes & les rochers, dit ce grand « Saint, sont leurs demeures; ils se renferment dans « les montagnes comme entre des murs & des ram- « parts inaccessibles; la terre est leur table, les « herbes sauvages qu'elle produit sont leur nourri- « ture ordinaire, & les eaux qui coulent dans les « ruisseaux, ou qui sortent des fentes & des ouver- « tures des roches sont tout leur rafraichissement. « Ils se font des Eglises de tous les lietz où ils se « rencontrent; leurs prieres sont continuelles, & « passent les journées entieres dans ce saint exercice; « Les loüanges de Dieu qu'ils font retentir de toutes « parts dans les concavitez des montagnes, sont « les sacrifices qu'ils luy offrent, ils sont eux- « mesmes les Prestres & les victimes; ils guerissent

S. Ephrem.
sermon. in
sanct. Patr.
defunct.

„ nos maladies par l'efficace de leurs Oraisons, &
 „ ces Saints intercesseurs sont toujourns presens de-
 „ vant Dieu, & ne s'en separent jamais; Ils ne sçavent
 „ ce que c'est que de s'élever dans les honneurs
 „ & de rechercher les premiers rangs ; leur bas-
 „ selle est toute leur gloire ; & c'est par elle qu'ils
 „ s'efforcent de se rendre fideles imitateurs de celuy
 „ qui estant riche, s'est fait pauvre pour l'amour
 „ de nous ; Ils ne se donnent aucun repos dans ce
 „ monde ; parce qu'ils sont remplis des consola-
 „ tions spirituelles ; ils vont errants dans les De-
 „ serts, & vivent avec les bestes sauvages qu'ils y
 „ rencontrent : ils sont sur le sommet des monta-
 „ gnes comme des flambeaux ardents qui éclairent
 „ ceux qui les viennent trouver par le mouvement
 „ d'une pieté sincere : ils sont dans les solitudes
 „ comme des murs inébranlables, & c'est ce qui
 „ fait qu'ils y conservent une paix ferme & con-
 „ stante ; ils se reposent sur les colines comme des
 „ Colombes ; & ils se tiennent comme des Aigles
 „ sur la cime des rochers les plus élevez. S'ils se las-
 „ sent quelquesfois dans la suite de leurs travaux,
 „ ce leur est une espeece de delice de prendre un peu
 „ de repos sur la terre ; mais ils se reveillent aussi-
 „ tost, & avec une ferveur toute nouvelle ils font
 „ retentir de toutes parts les loüanges de Dieu
 „ comme des trompettes éclatantes ; J E S U S -
 „ C H R I S T qui ne les abandonne point ; & les ar-
 „ mées de ses Anges qui les environnent sans cesse,

les défendent contre les attaques de leurs ennemis. S'ils mettent les genoux à terre, elle est aussi-tost toute trempée de leurs larmes, & lorsque leurs prieres sont finies, Dieu luy-mesme ne dédaigne pas de servir ses serviteurs.

Leur mort n'est ny moins heureuse ny moins admirable que leur vie, à ce que ce mesme Saint nous apprend; Ils n'ont aucun soin de se construire des tombeaux, car ils sont crucifiez au monde; & la violence de l'amour qui les unit à JESUS-CHRIST leur a déjà donné le coup de la mort, Souvent l'endroit mesme où ils s'estoient arrestez pour finir leurs jeûnes, est celuy de leur sepulture. Plusieurs d'entre eux se sont endormis d'un sommeil doux & tranquille dans la force & dans la ferveur de leurs prieres. D'autres estant comme attachez à la pointe des rochers escarpez, ont remis volontairement leurs ames entre les mains de Dieu. Il y en a qui se promenant avec leur simplicité ordinaire sont morts dans les montagnes qui leur ont servy de sepulchres. Quelques-uns sçachant que le moment de leur délivrance estoit arrivé, confirmez dans la grace de JESUS-CHRIST, après s'estre armez du signe de la Croix, se dispoisoient eux-mesmes, & se mettoient de leurs propres mains dans le tombeau. D'autres se sont reposez dans le Seigneur en mangeant quelques herbes que sa Providence leur avoit préparées. Il s'en est trouvé qui en

22 chantant les loüanges de Dieu ont expiré dans
 23 le moment & dans l'effort de leur voix, la mort
 24 seule ayant terminé leurs prieres & fermé leurs
 25 bouches. Enfin ces hommes incomparables at-
 26 tendent incessamment que la voix de l'Archange
 27 les reveille de leur sommeil, & que le moment
 28 estant arrivé auquel la terre doit rendre par le
 29 commandement de Dieu, les corps qui luy ont
 30 esté confiez, ils renaissent & refleurissent tout de
 31 nouveau, comme des lys d'une blancheur, d'un
 32 éclat, & d'une beauté infinie; & que JESUS-
 33 CHRIST couronne de sa main, & recompense
 34 de son éternité bien-heureuse, les travaux qu'ils
 35 ont endurez pour son service & pour sa gloire.

Je ne doute pas, mes freres, que ce que vous
 venez d'entendre ne vous cause des desirs violens
 d'imiter ces bien-heureux Solitaires, & qu'estant
 embravez d'une sainte ardeur, vous ne disiez
 comme les deux Disciples: *Non ne cor nostrum ar-*

Luc. 24. 32.

dens erat in nobis dum loqueretur. Je ne doute pas,
 dis-je, que toutes vos pensées ne vous portent
 du costé du Desert, & que chacun de vous ne
 s'écrie avec le Prophete: *Quis dabit mihi pennas*

Ps. 54. 7.

sicut columba & volabo & requiescam? Mais il faut
 arrester vos sentimens, moderer vostre zele, &
 ne luy pas donner en cela tout ce qu'il vous de-
 mande, car les temps sont passez, les portes des
 solitudes sont presentement fermées, les entrées
 n'en sont plus libres, & la Thebaïde n'est plus
 ouverte, comme elle l'estoit autrefois.

QUESTION II.

*Quels estoient les Solitaires que l'on appelloit
Cœnobites ?*

RÉPONSE.

IL est vray, mes freres, que depuis long-temps Dieu ne regarde plus le Desert comme il faisoit dans ce premier âge de l'Eglise, qu'il en a retiré son esprit, & qu'il n'y répand quasi plus ses benedictions; mais il est vray aussi qu'il n'a pas renfermé toute l'excellence de la vie Monastique dans les seuls Anachorettes; les graces dont JESUS-CHRIST a favorisé les Cœnobites, ne sont pas beaucoup inferieures à celles dont il les avoit comblez. Il n'a pas parû moins admirable dans plusieurs de ses Saints qui l'ont servy dans les Monasteres, que dans ceux qu'il a conduis dans le Desert; l'Eglise n'a gueres moins trouvé de secours & d'ornemens dans les uns que dans les autres. Et quoy que l'Estat des Anachorettes par luy-mesme soit superieur à celuy des Cœnobites; cependant les Cœnobites se sont souvent élevez à la sainteté des Anachorettes. Et vous sçavez qu'encore que l'esprit de Dieu qui souffle où il luy plaît, ait enlevé tout d'un coup du milieu du monde les Pauls, les Antoines & les Hilarions, neanmoins selon les regles ordinaires, ce sont les Cloistres qui ont formé les

Anachoretés. C'est dans les travaux, dans les sueurs, dans les combats, dans les mortifications, dans l'obéissance, & dans les autres exercices qui s'y pratiquent, que l'on acqueroit les dispositions nécessaires pour vivre saintement dans le Desert.

Les Monasteres sont des champs d'une fécondité admirable où l'on élevoit ces divines plantes, où elles se cultivoient, & où elles prenoient leur accroissement & leur perfection avant que d'estre transplantées dans les Deserts. Enfin, si vous ne pouvez plus vous cacher dans le fonds des solitudes les plus retirées avec les Palemons, les Paphnuces, & les Macaires; vous pouvez & vous devez imiter les Pacômes, les Theodoret, les Benoists, & les Bernards, puisque vostre estat, comme nous l'avons dit bien des fois, ne vous engage pas à moins qu'à tendre incessamment à ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné de plus parfait & de plus saint.

N'est-ce pas à vous, mes freres, je veux dire aux Cœnobites, que s'adressent ces paroles de S. Bernard : *Altissima est professio vestra, caelos transit, par Angelis est, angelicae similis puritati; non enim solum vocistis omnem sanctitatem, sed omnis sanctitatis perfectionem, & omnis consummationis finem. Aliorum est Deo servire, vestrum adherere; aliorum est Deum credere, scire, amare, revereri; vestrum est sapere, intelligere, cognoscere, frui.* Vostre profession

sion est tres-élevée ; elle passe les Cieux , elle égale les Anges ; elle n'est point inferieure à la pureté de ces esprits si purs. Vous ne vous estes pas seulement engagez d'acquérir la sainteté ; mais la perfection de la sainteté , & le comble de la perfection mesme ; C'est aux autres à servir Dieu , mais c'est à vous à luy estre parfaitement unis ; il suffit aux autres de croire en Dieu , de le connoistre , de l'aimer & de l'adorer ; mais pour vous , vous devez entrer dans les lumieres de sa sagesse & de son intelligence pour le voir en luy - mesme , & pour en jouir.

Ce que rapporte saint Jean Climaque , n'expli- Grad. 4. art. 14.
que-t-il pas les mesmes veritez , lors qu'en par-
lant des Religieux d'un Monastere de l'Egypte ;
il nous dit. J'ay vû parmi ces Saints des choses
qui estoient veritablement utiles & admirables :
J'ay vû une societé de freres que l'Esprit de Dieu
avoit liez ensemble , & qui possedoient en un de-
gré merueilleux ce qu'il y a de plus parfait dans
l'action & dans la contemplation ; Ils s'exerçoient
tellement dans toutes sortes de vertus & dans la
meditation des choses saintes , qu'ils n'avoient
presque point besoin des avertissemens des Su-
perieurs , s'excitant d'eux-mesmes les uns les au-
tres à une ferveur & une vigilance toute divine...
On voyoit encore parmi eux un spectacle qui art. 10.
causoit une reverence pleine de crainte , & qui
sembloit plus Angelique qu'humaine ; sçavoir des

» vieillards, sur le visage desquels reluisoit une ma-
 » jesté digne de respect ; qui accouroient comme
 » des enfans pour recevoir les ordres du Superieur ;
 » & qui mettoient leur plus grande gloire dans leur
 » soumission & dans leur humilité. J'y vis des hom-
 » mes qui avoient passé cinquante années dans l'o-
 » beissance ; & les ayant prié de me dire quelle
 » consolation ils avoient tiré des exercices penibles
 » de cette vertu ; quelques-uns d'eux me disoient,
 » qu'estant descendus dans l'abyfme de l'humilité,
 » ils se délivroient par elle de toutes guerres & de
 » tous combats ; & les autres, qu'ils avoient acquis
 » une parfaite infensibilité dans les injures & dans
 » les offenses.

art. 20. » J'en ay vû d'autres parmy ces hommes dignes
 » d'une éternelle memoire, qui estant tous blancs
 » de vieillesse, & ayant des visages d'Ange, avoient
 » acquis par la ferveur de leurs travaux, & par les
 » secours de Dieu une tres-parfaite innocence, &
 » une tres-sage simplicité qui n'avoit rien de l'affoi-
 » blissement de la raison, & de cette legereté pué-
 » rile, qui fait qu'on méprise les vieillards du
 » monde. On ne voyoit en eux au dehors qu'une
 » extrême douceur, une bonté merveilleuse, & une
 » agreable gayeté ; sans qu'il y eust rien de feint
 » ny d'étudié, ny de fardé, soit dans leurs paroles,
 » soit dans leurs mœurs ; ce qui ne se trouvoit pas
 » en beaucoup d'autres. Et pour ce qui concernoit
 » le dedans de l'ame, ils ne soupiroient d'une part

qu'après Dieu & après leur Superieur ; comme de «
petits enfans simples & innocens qui regardent «
amoureusement leur pere : & d'autre part ils tour- «
noient l'œil de leur ame avec un regard rude & «
audacieux sur les demons & sur les vices. «

Ce que nous lifons dans la vie de sainte Marie Vit. Patr.
d'Egypte, de ce Monastere situé le long du Jour-
dain, dans lequel saint Zozime se retira par l'or-
dre de Dieu, ne nous confirme-t-il pas dans tous
ces sentimens ? On y voyoit des vieillards vene-
rables de visage, admirables dans leurs actions,
fervens en esprit, & qui servoient Dieu sans au-
cune discontinuation ; il n'y avoit point d'heures
dans la nuit que l'on n'y chantaſt des Pſeaumes ;
& durant le jour, ils les avoient toujourns en la
bouche, & travailloient sans ceſſe de leurs mains.
On ne ſçavoit-là ce que c'eſtoit que d'entretiens
inutiles ; ils n'avoient pas la moindre penſée ny
du bien, ny des autres choſes temporelles, & à
peine en connoiſſoient-ils le nom : mais ils em-
ploient toute l'année à conſiderer quel eſt le
neant de cette vie, qui n'eſt qu'un paſſage plein
de douleurs & de miſeres, & à mediter des cho-
ſes ſemblables : une ſeule leur paroifſoit impor-
tante, & ils travailloient tous avec ardeur pour
l'acquérir, qui eſt de ſe reputer comme morts au
ſiecle, auquel ils avoient renoncé en quittant le
monde, & generalement à toutes les choſes qui
en dépendent : vivant ainſi comme s'ils ne vi-

voient plus, ils nourrissoient leur esprit d'une viande qui ne leur manquoit jamais, qui est la parole de Dieu, & leur corps de pain & d'eau seulement, afin d'avoir plus de sujet d'esperer en la misericorde de leur Maître.

Ces Solitaires travailloient si puissamment pour s'avancer, & pour acquerir la perfection, qu'ils faisoient voir comme un nouveau Paradis sur la terre. . . Et la solitude dans laquelle ils vivoient, estoit si profonde, que ce Monastere, tout Saint qu'il estoit, n'estoit ny frequenté, ny mesme connu de la pluspart de ceux qui en estoient les plus proches, & on n'en ouvroit jamais la principale porte, à moins que quelque Solitaire n'y vint pour des affaires necessaires.

Le premier Dimanche de Carefme, on celebroit, selon la coûtume, les divins Myfteres, & chacun recevoit le Corps & le Sang precieux de nostre Seigneur JESUS-CHRIST qui donne la vie aux ames: puis après avoir un peu mangé à l'ordinaire, ils s'assembloient dans l'oratoire, où ayant fait leur oraison à genoux, ils se donnoient les uns aux autres le saint baiser; & mettant encore les genoux en terre, ils embrassoient leur Abbé, & luy demandoient sa benediction, afin d'estre assiste dans le combat qu'ils alloient entreprendre. On ouvroit ensuite toutes les portes du Monastere, & alors en chantant tous d'une voix ce Pleaume; Le Seigneur est ma lumiere & mon

salut, qui craindray-je? Le Seigneur est le protecteur de ma vie, qui sera capable de m'épouvanter? ils sortoient, ne laissant qu'un ou deux freres dans le Monastere, non pas pour garder ce qui y estoit, puis qu'ils n'avoient rien qui fust propre pour les voleurs; mais afin de ne laisser pas leur oratoire, sans que quelqu'un y chantast les loüanges de Dieu.

Chacun portoit avec soy de quoy vivre selon qu'il le vouloit ou le pouvoit, & selon son besoin: les uns des figues les autres des dattes, les autres des legumes trempées dans de l'eau; & il y en avoit qui ne portcient que leur corps & leur habit, mangeant seulement des herbes qui croissent dans le Desert, lors qu'ils estoient pressez de la faim. Chacun estoit sa regle à soy-mesme, & c'estoit une loy inviolablement observée entre eux de ne s'informer point de quelle sorte, & dans quelle abstinence ils avoient vécu durant ce temps. Pour ce sujet ils passoit aussi-tost le Jourdain, & s'éloignant fort les uns des autres; ils ne se rejoignoient plus; la solitude leur tenant lieu de toutes les compagnies qu'on pourroit trouver dans les Villes; & s'ils voyoient venir de loin quelqu'un de leurs freres; ils se détournoient aussi-tost de leur chemin, & s'en alloient d'un autre costé: vivant ainsi à Dieu seul, & à eux-mesmes, chantant tres-souvent des Pseaumes, & ne mangeant qu'à certains temps. Après avoir jeûné de la sorte; ils

s'en retournoient au Monastere avant le jour de la Resurrection glorieuse de nostre Seigneur J E S U S-CHRIST, qui est la vie de nos ames, & s'y trouvoient tous au Dimanche que la sainte Eglise celebre avec des rameaux de palmes : chacun remportoit avec luy le témoignage que luy rendoit sa propre conscience, de la maniere dont il avoit travaillé dans sa retraite, & des semences qu'il avoit jettées dans son ame pour la rendre forte & genereuse à entreprendre de nouveaux travaux pour le service de Dieu.

Voila quelle estoit la Regle qu'on observoit parfaitement dans cette Maison. Voila de quelle sorte chacun de ces Solitaires s'unissoit à Dieu dans ce Desert, & combattoit contre soy-mesme, pour se rendre agreable à luy seul, & non pas aux hommes; sçachant que toutes les choses qu'on fait pour l'amour des hommes, & à dessein de leur plaire, nuisent, au lieu de servir à ceux qui les font.

Chryf. hom. 3.
In Mar.

Saint Jean Chrysoftome ne nous donne pas une moindre idée de cet estat si saint, lors qu'il nous dit, que si de son temps on alloit voir les solitudes de l'Egypte, on trouvoit qu'elles estoient plus belles qu'aucun paradis terrestre; qu'il y avoit des multitudes inombrables d'AnGES, sous des corps & des figures mortelles; des peuples tous entiers de Martyrs, des compagnies de Vierges, que la tyrannie des demois y estoit détruite, & l'empire

du Fils de Dieu florissant. . . . Que l'on voyoit les
camps de JESUS-CHRIST, ses armées celestes,
ses bergeries royales répandues dans cette vaste
contrée; que la sainteté des femmes n'y estoit pas
moins éclatante que celle des hommes.
Que le Ciel n'estoit pas si brillant par la diversité
de ses astres & de ses étoiles, que les Deserts de
l'Egypte par le grand nombre de cellules & de
grottes des Solitaires; qui s'estant dépoüillez de
toutes les choses présentes, & crucifiez au mon-
de; s'élevoient sans cesse au comble de la perfe-
ction Evangelique; passant les nuits entieres à
veiller & à chanter des Cantiques, & les jours en
jeûnes, en prieres, & en ouvrage des mains, par
une fidelle imitation du zele & de la vertu des
Apostres.

Mais la peinture, mes freres, que saint Basile
nous fait de cette profession si sainte, est quelque
chose de si élevé & de si grand, que je vous pri-
verois d'une consolation & d'une instruction tout-
à-fait importante, si je ne vous la rapportois dans
le détail. J'appelle vivre dans une société parfaite;
dit ce grand Evesque, & ce grand Solitaire tout
ensemble, de bannir toute propriété de biens, re-
trancher toute contrariété de sentimens, détruire
toutes sortes de troubles, de contestations, & de
disputes; posséder toutes choses en commun, les
ames, les sentimens, les corps; & tout ce qui con-
tribue à leur nourriture & à leur subsistance: d'a-

Basile. Constit.
tut. Mon. c.
18.

» voir Dieu meſme en commun , d'entretenir en
» commun le commerce de la pieté , travailler en
» commun à ſon ſalut , avoir les meſmes combats ,
» les meſmes travaux , les meſmes couronnes ; en
» telle forte que pluſieurs perſonnes n'en faſſent
» qu'une ſeule ; & qu'une ſeule perſonne ſe trouve
» en pluſieurs : Y a-t-il rien qui égale une telle ſo-
» cieté , rien qui ſoit ny plus heureux , ny plus ache-
» vé que cette union & cette affinité ſi parfaite ?
» Qu'y a-t-il de plus agreable que cette conſpiration
» des mœurs & des ames ? Des hommes qui ſont ve-
» nus de païs & de nations différentes , ſe trouvent
» unis d'une maniere ſi étroite , qu'on ne voit qu'une
» ſeule ame en pluſieurs corps , & que pluſieurs
» corps ne paroiffent que les organes d'une ſeule
» ame ; S'il y en a quelqu'un qui ſoit attaqué de quel-
» que infirmité dans le corps , pluſieurs compatis-
» ſent à ſa foibleſſe ; ſi quelqu'autre a l'ame malade ,
» & qu'il ſoit tombé dans le peché ; pluſieurs s'ap-
» pliquent à le guerir & à le relever. Ils ſont égale-
» ment les ſerviteurs & les maîtres les uns des au-
» tres ; & conſervant une liberté invincible , ils s'en-
» tredonnent des marques d'une ſervitude parfaite ,
» qui n'eſt cauſée ny par la neceſſité , ny par l'infor-
» tune , ny par la violence qui remplit toujourns de
» douleurs ceux qui la ſouffrent : mais qui n'eſt que
» le pur effet d'une élection toute libre , & toute
» pleine de joye ; la charité faiſant que les perſon-
» nes libres s'afſujetiſſent les unes aux autres , &
» qu'elles

qu'elles conservent leur liberté par le choix volontaire qu'elles ont fait.

Ces hommes sont de parfaits imitateurs de nôtre divin Sauveur, & de la vie qu'il a menée sur la terre dans sa chair mortelle. Car comme ayant assemblé une troupe de disciples, il a voulu que toutes choses leur fussent communes, & s'est donné luy-mesme en commun à ses Apostres : ainsi ces personnes qui gardent exactement la regle de leur Institut, s'assujetissant à leur Supérieur, imitent parfaitement la conduite de JESUS-CHRIST, & celle de ses Apostres. Et ce soin si exact qu'ils prennent de conserver la communauté en toutes choses, les rend dès icy-bas, de dignes imitateurs de la vie des Anges. En effet, il n'y a parmi les Anges ny disputes, ny contestations, ny querelles. Chacun d'eux possède les biens & les avantages de tous les autres, & tous ensemble ne laissent pas de posséder tous leurs avantages particuliers dans toute leur étendue. Car leurs richesses ne sont pas des biens matériels & bornez, & qu'il soit nécessaire de diviser, pour les communiquer à plusieurs ; mais comme leurs possessions sont tout-à-fait détachées de la matiere, & des richesses purement spirituelles ; c'est pour ce sujet que conservant leurs biens & leurs perfections, ils enrichissent également tous les autres, en leur communiquant sans nulle difficulté & sans combat. Et certainement le tresor & les richesses

» des Anges font la contemplation du souverain
 » bien, & la tres-claire & tres-parfaite intelligence
 » des vertus. Et ils peuvent tous s'appliquer à cette
 » consideration, en acquerir une entiere connois-
 » sance, & les posséder en particulier. Voila quels
 » sont aussi les veritables Solitaires. Ils ne se met-
 » tent nullement en peine des choses de la terre,
 » mais toute leur dispute est touchant celles du Ciel;
 » & ils possèdent chacun en leur particulier le pre-
 » cieux tresor de leurs excellentes qualitez, en le di-
 » stribuant aux autres par un partage qui ne souffre
 » point de division.

Que l'on ne s'imagine pas, continuë ce grand
 » Saint, que je me sois étendu sur cette matiere
 » pour la rehausser, & pour relever par l'exagera-
 » tion de mes paroles le merite des Religieux qui
 » vivent en commun, puisque mes discours n'ont
 » point assez de force & d'efficace pour donner de
 » l'éclat aux grands sujets, & que ma foiblesse est
 » plutôt capable de les obscurcir. Car mon uni-
 » que dessein n'a esté que de faire voir à tout le
 » monde, autant qu'il m'a esté possible, l'excellen-
 » ce d'un genre de vie si vertueux & si saint. Et cer-
 » tainement y a-t-il quelque chose au monde qui
 » luy puisse estre comparable? c'est dans cette sainte
 » societé qu'on voit un pere qui est l'image de nô-
 » tre Pere celeste; & un grand nombre d'enfans,
 » qui s'appliquent à rendre à leur Superieur à l'en-
 » vy les uns des autres tous les devoirs & tous les

témoignages d'amitié dont ils font capables ; qui «
donnent la main à leur pere pour recevoir sa con- «
duite dans la pratique des actions de vertu , & qui «
au lieu de faire dépendre leur concorde de la force «
& de l'inclination de la nature , prennent pour «
conduëtrice & pour gardienne de leur union une «
raison beaucoup plus forte & plus puissante que la «
nature , & se laissent gouverner par le saint Esprit «
qui est le sacré lien de leur amitié. «

Quelle image assez noble pourroit-on trouver «
pour représenter l'excellence de leur vertu ? Cer- «
tes il n'y en a point sur la terre , & il ne la faut «
chercher que dans le Ciel. Nostre Pere celeste est «
impassible , & il conduit tout le monde par la rai- «
son , & sans aucune passion ; Les enfans de ce Pere «
celeste sont incorruptibles , & c'est par l'incorrupti- «
on qu'ils ont part à cette qualité d'enfans ; La «
charité fait subsister en paix & en union tout ce «
qui est dans le Ciel , & c'est cette mesme charité «
qui les unit aussi entre eux sur la terre. Le diable «
n'ose attaquer ce bataillon spirituel , n'ayant pas «
la force d'entreprendre ces illustres combatans «
qui luy font la guerre avec tant d'ardeur , & dont «
les rangs sont si unis & si ferrez. Le saint Esprit «
leur tenant lieu d'une si puissante protection , que «
cet ennemy de nostre salut , ne peut trouver la «
moindre entrée & la moindre ouverture parmy «
eux , pour y dresser ses attaques. «

Considerez l'union de ces Machabées dans leurs «

Pſ. 132. 1.

» combats , & vous trouverez que quelque grande
 » qu'elle ait été , l'union de ces Solitaires est encore
 » plus grande & plus étroite. Le Prophete David en
 » a parlé , quand il a dit dans ſes Pſeaumes avec des
 » transports de joye. O que c'est une choſe excellen-
 » te & agreable de voir des freres qui vivent enſem-
 » ble dans l'union ; voulant exprimer par le terme ,
 » d'excellent , la vie ſainte que l'on mene dans les
 » Monafteres , & par celuy d'agreable , la joye qui
 » naiſt de cette concorde & de cette union d'eſprits
 » & de cœurs: Ceux qui embrassent dignement ce
 » genre de vie , me paroissent estre les imitateurs ze-
 » lez d'une vertu toute celeſte & toute divine.

Prolog ch. 7.
72. 5.

Mais nous n'avons pas beſoin , mes freres , de
 recourir à la Paleſtine ny à la Thebaïde , ny de
 chercher des instructions & des exemples dans les
 temps ſi éloignez , puisſque nous en avons de do-
 meſtiques & de preſens. Si nous conſiderons de
 près la Regle de ſaint Benoïſt , ce qu'il a preſcrit à
 tous ceux qui la profeſſent , & les obligations qu'il
 leur impoſe , nous y trouverons une copie fidelle,
 & un retracement veritable de ce qui s'eſt prati-
 qué dans les Monafteres de l'Orient. Ce grand
 Saint adreſſe ſa Regle à des hommes dont l'em-
 ploy principal doit eſtre de combattre contre leurs
 vices & leurs paſſions ſous les enſeignes de J E S U S
 C H R I S T , avec les armes d'une obeïſſance exacte
 & fidelle ; il veut qu'ils ayent inceſſamment ſes
 jugemens devant les yeux , & qu'ils y conſiderent

les peines dont il punira les crimes des méchans, & les couronnes dont il recompensera la fidelité des justes. Il veut qu'ils s'observent avec tant de vigilance, & qu'ils reglent avec tant de soin les moindres de leurs pensées, les mouvemens de leurs cœurs, de leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux, de leurs langues, qu'il ne leur échappe jamais rien qui ne soit digne de la perfection de leur estat, & que toute leur conduite soit irreprehensible. Il veut que les freres vivent dans une union si parfaite qu'il n'y ait entre eux ny division, ny dispute; mais une émulation sainte qui fasse qu'ils essayent à l'envy les uns des autres de se rendre en toutes rencontres des marques de leur charité, de leur respect, & de leur déférence. Il veut qu'ils aiment leur Supérieur d'une amitié cordiale; qu'ils executent ses ordres & ses volontez, comme celles de Dieu; qu'ils imitent JESUS-CHRIST dans ses humiliations, ses abbaissemens & ses souffrances; qu'ils se mettent sous les pieds de tout le monde par la disposition d'une humilité sincere; qu'ils s'éloignent en tout des maximes & des conduites des gens du siecle; & qu'ils soupièrent sans cesse après les choses éternelles de toute la capacité de leurs ames: enfin il veut qu'ils s'élevent par les exercices d'une piété continuelle à cette charité consommée qui bannissant toute crainte, fait que les hommes servent Dieu sur la terre, comme les Anges le servent dans

le Ciel, c'est à dire sans aucune veüe des châtimens, mais par le seul motif de la verité & de la justice, par le pur amour qu'ils portent à J E S U S-CHRIST, & par la consolation qu'ils ont de luy plaire.

Ce sont ces divines maximes, mes freres, qui ont formé toutes ces observances differentes qui sont sorties de cette grande Regle, comme autant de fleuves d'une source, ou plutôt d'une abîme de graces inépuisables. Celles des Chartreux, des Camaldules, des Vallombreuses, des Celestins, & tant d'autres entre lesquelles les Religieux de l'Ordre de Cisteaux se sont fait une obligation principale de prendre & de suivre en tout l'esprit de ce grand Saint, & ont fait voir en cela une conversation si parfaite & si achevée, qu'il se peut dire que les anciens Solitaires n'ont point eu d'autres avantages sur eux que celui de les avoir precedez dans le temps. Ils se montrerent dans l'affoiblissement de l'estat Monastique, comme des astres dans une nuit profonde; ils remplirent le monde d'un éclat auquel on ne s'attendoit point; ils parerent l'Eglise d'une beauté toute nouvelle; ils la sanctifierent, & Dieu par le merite, & par la reputation de leur sainteté répandit ses benedictions jusques dans les païs & les nations les plus barbares.

Voicy un monument par lequel vous connoîtrez, quelle estoit l'éminente vertu de ces grands Solitaires. Je demeuray durant quelques jours

avec ce grand Saint (dit Guillaume Abbé de saint
Thierry, parlant de saint Bernard) quoy que j'en
fusse tres-indigne, & en quelque part que je por-
tasse ma vûe, j'estois remply d'admiration, comme
si j'eusse vû de nouveaux cieus & une nouvelle
terre, en voyant des hommes de nostre temps re-
tracer en nos jours la vie si parfaite & si admira-
ble des anciens Moines de l'Egypte nos premiers
Peres. Car on voyoit pour lors dans Clairvaux
comme l'image d'un siecle d'or, puisque des hom-
mes vertueux qui avoient esté riches & honorez
dans le monde, se glorifioient dans la pauvreté de
JESUS-CHRIST, & plantoient une Eglise par
leur sang, par leurs travaux, & par leurs peines,
par la faim, la soif, le froid, & la nudité; acque-
rant à cette maison par les persecutions, par les in-
jures, & par les necessitez qu'ils ont souffertes, les
commoditez & la paix dont elle joiit maintenant.
Ils ne pensoient pas tant à vivre pour eux que pour
JESUS-CHRIST, & pour les freres qui devoient
servir Dieu dans cette Abbaye. Ils ne se mettoient
point en peine de ce qui leur manquoit, pourvû
qu'ils laissassent après eux de quoy pourvoir aux
necessitez de la maison; en telle sorte neanmoins
qu'on ne laissast pas d'y pratiquer la pauvreté vo-
lontaire qu'on y avoit embrassée pour JESUS-
CHRIST.

D'abord que l'on descendoit de la montagne,
& que l'on estoit prest d'entrer dans Clairvaux,

Guill. Abb.
lib. I. de vit.
s. Bern. cap.
10.

» on reconnoissoit Dieu de toutes parts dans ce Mo-
 » nasterre , & cette valée muette publioit par la sim-
 » plicité des bastimens , l'humilité des pauvres de
 » J E S U S - C H R I S T qui l'habitoient , & enfin ceux
 » qui arrivoient dans cette valée qui estoit pleine
 » d'hommes , & où il n'estoit pas permis à person-
 » ne d'estre oisif , tous travaillans , & chacun estant
 » occupez à l'ouvrage qu'on luy avoit ordonné , y
 » trouvoient au milieu du jour un silence pareil à
 » celuy du milieu de la nuit. Le seul bruit qu'ils y
 » entendoient , estoit le son des differens ouvrages
 » des mains , ou celuy de la voix des freres , lors qu'ils
 » chantoient les loüanges du Seigneur. La renom-
 » mée de ce grand silence , & l'ordre qu'ils gardoient
 » pour le conserver , imprimoit une telle reverence
 » dans l'esprit des seculiers mesmes qui y surve-
 » noient ; qu'ils craignoient non seulement de dire
 » des choses mauvaises ou inutiles ; mais encore d'en
 » dire quelqu'une qui ne fust pas assez serieuse &
 » assez grave.

» La solitude de ce Desert , dans lequel ces servi-
 » teurs de Dieu demeuroient cachez , qui estoit en-
 » vironné d'une forest sombre , épaisse , & reserrée
 » entre des montagnes voisines qui le pressoient de
 » toutes parts ; representoit en quelque façon la
 » grotte de nostre Pere saint Benoist , où il fut trou-
 » vé par les bergers ; comme s'ils eussent voulu gar-
 » der encore quelque forme de la demeure & de la
 » solitude de celuy dont ils vouloient imiter la vie ;
 car

car bien qu'ils fussent tous en si grand nombre, « ils ne laissoient pas d'estre solitaires, & l'ordre se- « lon lequel la charité estoit réglée, faisoit qu'en- « core qu'ils fussent beaucoup dans ce lieu - là; ils « ne laissoient pas toutefois d'estre comme seuls, « parce qu'au lieu qu'un homme qui est dans le dé- « reglement & dans le desordre, se tient lieu à luy- « mesme d'une troupe & d'une multitude d'hom- « mes, lors qu'il est tout seul: Icy au contraire par « l'unité de l'esprit & par la regularité du silence « d'un si grand nombre de personnes, chacun d'eux « en particulier estoit comme seul, & l'ordre de la « discipline qui regloit leurs paroles & leurs actions, « conservoit la solitude du cœur parmy la multitude « & la compagnie. «

Si leurs maisons & leurs bâtimens estoient sim- « ples, leur façon de vivre l'estoit aussi; le pain qu'ils « mangeoient sembloit plutôt estre fait de terre « que de son; il estoit fait du bled que la terre de « ce Desert sterile produisoit à peine, quoy qu'elle « fust cultivée avec beaucoup de soin & de travail « par les Freres; Les autres viandes dont ils se « nourrissoient, n'avoient presque point d'autre « goust que celuy que la faim ou l'amour de Dieu « leur donnoit: & mesme les Novices avoient tant « de simplicité dans leur ferveur, qu'ils trouvoient « que ces mets estoient encore trop delicats; & con- « siderant comme du poison tout ce qui causoit du « plaisir à celuy qui le mangeoit, ils refusoient ces «

» dons de Dieu , à cause de la douceur & du gouſt
» qu'ils y ſentoient.

C'eſt ſur ces témoignages , mes freres , qu'il faut que vous jugiez de l'eſtat des Cœnobites; c'eſt par les paroles & par les actions des Saints, que vous devez connoiſtre la verité d'une profeſſion ſi ſainte: En voila , ce me ſemble, aſſez pour vous conſoler. Car ſi vous ne pouvez preſentement habiter les Deſerts , vous pouvez , comme nous l'avons déjà dit , en imitant ces ſaints Moines dont nous vous rapportons des choſes ſi rares & ſi touchantes, acquerir la perfection & la vertu de ceux qui les ont habitez.



CHAPITRE V.

*De l'Essence & de la perfection
Cœnobitique.*

QUESTION PREMIERE.

*En quoy consiste cette perfection ; & ce qui luy
est de plus essentiel ?*

R E P O N S E .

COMME le dessein de Dieu, mes freres, en instituant dans son Eglise la profession Monastique, a esté d'y établir des hommes qui le servissent en esprit & en verité, & qui luy rendissent un culte tout pur & tout saint, dans un dégagement entier de toutes les choses sensibles ; on ne sçauroit ne pas demeurer d'accord, que la premiere & la principale obligation d'un solitaire ne soit de s'appliquer à Dieu dans le repos & dans le silence du cœur ; de mediter incessamment sa loy ; de se tenir dans une desoccupation parfaite de tout ce qui peut l'en distraire ; & de s'élever avec un soin & une application continuelle à cette perfection, à laquelle il l'a destiné par un fidele accomplissement de ses volontez & de ses conseils.

Comme c'est-là ce que Dieu. s'est proposé dans l'institution de cet estat ; c'est aussi ce qui luy est

plus essentiel ; & c'est à ce point que toutes les regles , toutes les pratiques de pieté , & les exercices de penitence se doivent reduire. On jeûne , on veille , on travaille , on garde le silence , on fuit les hommes , on embrasse le celibat , la pauvreté , le joug de l'obeïssance , afin d'obtenir de Dieu cette sainteté qui est l'essence , le fonds , & la fin de la vie Religieuse.

Dionys. de
Hierarch. Ec-
cl. c. 6. part. 2.

C'estoit dans cet esprit que les Cœnobites de l'Orient , n'exprimoient rien dans leur profession , sinon qu'ils renonçoient à toutes les choses sensibles & passageres ; & à tout ce qui pouvoit les détacher de l'union intime & inséparable , qu'ils estoient obligez d'avoir avec Dieu.

Cas. coll. 1.
c. 5.

Cassien n'avoit point d'autre sentiment , quand il nous a dit dans la personne du saint Abbé Moïse , que le but d'un Solitaire estoit la pureté du cœur ; qu'il devoit y tendre par tous les exercices de sa profession , & le conserver exempt des moindres dissipations & des moindres troubles ; afin de l'offrir sans cesse à Dieu comme une hostie d'une sainteté parfaite ; *Cor perfectum & mundissimum Deo semper offerre , & intactum à cunctis perturbationibus custodire.*

Reg. sul. q 37.

Saint Basile enseigne par tout qu'un Solitaire a embrassé une condition qui surpasse les bornes de la nature des hommes ; qu'elle n'a rien de corporel & de sensible ; qu'il a choisi la vie & le partage des Anges ; qu'il doit estre appliqué sans in-

interruption quelconque à contempler la Majesté de Dieu, & que la considération d'aucune autre beauté ne l'en peut plus distraire. . . Il dit que la ^{Reg. Brev. q.} profession Religieuse est l'estat des personnes qui ^{53.} se sont proposé de ne plus vivre que pour la gloire de JESUS - CHRIST; que la sanctification d'un Religieux est d'estre attaché à Dieu dans tous les temps, de toutes ses forces, d'une maniere inseparable, & de rechercher de toute l'étendue de ses soins, les moyens de luy plaire.

Saint Jérôme dit que les Moines qui chantent ^{In psal. 115.} le jour & la nuit les loüanges de Dieu, doivent s'acquiter de cet exercice avec autant de sainteté, que les Martyrs le loüent dans la region des vivans, puis qu'ils sont eux-mesmes des Martyrs, & qu'ils font sur la terre ce que les Anges font dans le Ciel, *Siquidem & ipsi Martyres sunt; & quod enim faciunt Angeli in Cœlis, hoc Monachi faciunt in terris.*

C'est ce que S. Benoist avoit devant les yeux, ^{c. 7.} quand il a prescrit des Regles pour la sanctification de ses freres; & qu'il les élève par ces differens degrez d'humilité à cette charité parfaite, laquelle bannissant toute crainte, fait que l'on observe sans peine, comme naturellement avec plaisir, & par une sainte habitude, ce qu'auparavant on n'observoit qu'avec tremblement, & par l'aprehension des châtimens. *His omnibus humilitatis gradibus ascensis, Monachus mox ad charitatem Dei*

perueniet illam, quæ perfecta, foras mittit timorem.

Sermon. 3. de Assumptione.

Saint Bernard dans la division qu'il fait des diverses occupations que les Religieux peuvent avoir dans les Monasteres, n'en admet aucune qui n'aille directement à Dieu, qui ne le regarde, & dont il ne soit le veritable & le seul objet. *Consideremus fratres quemadmodum in hac domo nostra tria hæc distribuerit ordinatio charitatis, Marthe administrationem, Mariæ contemplationem, Lazari pœnitentiam.* Car soit qu'ils vivent dans les gemissemens, & qu'ils répandent des larmes comme Lazare; soit qu'ils imitent la charité & la sollicitude de Marthe dans leur ministere; ou bien qu'ils aient choisi la contemplation de Marie pour leur partage; ils peuvent dire avec le Prophete. *Oculi mei semper ad Dominum.* Qu'ils ne considerent que JESUS-CHRIST; que leurs yeux ne sont ouverts que pour luy; qu'encore qu'ils le seruent differemment, ils ne le perdent jamais de vûë, & que rien n'est capable de les en distraire. Car en effet Lazare est occupé de ses jugemens; Marthe de ses besoins; & Marie toute brûlante d'un saint amour, soupire incessamment après ses beautez infinies.

Psal. 24. 15.

Ce sont des veritez si constantes, mes freres, qu'il ne faut point d'autoritez pour les prouuer. Il n'y a point de Religieux qui ne doive sçavoir que la Religion est toute spirituelle; & que toute sa fin, dans le dessein de Dieu & dans celui des hommes, s'ils sont éclairez de sa lumiere, n'est que la

sanctification de ceux qu'il y appelle. *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.* Il ne les separe que pour les purifier des taches & des impressions malignes qu'ils ont pû recevoir par la contagion des choses materielles & terrestres, pour les en preserver à l'avenir, & pour les rendre tout purs & tout saints. Il ne les cache au monde que pour leur cacher le monde, & ne les retire dans le secret de sa face que pour se les appliquer uniquement, en couvrant comme d'un voile toutes les choses & les personnes desquelles il les éloigne; de sorte que le monde ne leur estant pas moins crucifié qu'ils sont crucifiez au monde, ils ne vivent plus que pour Dieu; & n'ont ny de sentimens, ny d'actions, ny de paroles, que pour luy dire comme le saint Apôstre: Mon Dieu, vous estes ma vie, & je regarde ma dissolution comme un bon-heur.

1. ad Theff.
4. 3.

Mihi vivere Christus est & mori lucrum. Ainsi, mes freres, tout l'estat, & toute la profession d'un Cœnobite, n'est rien qu'un regard & qu'une continuelle application à Dieu: C'est ce qu'elle a de principal & de plus essentiel, & toutes ses autres obligations se rapportent à celle-là comme à leur fin.

Ad Philip. 1.
21.



QUESTION II.

N'est-ce pas une opinion toute commune ; que la Religion consiste pour ce qui luy est essentiel ; dans la pratique des trois Vœux , de Chasteté , de Pauvreté , & d'Obeïssance ?

RÉPONSE.

SI l'on prend les Vœux de Chasteté, de Pauvreté, & d'Obeïssance dans toute l'étendue que les Saints leur ont donnée ; il est certain, mes freres, qu'il n'y a rien de si grand & de si parfait dans la vie Religieuse qu'ils n'enferment. Mais si on les regarde d'une maniere literale & grossiere ; que l'on entende par la Chasteté, la seule pureté des sens ; par la pauvreté, un simple retranchement des biens extérieurs, & par l'obeïssance une soumission vulgaire & commune qu'on réduit d'ordinaire à ne se pas élever contre les Supérieurs, & à prendre quelques permissions de ceux qui gouvernent dans les besoins & dans les rencontres ; Quoy que ce soient des moyens necessaires pour acquérir la verité, & la sainteté de cette profession, que la Religion les suppose comme des conduites essentielles, & qu'elles soient les trois colonnes sur lesquelles ce temple tout spirituel doit s'établir, s'élever & se construire ; cependant elle tend à des choses plus excellentes & plus parfaites ; elle demande un dégagement & des dispositions beaucoup plus relevées ;

relevées ; c'est un estat Angelique qui ne peut se resserrer dans des bornes si étroites ; & prétendre le renfermer dans ce triple renoncement , & dans ces trois Vœux , c'est vouloir reduire un édifice d'une magnificence , & d'une beauté rare , à ses simples fondemens.

QUESTION III.

Dites-nous donc ce que nous devons entendre par ces trois Vœux ; & commencez par nous parler de la Chasteté ?

RÉPONSE.

IL ne faut point douter , mes freres , que JESUS-CHRIST ne demande des personnes qui s'engagent à luy par les Vœux sacrez de la Religion , une pureté qui convienne à une affinité si relevée ; On se contentera si on veut de la Chasteté des corps dans les mariages qui se contractent avec les enfans des hommes : Mais celuy qui surpasse en beauté les enfans des hommes avec des distances infinies , veut dans les ames qu'il reçoit au nombre de ses épouses une pureté qui soit digne de la sienne , & c'est à elles que s'adressent plus particulièrement qu'aux autres ces paroles du Prophète , *Sancti estote quoniam sanctus sum ego* : Rendez vostre sainteté telle que ma sainteté en soit la regle & la mesure ; En effet vous voyez que l'Epoux dans ses Cantiques veut que la beauté

Leviti. c. 11.
V. 44. & 1.
Pct. 1. 16.

de l'épouse soit parfaite & accomplie : son cœur est tellement sensible à tout ce qui vient d'elle, que l'indifférence d'un de ses regards, le dérangement d'un de ses cheveux luy fait une blessure profonde : *Vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum & in uno crine colli tui*. Aussi ne veut-il pas qu'il y ait en elle le moindre défaut, ny la moindre tache. *Tota pulchra es amica mea, & macula non est in te*. Il la nomme deux fois belle, pour nous marquer qu'elle doit avoir une beauté double, & qu'il faut qu'elle n'ait pas moins de pureté dans son ame, que de chasteté dans son corps.

Cant. Cant. c
4. v. 9.

Ibid. v. 7.

Ibid. v. 1.

Quam pulchra es amica mea, quam pulchra es. Il n'y a gueres d'apparence que JESUS-CHRIST ne voulust de ceux auxquels il s'unit par un engagement aussi étroit & aussi intime que celuy de la Religion, que la seule chasteté des sens, ou celle de l'ame par rapport aux déreglemens extérieurs ; & non pas une chasteté parfaite. C'est à dire une intégrité qui bannit toutes les convoitises, tous les vices, toutes les passions, & généralement tout ce qui est capable de luy déplaire. Peut-on croire que cette ame luy sera plus agreable pour estre exempte des impuretez grossieres ; si elle ne l'est pas de l'orgueil, de la vaine gloire, de la colere, ou de l'envie ? & ne voyons-nous pas que les vierges folles, quoy qu'elles se fussent conservées chastes, ne laisserent pas d'estre rejettées de la chambre nuptiale, & traitées comme des impudiques.

Ainsi, mes freres, la chasteté à laquelle un Religieux est obligé, ne dit pas moins qu'une conversation irreprehensible; elle s'étend sur toute sa conduite, & elle ne souffre rien de ce qui peut en alterer la pureté. Comme il se donne entièrement à JESUS-CHRIST, & qu'il n'y a plus ny d'action, ny de parole, ny de pensées, ny d'instans de sa vie qui ne luy appartiennent. Il faut qu'il remplisse tout seul la capacité de son cœur; tout ce qui peut y estre qui n'est point JESUS-CHRIST, ou qui n'y est pas en son nom, par son ordre ou pour l'amour de luy, doit estre mis au nombre des choses qu'il en doit exclure, & qu'il n'y peut retenir, à moins que de blesser cette chasteté parfaite, dans laquelle il doit vivre.

Mais afin que vous ne croyiez pas, mes freres, que je vous debite mes imaginations, ou mes propres sentimens; je vous rapporteray icy tout au long ceux de saint Basile. Ce grand Saint nous apprend que la grace de la virginité ne consiste pas seulement à s'abstenir du commerce du mariage, mais qu'il faut aussi estre vierge dans toute la conduite de la vie, & dans tout le reglement des mœurs; que toutes les actions des hommes, qui sont appellées à cet estat, doivent marquer une parfaite continence, & estre exemptes de toute corruption & de toute impureté. En effet on tombe quelquefois dans la fornication par les discours; on commet des adulteres par les regards;

cc De Instit.
cc Monach.
cc serm 1.

Math. 5. 28 „ on se soüille par l'ouïe; on laisse entrer la corruption
 „ dans son cœur, & on passe les bornes de la tem-
 „ perance, en beuvant & en mangeant avec excés.
 „ Si donc nous avons dessein de retracer dans
 „ nostre ame les excellens caracteres de la divine
 „ ressemblance, par l'exemption du vice & des pas-
 „ sions déreglées, afin de parvenir par ce moyen à
 „ la jouïssance de la vie éternelle; ayons soin de ne
 „ rien faire qui soit indigne de cette profession sain-
 „ te, ny qui puisse nous exposer au jugement de nô-
 Act 5. „ tre ennemy. Car Ananie avoit d'abord la liberté
 „ de ne point promettre à Dieu tous ses biens, & de
 „ ne pas s'engager par un Vœu à les luy donner;
 „ mais depuis qu'il les eust consacrez par le motif
 „ d'une gloire humaine, & pour acquerir l'estime &
 „ l'admiration des hommes, par une action si ex-
 „ traordinaire & si éclatante; & qu'ensuite il eut re-
 „ tenu une partie du prix qu'il avoit receu en les ven-
 „ dant; il attira sur luy une si grande indignation de
 „ Dieu, dont saint Pierre fut le Ministre, qu'il ne
 „ trouva plus de porte ouverte pour entrer dans la
 „ penitence. C'est pourquoy avant que d'avoir fait
 „ Profession de la vie Religieuse, qui est si digne
 „ de respect & de veneration; il est libre de me-
 „ ner une vie commune, & de s'établir dans le
 „ mariage, selon les loix que Dieu a prescrites &
 „ la permission qu'il en a donnée. Mais après que
 „ l'on a embrassé par son propre choix ce genre
 „ de vie si extraordinaire, & qu'on en a fait pro-

profession , il faut se conserver pour Dieu dans la pureté , comme on luy conserve sans souillure les vases qui luy sont consacrez , de peur d'attirer sur soy-mesme la condamnation d'un horrible sacrilege , en souillant de nouveau par le commerce & le ministere d'une vie molle & relâchée , un corps qui est consacré à Dieu par la Profession Religieuse.

Lors que je parle ainsi , je n'ay pas seulement devant les yeux l'obligation que nous avons d'éviter une seule espece de desordre & de peché , comme se le persuadent ceux qui ne mettent toute la perfection de la virginité que dans la seule chasteté du corps : mais j'ay dessein de faire voir que quiconque veut se conserver pour Dieu , comme une chose qui luy est consacrée , ne doit se laisser corrompre par nulle affection des choses du monde ; & qu'il doit fuir toutes les manieres selon lesquelles on peut se souiller. Car la colere , l'envie , le souvenir des injures , le mensonge , l'orgueil , la dissipation , les discours inconsiderez & tenus à contretemps , la paresse dans les prieres , le desir des choses qui ne sont rien , la negligence des Commandemens de Dieu , la vaine recherche des habits , l'affectation de l'agrément du visage , les conversations , & les entretiens contraires à la bienfiance & à la necessité. Toutes ces choses sont si opposées à la Profession Religieuse , & celuy qui s'est consacré à Dieu par la virginité , doit pren-

» dire un si grand soin de les éviter; qu'il luy est pres-
» qu'aussi dangereux de tomber dans quelqu'un de
» ces desordres, que de commettre des pechez
» grossiers, & des actions expressement défendues.
» Il faut donc qu'un Chrestien qui a renoncé au
» monde, use d'une grande vigilance, pour confi-
» derer toutes ces choses; de sorte que comme il
» est un vaisseau consacré à Dieu, il ne se laisse pas
» souïller par les passions déreglées. Mais il doit
» faire une reflexion particuliere, sur ce qu'ayant
» entrepris de passer les bornes de la nature hu-
» maine, il a embrassé un genre de vie qui n'a rien
» de sensible & de corporel, parce qu'il a choisi pour
» son partage une vie toute Angelique, l'exemption
» du mariage estant attachée à la nature des Anges;
» & c'est ce qui l'oblige à ne se pas laisser dissiper
» par quelque autre objet, quelque beau & quel-
» que excellent qu'il puisse estre, & à avoir les yeux
» continuellement attachez à contempler Dieu.

» Si donc un Chrestien qui est élevé à la dignité
» des Anges par la Profession Religieuse, se laisse
» encore souïller par des vices & des passions hu-
» maines; il est semblable à la peau d'un Leopard,
» dont le poil n'est ny entierement blanc, ny tout-
» à-fait noir, mais marqueté par le mélange de plu-
» sieurs couleurs differentes. Que cecy soit dit ge-
» neralement pour toutes les personnes qui ont em-
» brassé une vie chaste & continente.

C'est ce que Cassien vouloit nous exprimer,

quand il a dit, qu'il faut que le premier des soins Coll. 1. c. 8.
 d'un Solitaire, & que le dessein & l'effort conti-
 nuel de son cœur soit de s'attacher inviolablement
 à Dieu, d'arrester fixement son esprit dans les
 choses divines, & que tout ce qui ne tend point
 là, quelque grand qu'il puisse estre, ne doit tenir
 que le second rang. . . . Qu'il doit offrir sans cesse Ibid. c. 13.
 à Dieu un cœur parfait, un cœur tout pur & dé-
 gagé du trouble & du dérèglement de toutes les
 passions; que lors qu'il s'éloigne de Dieu par quel-
 que distraction, & qu'il s'en apperçoit, il doit
 rappeler son cœur de son égarement, s'en affli-
 ger aussi-tost, & se donner aux larmes & aux
 soupirs; qu'il doit sçavoir qu'il s'égare de son
 souverain bien, autant de fois qu'il détache sa
 pensée de cet objet; & qu'il commet une forni-
 cation spirituelle, lors qu'il cesse mesme pour un
 seul moment de contempler son Sauveur.

Saint Ephrem nous dit dans le mesme esprit, De virg. n. 4.
 que Dieu est jaloux, qu'il est saint, & qu'il est sans
 tache; qu'il habite dans l'ame de ceux qui le crai-
 gnent, & qu'il fait la volonté de ceux qui ont de
 l'amour pour luy. Voulez-vous devenir un temple
 de Dieu chaste & incorruptible, que son image
 soit incessamment gravée dans vostre cœur; je ne
 dis pas une image qui se trace sur le bois, ou sur
 quelque autre matiere sensible par la variété des
 couleurs; mais qui s'imprime dans le fonds des
 ames d'une maniere merveilleuse & toute spiri-

„ tuelle , par les jeûnes , par les veilles , par la conti-
 „ nence , par la priere , & par d'autres actions sain-
 „ tes . . . Efforcez-vous donc , mes freres , d'imiter
 „ les saints Peres , par la conduite de vostre vie , &
 „ par la pratique des vertus ; exercez-vous comme
 „ eux dans la continence ; cultivez-la par l'esprit ,
 „ cultivez-la par le cœur , cultivez-la par les sens ,
 „ par la composition de vôtre personne , par vôtre
 „ nourriture , par vostre langue , par vos regards ,
 „ par vos pensées , afin qu'en toutes choses vous pa-
 „ roissiez un Athlete parfait & accompli .

Homil. 4
de pénit.

„ Saint Jean Chrysostome estoit tout plein de
 „ cette verité , lors qu'il dit qu'une vierge qui a de
 „ l'inquietude pour les choses du monde , ne me-
 „ rite pas d'estre mise au rang des Vierges ; puisque
 „ pour porter avec justice ce nom glorieux , il ne
 „ suffit pas de renoncer au mariage , mais que la cha-
 „ steté de l'ame est necessaire à cette profession ,
 „ J'appelle la chasteté de l'ame , non seulement de
 „ n'avoir pas de fales pensées , ny de desirs per-
 „ nicieux ; de n'estre ny curieux , ny superbe dans
 „ ces habits : mais de mener unè vie tout-à-fait pu-
 „ re , exempte de l'inquietude des affaires du mon-
 „ de : Car comme il n'y a rien de plus honteux que
 „ de voir un soldat mettre bas les armes , pour faire
 „ son occupation de la débauche des cabarets ; ainsi
 „ il n'y a rien de plus sale que de voir des Vierges
 „ embarrassées volontairement dans les affaires tem-
 „ porelles Aussi le plus grand avantage de la
 „ virginité ,

virginité, consiste en ce qu'elle retranche toutes les occasions des soins superflus, & toutes les inutilitez de la vie; & qu'elle consacre entierement l'ame aux divins exercices de la pieté; sans cela elle seroit moins excellente que le mariage, parce qu'elle ne produiroit que des épines dans l'ame, & qu'elle y étoufferoit la semence toute pure & toute divine de la sainteté qui y doit regner.

Les cinq Vierges qui avoient leurs lampes éteintes estoient Vierges quant au corps, mais elles n'étoient pas pures d'esprit, & quoy qu'elles ne fussent pas corrompues par le commerce des hommes, elles s'estoient souillées par l'affection des richesses: leur corps estoit pur à la verité, mais leur ame estoit toute pleine d'adulteres, elle estoit remplie de mille mauvaises pensées, par une continuelle revolution d'avarice, de dureté envers les pauvres, d'envie, de paresse, d'oubly, d'orgueil; & en un mot de tous les vices spirituels & intérieurs, qui peuvent détruire l'estat venerable de la virginité chrestienne; car à quoy sert la virginité quand elle est jointe à la dureté d'un cœur impitoyable. &c.

Lib de virg. c. 77.

Saint Augustin n'estoit pas d'un autre avis, quand il a dit qu'une Vierge chaste consacrée à Dieu, avoit tout ce qui pouvoit servir d'ornement à la virginité, & sans quoy la virginité luy auroit été honteuse; car que luy serviroit d'avoir l'integrité du corps, si elle n'avoit pas celle de l'ame? quel

In psal. 75.

» avantage trouveroit - elle de ce que nul homme
 » n'auroit approché sa personne, si elle estoit fu-
 » perbe, sensuelle, causeuse, querelleuse. . . . Puis-
 » que Dieu condamne toutes ces dispositions : *Quid*
 » *si enim corpore integra & mente corrupta? quid est*
 » *quod dixi, quid si nullus tetigerit corpus, sed si forte*
 » *ebriosa sit, superba sit, litigiosa sit, linguosa sit, hæc*
 » *omnia damnat Deus,*

In ejus vita c.
12.

Sainte Syncletique de laquelle saint Athanase parle avec tant d'éloges, & qui dans son sentiment n'a pas tenu un moindre rang entre les Vierges de JESUS-CHRIST, que saint Antoine parmy les Solitaires, nous apprend en peu de paroles, mais toutes pleines de lumières, que les contrats de ceux qui se donnent à Dieu par les Vœux de la Religion; ont deux clauses essentielles, sans lesquelles il les regarderoit avec indignation & rejetteroit leurs promesses, qui sont de se soucier fort peu de leurs corps, & de prendre un tres-grand soin de leurs ames; Et voila, dit cette grande Sainte, quels sont les articles du contrat de mariage des Vierges avec le divin Epoux.

Serm. 27. in
cant. cant.

» Saint Bernard nous a dit dans cette mesme pen-
 » sée, qu'il n'y a rien de plus beau & de plus orné
 » que les Cieux; mais qu'ils n'ont rien de compara-
 » ble à la gloire & à la beauté de l'Epouse. Car en
 » cela meime qu'ils sont corporels & sensibles, &
 » qu'ils perdront leur estre & leur figure, il faut
 » qu'ils luy cedent: mais pour l'Epouse sa beauté

aussi bien que sa figure est toute spirituelle; & elle est éternelle comme l'Eternité mesme, dont elle est l'image. Son éclat, par exemple, est la charité, & la charité, comme vous l'avez lû, ne se perd jamais. C'est la justice; & la justice persevere dans les siècles des siècles: C'est la patience, & la patience des pauvres sera enfin couronnée; qu'est-ce que la pauvreté volontaire? qu'est-ce que l'humilité? l'une ne merite-t-elle pas le Royaume Eternel, & l'autre une exaltation qui ne finisse jamais? ne peut-on pas dire la mesme chose de la crainte du Seigneur, qui perseverera jusques dans l'Eternité? la prudence, la temperance, la force, & toutes les autres vertus semblables, ne sont-ce pas autant de perles precieuses, qui servent d'ornement à l'épouse, & qui brillent d'une splendeur immortelle, parce qu'elles sont comme la base & le fondement de l'immortalité; Ne vous imaginez pas que le zele tout saint, que l'épouse a pour son époux, se contente d'un autre Ciel que celui dans lequel son bien-aimé habite.

Voilà ce que les Saints ont estimé de la Chasteté Religieuse, voilà ce que cette grande idée qu'ils avoient de la Majesté de Dieu leur a fait dire; ils n'ont pû croire qu'une creature élevée par sa vocation & par sa grace, a un degré d'honneur & de gloire si excellent, que celui d'estre unie à JESUS-CHRIST en qualité d'Epouse, pût contracter une moindre obligation par cet engage-

1. ad Cor. 7.
34

ment sacré, que celle d'estre pure dans le cœur comme dans les sens. *Vt sit sancta & corpore & spiritu.* Et d'acquiescer autant qu'il est possible dans une nature sujette à tant d'infirmités & de foiblesses, une sainteté qui approchast de la sienne, en recherchant par toutes sortes de soins, de se rendre agreable à ses yeux, & s'éloignant avec la mesme application de tout ce qu'elle sçait, qui seroit capable de luy déplaire. Ils connoissoient que la sainteté de Dieu ne pouvoit pas desirer de moindres dispositions d'une ame qui luy estoit si étroitement attachée; qu'il devoit y avoir de la proportion, & du rapport entre la sainteté de l'Époux & celle de l'Épouse; Qu'il ne luy estoit plus permis, dit saint Augustin, d'aimer d'une maniere commune, celui par la misericorde duquel, elle avoit cessé d'aimer ce qu'elle auroit pû legitimement aimer: Que sa beauté devoit estre toute interieure; & que toutes ces diversitez, dont le Prophete veut qu'elle soit environnée, ne sont rien que cette multiplicité de vertus qui se rencontrent necessairement par tout où elle est, comme ses compagnes & comme ses filles.

Aug. lib. de S.
Virg. cap. 55.

QUESTION IV.

Si la Chasteté a une si grande étendue, & si elle demande une pureté si parfaite; comme il n'y a point de péché qui n'attaque la pureté de l'ame, il semble donc qu'il n'y en aura point qui n'attaque aussi le Vœu de Chasteté, & qui ne soit par conséquent le violement des Vœux?

RÉPONSE.

IL est vray qu'il n'y a point de péché qui n'attaque cette vertu; mais il ne s'enfuit pas qu'il soit un violement & une destruction de la promesse qu'on en a faite; Car quoy que le Vœu de Chasteté s'étende sur toute la conduite de la vie, & le reglement des mœurs, comme dit saint Basile; neanmoins il n'enferme essentiellement qu'une protestation & qu'une volonté réelle d'acquiescer cette pureté parfaite de l'ame; & tant que cette volonté ne sera point revoquée, ce Vœu subsistera toujours, quoy que l'on fasse des actions qui puissent ne luy estre pas entierement conformes, & qui en blessent l'integrité. Mais ce Vœu se peut retracter en plusieurs manieres; ou par le consentement que l'on donne à une impureté, soit qu'il soit executé, ou qu'il ne le soit pas; ou par une volonté directement opposée à cet engagement; comme si, par exemple, un Religieux emporté par un esprit de libertinage, ou rebuté par les

difficultez qui se rencontrent dans la vigilance continuelle qu'il faut avoir pour arriver à cette perfection, abandonnoit la resolution d'y travailler; Ou que par quelque autre peché de l'esprit; comme celuy de l'orgueil, de la haine, de l'envie ou de la colere; ou bien que par inapplication, & lors qu'il vit dans la paresse & dans la negligence, il ne prist pas tous les soins necessaires pour s'avancer dans la vertu, & pour remplir les devoirs de sa profession. Car il est évident que dans tous ces cas, il ne tend plus à l'estat qu'il s'estoit proposé; & qu'il en a perdu la volonté; Qu'il manqué à ce qu'il avoit promis à Dieu, & qu'il viole par son infidelité le vœu & la protestation qu'il luy avoit faite. Mais s'il tombe dans quelque faute legere, quoy qu'elle ne convienne pas à la pureté à laquelle il doit tendre; neanmoins on auroit tort de dire qu'il auroit violé son Vœu, & de regarder son peché comme une prévarication criminelle; puisque dans le fonds il ne laisse pas de conserver sa premiere volonté, & qu'il perlevere dans le desir d'acquiescer cette pureté, qui est renfermée dans l'essence de son Vœu. *Et si convincitur transgressor mandati, non tamen pacti prævaricator.*

S. Bern. c. 17
de pr. & dis-
p. n. at.

Je ne vous parle point de la continence & de la chasteté des sens, parce que vous estes informez de ses obligations, & qu'il n'y a pas sur cela diversité de sentimens. Souvenez-vous seulement, mes freres, que c'est la base de tout l'édifice qui

perit avec elle; & comme elle ne suffit pas toute seule pour sa conservation, croyez toujours que vous portez un tresor dans un vase de terre. Evitez comme un naufrage tout ce qui luy peut donner la moindre atteinte; & regardez tout excès dans une matiere si importante, comme le plus grand & le plus irremediable de tous les maux. Car bien qu'il n'y ait point de chute dont la main de Dieu ne puisse nous relever; & que tandis que l'on est en estat de pleurer ses desordres, on est encore en estat d'en obtenir le pardon: Cependant ces sortes de guerisons sont si rares, que l'on peut dire que celuy qui a manqué de fidelité dans un engagement si saint, ne scauroit trouver assez de larmes pour plaindre son mal-heur, non plus que pour effacer son peché.



QUESTION V.

Tout ce que vous nous avez dit de la Chasteté, paroist si digne de la sainteté de Dieu & de l'excellence de nostre profession, que nous ne sçaurions comprendre que l'on puisse en avoir d'autres pensées : mais quels sentimens devons-nous avoir de la pauvreté Religieuse ?

RÉPONSE.

LES Saints ont regardé la pauvreté comme la richesse des Solitaires ; c'est elle qui les met en estat de n'avoir aucun besoin des choses du monde, & mesme de les regarder avec mépris. Celuy-là n'est pas riche qui a beaucoup, mais celuy qui ne desire rien. En effet quand un homme seroit le maistre de plusieurs mondes, son ambition ne seroit pas satisfaite ; s'il avoit des desirs, il auroit des vuides, & par consequent il seroit dans l'indigence. *Divites egerunt & esurierunt* ; Et au contraire ceux qui par un mouvement Apostolique ont renoncé aux choses d'icy-bas, jouissent d'une abondance veritable ; *inquirentes dominum non minuentur omni bono*, parce qu'ils ne souhaitent plus rien, & qu'ils trouvent en Dieu, dès ce monde mesme, le centuple de ce qu'ils ont quitté pour l'amour de luy. L'attente des choses futures les remplit & les occupe de telle sorte, qu'ils perdent jusqu'au sentiment & à la

memoire

Psal. 33. v. 11.

ibid.

memoire des choses presentes : *Semper dives est Christiana paupertas , quia plus est quod habet , quam quod non habet ; nec parvet in isto mundo indigentia laborare cui donatum est in omnium rerum domino omnia possidere.*

S. Leo ferm.
4. de Quadrag.

Cette disposition , mes freres , est si grande qu'elle ne peut estre que l'effet d'une totale abnegation ; il faut que celuy qui veut s'établir dans ce bien-heureux estat , se dépoüille de tout sans reserve , qu'il se mette le premier au nombre des choses dont il faut qu'il se separe ; que rien de créé & de perissable ne tienne la moindre place dans son cœur ; & qu'il suive J E S U S - C H R I S T dans un desinteressement si parfait , qu'il puisse dire avec ce grand Martyr. *Iam Christi incipis esse discipulus nihil eorum quæ sunt in mundo desiderans.*

Mat. mart. in
pist. ad Rom.

Et quel avantage tireroit un Religieux d'avoir abandonné les biens de la fortune , s'il conservoit d'autres affections & d'autres attaches ? il n'a point dû avoir d'autres motifs dans ce renoncement , que celuy de se donner à Dieu , sans division , & sans partage , & de le servir dans une profonde paix , & dans une application qui ne puisse estre troublée par les inquietudes & par les soins , qui se rencontrent toujourns dans la jouissance , & dans le maniemnt des choses de la terre.

Cependant comme nostre cœur , selon l'Ecriture , se trouve où est nostre tresor , & que nous sommes liez par les objets que nous aimons , &

qui nous plaisent ; il ne donneroit à Dieu qu'une partie de luy-mesme , & au lieu de l'en rendre le maître absolu , il borneroit son Royaume qui ne reçoit point de limites. Il luy osteroit par une espece de sacrilege ce qu'il oteroit se réserver , & s'attireroit sa colere & son indignation , en ne luy offrant qu'une victime imparfaite , au lieu de luy sacrifier une holocauste.

Comment , mes freres , par une telle conduite trouveroit-il dans la solitude ce repos & cette tranquillité qu'il y a cherchée ? Car outre que c'est une grace que Dieu n'accorde qu'aux Solitaires , dont l'unique étude est d'observer ses saintes voyes & de les suivre , & que c'est la recompense de ceux qui ne préfèrent rien au soin de luy plaire ; il y a une malignité attachée à toutes les choses de ce monde , quand on ne les considère que pour l'amour d'elles-mesmes , qui fait qu'elles ne contentent jamais ceux qui les possèdent. On les desire avec cupidité ; on les recherche avec empressement ; on en jouit avec inquietude. Quand on les a , on est tourmenté de la crainte de les perdre ; & quand elles nous échappent , ce n'est jamais sans douleur & sans murmure.

Ainsi un Solitaire qui se donne à Dieu avec des restrictions & des reserves , peut-estre pauvre dans l'estime des hommes ; mais il ne l'est pas au jugement de Dieu : Il n'a ny les satisfactions d'un riche du monde ; ny les consolations d'un pauvre

de JESUS-CHRIST: Il se prive des faux plaisirs qui se trouvent dans les richesses; & se reserve les veritables ennuis qui les accompagnent. Ses passions l'agitent dans son Cloistre, comme s'il estoit dans le siecle. L'envie, la colere, l'impatience, la tristesse remplissent son cœur; & par un juste jugement de Dieu, ce qu'il s'estoit retenu pour estre son soulagement, & la douceur de sa vie, devient l'instrument de sa persecution & de son martyre.

Soyez donc persuadez, mes freres, qu'un Religieux n'aura jamais de repos dans sa retraite, s'il ne s'abandonne entierement à celui duquel seul il le doit attendre; & s'il ne regarde comme des dispositions de sa Providence tout ce qui luy peut arriver de privations, & de souffrances, par la faim, par la soif, par le froid, par la chaleur, par les maladies, par la conduite de ses Superieurs, & par la mauvaise humeur de ses freres; toute sa courie ne fera qu'une suite de tentations, ou plutôt une continuité de chûtes & de rechûtes. Le demon luy fera mille & mille blessures mortelles, en toutes les differentes choses, sur lesquelles il n'aura pas voulu s'abandonner; il se tournera tantost d'un costé, tantost d'un autre, pour trouver une situation qui le soulage; mais ce sera inutilement; il passera ses jours dans l'amerture; & finira une vie miserable par une mort encore plus malheureuse.

Coll. I. c. 6.

C'est cet inconvenient, mes freres, que le bienheureux Cassien déplore, lors qu'il dit qu'il a vû des Solitaires, qui après avoir quitté sans peine de grands établissemens, s'estre dépoüillez de leurs biens, & les avoir distribuez aux pauvres pour l'amour de JESUS - CHRIST, se mettoient en colere, s'emportoient pour des choses de neant; & qui exerçant ainsi leurs anciennes passions sur des bagatelles, rendoient leurs premieres actions inutiles, & en perdoient le fruit, le merite & la recompense. *Pristinum tamen cordis affectum in rebus minimis retinentes & pro ipsis nonnunquam mobiliter irrascentes, veluti qui non habeant Apostolicam charitatem, ex omnibus infructuosi sterilesque redduntur.*

S. Athan. in
vit. sanctæ sin-
elect.

Sainte Sinclétique estoit bien éloignée de faire consister la pauvreté Religieuse dans le retranchement des seules richesses, puis qu'elle veut que l'on se prepare à ce renoncement par les austeritez corporelles, par les jeûnes & les veilles; en couchant sur la terre, en faisant quantité d'autres exercices de penitence; & qu'elle enseigne que la pauvreté volontaire est quelque chose de si grand, qu'elle ne convient, qu'à ceux qui sont déjà dans la pratique & dans l'habitude des autres vertus.

Quest. 8. in
regul. superior.

Saint Basile pour répondre à la question qui luy est proposée; sçavoir s'il faut commencer par renoncer à toutes choses, & entrer ainsi dans le service de Dieu.... ne pouvoit expliquer son sen-

timent sur ce sujet d'une maniere plus precise, qu'en disant; Nous croyons que ce commandement que nostre Seigneur a fait à tous ceux qui vouloient estre ses disciples de renoncer à tout; s'étend à plusieurs differentes choses, dont il est nécessaire de nous éloigner; Car premierement nous avons renoncé au diable & aux passions de la chair, ayant rejezté loin de nous les passions qui se cachent, comme estant honteuses: Ensuite nous avons aussi abjuré toute sorte de parenté corporelle, de familiarité humaine, & de pratique contraire à la perfection de l'Evangile & du salut: Mais ce qui est encore plus nécessaire que cela, chacun renonce à soy-mesme, lors qu'il dépoüille le vieil homme avec ses œuvres, le vieil homme qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions. Enfin il faut aussi renoncer à toutes les affections des choses du monde, qui sont capables de nous empêcher d'atteindre au but de la veritable pieté... De sorte que le renoncement parfait consiste à s'affranchir de toutes sortes de passions déreglées, à n'avoir mesme nulle attache à la vie, à prononcer en soy-mesme l'arrest de sa propre mort, & à ne point mettre sa confiance en soy-mesme....

Or ce renoncement doit commencer par un entier retranchement des choses exterieures; telles que sont les richesses, la vaine gloire, la conversation de la vie precedente, & l'affection à toutes les choses inutiles, ainsi que les saints disciples

» de JESUS-CHRIST nous ont enseigné par leurs
 » exemples ; comme saint Jacques & saint Jean , lors
 » qu'ils ont abandonné leur propre pere Zebedée,
 » & leur barque qui estoit l'unique fonds de leur
 » subsistence. Saint Matthieu lors qu'il a quitté le
 » bureau des impôts pour suivre ce divin Sauveur...
 » tant il est vray qu'un homme qui est possédé d'un
 » ardent desir de suivre JESUS-CHRIST, ne peut
 » plus prendre aucun soin des choses de cette vie ;
 » & l'amour des parens & des domestiques n'a plus
 » la force de le toucher , quand cet amour est con-
 » traire aux Commandemens de Dieu. Car c'est en
 » cette rencontre que doit avoir lieu ce que nostre
 » Seigneur a dit ; si quelqu'un vient à moy , & ne
 » hait pas son pere , sa mere , sa femme , ses enfans,
 » ses freres & ses soeurs , & mesme sa propre vie , il
 » ne peut estre mon disciple...
 » Quand donc nous nous reservons quelque pos-
 » session temporelle , & quelque bien corruptible,
 » nostre esprit y estant plongé comme dans une es-
 » pece de borbier ; c'est une necessité inevitable à
 » nostre ame d'estre incapable de la contemplation
 » de Dieu dans ce miserable estat , & de se trouver
 » sans mouvement à l'égard des desirs des choses du
 » Ciel , & des biens éternels qui nous sont promis.
 » Car il est impossible que nous joiissions de ces
 » biens , si nous ne sommes transportez d'un desir
 » ardent pour les demander dans nos prieres , &
 » pour les souhaiter avec un zele , qui nous fasse

Luc. 14. v.
 26.

regarder, comme legers & tres-peu considerables, ^{cc}
les travaux que nous sommes obligez d'entrepen- ^{cc}
dre afin de les acquerir. ^{cc}

Le renoncement est donc comme nous venons ^{cc}
de le faire voir, une rupture des liens de cette vie ^{cc}
terrestre & passagere, un affranchissement de tou- ^{cc}
tes sortes d'affaires humaines qui nous rend plus ^{cc}
prompts & plus disposez à entrer dans la voye de ^{cc}
Dieu: une occasion favorable de jouir & de posse- ^{cc}
der sans aucun obstacle tout ce qu'il y a de plus ^{cc}
precieux, & ce qui surpasse le prix de l'or & des ^{cc}
pierreries les plus excellentes & les plus rares. En- ^{cc}
fin pour comprendre tout son merite en peu de ^{cc}
paroles, c'est un admirable transport qui fait pas- ^{cc}
ser le cœur de l'homme à une conversation toute ^{cc}
celeste; & qui le met en estat de pouvoir dire, ^{cc}
nous vivons déjà dans le Ciel, comme en estant ^{cc Ad Philip;}
citoyens, & pour exprimer le plus grand de ses ^{cc 3. 20.}
avantages, c'est le commencement de nostre res- ^{cc}
semblance avec JESUS-CHRIST, qui estant ri- ^{cc}
che s'est rendu pauvre pour l'amour de nous; & ^{cc}
cette disposition nous est si necessaire, qu'à ^{cc}
moins que d'y entrer, nous ne pouvons jamais vi- ^{cc}
vre selon les regles de l'Evangile. Car comment ^{cc}
seroit-il possible sans cela d'acquerir ou la con- ^{cc}
trition du cœur, ou l'humilité de l'esprit, ou le ^{cc}
moyen de se mettre au dessus de la colere, de la ^{cc}
tristesse, des inquietudes, & des passions perni- ^{cc}
cieuses de nostre ame, parmy les richesses & les ^{cc}

» soins de cette vie, & dans la forte inclination &
 » l'habitude que nous avons à tant d'autres choses?

Coll. 3. c. 6.

Cassien traite la mesme verité fort au long dans sa troisiéme conference, & établit par la tradition des Peres, & l'autorité de l'Escriture, que les Religieux sont obligez de travailler de toutes leurs forces à trois fortes de renoncemens; le premier, dit-il, est de rejeter tous les biens, & toutes les richesses de ce monde. Le second est de renoncer à soy-mesme, à ses vices, à ses mauvaises habitudes, & à toutes les affections déreglées de l'esprit & de la chair; & le troisiéme est de retirer son cœur de toutes les choses presentes & visibles, pour ne s'appliquer qu'aux éternelles & aux invisibles.

Genes. 12. 1.

» Dieu nous apprend à faire tout ensemble ces
 » trois sortes de renoncemens, par le commande-
 » ment qu'il fit d'abord à Abraham; Sortez, luy
 » dit-il, de vostre terre; c'est à dire quittez les biens
 » de ce monde, & toutes les richesses de la terre;
 » sortez de vostre parenté; c'est à dire sortez de vô-
 » tre vie ordinaire; & de ces inclinations mauvaises
 » & vicieuses, qui s'attachant à nous par nostre nais-
 » sance, & par la corruption de la chair & du sang,
 » se sont comme naturalisées & devenuës une mes-
 » me chose avec nous-mesmes. Sortez de la maison
 » de vostre Pere, c'est à dire perdez la memoire de
 » toutes les choses de ce monde, & de tout ce qui
 » se presente à vos yeux. ... Nous devons donc re-
 » tirer nos yeux & nos affections de cette maison
 terrestre

terrestre & perissable , pour les élever à cette mai-
 son cceleste , dans laquelle nous devons éternelle-
 ment demeurer. Mais cela ne se peut accomplir,
 que lors qu'estant encore dans la chair , nous ne
 vivons plus selon la chair , & que nous pouvons
 dire par nos actions , & par nos paroles , nous som-
 mes déjà Citoyens des Cieux. Ad Philip. 3. 20.

Mais il nous seroit peu utile d'avoir entierement
 accompli par une foy vive & humble le premier
 de ces renoncemens. Si nous n'accomplissons le
 second avec la mesme vigilance , & la mesme ar-
 deur , c'est ainsi que nous pourrons passer ensuite
 au troisiéme , en ne pensant plus qu'au Ciel , &
 sortant de la maison du demon , qui a esté nostre
 pere dés le moment de nostre naissance , par cette
 vie du vieil homme , dont nous vivions , lors que
 nous estions enfans de colere , comme le reste des
 hommes.

Nous arriverons à ce troisiéme renoncement,
 lors que nostre esprit n'estant plus appesanty par
 la contagion de ce corps animal & terrestre , &
 estant purifié des affections de la terre , s'élevera
 au Ciel par la continuelle meditation des choses
 divines , & sera tellement occupé dans la contem-
 plation de la verité éternelle qu'il oubliera , qu'il
 est encore environné d'une chair fragile : Et lors
 qu'estant ravy en Dieu , il se trouvera tellement
 absorbé par sa presence , qu'il n'aura plus d'oreil-
 les pour écouter , ny d'yeux pour voir ; & qu'il ne

» pourra pas même estre frappé par les objets les
 » plus sensibles.

» C'est pourquoy, mes enfans, si nous desirons
 » véritablement arriver à la perfection, nous devons
 » après avoir quitté de corps, nos parens, & nostre
 » pais, & avoir méprisé les richesses & les plaisirs
 » de ce monde, renoncer aussi de cœur & de vo-
 » lonté à toutes les choses visibles, sans avoir jamais
 » le moindre retour sur tout ce que nous avons
 » quitté. Il ne faut pas ressembler aux Juifs que
 » Moïse délivra de l'Egypte; ils en sortirent de
 » corps, & ils y rentrèrent de cœur. Ils quitterent
 » le vray Dieu qui les tira de leur captivité par tant
 » de prodiges; & ils adorèrent ces mêmes idoles
 » d'Egypte qu'ils avoient mépriséz auparavant: ils
 » retournerent de cœur en Egypte, dit l'Ecriture;
 Exod. 32. 1. » ils dirent à Aaron, faites-nous des Dieux qui mar-
 » chent devant nous.

» Tous ceux qui après avoir renoncé au monde,
 » retournent encore à leurs premiers desirs, & à
 » leurs anciennes affections, crient comme ce peu-
 » ple par leurs actions & par leurs pensées. Helas
 » que nous estions heureux en Egypte! Et je crains
 » fort, mes enfans, qu'il ne se trouve aujourd'huy une
 » aussi grande multitude de ces personnes, qu'estoit
 » celle des Juifs qui violerent la loy de Dieu du
 » temps de Moïse: car de six cens mille hommes
 Num. 14. 30. » armés qui sortirent de l'Egypte, il n'y en eût que
 » deux qui entrèrent dans la Terre promise.

Saint Benoist, mes freres, ne donne pas une moindre étendue à la pauvreté Religieuse, lors qu'il veut que les Religieux n'ayent rien qui leur soit propre, & qu'ils se dépouillent de toutes choses sans exception. Il declare que leur pauvreté doit estre si grande, qu'ils ne conservent pas le moindre droit, ny sur leurs corps, ny sur leurs volontez. C'est à dire qu'ils ne peuvent plus disposer d'eux-mesmes, non plus dans les actions interieures que dans les exterieures : Et que pour les choses dont ils ont des besoins absolus quelles qu'elles soient, ils les doivent esperer de leur Superieur, comme l'on attend de Dieu ce qui est necessaire pour la conservation de l'estre & de la vie. *Quibus nec corpora sua nec voluntates licet habere in propria potestate . . . Omnia vero necessaria à patre monasterii sperare.*

C'est ce que pensoit saint Jean Climaque, quand il a dit, que la pauvreté volontaire est un renoncement à tous les soins de la terre : un affranchissement de toutes les inquietudes de la vie : un voyage où pour aller plus aisément & plus legerement vers le Ciel, on se décharge de tout ce qui peut empêcher de s'avancer dans le chemin du salut : une ferme foy aux preceptes de l'Evangile : un bannissement de toute tristesse & de tout chagrin. Que le Solitaire qui est vraiment pauvre est maître de tout le monde, remettant tous ses soins dans le sein de Dieu, & ayant tous les hommes pour ses serviteurs : qu'il ne demandera pas aux

Grad. 16 art.
11. 12. 13.

84 *De l'Essence & de la perfection*

» hommes les choses dont il a besoin, mais qu'il re-
» cevra de la main de Dieu celles qu'il recevra de la
» main des hommes. Que le pauvre volontaire posse-
» de la tranquillité de l'esprit, qui s'obtient par le
» calme des passions : qu'il ne fait non plus d'état des
» choses qui sont en ses mains, que si elles n'étoient
» point dans la nature. Que lors qu'il se retire dans
» la solitude, il les regarde toutes comme du fumier ;
» & que s'ils s'attriste de se voir dans quelque besoin,
» il n'est pas encore vraiment pauvre.

Vous ne pouvez inferer autre chose, mes freres,
de ces sentimens & de ces maximes si élevées, si-
non que la pauvreté Religieuse n'est pas un sim-
ple retranchement des biens & des richesses exte-
rieures ; Mais qu'elle separe le cœur aussi-bien que
la chasteté, de tout ce qu'il y a de visible & d'in-
visible, s'il n'est point éternel : Qu'elle prive de
tout, & qu'elle ne nous laisse que Dieu seul, & les
choses qui peuvent nous conduire à la possession
de son Royaume.

Vous me direz peut-estre, mes freres, que je
vous propose un état de perfection ; je vous l'a-
vouë ; Mais que proposeray-je à ceux que Dieu a
destinez pour estre parfaits, sinon la perfection
mesme ; à qui proposeray-je la sainteté, si ce n'est
aux Saints, je veux dire aux Moines ; puisque
Dieu ne les a suscitez dans son Eglise que pour
estre des Saints, pour y perpetuer la vie des Apô-
stres, & y remplir la place que les Martyrs y

tenoient autrefois. Enfin, peut-on croire que ceux dont toute la vie n'est qu'un retracement littéral de celle de JESUS-CHRIST, ne soient pas obligez de vivre non seulement selon ses preceptes; mais encore selon ses instructions & ses conseils. Cependant quoy que cette perfection soit renfermée dans le Vœu de Pauvreté, & qu'elle luy soit essentielle; elle a ses commencemens, ses progrès & sa consommation. Tous les Religieux sont obligez de tendre à ce renoncement; mais non pas de l'avoir dans la perfection; Ce leur est un devoir indispensable de s'y élever par des soins & des efforts continuels: Mais Dieu qui veut que cette disposition soit dans tous ceux qui se consacrent à luy par le Vœu de la Pauvreté, & qui n'en dispense personne, ne les oblige pas de l'avoir dans une même excellence. Il se contente de leurs volontez, pourvû qu'elles soient sinceres & effectives, qu'ils ne négligent rien, & qu'ils fassent un fidele usage des moyens; & des pratiques que les Regles prescrivent pour l'acquérir.

Il y en a ausquels il s'est rendu si present, & dont le dégagement est si parfait, qu'ils n'ont pas les moindres pensées des choses mortelles: D'autres luy gardent une si grande fidelité qu'ils dissipent ces pensées dans le moment qu'ils les apperçoivent. Il s'en trouve sur qui elles s'arrestent davantage, elles y forment même des desirs; mais les impressions en sont tellement superficielles, qu'elles

86 *De l'Essence & de la perfection*

n'ont ny suite ny effet. Ils'en rencontre de plus foibles, qu'elles attaquent avec plus d'opiniâreté & de violence; & qui dans la resistance & dans le combat reçoivent quelques blessures, mais elles sont legeres. Il y en a de plus imparfaits & de moins avancez qui conservant des affections & des attachemens à des choses de rien, après en avoir quitté de plus importantes, essayent néanmoins d'obtenir de Dieu par leurs prieres, par leurs gemissemens, & par leurs travaux, ce parfait affranchissement qu'ils reconnoissent leur estre si necessaire. Il se peut dire que ceux-là ne laissent pas d'estre pauvres, & qu'ils ont dans le desir ce qui n'est pas encore passé dans leurs œuvres. Mais tenez pour constant qu'un Religieux qui ne joint pas quelque'un de ces differens degrez au renoncement qu'il a pû faire des choses exterieures, n'est point veritablement pauvre: Que sa pauvreté n'est point celle qu'il a dû promettre à Dieu dans son engagement: Qu'il n'est pauvre que dans son imagination, & dans l'opinion de ceux qui ignorent la perfection de son estat; Et que ne pouvant pas dire avec ceux, dont il est obligé d'imiter le dépouillement & les privations, *Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te*; il n'aura nulle part aux couronnes que JESUS-CHRIST leur promet par ces paroles: *Amen dico vobis quod vos qui secuti estis me, centuplum accipietis & vitam aeternam possidebitis.*

Mat. 19. v. 27.
28. 29.

QUESTION. VI.

Après nous avoir parlé de la Chasteté & de la Pauvreté, nous vous prions de nous dire quelque chose de l'Obeïssance?

R E P O N S E.

L E s hommes pour la plus grande partie, mes freres, ne sont ny plus justes, ny plus exacts dans les opinions qu'ils se sont formez de l'Obeïssance, que dans celles qu'ils ont conceuës de la Chasteté & de la Pauvreté Religieuse. Ils en parlent d'une maniere si éloignée de ce que les Saints nous en ont appris, qu'il semble qu'ils n'ayent pas moins d'envie de rendre les Religieux les maistres de leurs conduites; que les autres en ont eu de les établir dans la dépendance. Les uns par des motifs purement humains, cherchent des expediens & des raisons specieuses pour les affranchir de la nécessité d'obeïr: & les autres qui n'ont que les ordres de Dieu devant les yeux, les y soumettent par des considérations toutes saintes. Les uns regardent l'obeïssance comme un joug de fer; les autres la considerent comme un assujettissement de benediction. Les uns se figurent qu'un Religieux aura plus de repos quand sa volonté sera moins contrainte; les autres sont persuadez qu'il n'en peut avoir de veritable & de constant, si elle n'est entierement détruite. Enfin les Saints éclairez de

la lumiere du saint Esprit, ne souffrent point de volonté propre dans les Solitaires; Ils veulent qu'ils soient soumis dans tous les temps, en toutes choses, & dans toutes les circonstances de la vie; parce qu'ils savent que la Profession Monastique n'est rien tant que la dépendance, la docilité, & la soumission de l'esprit. Et les hommes qui ne sont pas Saints, & qui se conduisent par des inclinations & des vûës naturelles; ont trouvé le secret de fortifier l'amour & la volonté propre, en affoiblissant l'obeïssance; & de ruiner cet estat si excellent & si saint, en le reduisant à une conversation toute commune, & qui n'a rien qui soit digne de sa première institution. Mais sans m'arrester à faire la discussion des mauvaises raisons de ceux qui mettent toute leur étude à obscurcir les veritez les plus saintes & les plus évidentes; il vous sera plus utile d'entendre les sentimens des Saints sur cette matiere; pourvû que vous teniez pour une maxime fondamentale de rejeter comme une monnoye fausse, tout ce qui n'a point la marque ny le caractere de la tradition des saints Peres.

Trat. asse. pa.
236. de abdica-
tione rerum.

Saint Basile après avoir fait la description d'un Superieur, dit: au cas que vous en ayez trouvé un qui soit tel, abandonnez-vous à luy en renonçant & rejetant toute volonté propre; afin que vous deveniez comme un vase tout pur, & que vous receviez les biens que l'on y répandra pour la gloire de Dieu, & pour vostre propre avantage.

Car

Car si vous conservez encore quelqu'une de vos anciennes passions, & que ces mesmes biens viennent à se corrompre, on vous rejettera comme un vaisseau vil & méprisable.

Tenez pour une maxime constante de ne jamais Pag. 237. rien faire sans son avis; tout ce que vous ferez sans sa participation, est une espece de larcin, & un sacrilege qui conduit à la mort, & qui ne peut vous estre d'aucune utilité, quelque apparence de bien que vous y trouviez.

La veritable & parfaite obeïssance des inferieurs, 238. se remarque, non seulement en ce qu'on s'abstient par le conseil du Superieur, des choses mauvaises & déraisonnables; mais encore en ce que l'on ne fait pas celles qui sont dignes de loüange sans son ordre. Car bien que l'abstinence & toutes les mortifications corporelles soient utiles; si neanmoins quelqu'un les embrasse par sa propre inclination, & qu'il fasse en cela ce qu'il luy plaist, au lieu de se soumettre à l'avis de son Superieur; le mal qu'il commet est beaucoup plus grand que le bien qu'il pretend faire; car celuy qui s'oppose aux puissances, Rom. c. 13. v. 2. resiste à l'ordre de Dieu.

Depuis que quelqu'un est entré dans le corps, & dans la société des freres; si on juge qu'il soit un membre capable de servir, quand mesme la chose qu'on luy commanderoit luy paroistroit exceder ses forces; il faut qu'il se détache de son propre jugement, & qu'il donne des marques de sa

Bas. in regul. ful. quest. 28. pag. 464.

» docilité & de son obeïssance , en se soumettant jus-
 » qu'à la mort, l'ordre de son Superieur qui exigeroit
 » de luy des choses apparemment au dessus de son
 » pouvoir. Il doit se souvenir que nôtre Seigneur s'est
 » rendu obeïssant jusqu'à la mort, & jusques à la mort
 » de la croix. Autrement sa resistance & son opposi-
 » tion découvreroit beaucoup d'autres vices dans sa
 » personne, comme la foiblesse de sa foy, l'incertitude
 » de son esperance, son orgueil & sa presumption.
 » Car jamais on ne desobeit à son Superieur, qu'on
 » n'ait auparavant conçu du mépris pour luy ; & au
 » contraire un homme qui met sa confiance dans les
 » promesses de Dieu, & qui en attend l'effet dans
 » une ferme esperance, se portera toujourns avec ar-
 » deur aux choses qui luy seront ordonnées, quel-
 » que peine, & quelque difficulté qu'il y trouve ;
 » sçachant comme dit l'Apostre, que les souffrances
 » de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire
 » future que Dieu doit un jour découvrir en nous.
 » Il faut donc qu'un Superieur soit persuadé, que s'il
 » ne conduit ses freres selon les regles de la verité, il
 » s'attire un châtimement terrible & inévitable, de la
 » part de Dieu qui recherchera leur sang dans ses
 » mains. Il faut aussi que les inferieurs soient telle-
 » ment soumis, qu'ils embrassent avec ferveur tou-
 » tes sortes de commandemens, quelques difficiles
 » qu'ils puissent estre, persuadez qu'ils doivent estre
 » que Dieu leur prepare dans le Ciel une grande re-
 » compense,

Rom. 8. v.
18.

Reg. Brev.
que. 152.

Il enseigne que celui qui est préposé pour la distribution des travaux, doit régler ses ordres sur la disposition & la force des particuliers; de crainte que ce ne soit à luy que s'adressent ces paroles; vous voulez faire passer l'iniquité pour le droit & pour des loix, *Fingis laborem in precepto*. Mais que celui auquel on commande ne doit jamais contredire, l'obéissance n'ayant point d'autres bornes que la mort.

Psal. 93 20.

Le mesme Saint veut dans un autre endroit, que celui qui embrasse la Profession Monastique, soit d'un esprit & d'une volonté ferme, constante & invariable, que sa resolution ne puisse estre échangée ny mesme ébranlée par les attaques & les efforts des mauvais esprits; que sa fermeté égale celle des Martyrs, & qu'il persevere jusqu'à la mort, soit qu'il s'agisse des Commandemens de Dieu, soit qu'il faille obeir à ses Superieurs, puisque c'est en cela que consiste l'essentiel de sa Profession.

Conf. Mon.
c. 19.

Il dit ailleurs qu'un Moine ne peut disposer d'un seul instant de sa vie; Que comme un instrument ne se peut donner aucun mouvement de luy mesme, mais le reçoit de la main de l'artisan; & qu'un membre n'a plus d'action, pour peu qu'il soit retranché du corps auquel il doit estre inseparablement uny, de mesme un Religieux ne doit rien faire sans l'ordre de son Superieur. Que si sa foiblesse l'empêche d'obeir aux choses qu'on luy commande, qu'il la declare à son Superieur, qu'il luy en laisse le jugement, & que pour luy il se porte à

Ibid. c. 27.

Paul adHeb
c. 12. 4. „ executer ses ordres ; se souvenant de cette parole
„ de l'Ecriture, vous n'avez pas encore résisté jus-
„ qu'au sang.

Inst. lib. 4. c.
10. Cassien dit que la Regle que les Religieux gar-
doient dans l'obeissance estoit si étendue, qu'il ne
leur estoit pas permis de faire les moindres choses,
ny de satisfaire aux moindres besoins, sans la per-
mission de leur Superieur ; Qu'ils exécutoient tous
ses ordres sans discussion, & avec autant de promp-
titude, que s'ils leur fussent venus de la part de
Dieu ; & qu'ils recevoient avec tant de foy & de
religion les commandemens qu'on leur faisoit
quelquefois dans les choses impossibles, qu'ils
s'employoient de toutes leurs forces à les executer,
le respect qu'ils avoient pour celuy qui leur com-
mandoit, ne souffrant pas qu'ils en examinassent
l'impossibilité. *Vt nonnunquam impossibilia sibimet
imperata, ea fide ac devotione suscipiant, ut tota
virtute, ac sine ulla cordis hæsitacione perficere ea,
aut consummare nitantur, & ne impossibilitatem
quidem præcepti pro senioris sui reverentiâ metian-
tur.*

Reg. Mon.
c. 8. „ Saint Jérôme dit qu'il faut qu'un Religieux soit
„ soumis en toutes choses, qu'il n'ait aucune volonté,
„ qu'il ne puisse ny vouloir, ny ne pas vouloir que se-
„ lon les ordres qu'il recevra de son Superieur ; qu'il
„ ne trouve ny difficulté, ny peine dans les choses
„ qui luy seront commandées, quand bien mesme
„ elles seroient contraires à ses inclinations. Que

celuy qui est véritablement obeïssant & qui s'est
 une fois dépoüillé de son propre jugement pour
 l'amour de JESUS-CHRIST, ne sçait plus ce que
 c'est que de dire cela est penible, cela est injuste.
Vere obediens & qui pro Christo caret omni arbitrio
voluntatis, nihil novit difficile nihil injustum. Sou-
 venez-vous, continuë-t-il, que dés le premier pas
 que vous avez fait dans la vie religieuse, vous avez
 remis à JESUS-CHRIST tout le droit que vous aviez
 de vouloir, & de ne pas vouloir, & qu'il ne vous en
 reste plus que pour obeïr aux personnes qui vous
 tiennent sa place. Car c'est à JESUS-CHRIST mes-
 me que vous rendez l'obeïssance, lors que vous
 obeïsses à ceux auxquels il vous a soumis. Il
 conclud par ces paroles; ce n'est donc pas un Mo-
 nastere, ce ne sont pas des Moines, lors que les
 inferieurs ne rendent pas aux Superieurs l'obeïf-
 sance qui leur est dûë: *Non igitur est Monasterium,*
non Religiosi non Monachi, ubi subditis obedientia deest
erga prelatum.

Saint Fulgence disoit que ceux-là estoient veri-
 tablement Moines, qui ayant renoncé à leur vo-
 lonté propre, estoient dans une indifferance par-
 faite, & dans une disposition à ne se porter à rien
 par eux-mesmes, mais à se laisser conduire en tou-
 tes choses par les ordres & par les avis de leurs
 Superieurs.

Saint Gregoire nous apprend que la veritable
 obeïssance n'examine ny les intentions, ny les con-

“ In vita B.
 Fulgentii
 “ cap. 27.

“ L. 2. exposit.
 in lib. reg. 1.
 “ c. 4.

» mandemens des Superieurs, parce que celuy qui
 » a soumis à un autre la conduite de sa vie, n'a qu'u-
 » ne joye qui est celle de faire ce qu'il luy comman-
 » de; celuy-là ne juge point qui sçait parfaitement
 » obeir, car il ne connoist point d'autre bien que
 » d'exccuter les ordres qu'on luy donne. *Vera nam-
 » que obedientia nec præpositorum intentionem discatit,
 » nec præcepta discernit, quia qui omne vitæ suæ, judi-
 » cium majori subdidit, in hoc solo gaudet, si quod sibi
 » precipitur operatur.*

Grad 4. ait.
3.

» Saint Jean Climaque dit que l'obeissance est
 » un affranchissement de toute crainte de la mort;
 » un parfait renoncement à son ame propre, un
 » mouvement simple, par lequel nous agissons sans
 » discernement; C'est une mort volontaire, dit-il,
 » c'est une vie exempte de toute curiosité; l'obeis-
 » sance met la propre volonté dans le tombeau, &
 » ressuscite l'humilité: Celuy qui est vraiment obeis-
 » sant, ne forme non plus de contradiction, ny de
 » discernement dans les choses qui sont bonnes, ou
 » dans celles qui sont mauvaises, que s'il estoit mort:
 » Et celuy qui aura fait mourir son ame de cette
 » mort sainte, n'aura point sujet de craindre lors
 » qu'il rendra compte à Dieu de toutes ses actions:
 » Enfin l'obeissance est une renonciation que l'on
 » fait au discernement par une plenitude de discer-
 » nement.

Epist. ad
Past. 2. 59.

» Saint Benoist ordonne dans sa Regle, que l'on
 » obeisse au Superieur avec autant d'exactitude &

de foin, qu'à Dieu meſme; Que les Religieux ſe conduiſent en tout par ſes avis & par ſes ordres; qu'ils luy rendent une obeïſſance ſimple, ſincère & cordiale; & que cette obeïſſance ſoit entiere & generale. *Omni obedientia ſe ſubdat majori*, ſelon l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a obey juſqu'à la mort... Qu'il n'y ait rien de ſi dur, de ſi penible, & de ſi humiliant, qu'on ne ſouffre en paix & en patience, quand il s'agit d'obeir. Enfin il veut que l'obeïſſance n'ait point de bornes; & que l'on entreprenne avec amour les choſes meſmes qui ſont impoſſibles, quand elles ſont commandées.

Grad 3. c.
7. hum. in
Reg.
Ibid. 4.

c. 68.

De præcep.
& diſp. c. 6.

Saint Bernard enſeigne que l'obeïſſance parfaite ne connoiſt point de loy, ny de limites, qu'elle n'eſt point reſſerrée dans les bornes étroites de la perfection; qu'elle s'éleve par une volonté pleine dans la vaſte étendue de la charité; & qu'elle embrasse dans une diſpoſition libre & remplie d'allegreſſe & de vigueur toutes les choſes qui luy ſont commandées. Il nomme une moindre obeïſſance, une obeïſſance imparfaite, lâche & ſervile... Il dit que la Regle de S. Benoïſt ordonne, qu'un Religieux ſe ſoumette à ſon Superieur dans une entiere ſoumiſſion; qu'elle ne luy permet pas de la renfermer dans les termes de ſa Profeſſion, ny de la borner preciſement à ſon pacte & à ſes promeſſes: mais qu'elle demande qu'il porte ſon obeïſſance au delà de ſes vœux, & qu'il obeïſſe en tou-

» res choses , quand mesme elles seroient impossi-
 » bles. Il dit que le veritable obeissant n'examine
 » point les commandemens , & qu'il luy suffit de
 » sçavoir qu'on luy commande. Il ne pouvoit
 » mieux montrer ce qu'il pensoit , de l'exactitude de
 » l'obeissance , qu'en disant , si le Superieur me
 » commande de me taire , & qu'il m'échappe une
 » parole par oubly ou par inconsideration ; j'avoué
 » que j'ay commis une faute contre l'obeissance ;
 » mais elle est venielle ; que si j'ay rompu le silence
 » par mépris , & avec connoissance & deliberation ,
 » cette desobeissance est une prévarication crimi-
 » nelle , c'est une offense mortelle ; & si je persevere
 » jusqu'à la mort sans en faire penitence ; elle sera
 » cause de ma damnation. *Si jubente seniore ut fileam ,*
verbum mihi forte per oblivionem , elabitur , reum me
fateor inobedientie sed venialiter ; si ex contemptu sciens
& deliberans sponte in verba prorupero , & rupero
silentii legem , prævaricatorum me constituo , & crimi-
naliter : & si impænitens persevero usque ad mortem ,
peccavi & damnabiliter.

Lors donc que saint Bernard dit , qu'on ne peut pas contraindre un Religieux qui s'est engagé dans une vie sainte , de faire au delà de ce qu'il a promis ; & qu'au cas qu'on le voulust , il n'est pas obligé d'obeir à son Superieur : son dessein n'est que d'empêcher ceux qui gouvernent d'abuser de leur pouvoir , de regler la conduite des inferieurs par leurs caprices , d'en exiger des choses extre-
mes,

mes, & sous pretexte d'une plus grande perfection, détruire par un zele indiscret, des observances saintement instituées : n'ayant jamais entendu parler de quelque action particuliere, mais bien du changement d'un estat. Car encore qu'un Superieur ne puisse reduire ses Religieux à une vie qui soit inferieure à celle qu'ils ont professée, & qu'en ce point ils ne luy doivent aucune obeïssance : cependant, il peut en quelques rencontres leur commander quelque action d'une moindre perfection par des considerations saintes, & il ne faut point douter qu'ils ne soient obligez de luy obeïr : De mesme il peut en commander de superieures à l'estat, & pour lors on est dans l'obligation de se soumettre.

Saint Thomas dit que la vertu la plus essentielle, & qui constituë davantage l'estat Monastique, est l'obeïssance; que la volonté du Superieur de quelque maniere qu'on la connoisse, est un precepte & un commandement tacite. Et que l'obeïssance parfaite veut qu'un Religieux obeïsse en toutes choses, lors qu'on ne luy commande rien qui soit contre sa Regle, ou contre la Loy de Dieu. *Peracta obedientia est, ut simpliciter in omnibus obediat quæ non sunt contra Regulam, aut contra Deum.*

2 2 Quest.
186. art. 8 in
corp.

Quod 1. 1.
quest. 8. art. 1.

Vous voyez bien, mes freres, par tous ces témoignages & ces instructions differentes, qu'encore que les Saints semblent porter l'obeïssance les uns plus loin que les autres, neanmoins ils

conviennent tous que si un Religieux, est véritablement obeissant, il n'a plus de volonté propre; qu'il est dans la main de son Supérieur pour toute sa conduite, ses actions, & toutes les circonstances de sa vie: Qu'il doit recevoir avec une soumission entière, toutes les choses qui luy sont commandées dans l'étendue de sa profession, pour sa perfection, & selon l'esprit de sa Règle; quand même elles luy paroistroient impossibles; si ce n'est qu'elles se trouvaient évidemment contraires aux Commandemens de Dieu; Et qu'à moins de vouloir se contenter de cette manière d'obeir, que saint Bernard appelle lâche & servile, & qui ne peut plus convenir à ceux que Dieu destine à ce qu'il y a de plus grand & de plus saint dans la Religion, il faut qu'il s'éleve à cette obeissance parfaite, qui ne sçait point se prescrire de bornes & de limites: Et que sans faire reflexion sur ce qu'il peut, ou ce qu'il ne peut pas, il embrasse dans une foy vive, comme estant la volonté de Dieu même, tout ce qui luy peut venir de la part de ceux qui tiennent sa place, qui luy expliquent sa loy, & qui luy parlent en son nom.

Pour ceux qui prétendent qu'il n'y a que les choses absolument essentielles qui tombent sous l'obeissance; Qu'on peut obmettre sans scrupule & sans péché, celles qui sont moins importantes; qu'on ne péche contre l'obeissance en ce qui re-

garde les ordres des Supérieurs, que lors qu'ils commandent en vertu de la sainte obéissance ; ou lors que l'on s'oppose à leurs commandemens par une résistance formelle ; Qu'on peut en examiner les intentions & les motifs ; qu'il suffit pour garder l'obéissance de conserver une dépendance éloignée des Supérieurs, de prendre leur permission dans les rencontres plus considérables, & que dans les autres, c'est un assujettissement inutile : Leurs imaginations sont tellement contraires à la raison, à toute la piété des Cloîtres, aussi-bien qu'aux enseignemens & aux maximes des Saints ; qu'il n'y auroit pas moins d'extravagance à les soutenir, que de temerité & de scandale.

LI Nous ne sçaurions assez répandre de larmes, mes freres, sur le mal-heur de nos temps & sur nos propres miseres, en voyant cette vertu qui a sanctifié les Deserts, fait de véritables Cieux des solitudes les plus affreuses, & rendu les Moines des premiers siècles égaux aux Anges, tellement bannie des Monasteres, qu'à peine en remarque-t-on quelques traces dans les observances mesme les plus exactes & les plus disciplinées ; L'on y obéit avec tant de reserve, & d'une maniere si éloignée de ce que les Saints ont voulu nous exprimer par le terme d'obéissance, qu'il semble que ce qui s'en pratique, ne soit que pour empêcher que le nom ne s'en perde, & que la memoire ne s'en efface : soit que Dieu veuille qu'elle se conserve pour nô-

tre propre honte, & afin que nostre infidelité paroisse incessamment devant nos yeux; soit afin que ce souvenir produise en nous une douleur & une crainte salutaire, toutes les fois que nous nous considerons hors de la voye de nos peres, & privez d'un secours si puissant & si efficace, dans lequel plus qu'en toute autre chose, consiste l'essence, la gloire & le repos de nostre profession.

Je dis l'essence, parce que c'est l'obeissance lors qu'elle est parfaite, qui forme & qui constitue le Religieux dans son estat; c'est par elle qu'il se consacre, & qu'il s'immole à Dieu; c'est elle qui luy donne le coup de cette mort bien-heureuse, par laquelle il cesse de vivre de la vie du monde, pour ne plus vivre que de celle de JESUS-CHRIST: *Vivo ego jam non ego, vivit vero in me Christus*. Je dis la gloire, parce qu'un Religieux n'en a plus que celle de JESUS-CHRIST; Et comme il n'y a rien par où il honore, & en quoy il puisse contribuer davantage à l'exaltation de son saint nom que par l'obeissance; il n'y a rien aussi par où il contribuë davantage à sa propre gloire; *Melior est obedientia quam victima*. Il feroit beaucoup moins & rendroit à Dieu de moindres hommages, quand il luy sacrifieroit un millier d'hecatombes, qu'en luy sacrifiant sa volonté propre par le vœu & par l'action de l'obeissance. Car comme l'explique saint Gregoire, il ne sacrifie rien dans cette oblation exterieure qu'une chair étrangere; au lieu que dans l'autre, c'est sa personne

Ad Gal. 2. v.
20.

Reg 1 c. 15.
v. 22.

qu'il sacrifie, & qu'il est luy-mesme l'hostie & la victime. *Obedientia jure victimis proponitur, quia per victimas aliena caro, per obedientiam vero voluntas propria mactatur.* Lib. 35. Moral. c. 10. S. Greg.

D'ailleurs selon ces paroles du Sage, la vie de l'Obeïssant est une suite de victoires : *Vir obediens loquetur victorias.* Prov. 21. v. 2 7 En effet toutes les vertus ont chacune en particulier un vice & un déreglement opposé qu'elles attaquent ; la pauvreté, par exemple, combat l'avarice, la douceur la colere ; la continence l'impureté ; la ferveur la paresse : mais l'obeïssance seule les surmonte tous à la fois, par la destruction de l'amour & de la volonté propre qui en est l'origine & le principe. Aussi est-il vray que le Religieux qui est soumis au joug de cette obeïssance parfaite, a gagné autant de batailles, défait autant d'ennemis, & acquis autant de couronnes : qu'il y a de passions différentes qui peuvent luy faire la guerre.

C'est ce qui fait précisément, que l'on trouve cette sainte tranquillité, & ce sacré repos dans la solitude des Cloistres : Car comme toutes les passions y sont détruites ou assujeties par l'obeïssance, qu'elle en a coupé les racines, & tary toutes les sources, il n'y a plus rien qui soit capable d'y causer des agitations, & d'y exciter des tempestes. La paix y est profonde, & J E S U S C H R I S T qui est 101. 9. 66. le Roy de la paix, & qui se plaist par tout où elle se rencontre, y établit son Royaume ; il y regne ;

il y conserve le bon ordre, & y maintient toutes choses dans un accord & dans une intelligence invariable.

Ce sont des biens que l'estat Monastique ne reçoit que de la seule obeïssance; c'est elle qui luy produit tous ces avantages; quand elle est entiere selon les regles & les maximes des Saints, & telle qu'elle a paru autrefois dans les veritables Solitaires; Mais comme elle enferme tant de benedictions, & qu'elle est tout ensemble le repos; la gloire, & l'essence de cette profession si sainte, c'est aussi contre elle que l'envie des demons s'est particulierement irritée; C'est elle qu'ils ont attaquée avec plus de violence & d'opiniâtreté. Ils ont inspiré aux inferieurs l'amour de l'indépendance: Et ont donné aux Superieurs une averfion de l'affujettissement necessaire pour recevoir les marques & les devoirs d'une obeïssance exacte. Les uns sont devenus sans docilité, & les autres sans sollicitude; ainsi ils ont tous conspiré par des conduites differentes, mais également contraires aux desseins de Dieu, à la destruction de cette vertu principale. Ils l'ont alterée, ils l'ont affoiblie, ils l'ont éteinte; & toute la sainteté des Cloistres qui ne peut subsister sans elle, s'est trouvée enveloppée dans ses ruines.

Voilà, mes freres, la cause de nos plus grands maux; Cependant il ne serviroit de rien de la connoître, ny mesme de s'en affliger, si on ne tra-

vailloit à les guerir. C'est pourquoy demandons à JESUS-CHRIST par des prieres & des gemiffemens continuels, qu'il fasse revivre dans son Eglise l'esprit de ses serviteurs & de ses Saints; qu'il donne aux Pasteurs des entrailles de peres; qu'il excite leur charité & leur vigilance, en sorte que quittant toute autre occupation, ils s'appliquent uniquement à la conduite de ceux dont la divine Providence les a chargez. Et pour nous, mes freres, qu'il nous fasse entrer dans ce renoncement & cette abnegation de nous-mesmes; qu'il nous remplisse de cette confiance, de cette simplicité & de cette docilité cordiale, sans laquelle l'obeissance n'est qu'une soumission de contrainte, une dépendance de police; une déférence extérieure qui n'a rien que d'humain.

Je pense; mes freres, qu'il n'est pas nécessaire de m'étendre davantage sur ce sujet; & que ce que nous avons dit est suffisant pour répondre à la question que vous m'avez proposée; Je ne doute point que vous ne voyiez avec une entière évidence, que comme la Profession Religieuse n'a rien de si grand & de si relevé qui ne soit contenu dans la Chasteté, la Pauvreté, & l'Obeissance; si vous prenez ces trois vertus dans toute l'étendue & la perfection que les Saints leur ont donnée: Aussi n'y a-t-il rien de plus déraisonnable, ny qui convienne moins à cet estat tout saint & tout celeste, que de vouloir qu'il consiste en ces trois dispositions.

prises d'une maniere commune & grossiere, puis qu'encore qu'elles en soient les fondemens & les bases; non seulement elles ne sçauroient toutes seules luy donner la sainteté qui luy est essentielle, mais mesme elle se rencontre souvent avec des déreglemens & des excés qui les rendent entiere-ment inutiles.

Car ne peut-il pas arriver, ou plutôt n'arrive-t-il pas souvent, qu'un Moine soit chaste, qu'il ne possède rien des biens & des richesses de la terre, qu'il rende à ses Superieurs une obeïssance telle que nous l'avons marquée; & que cependant il soit remply de colere, d'orgueil, d'envie, d'ambition; sujet à l'intemperance, au murmure, à la tristesse; porté à former des jugemens & des soupçons contre ses freres; abandonné à la negligence, à la paresse, à la vanité de ses pensées; immortifié, superbe, impenitent, menteur; Enfin ne se peut-il pas faire qu'il soit esclave de tous les vices, de tous les déreglemens, & de toutes les passions de l'esprit; & que son ame toute défigurée, cache aux yeux du monde sa laideur & sa difformité sous l'apparence d'une sainteté, dont elle n'a pas les moindres principes. Y auroit-il rien de plus injuste que de s'imaginer que cet homme, qui n'est à proprement parler qu'un hypocrite de profession, & un trompeur travesty; parce qu'il est chaste, pauvre & obeïssant en la maniere que nous l'avons supposé, ait les qualitez essentielles à son estat, c'est à dire
qu'il

qu'il soit un véritable Moine au jugement de Dieu, comme il le peut estre dans le sentiment des hommes, qui ne jugent de luy que par son habit.

On lit dans la Regle des Moines, qu'on attribué à saint Jérôme, qu'il ne suffit pas à celuy qui doit avoir une vertu parfaite & consommée, de mépriser les richesses, & de renoncer aux biens qu'on peut acquerir & perdre en un moment; Les Payens, tout vicieux qu'ils ont esté; ont fait la même chose; mais le disciple de JESUS-CHRIST doit faire plus que les Philosophes, qui comme de vils esclaves n'ont recherché que l'approbation des hommes, & la gloire du monde; Ce n'est point assez pour vous de quitter les biens extérieurs, si vous ne suivez JESUS-CHRIST; il veut une victime toute vivante, & qui soit selon son cœur: en un mot, ce ne sont pas vos tresors, mais c'est vous-mesme qu'il demande. *Non satis est perfectio & consummato viro opes contemnere, dissipare pecuniam, ac projicere quod in momento & perdi & inveniri potest; fecit hoc Antisthenes, fecerunt pluri mi quos vitiosissimos legimus. Tibi non sufficit opes contemnere nisi Christum sequaris, te ipsum vult dominus hostiam vivam, placentem deo te inquam, non tua.*

Reg. Monach.
cap. de obedien-
tia.

C'est aussi ce qui nous a esté enseigné par l'Écriture; quand elle nous a dit comme nous l'avons déjà remarqué, que la chasteté n'a servy de rien aux Vierges folles; que la pauvreté de celuy qui

Mat. 25.
1. Cor. 13.

aura distribué ses biens aux pauvres, luy fera inutile, si elle est destituée de la charité, & des autres vertus qui en sont inseparables; & quand elle nous donne pour modèle de nostre obéissance celle de JESUS-CHRIST exprimée par ces paroles. *Descendi de cælo, non ut faciam voluntatem meam, sed ejus qui misit me. . . . Humilia-vit semet- ipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.* Ce qui marque une obéissance d'une étendue, & d'une perfection telle que les Saints nous l'ont apprise, & sans laquelle elle ne merite pas qu'on luy en donne le nom.

Joan. 6. v.

Philip. 2. v. 3.

Jugez de tout cela, mes freres, que l'aveuglement des Moines est grand, & qu'il y en a tres-peu qui soient instruits de l'excellence & de la sainteté de leur profession. Et en effet, les veritez sont tellement affoiblies par les usages & les coutumes, que la corruption des temps a introduites dans les professions les plus saintes, qu'elles ne sont plus reconnoissables: chacun a les yeux fermés sur ses principaux devoirs; On regle sa conduite sur les pratiques que l'on trouve établies; on veut vivre comme on voit vivre les autres, & on s' imagine qu'on est en seureté quand on fait ce qu'ils font; comme si le grand nombre estoit un garant fort assuré, & que l'iniquité se trouvaist justifiée aussi-tost qu'elle est devenuë publique.

C H A P I T R E VI.

Des principaux moyens par lesquels les Religieux peuvent s'élever à la perfection de leur estat.

DIEU dont la sagesse & la miséricorde sont infinies, & qui en formant les conditions différentes où il appelle ses élus; a ordonné toutes choses pour leur sanctification, a aussi disposé les moyens nécessaires pour accomplir les devoirs de leur estat. Il n'y a point de profession (je ne parle pas de celles que la cupidité des hommes a introduites dans le monde) à laquelle il n'ait attaché dans ce dessein, des moyens propres, & des graces particulieres. Car Dieu ne tente point les hommes; il ne sçait ce que c'est de leur tendre des pieges; il ne leur commande point des choses impossibles; & jamais les obligations qu'il leur impose n'excedent leurs forces. Comme donc la Religion devient un commandement pour ceux qu'il y destine, & qu'il y appelle; il ne manque pas aussi de leur donner toutes les assistances convenables, & de leur ouvrir toutes les voyes & les chemins nécessaires pour les faire arriver à la fin à laquelle il les destine. Ainsi quand les Religieux auront assez de zele & de fidelité pour s'acquiter de leurs devoirs dans tout le détail & l'étendue de leur Regle,

quand ils vivront dans l'observation de tout ce qu'elle leur prescrit.

1. Qu'ils seront fervens dans l'amour de Dieu.
2. Qu'ils regarderont leur Superieur comme leur pere, & qu'ils auront en luy une entiere confiance.
3. Que le Superieur les considerera & les aimera comme ses enfans.
4. Qu'ils seront exacts à rendre à leurs freres la charité qu'ils leur doivent.
5. Qu'ils seront assidus à l'oraison.
6. Qu'ils aimeront l'humiliation de l'esprit.
7. Qu'ils conserveront la pensée de la mort.
8. La presence des jugemens de Dieu.
9. Cette componction de cœur si sainte & si salutaire.
10. Qu'ils vivront dans la retraite.
11. Dans le silence.
12. Dans l'austerité de la vie, & la mortification des sens.
13. Les travaux corporels.
14. Les veilles.
15. Dans une pauvreté exacte.
16. Et qu'ils supporteront les maladies dans une disposition digne de la sainteté de leur estat.

S'ils se rendent exacts dans toutes ces pratiques, sans se dispenser d'aucuns de ces points. Assurez-vous, mes freres, qu'ils acquereront cette perfection que Dieu demande d'eux, qu'ils s'éleveront

au sommet de cette échelle Mystique du saint Patriarche: Qu'ils obtiendront le mérite & la pureté de leur estat: qu'ils fourniront une carrière heureuse; & qu'enfin ils recevront de la main du juste Juge cette couronne qu'il a promise, selon l'Apôtre, à ceux qui auront perseveré dans le combat, gardé la foy, & consommé l'œuvre dont il les avoit chargez.

Que si vous voyez que dans cette multitude innombrable de personnes consacrées à JESUS-CHRIST; il y en a si peu qui répondent à la dignité de leur profession par la sainteté de leur conduite. Si vous voyez la pluspart des Cloîtres dans un si grand affoiblissement, dans une langueur, dans une licence, & dans une conversation si éloignée de cette institution primitive; Il est sans doute, mes freres; que ce desordre n'a point d'autres causes que celles de nos propres infidelitez; nous avons quitté les pratiques anciennes; nous avons abandonné les voyes qui ont sanctifié nos predecesseurs & nos peres; nous avons retranché de nos Regles tout ce que nostre cupidité ne pouvoit souffrir; nous avons aboly les veritez pour vivre selon des maximes qui flattent nos sens. Le joug de JESUS-CHRIST, tout aimable qu'il est, & les necessitez saintes auxquelles il nous avoit assujettis, nous ont paru insupportables; nous avons fait ce que le Prophete exprime par ces paroles; Vous avez rejetté mon joug; vous avez rom-

S. Ephrem.
serm. ascet. de
vit. Monastic.

pu les liens qui vous attachoient à mon service, & vous avez osé dire; je ne veux plus vous servir. *A saculo confregisti jugum meum, rupisti vincula mea; & dixisti non serviam;* & détruisant ainsi tout ce que Dieu avoit établi de rempart & de défense pour nostre seureté; nous sommes devenus la proie de nos ennemis. Il n'estoit pas juste qu'il donnast à ceux qui se sont retirez de son ordre & de sa main, & qui font une profession publique de violer sa loy, la protection qu'il n'a promise qu'à ceux qui la doivent observer.

Il ne faut donc pas dire que cette perfection premiere n'est plus possible; que c'est inutilement que l'on propose un estat auquel on ne sçauroit plus atteindre; que les temps n'en sont plus capables; que Dieu ne fait plus de saints, comme si sa puissance ou sa bonté avoient reçu des bornes, que les hommes eussent acquis par la suite des années une dureté impenetrable, & que l'Eglise eût perdu toute sa fertilité. Car Dieu nous apprend par la bouche de son Prophete que son bras n'est point racourcy, & que sa misericorde est toujourns la mesme; *Non est abbreviata manus domini, ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus ut non exaudiat.* Mais nous avons les premiers resserré nos cœurs; le mépris que nous avons fait de sa loy, & nos iniquitez toutes seules ont suspendu l'effet, & arrêté le cours de ses graces.

Iniquitates vestre dividerunt inter vos & Deum ve-

strum. Et nous pouvons dire dans le sens du mesme Prophete ; *Vtinam attendisses mandata mea , facta* Id. c. 48. v. 16. *fuisse sicut flumen pax tua & justitia tua sicut gurgites maris :* Quand nous serons plus Religieux & plus exacts dans l'observation de nos Regles ; quand nous porterons plus de respect aux ordres de Dieu ; quand nous serons plus attachez à luy obeir & à luy plaire qu'à satisfaire nos passions que nous prefererons cet heureux assujettissement à la liberté fausse qui nous flatte , & qui nous trompe , nous en recevrons autant de protection que dans les siecles passez. Ses graces nous viendront comme autrefois avec plenitude , par des épanchemens & des communications abondantes ; nous parviendrons à la perfection de nos Peres ; nous jouïrons de cette paix profonde , qui est le partage de ceux qui s'attachent à faire sa volonté , avec une exactitude , une fidelité & une constance invariable.

Les campagnes deviennent steriles à force de produire ; mais l'Eglise est un champ dont la fecondité ne cesse jamais , sa fertilité est infinie ; JESUS-CHRIST en est la source & le principe ; elle est encore tous les jours arrosée de son sang ; & ne doutez pas qu'elle ne puisse encore porter des hommes comparables aux Antoinnes , aux Pacômes , aux Hilarions & aux Macaires.

Pour ce qui est de ceux qui ne sont point touchez de cette obligation si essentielle , & qui au

lieu de tendre aux choses parfaites, se contentent d'une conduite molle & relâchée : plaignez - les, mes freres, & ne portez aucun jugement contre eux ; Affligez-vous de leurs égaremens comme de vos propres maux ; & tenez pour une maxime generale & constante, que la vie d'un Moine qui neglige la perfection, & les pratiques de sa Regle par lesquelles il y peut arriver, est une opposition, & une résistance d'estat à la volonté & à l'ordre de Dieu, hors duquel il n'y peut avoir de salut : Mais n'en faites jamais l'application aux personnes particulieres, sans des necessitez indispensables ; la certitude ne suffit pas pour juger, si la necessité ne nous y engage.

Vous voyez, mes freres, que toutes ces differentes pratiques de vertu, dont je vous ay parlé jusqu'icy, sont comme autant de degrez par lesquels un Solitaire doit s'élever à cette perfection, qui paroist si fort au dessus de nous ; & que ce qui a changé tout le fonds & toute la face de l'Ordre Monastique, est que l'on a quitté ces saintes observances pour lesquelles les saints Peres ont conservé tant de sentimens de respect, & de Religion : Mais il est necessaire d'en parler en détail, & avec plus d'étendue, afin de nous instruire davantage de nos obligations & de nos devoirs.



CHAPITRE VII.

De l'Amour de Dieu.

QUESTION PREMIERE.

Quel est le fonds & l'origine du premier de ces devoirs, qui est celuy d'aimer Dieu ?

RÉPONSE.

COMME entre tous les preceptes divins, celuy d'aimer Dieu, est le premier & le plus indispensable ; il n'y en a point aussi dont l'obligation soit plus claire & plus évidente ; Il semble qu'elle ne puisse estre ignorée que de ceux qui sont assez aveugles, & assez mal-heureux pour ne le pas connoître ; & l'on peut dire que si les Cieux, & tout ce que l'Univers enferme, nous parlent incessamment de sa magnificence & de sa gloire ; ils nous disent en mesme temps l'obligation que nous avons de l'aimer. Car seroit-il possible que l'on scût qu'il est l'auteur de tous ces ouvrages ; que toutes ces merveilles sont les effets de sa bonté & de sa puissance ; qu'elles ont pris dans cette source infinie de toutes sortes de richesses, ce qui éclate en elles de bon & de beau, & que l'on ne crust pas qu'on est obligé de l'aimer.

Il en est, mes freres, de l'amour à l'égard de Dieu, comme de l'adoration; si toutefois l'aimer & l'adorer sont des actions distinctes. Sa Majesté souveraine est l'objet de l'adoration qu'on luy rend; & sa bonté infinie est le motif de l'amour que les hommes luy doivent. Et comme le Commandement d'adorer Dieu n'est qu'une confirmation de ce devoir si essentiel, que contractent toutes les creatures raisonnables dans le moment qu'elles sortent de ses mains: de mesme le precepte de l'aimer ne fait rien que confirmer cette loy immuable avec laquelle nous naissons: &

Deut. c. 6. v. 5.

quand Dieu n'auroit jamais prononcé ces paroles. *Diliges dominum Deum tuum.* Nous ne laisserions pas d'estre dans l'obligation de l'aimer.

Mais sans vous arrester à ces considerations generales, regardez-vous vous-mesmes, & vous trouverez cette verité dans le sentiment de vostre cœur beaucoup mieux que vous ne pouvez l'apprendre dans les reflexions & les raisonnemens des hommes. Moïse disoit au peuple de Dieu, parce que sa dureté luy estoit connue, adressez-vous à vos

Ibid. c. 32. v. 7.

peres & à vos ancestres: *Interroga patrem tuum & annuntiabit tibi, Majores tuos, & dicent tibi.* Et pour moy, mes freres, je vous renvoye à vous-mesmes; interrogez vostre propre conscience; considérez avec une sainte attention toutes les choses que Dieu a faites en vostre faveur, dans l'ordre de la grace, comme dans celuy de la na-

ture ; Pensez qu'il vous couvre de sa protection contre un nombre presqu'infiny d'ennemis invisibles ; qu'il vous preserve de mille accidens qui vous menacent ; que c'est luy , comme dit le Prophete , qui vous pardonne toutes vos iniquitez ; qui guérit vos foiblesses & vos maladies ; qui délivre vôtre vie de la puissance de la mort ; qui vous remplit des biens & des marques de sa bonté ; qui contente tous vos desirs ; qui renouvelle vôtre jeunesse comme celle de l'aigle ; qui prend vôtre défense contre ceux qui vous font injure ; & qu'enfin il vous comble de misericordes. Pour lors vos entrailles se trouveront émuës : vous ne connoistrez plus ny de devoir , ny de precepte ; que celui de l'aimer ; toute vôtre consolation sera d'épancher vôtre cœur en sa présence ; vous n'aurez ny assez de temps , ny assez de moyens pour luy donner des témoignages de vôtre reconnoissance : & vous vous récrierez comme le Prophete , par des transports continuels ; O mon ame benissez le Seigneur ; qu'il n'y ait rien en moy qui ne rende gloire à son saint nom ; & ne perdez jamais le souvenir de ses graces & de ses bien-faits.

*Psal. 102. v. 3.
& seq.*

Benedic anima mea Domino : & omnia que intra me sunt nomini sancto ejus. . . & noli oblivisci omnes retributiones ejus.

*Psal. 102. v. 1.
& 2.*

Quoy que cette loy soit immortelle , que nous la portions gravée dans le fond de nos ames , & qu'il soit aussi essentiel à toute creature raisonnable

d'aimer Dieu que de l'adorer ; Dieu n'a pas laissé néanmoins d'en faire un precepte qu'il a voulu accompagner de circonstances importantes , en sorte qu'il fist en nous de plus profondes impressions ; qu'il fust plus capable de résister à la corruption du cœur humain , & d'en arrêter l'inconstance.

Et afin que les hommes n'en connussent pas seulement l'obligation & la nécessité , mais qu'ils en connussent aussi toute l'étendue , il ne s'est pas contenté de nous dire , vous aimerez le Seigneur votre Dieu. *Diliges dominum Deum tuum.* Mais pour nous montrer que nous devons l'aimer d'un amour qui n'eust ny bornes , ny mesures , ny réserve ; il ajoûte ces mots de tout votre cœur. *Ex toto corde* , de toute votre ame. *Ex tota anima* , de tout votre esprit. *Ex tota mente.* Enfin de toutes vos forces & de toute votre puissance. *Ex tota fortitudine tua.*

Ces mots si essentiels à ce precepte qui est le plus important de tous , & le plus nécessaire aussi bien que le plus saint , se trouve dans une infinité d'endroits de l'ancien & du nouveau Testament.

Moïse qui est le premier , dont il a plû à Dieu de se servir pour le déclarer aux hommes , a pris un soin tout particulier d'en recommander l'observation. Il dit au peuple dans le chap. 6. du Deuteronome ; Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur , de toute votre ame , & de toute votre force : *Diliges dominum Deum tuum ex*

Deut 2. 6. v.
4 5. 6.

Deut c 6. v.
5. 6 & 7.

toto corde tuo, & ex tota anima tua, & ex tota fortitudine tua. Que ce commandement que je vous fais aujourd'huy, demeure dans vostre cœur; vous l'apprendrez à vos enfans; vous le mediteriez sans cesse dans vostre maison, dans vos voyages; en vous couchant, en vous levant; *Erant verba hæc quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo, & narrabis ea filiis tuis, & meditaberis in eis sedens in domo tua, & ambulans in itinere; dormiens atque consurgens.*

Dans le chapitre 10. O Israël qu'est-ce que le Seigneur vostre Dieu demande de vous; sinon que vous le craigniez & que vous marchiez dans ses voyes, que vous l'aimiez, & que vous le serviez de tout vostre cœur, & de toute vostre ame. *Quid dominus Deus petit à te nisi ut timeas dominum Deum tuum; & ambules in viis ejus, & diligas eum ac servias domino Deo tuo in toto corde tuo, & in tota anima tua.*

Dans le chapitre 13. vous n'écouteriez point les paroles de ce Prophete, de ce resveur, car c'est le Seigneur vôtres Dieu qui vous éprouve, afin que tout le monde connoisse si vous l'aimez, ou non; de tout vostre cœur; & de toute vostre ame. *Non audies verba Prophetæ illius, aut somniatoris. Quia tentat vos dominus Deus vester, ut palam fiat utrum diligatis eum; an non, in toto corde & in tota anima vestra.*

Dans le chapitre 11. si vous obeïssiez au commandement que je vous fais aujourd'huy, d'aimer

le Seigneur vostre Dieu , & de le servir de tout vostre cœur , & de toute vostre ame. *Si ergo obedieritis mandatis meis qua ego hodie precipio vobis , ut diligatis dominum Deum vestrum & seruiatis in toto corde vestro , & in tota anima vestra.*

v. 10. Dans le chapitre 30. si vous écoutez la parole du Seigneur vostre Dieu ; si vous gardez ses Commandemens , les ceremonies qui sont dans sa loy , & que vous retourniez à vostre Dieu de tout vostre cœur & de toute vostre ame. *Et si audieris vocem domini Dei tui & custodieris precepta ejus ; & ceremonias que in hac lege conscripta sunt , & revertaris ad dominum Deum tuum in toto corde tuo , & in tota anima tua.*

lib. Jos. c. 22.
v. 5.

Vous voyez dans le livre de Josué la confirmation de ce mesme precepte. Gardez , dit-il , au peuple d'Israël avec soin , & d'une maniere effective le Commandement que vous avez receu de la bouche de Moïse le serviteur de Dieu , aimez le Seigneur vostre Dieu , marchez dans toutes ses voyes , observez ses Commandemens , attachez-vous à luy , & servez-le de tout vostre cœur & de toute vostre ame. *Custodiatis attente & opere completeis mandatum & legem quam precepit vobis Moyses famulus Domini , ut diligatis dominum Deum vestrum & ambuletis in omnibus viis ejus , & observetis mandata illius , adhæreatisque ei , ac seruiatis in omni corde , & in omni anima vestra , & peu de temps avant que de mourir , il recomande la mesme*

chose au peuple; ayez soin pardessus tout d'aimer le Seigneur vostre Dieu; *Hoc tantum diligentissime precavete ut diligatis dominum Deum vestrum.* Cap. 23. 12.

Le Prophete Roy ne nous apprend rien davantage, sinon d'aimer, de servir, & de chercher Dieu de tout nostre cœur. Ses sentimens, ses expressions, ses paroles enflammées marquent quelle estoit la violence de son amour. C'est de tous ses efforts & de toute sa puissance, qu'il loüe & qu'il confesse toujours le nom du Seigneur: Tantost il est enyvré de l'abondance de ses grâces; tantost il le regarde comme son Pere; & a pour luy la tendresse d'un enfant; tantost il soupire après luy comme un cerf échauffé desire les ruisseaux & les fontaines; enfin son ame s'épanche en sa présence comme de l'eau, & se fond comme de la cire par l'ardeur du feu qui le consume. Pfal. 26. v. 8. & 14.

Il dit dans le Pseaume 118. que ceux-là sont heureux qui sont sans tache, qui marchent dans la loy de Dieu, qui étudient ses preceptes, & qui le cherchent de tout leur cœur. *Beati immaculati in via qui ambulant in lege Domini, qui scrutantur testimonia ejus & in toto corde exquirunt eum.* Et il dit en quantité de lieux, que ceux qui aiment Dieu, sont dans l'abondance, & jouissent d'une paix profonde. Pfal. 118. v. 1. & 2.

Craignez Dieu, dit l'Ecclesiastique, de toute vostre ame; aimez de toute vostre puissance celuy qui vous a donné l'estre; honorez Dieu de toute Eccles. c. 7. v. 31. 32. 33.

c. 13. v. 18. vostre ame ; *In tota anima tua time dominum, in omni virtute tua dilige eum qui te fecit. Honora Deum ex tota anima tua.* Dans le chapitre

v. 18. tre 13. aimez Dieu dans tous les temps de vôtre vie, & invoquez-le pour vôtre salut. *Omni*

vita tua dilige Deum & invoca illum in salute tua. Et dans le chapitre 30. ayez compassion de vôtre ame, en vous étudiant de plaire à Dieu, & ramassez toute la vertu & la sainteté de vôtre cœur.

v. 24. *Miserere animæ tuæ placens Deo, congrega cor tuum in sanctitate ejus.*

c. 30. v. 6. Isaïe veut que la conversion d'un pecheur soit aussi entiere & aussi profonde que l'a esté son égarement : c'est à dire que comme les pecheurs se sont éloignés de Dieu de toute la force de leurs cupiditez ; ils reviennent à luy de toute l'étendue de leur amour. *Convertimini sicut in profundum recesseratis filii Israël.*

c. 29. v. 12. & 13. Dieu promet à son peuple par le Prophete Jeremie de l'exaucer dans ses prières, & de se laisser trouver, pourvû qu'il le cherche dans toute l'étendue de son cœur : *Et invocabitis me, & ibitis, & orabitis me, & ego exaudiam vos; quæretis me & invenietis, cum quaesieritis me in toto corde vestro.*

Cette obligation si clairement exprimée dans l'ancien Testament, se reconnoist dans le nouveau avec tant d'évidence, & on l'y voit dans un si grand jour, que saint Augustin dit que la loy nouvelle ne commande qu'une seule chose, qui est d'aimer.

d'aimer. *Lex nova nihil nisi amorem jubet.* Il est Aug. certain qu'il n'y a rien que l'on remarque davantage dans la parole de JESUS-CHRIST, dans toutes les circonstances de sa vie & de sa mort, & dans les instructions que nous avons receuës de ses Apostres : que l'on apperçoit par tout cette declaration si importante que JESUS-CHRIST luy-mesme a faite aux hommes, quand il a dit, je suis venu apporter sur la terre le feu d'une charité toute divine; puis-je vouloir autre chose, sinon que ce feu s'enflâme. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi ut accendatur?* Luc. c. 12. v. 49.

Les Pharisiens luy ayant demandé quel estoit le plus grand des preceptes de la loy, il leur répondit que c'estoit celuy d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout son esprit, dans saint Marc il ajoûte de toute sa puissance: *ex* c. 12. v. 30. *tota virtute*; Il confirme le mesme precepte dans saint Luc, où il dit à tous les hommes, si quel- c. 10. v. 27. qu'un veut venir après moy, qu'il renonce à soy-mesme, qu'il porte sa croix tous les jours, & qu'il c. 9. v. 23. me suive: dans le v. 24. celuy qui perdra son ame pour l'amour de moy la sauvera: & dans le v. 24. chapitre 14. si quelqu'un vient à moy, & ne hait pas son pere & sa mere, sa femme & ses enfans, c. 14 v. 26. & 27. ses freres & ses sœurs, & mesme sa propre vie, il ne peut-estre mon disciple; & quiconque ne porte pas sa croix & ne vient pas après moy ne peut estre mon disciple. On ne scauroit pas de-

Q

mander un amour plus vif , ny qui aille plus loin.

Ce que Dieu nous a fait connoître par la parole de son fils, il nous l'a enseigné dans sa mission sur la terre, car depuis qu'il nous a dit, qu'il avoit aimé les hommes jusqu'au point d'envoyer son fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne perisse point; mais qu'il ait la vie éternelle. *Sic Deus*

Joan c. 3 v. 16.
167

dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret. . . Nous ne sçaurions plus douter de quel amour nous sommes obligez de l'aimer, puisque nous ne pouvons ignorer qu'une grace infinie ne merite & n'exige une reconnoissance infinie. La reconnoissance est une disposition de justice & de charité tout ensemble; c'est un sentiment du cœur qui se règle & se mesure par la nature de la grace, par la qualité du motif & de la personne qui la confere; Et comme il n'y a rien en cecy que d'infiny, le don est JESUS-CHRIST; *Filius datus est nobis*. Nous le recevons de la charité du Pere: *Propter nimiam*
 Ifaïa c. 9. v. 6.
 Ep. ad Ephes.
 2. 4. & 5.
charitatem suam qua dilexit nos, & cum essemus mortui peccatis con-vivificavit nos in Christo; & par consequent il faudroit que la reconnoissance pour estre proportionnée fust infinie; Mais si cela n'est pas possible, parce que l'homme estant borné dans sa nature, l'est aussi dans tous ses sentimens, & ses dispositions; au moins on ne sçauroit pas disconvenir qu'il ne doive à son bienfaicteur & à son Dieu toute la reconnoissance, dont il peut estre

capable, & qu'il ne soit obligé de l'aimer, de tout son cœur, de toutes ses forces, & de toutes ses puissances.

Nous remarquons la mesme chose dans tous les accidens de la naissance de JESUS-CHRIST; dans le cours de sa vie mortelle, mais principalement dans toutes les circonstances de sa Passion, puis qu'elle est un martyre d'amour, comme un martyre de sang; & que la charité toute seule a esté la cause de son martyre: *Cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos.* Ainsi l'Eglise n'a rien de plus touchant à nous dire, que lors que voulant exciter l'amour & la pieté de ses enfans, après avoir rappelé dans leur memoire les graces que la misericorde de Dieu leur a faites; elle finit par celle-cy, qui est le comble & la consommation de toutes les autres, & se récrie en luy adressant sa parole dans le mouvement de sa tendresse: Seigneur, vous avez livré vostre propre Fils à la mort; pour racheter vostre esclave. *Vt servum redimeres filium tradidisti.*

Saint Jean dans sa premiere Epistre, ne parle rien que de charité & d'amour: n'aimons pas de paroles & de la langue, mais par œuvres & en verité; celui qui n'aime point ne connoist point Dieu, parce que Dieu est charité.

Saint Paul dans la premiere à Timothée, dit que la charité est la fin du precepte; c'est à dire qu'un Chrestien n'est fait que pour aimer.

Il ne faudroit plus demander après cela de quelle maniere on doit aimer Dieu ; toutes ces considerations parlent assez d'elles-mesmes : & si elles ne sont pas également entendues , c'est à cause que c'est le langage du cœur : il en faut avoir un pour l'entendre , & la pluspart des hommes n'en ont point. Mais pour les Saints qui ont reçu ce cœur & cet esprit nouveau que Dieu nous promet par son Prophete , *Dabo vobis cor novum , & spiritum novum ponam in medio vestri.* ... ils sont penetrez de ces veritez , & nous voyons par les instructions qu'ils nous ont laissées , comme par autant de mouvemens de la grandeur de leur amour , qu'elles avoient fait en eux de profondes impressions.

Ezech. c. 36.
v. 26.

in reg. fuf.
quest. 2.

Saint Basile nous apprend que la charité que nous devons avoir pour Dieu , n'est point une chose qui s'enseigne ; Car , dit ce grand Docteur , nous n'avons jamais eu besoin d'instruction pour sçavoir qu'il faut se réjouir de la lumiere , aimer la vie , cherir ceux qui nous ont donné la naissance , & de qui nous avons reçu l'éducation. On doit croire avec beaucoup plus de fondement que l'amour de Dieu ne s'acquiert point par une instruction étrangere ; mais que dans le moment que cet animal raisonnable que l'on appelle homme a esté créé , nostre inclination naturelle nous a donné une faculté raisonnable qui nous a fait trouver en nous-mesmes cette inclination à aimer Dieu.

Mais il faut sçavoir qu'encore que ce commande-
ment soit unique, il embrasse néanmoins en puis-
sance tous les autres, & il n'y en a aucun qu'il
n'accomplisse. Car celuy qui m'aime, dit JESUS-
CHRIST, gardera mes Commandemens. Nous
n'avons pas besoin d'instruction, ajoute saint Ba-
sile pour aimer avec ardeur ce qui nous touche
par des considerations domestiques, par les en-
gagemens de la nature, & nous sommes portez
par nostre propre inclination à vouloir du bien à
ceux auxquels nous avons de l'obligation. Qu'y
a-t-il de plus admirable que la beauté de Dieu?
Pouvons-nous nous former une idée plus agréa-
ble dans nostre esprit que celle de sa magnifi-
cence? Que peut-on concevoir de plus impe-
tueux, & dont la violence soit moins supporta-
ble? que le desir que Dieu fait naistre dans une
ame qui est purifiée de toutes sortes de malice; &
qui peut dire avec verité comme l'Epouse du Can-
tique, je suis blessée de la divine charité.

Il dit encore, que l'amour de Dieu est une det-
te que nous sommes obligez de luy payer; &
que le plus grand de tous les maux qui puisse ar-
river à l'ame, c'est d'estre privée de cette ver-
tu. ... Que si tous les animaux aiment naturelle-
ment ceux qui leur ont donné la naissance, com-
me il paroist dans les bestes & dans les enfans
envers leurs meres, ne paroissions-nous point
plus déraisonnables que des enfans, & plus bru-

» taux que des bestes , en demeurant sans aucun
 » mouvement d'amour envers celuy qui nous a
 » créez , comme s'il ne nous estoit de rien ? Car
 » quand nous ne serions point convaincus d'ailleurs
 » des effets de sa bonté , cette seule consideration
 » de ce qu'il nous a donné la naissance , nous obli-
 » geroit à l'aimer avec ardeur par-dessus toutes les
 » choses imaginables , & à nous attacher conti-
 » nuellement à luy comme les enfans le sont au
 » col de leur mere. Enfin après s'estre étendu sur
 » les obligations que nous avons à Dieu de nous
 » avoir donné la vie par la creation , & racheté de
 » la mort par les abaissemens de son Fils ; Il finit par
 » ces paroles : Il est si bon , qu'il n'attend rien de
 » nostre part en échange de tant de bienfaits, sinon
 » que nous l'aimions ; & n'exige point de nous au-
 » cune autre reconnoissance.

Homil. 10.
 pa. 613.

Saint Macaire après avoir parlé de l'attache-
 ment que les gens du monde ont aux personnes
 » & aux grandeurs passageres , dit que si ceux qui
 » se conduisent par les sentimens de la chair , les
 » desirent avec tant d'ardeur ; les ames qui sont
 » éclairées de ce rayon spirituel & vivifiées de l'es-
 » prit de la divinité ; & qui ont le cœur blessé des
 » traits de l'amour divin dont ils brûlent par J E-
 » S U S-C H R I S T ; sont comme enchaînez par cette
 » beauté , par cette gloire ineffable , par cette ma-
 » gnificence incorruptible , par ces richesses incon-
 » cevables de leur Roy veritable & eternel ; que

l'envie qu'ils ont de le posséder les embraze d'une cupidité sainte ; qu'ils sont tout à luy , & qu'ils s'y attachent sans reserve.

Saint Augustin dit que Dieu est la source de notre beatitude , la fin de tous nos desirs ; Que c'est luy que nous devons choisir , ou plutôt que nous devons reprendre , parce que nous l'avons perdu en le negligent. Qu'il faut que nous allions à luy par l'amour , afin qu'y estant arrivez , nous y trouvions nostre repos & nostre bonheur , puis- que rien ne manque à ceux qui ont acquis cette fin , *Hunc eligentes , seu potius reeligentes , amiserimus enim negligentes , ad eum dilectione tendimus , ut perveniendo requiescamus ; Ideo beati , quia illo fine perfecti. . . .* Il nous est commandé d'aimer ce souverain bien , de tout nostre cœur , de toute nostre ame , & de toute nostre puissance ; & nous devons y estre conduits par ceux qui nous aiment , comme nous devons y conduire ceux que nous aimons : Nous accomplissons ainsi ces deux preceptes , en quoy consiste toute la loy & les Prophetes. *Diliges dominum Deum tuum : . .* Afin donc que l'homme püst apprendre à s'aimer luy-mesme , on luy a donné une fin à laquelle il rapportast toutes ses actions. . . La charité de Dieu est une action de rectitude qui regarde Dieu incessamment ; c'est le lien des ames , la societé des fides : *Charitas est actio rectitudinis oculos semper habens ad Deum , glottinum animarum , societas fidelium.*

Lib. 10. de civitate Dei c. 4.

Mat. c. 22. v. 37.

Aug. in Ep. Ioan. c. 7.

» Le commandement que l'on vous donne est
 » court; Aimez & faites ce que vous voudrez; Si
 » vous gardez le silence, que ce soit par amour; si
 » vous parlez, que ce soit par amour; si vous re-
 » prenez, que ce soit par amour; si vous pardon-
 » nez, que ce soit par amour; ayez la charité dans
 » le fond de vostre cœur, il ne peut rien naistre que
 » de bon de cette racine. *Breve preceptum tibi præ-*
 » *cipitur. Dilige, & fac quod vis; Si ve taceas dilectio-*
 » *ne taceas; si ve clames, dilectione clames; si ve emen-*
 » *des, dilectione emendes; si ve parcas, dilectione par-*
 » *cas; radix sit intus dilectionis, non potest de illa ra-*
 » *dice nisi bonum existere.*

Aug. in Ep.
Joan. c 7.

c. 23. de mo-
rib. Eccles.

Ce saint Docteur a tellement crû que l'Amour de Dieu doit entrer dans toutes les actions & dans tous les endroits de la vie d'un Chrestien, qu'il nous enseigne que bien vivre, n'est autre chose qu'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout son esprit: Il reduit toutes les vertus à la charité seule: il dit qu'elle prend des noms differens selon ses mouvemens, ses exercices, & ses applications differentes; Qu'elle s'appelle tantost temperance, lors qu'elle empêche que nulle volupté ne corrompe l'amour que nous portons à Dieu: tantost force, lors qu'elle fait que nulle adversité ne nous en separe; tantost justice, quand elle ne souffre pas que l'on serve à d'autre qu'à luy; & tantost prudence, quand elle veille pour discernier les choses, de peur qu'on ne se laisse surprendre

ſurprendre par l'artifice & par le déguifement.

Saint Fulgence dit que la penſée ſe porte où eſt noſtre trefor, ſelon cette parole de la vérité; *Vbi enim eſt theſaurus tuus ibi eſt cor tuum*: Si donc nous voulons avoir un trefor dans le Ciel, aimons les choſes celeſtes. Voulez-vous ſçavoir où eſt voſtre trefor, regardez ce que vous penſez, & il arrivera que vous connoiſtrez voſtre trefor par voſtre amour, & voſtre amour par voſtre penſée.

Saint Paulin dit que la bonté de Dieu eſt telle, qu'il veut bien nous remettre nos iniquitez paſſées, pourvû que nous le ſervions pour noſtre utilité, comme nous avons ſervi le demon pour noſtre dommage, ſelon la parole de l'Apoſtre. *Sicut exhibuiſtis membra veſtra ſervire immunditiæ & iniquitati ad iniquitatem: ita nunc exhibete membra veſtra ſervire juſtitia in ſanctificationem*; c'eſt à dire que nous nous plaiſions dans le Seigneur, autant que nous nous ſommes plus dans le péché; que nous recherchions le Royaume de Dieu, avec autant d'ardeur que nous avons recherché les dignitez mondaines. Enfin, que nous ayons pour les choſes du Ciel, autant de ſoin & d'affection que nous en avons eu pour celles de la terre; *Vt eadem affectione delectemur in Domino qua delectati ſumus in peccato: ſic ambiamus regnum Dei, quomodo ambivimus ſæculi dignitatem, & denique tam diligenter curemus bona cæleſtia, quam terrena curavimus*.

In ſermone de
confeſſionibus
& diſpenſato-
ribus domini.
Matt. c. 6. v.
21.

Epif. 29. ad
Apoſt.

Ad Rom. c.
6. v. 19.

Ep. 4 ad sev. »

Que rendons-nous à Dieu, dit le mesme Saint,
 » pour tous les maux qu'il a endurez pour l'amour
 » de nous ? pour son Incarnation, pour les op-
 » probres, pour les mauvais traitemens, pour sa
 » flagellation, pour sa Passion, pour sa mort, pour
 » sa sépulture. Donnons-luy nostre amour pour ce
 » que nous luy devons; donnons-luy nostre chari-
 » té pour present; nostre reconnoissance pour sa-
 » laire, & mal-heur à nous si nous manquons de l'ai-
 » mer. *Reddamus ergo amorem pro debito; charitatem*
 » *pro munere, gratiam pro pecunia: vœ nobis nisi dilexe-*
 » *rimus.*

Tract. de di-
 ligendo Deo.
 cap. 1.

» Saint Bernard, dit de l'Amour de Dieu, voulez-
 » vous sçavoir pourquoy & comment il faut aimer
 » Dieu, je vous répons que la cause pour laquelle
 » on le doit aimer, c'est luy-mesme, & pour la me-
 » sure c'est de l'aimer sans mesure. *Vultis à me audi-*
 » *re, quare & quomodo diligendus est Deus; & ego dico*
 » *quod causa diligendi Deum, Deus est; modus, sine*
 » *modo diligere.*

Grad. 30. art
 3.

» Saint Jean Climaque dit que l'Amour Divin ne
 » tombe point, ne s'arreste point dans sa course; &
 » ne donne point de repos à celuy qui ayant esté
 » une fois percé de ses traits, est comme transporté
 » d'une fainte & bien-heureuse yvresse. . . . Une

Art. 12. »

» mere, dit le mesme Saint, ne prend pas tant de
 » plaisir à tenir entre ses bras son enfant qu'elle nour-
 » rit de son lait, que celuy que l'on peut nommer
 » l'enfant de l'amour divin, prend plaisir d'estre tou-

jours uni à Dieu, & comme entre les bras de ce Pere. Celuy qui aime veritablement se represente sans cesse le visage de la personne qu'il aime, & le regarde avec tant de joye au dedans de sa pensée, que le sommeil mesme n'est pas capable de le détourner de cet objet; son affection le luy faisant voir en songe. Il en arrive ainsi dans les choses spirituelles, ce qui fait dire à l'Epouse dans le Cantique ces paroles que j'admire, lors que blessée du trait de l'amour Divin, elle dit. Je dors par la necessité de la nature, mais mon cœur veille par la grandeur de mon amour.

Art. 13.

QUESTION II.

Dites-nous precisément de quelle maniere nous devons entendre ce precepte d'aimer Dieu; & ce que nous devons faire pour nous en acquitter?

R E P O N S E.

IL faudroit, mes freres, ne pas déferer au témoignage de l'Ecriture, ny aux sentimens des saints Peres, pour vous répondre autre chose sur cette question, sinon que quand Dieu nous a fait ce commandement. *Diliges dominum Deum tuum...* il a voulu nous marquer que nous estions obligez de l'aimer de tout le sentiment de nostre cœur; de toute son étendue & de toutes ses puissances, c'est à dire autant que nous le pouvons, & que nous en sommes capables.

Nous l'aimons de tout nostre cœur, *Ex toto corde*, quand nous allons & que nous nous unissons à luy par tous les mouvemens de nostre cœur, & que nous y attachons toutes ses affections. Nous l'aimons de tout nostre esprit, *ex tota mente*, quand nostre esprit s'occupe de luy, qu'il est le principal objet de nos pensées, & que le plus grand de nos soins est de considerer ses beautez, & de méditer ses veritez eternelles. Nous l'aimons de toute nostre ame, *ex tota anima*, quand nous le regardons dans l'usage que nous faisons de toutes les facultez de nostre ame, & que nous employons nostre homme tout entier interieur & exterieur pour le servir, & pour luy plaire. Nous l'aimons de toutes nos forces, *ex tota virtute*; lors qu'en luy rendant une obeissance exacte dans toutes les choses qu'il nous a prescrites, nous l'avons devant les yeux; & qu'observant jusqu'au moindre de ses commandemens, nous nous le proposons pour l'unique fin de toute nostre conduite, selon cette parole de l'Apostre, quoy que vous fassiez, faites-le au Nom de JESUS-CHRIST. *Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Iesu Christi.*

Ad Collof. v.
17. c. 3.

Ne croyez donc pas, mes freres, que l'on satisfasse à ce commandement par une obeissance simplement exterieure, par une observation de la loy, par des exercices de pieté, ny par une pratique litterale des preceptes, quelque exacte qu'elle

puisse estre; lors qu'elle ne sort pas du sein de Dieu comme de sa source; qu'elle n'est pas animée de son amour, & qu'elle ne va pas à luy comme à sa fin.

Ne vous imaginez pas que l'intégrité avec laquelle vous pourez garder toutes vos regles, vôtre fidelité dans vos jeûnes, vos veilles, vos travaux; vos mortifications, vostre silence, & vos autres austeritez suffisent pour vous acquitter de cette obligation. La charité de Dieu est une disposition toute interieure; & quoy qu'elle s'exprime par les œuvres, & qu'elle se declare par les actions des sens, neanmoins elle reside dans le cœur, c'est le cœur qui aime véritablement: l'amour est une affection du cœur; quand le cœur n'agit pas, il n'y a point de véritable amour.

En effet, que penseriez-vous d'un courtisan qui après avoir reçu mille témoignages de la bonté de son Roy, luy diroit; Je vous obeiray en toutes choses; j'excuteray tous vos ordres exactement. mais mon cœur est de glace pour vous; il ne sent aucun mouvement d'affection qui l'attache à vôtre personne; ne diriez-vous pas qu'il seroit le plus injuste & le plus ingrat de tous les hommes, & qu'il meriteroit de perdre pour jamais les bonnes graces de son Prince? Pouvez-vous juger plus favorablement d'un Chrestien, qui estant redevable à JESUS-CHRIST le Roy des Roys, de son estre, de sa vie, de son salut, se contente de luy rendre une soumissi-

sion legale : d'obeir exterieurement à ses Com-mandemens, & qui à la verité garde ses preceptes à la lettre, mais qui n'a pour luy ny sentiment, ny tendresse, & qui se persuade qu'il n'est pas obligé d'en avoir? Cette disposition ne merite-t-elle pas que son divin maistre luy demande, selon les paroles de l'Ecriture, comment il ose paroistre devant luy, sans estre revestu de la robe nuptiale; qu'il le chasse de sa presence, & qu'il rejette sans aucune compassion, & sa personne & ses services.

Vous sçavez, mes freres, que J E S U S - C H R I S T nous a dit que depuis la nouvelle alliance, son Pere vouloit estre adoré en esprit & en verité. *Venit hora & nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate, nam & Pater tales querit qui adorent eum*; c'est un des avantages que la seconde loy a pardeffus la premiere. Et S. Augustin nous apprend que le vray culte que nous devons à Dieu, est la pieté mesme, & que l'on n'adore Dieu qu'en l'aimant. *Pietas est cultus Dei, nec colitur ille nisi amando.* Il faut donc l'aimer en esprit & en verité, pour luy rendre une adoration spirituelle & veritable.

Nous aimerons Dieu en esprit, quand nous l'aimerons par la tendresse & par le sentiment de nôtre cœur; quand nostre ame se portera à cette souveraine bonté par les pensées & les affections saintes d'une charité toute divine; Et nous l'aimerons en verité, lors que nostre amour sera effectif,

Joan. c. 4. v.
23.

Aug. lib. 10.
c. 4. de civit.
Dei.

conforme à toutes ses volontez & à toutes les regles, selon lesquelles il nous a déclaré qu'il vouloit que nous l'aimassions: ces regles, dit S. Augustin, sont ces paroles. *Diliges dominum Deum tuum ex toto. . . . Et proximum tuum sicut te ipsum*, Aug. lib 1 de Doct. Christ. c. 22. *hæc enim regula dilectionis divinitus constituta est. Diliges proximum tuum sicut te ipsum: Deum vero ex toto corde. . . .* De sorte que pour rendre nostre amour réel & effectif; & pour aimer Dieu dans cette verité qu'il demande de nous; il faut l'aimer dans le sens de ces paroles, *ex toto corde*. C'est à dire qu'il faut l'aimer de toute nostre capacité, & de tous nos efforts, dans tous les temps, les lieux, & les circonstances de nostre conduite. Il faut, comme l'explique le mesme Saint, que nous luy rapportions toutes nos pensées, toutes les actions de nostre esprit, tout l'estat de nostre vie. Ces termes, continuë-t-il, *ex toto corde. . . .* montrent que tout luy appartient; ne laissent aucun vuide, & ne permettent pas qu'aucune affection étrangere trouve en nous là moindre entrée, ny qu'elle y occupe la moindre place; au contraire, s'il se presente quelque autre chose à nostre esprit qui sollicite nostre cœur, il faut qu'il se tourne aussi-tost où le doit porter l'impetuosité de nostre amour. *Si quid aliud diligendum venit* ibid *in animum: illuc rapiatur quo totus dilectionis impetus recurrit.*

Rien n'est plus pressant & plus positif que ce

que nous apprend saint François de Sales, quand il dit dans son *Traité de l'Amour de Dieu*, que c'est par un effet tout particulier de sa Providence, que le Concile de Trente exprime le celeste commandement d'aimer Dieu; par le mot de dilection, plutôt que par celui d'amour: car bien que la dilection soit un amour, si est-ce qu'elle n'est pas un simple amour; mais un amour accompagné de choix & de dilection, comme la parole mesme le porte, ainsi que le remarque saint Thomas. Car ce commandement nous enjoint un amour élu entre mille, comme le bien-aimé de cet amour est exquis entre mille; ainsi que la bien-aimée Sulamite l'a remarqué au Cantique: C'est l'amour qui doit prévaloir sur tous nos amours, & regner sur toutes nos passions. Et c'est ce que Dieu requiert de nous, qu'entre tous nos amours le sien soit le plus cordial, dominant sur tout nostre cœur; le plus affectionné, occupant toute nostre ame; le plus general, employant toutes nos puissances; le plus relevé, remplissant tout nostre esprit, & le plus ferme, exerçant toute nostre force & vigueur; . . . Et il continuë, en disant, l'amour de Dieu est l'amour sans pair, parce que la bonté de Dieu est la bonté sans pareille. Ecoute Israël: ton Dieu est seul Seigneur, & partant tu aimeras de tout ton cœur, de toute ton ame, de tout ton entendement, & de toute ta force; parce que Dieu est seul Seigneur; & que sa bonté est éminente

nente au dessus de toute bonté ; il le faut aimer «
d'un amour relevé, excellent, & puissant au des- «
sus de toute comparaison ; . . . Et il conclud, Or ne «
voyez-vous pas Theotime, que quiconque aime «
Dieu de cette sorte, il a toute sa force & toute son «
ame dediée à Dieu, puisque toujours & à jamais »
en toutes occurrences, il preferera la bonne gra- «
ce de Dieu à toutes choses ; & sera toujours prest «
de quitter tout l'Univers pour conserver l'amour «
qu'il doit à la souveraine bonté ; & c'est enfin l'a- «
mour d'excellence, ou l'excellence de l'amour qui «
est commandé à tous les mortels en general & à «
chacun d'iceux en particulier, deslors qu'ils ont le «
franc usage de raison. Amour suffisant pour un «
chacun, & necessaire à tous pour estre sauvez. «

» Ainsi, mes freres, si vous voulez accomplir ce «
precepte *diliges dominum* . . . Aimez Dieu comme «
les enfans aiment leur pere ; unissez-vous à luy par «
l'aspiration, par le desir de vostre cœur : n'y lais- «
sez rien entrer qui n'ait rapport à la gloire de «
son nom. Faites autant que la fragilité & l'incon- «
stance humaine le peut permettre, qu'il soit l'ob- «
jet unique ou principal de toutes vos pensées, la «
fin de vos paroles, & de vos actions. Ne negligez «
rien des choses qu'il vous a prescrites, soit dans «
son Evangile, soit dans vostre Regle ; faites que «
le soin que vous aurez d'obeir à ses volontez, n'ait «
point d'autre but que celuy de luy plaire : Ayez-le «
devant les yeux, comme vous l'ordonne l'Apôstre

1. Cor. c. 10.
v. 31.

dans les choses mesmes les plus naturelles & les plus nécessaires; *Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis omnia in gloriam Dei facite.*

Joignez le cœur à vos œuvres, l'esprit à la lettre de vostre obéissance; vous vous garentirez par là de l'aveuglement de ceux qui se figurent, & qui disent qu'ils aiment Dieu, & qui cependant se dispensent de l'observation de ses preceptes, & ne donnent aucune marque sensible de leur amour. Vous éviterez l'inconvenient opposé, dans lequel se trouvent ceux qui multiplient leurs actions; qui sont exacts dans l'accomplissement des devoirs d'une piété toute extérieure; & qui font consister l'obligation d'aimer Dieu dans une justice purement légale, sans croire qu'il soit nécessaire de l'aimer par le mouvement du cœur. L'illusion des premiers est condamnée par ces paroles du saint Esprit: *Qui dicit se nosse eum & mandata ejus non custodit, mendax est, & in hoc veritas non est.* Et JESUS-CHRIST a jugé l'égarement des autres, quand il a dit, *populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est à me.*

Joan. Ep. 1. c.
2. v. 4.

Matt. c. 15.
8.

Deut 30. v. 11.
& sequent.

Moïse disoit au peuple de Dieu qu'il n'avoit point d'excuse dont il pût se couvrir, au cas qu'il ne se rendist pas fidelle à obéir à ce precepte; qu'il n'estoit ny au dessus de luy, ny loin de luy, & qu'il ne pouvoit pas dire comment monterons-nous dans le Ciel? ou irons-nous au delà des mers pour le chercher? puis qu'il l'avoit devant les yeux,

dans le fond de son cœur, en sorte qu'il ne tenoit qu'à luy de l'accomplir. Mais vous serez bien plus inexcusables que ce peuple, si vous manquez de l'observer; je ne dis pas d'une manière commune, mais dans toute la perfection qui vous sera possible, après les graces, les facilitez & les avantages qu'il vous a donnez.

Ce qui fait que l'Amour de Dieu est si rare dans les hommes, c'est qu'ils sont ou partagez, ou emportez par d'autres amours. Ce nombre presque infiny d'objets qui les environnent, tend incessamment des pieges à leur fidelité. Tout ce qui frappe leurs sens, frappe leur esprit & entre presque toujours dans leur cœur; le penchant qu'ils ont aux creatures est si grand & si continuel, qu'ils se laissent gagner par leurs moindres attraits, comme s'ils estoient sans force & sans défense. Si on échappe aux attaques de l'ambition, on ne resiste pas à celles de l'avarice; si on méprise les plaisirs, on se laisse aller au desir de la reputation & de la gloire; & souvent la paresse abat ceux qui ont surmonté les passions les plus vives & les plus violentes.

Pour vous, mes freres, Dieu vous a levé tous ces obstacles, & vous a preservez de ces sortes de tentations, en vous retirant dans la solitude. Vous estes, à l'égard du monde, comme s'il n'estoit plus; il est effacé dans vostre memoire, comme vous l'estes dans la sienne; Vous ignorez tout ce qui s'y passe, ses événemens & ses revolutions les

plus importantes ne viennent point jusqu'à vous ; vous n'y pensez jamais que lors que vous gemissez devant Dieu de ses misères ; & les noms mêmes de ceux qui le gouvernent vous seroient inconnus , si vous ne les appreniez par les prières que vous adressez à Dieu pour la conservation de leurs personnes. Enfin vous avez renoncé , en le quittant , à ses plaisirs , à ses affaires , à ses fortunes , à ses vanitez , & vous avez mis tout d'un coup dessous vos pieds , ce que ceux qui l'aiment & qui le servent ont placé dans le fond de leur cœur. Ainsi , mes freres , que rien ne vous empêche de donner le vostre à JESUS-CHRIST , d'une manière qui soit digne de l'obligation que vous luy avez. Répondez à l'excès de sa bonté par la plénitude de vostre amour ; que vostre ame soupire sans cesse après luy , qu'elle aille à luy par de continuels efforts ; & qu'elle ressent , s'il est possible , cette bienheureuse défaillance , dont parle le Prophete , quand il dit. *Concupiscit & deficit anima mea in atria domini.* En un mot rendez toutes vos actions si pures & si saintes dans l'usage que vous ferez de vostre pauvreté , de vostre solitude , de vostre silence , de vostre austerité , & de tant d'autres dons que vous avez receus de JESUS-CHRIST , qu'elles soient à ses yeux comme autant de sacrifices d'une louange immortelle pour toutes les miséricordes qu'il vous a faites.

QUESTION III.

Que peut-on croire d'un Religieux qui neglige des choses prescrites par sa Regle, sous pretexte qu'elles luy semblent peu importantes; & qui veut bien commettre des fautes qui luy paroissent legeres?

R E P O N S E.

ON peut dire avec beaucoup de raison qu'un Religieux qui agit de la sorte, n'aime pas Dieu veritablement; qu'il a quitté la voye de son salut, & qu'il marche dans un chemin qui le conduit à la mort. Car premierement Dieu nous declare qu'il donne sa malediction à ceux qui le servent avec negligence. *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* Jerem. c. 48. v. 10.

Secondement, nous voyons par l'Ecriture, que celuy qui n'évite pas les petites fautes, ne s'empêchera jamais d'en commettre de grandes. *Qui spernit modica paulatim decidet.* Ecccl. c. 39. v. 1.

En troisiéme lieu, ce Religieux est dans une resistance, fixe & arrestée aux ordres de Dieu, Dieu qui l'a destiné pour une vie toute sainte & toute parfaite & à laquelle il veut qu'il tende, & qu'il s'éleve incessamment; cependant il a une volonté toute contraire, puisqu'il se plait dans ses imperfections & dans ses miseres, & que rien n'est plus opposé au desir qu'il doit avoir de devenir parfait, que l'attachement qu'il a à son peché. Malheur, dit saint

Bernard, à ces miserables Religieux qui se contentent de leurs défauts & de leurs imperfections, ou pour mieux dire de leur pauvreté & de leur indigence: car qui est celuy d'entre eux qui aspire seulement à la perfection qui est marquée dans l'Ecriture. *Va generationi huic misera ab imperfectione sua, cui sufficere videtur insufficientia, imo inopianta; quis enim ad perfectionem illam quam scripturae tradunt vel aspirare videtur.*

S. Bern serm.
27. de diversis.

Enfin ce qui fait que ce Religieux ne commet pas de grandes fautes, mais qu'il ne se soucie point d'en commettre de petites, c'est qu'il sçait que les unes seroient châtiées avec rigueur, & qu'il s' imagine que les autres doivent estre impunies, ou qu'elles n'auront que des peines legeres; Il craint le châtiment, mais il n'aime point la justice, & il n'y a que la punition qui suit les crimes, qui l'empêche de les commettre. Ainsi cet homme appelé de Dieu par son estat, à la perfection des Apostres, languit mal-heureusement dans une disposition qui ne seroit pas supportable dans le moindre des Chrestiens; & il compte pour rien d'offenser la Majesté de son Dieu, & de luy faire des injures, pourvû qu'il puisse se flater, en se persuadant qu'il ne les vengera pas, & qu'il ne fera point écaillé du poids de ses jugemens. Mais cet insensé se trompe; car quoy que ses pechez soient veniels par eux-mesmes; ce desir de les commettre, & cette incorrigibilité volontaire est un estat

qui cause la mort ; c'est un péché contre le saint Esprit ; c'est une impenitence qui ne sera jamais pardonnée. Que personne ne dise en luy-mesme, s'écrie saint Bernard, ces fautes sont legeres, & je ne me soucie pas de les commettre, ny de m'en corriger ; ce n'est pas une chose fort importante de demeurer dans ces pechez, qui sont petits & veniels. *Nemo dicat in corde suo levia sunt ista, non curo corrigere, non est magnum si in his maneam venialibus minimisque peccatis.* Cela mesme est une impenitence ; c'est un blasphême contre le saint Esprit ; c'est un blasphême irremissible. *Hæc est enim impenitentia, hæc blasphemia in Spiritum sanctum, hæc blasphemia irremissibilis.* Paul à la verité commit des blasphêmes, mais non pas contre le saint Esprit, parce qu'il pecha dans le temps de son incredulité, & par ignorance, & c'est ce qui fut cause qu'il en obtint le pardon. *Paulus quidem blasphemus fuit, sed non in Spiritum sanctum, quia ignorans fecit, in incredulitate non in Spiritum sanctum blasphemans ; ideo consecutus est misericordiam.*

Bern. ferm. 1.
de Converf.
S. Pauli.

Croyez donc, mes freres, qu'il n'y a rien de petit de ce qui déplaist à Dieu, & qui combat ses volontez & ses ordres. Tous les pechez sont des desobeissances, & ceux qui nous paroissent legers, quand on les regarde auprès des grands maux, deviennent considerables aussi-tost qu'ils sont mis auprès de la Majesté de Dieu, ou qu'on les voit dans leurs effets & dans leurs suites.

Greg. Nazian.
carminc 1. in
vita sua.

Saint Gregoire de Nazianze estant de retour de la solitude du Pont, eut tant de regret de s'estre blessé à l'œil en s'amufant à tourner une branche d'ozier, qu'il ne voulut pas s'approcher des saints Myfteres, qu'après avoir expié la faute par la priere & par les larmes.

Cass. coll 7. c.
27.

On lit que le saint Abbé Moïse pour avoir contesté avec chaleur contre saint Macaire, ce qui est presqu'inévitable quand on souëtient des opinions contraires, fut puny de Dieu, qui permit dans le moment mesme, que le demon le possédast; sa possession fut violente, & extraordinaire, & il n'en fut délivré que par les prieres de saint Macaire.

Homil. 87. in
Matt.

Saint Jean Chrysofome veut que nous travaillions de toutes nos forces à déraciner ces petits pechez; & qu'au lieu de nous arrester à ce qu'ils nous paroissent peu considerables, nous les regardions comme les sources des grands maux. C'est une chose étonnante, dit-il, qu'il faille avoir plus d'application & plus de soin pour éviter les petits pechez que les grands; Car les uns donnent d'eux-mesmes de l'horreur, & les autres qui nous semblent petits, nous laissent dans une veritable paresse; nous les méprisons, & jamais nous ne faisons les efforts necessaires pour les détruire: de sorte qu'ils deviennent grands par nostre negligence. Personne ne se porte tout d'un coup à faire des crimes, parce qu'on est retenu par la honte
que

que l'on a de les commettre ; mais on y vient par des voyes insensibles ; quelqu'un s'est pris à rire à contretemps , un autre veut l'en reprendre ; il répond aussi-tôt , quel mal y a-t-il de rire ? & quel inconvenient en peut-il arriver ? cependant on se laisse aller de là , à dire des paroles de raillerie , on en dit ensuite de deshonnêtes ; & enfin on fait des actions honteuses.

Saint Augustin parlant sur ce mesme sujet , In Psal. 129. compare les petites fautes aux eaux de la pluye, lesquelles ne tombant que goutte à goutte, ne laissent pas de remplir le canal des rivieres, & de causer des débordemens qui entraînent les arbres & leurs racines , desolent les champs & les campagnes.

Qu'importe , dit le mesme Saint, que le vaisseau Idem in Reg. Relig. perisse tout à la fois par la violence d'un coup de mer, ou bien que l'eau venant à y entrer par la sentine , & le gagnant insensiblement sans que personne y donne ordre , il soit submergé peu à peu , & fasse naufrage.

Et dans un autre endroit vous vous estes dé- Id. Psal. 39. chargez du fardeau des grands pechez , prenez garde que la multitude des petits ne vous accable.

On ne peut pas ignorer quel a esté en cela le sentiment de saint Gregoire , puis qu'il dit que les cheutes des pecheurs commencent d'ordinaire par les moindres fautes ; que passant à de plus grandes , ils arrivent aux crimes énormes , & que l'ame estant une fois déchûë de la justice , roule

continuellement de peché en peché par le poids de l'iniquité qui la pousse, & tombe enfin dans les abysses les plus profonds.

L. 31. in c. 39.
Job. c. 9.

Il dit ailleurs que les ames languissent dans les actions basses & séculieres; qu'elles font plusieurs fautes, sans s'en appercevoir, qu'elles comptent pour rien certains pechez qu'elles commettent, & regardent les vains discours, & les pensées inutiles comme des fautes legeres; mais lors que le feu de la componction vient à les échauffer, qu'elles considerent comme des crimes grands & mortels ce qu'elles ne regardoient auparavant que comme de petites fautes.

L. 32. in c. 39.
Job. c. 1.

Non seulement ces fautes paroissent importantes, quand on les met ensemble, ou qu'on les considere dans toutes leurs suites: mais mesmes quand on les voit séparées & en particulier. Si quelqu'un avoit fait une action qui fust digne de la mort, ne seroit-ce pas une veritable extravagance de dire qu'il n'auroit commis qu'une faute legeres? Un tel excés pourroit-il passer pour une affaire de rien dans la pensée d'un homme sage? Cependant ceux qui ne font aucun cas de ces pechez que l'on nomme petits, & qui les commettent sans remors, sont beaucoup moins raisonnables & moins justes, puisque l'on peut assurer qu'il n'y a point de ces fortes d'offenses qui ne meritent un châtiment plus grand que la mort: Que celles que les larmes n'auront point lavées,

seront punies par les flâmes ; *iniquitas omnis parva magna sit , puniatur necesse est aut ab ipso homine pœnitente , aut à Deo vindicante.* Et que les pechez des Elûs que la penitence n'aura point effacez pendant leur vie , seront châtiez après leur mort des mesmes peines qui puniront les crimes des reprovez ; avec cette difference qu'elles finiront dans les uns , & que dans les autres elles seront eternelles.

Post hanc vitam in purgabilibus locis centupliciter quæ fuerint hic neglecta reddentur usque ad novissimum quadrantem.

Aug. Concio.
in pf. 58.
S Bern. ferm
in obit. Humbert.

Que les hommes disent donc ce qui leur plaira , pour se cacher une verité qui leur paroist si defagreable , & si dure ; ils n'empêcheront point que la foy ne nous apprenne que tout ce qui échappera à la penitence , passera par le feu. *Ipse autem salvus erit , sic tamen quasi per ignem.*

Cor 1. c. 3. v. 15.

Si nous pouvons juger de la grandeur qui se trouve dans les moindres pechez , par la severité avec laquelle nous sçavons que Dieu les châtierà dans l'autre vie : nous le pouvons aussi par la maniere rigoureuse , dont souvent il les a punis dans celle-cy. Qui pourroit croire que les Bethsamites , qui ne firent autre chose que de lever les yeux pour regarder l'Arche-d'Alliance qui passoit , ce qui ne semble qu'une curiosité sainte , & un acte de pieté ; eussent esté si rigoureusement chastiez , qu'il en cousta la vie à cinquante mil hommes : & que la faute d'Oza fust estimée si grande , qu'il

Lib. 1. Reg. c. 6.

1. Reg. c. 6. v. 6 & 7.

meritaſt d'eſtre frappé de mort ſubite. L'Arche de Dieu eſt ébranlée ; il apprehende qu'elle ne tombe ; il étend la main pour la ſouſtenir ; cette hardieſſe qui ne paroît rien qu'un effet de ſa religion , eſt regardée de Dieu , & jugée tout enſemble comme une temerité condamnable.

Num. c. 20 v.
10.

Moïſe , bien qu'aimé de Dieu , fut privé de la conſolation d'entrer dans la Terre promiſe , à cauſe d'une ſeule parole qui luy échappa aux eaux de contradiction ; l'Ange du Seigneur faillit à luy oſter la vie , parce qu'il avoit differé la circoniſion de ſon fils.

Exod. c. 4 v.
24.

2. Reg. c. 24.
v. 2.

L'ordre que David donna pour le dénombrement du peuple , déplut tellement à Dieu qu'il le punit par la mort de ſoixante & dix mille perſonnes.

Mais J E S U S - C H R I S T ne pouvoit nous marquer davantage à quel point il eſt jaloux de l'obeïſſance qu'on doit rendre aux moindres de ſes commandemens , que par ces paroles étonnantes qu'il dit à S. Pierre ; ſi je ne vous lave les pieds vous n'aurez point de part avec moy : Je m'abſtiens , dit ſaint Baſile , de dire preſentement que le ſujet pour lequel il entendit de la bouche de J E S U S - C H R I S T une menace ſi terrible , ne fut point pour s'eſtre rendu coupable de negligence, ny de mépris envers la perſonne de ſon Divin Maïſtre ; mais que la reſiſtance qu'il apportoit à ſes ordres, eſtoit une marque du profond reſpect qu'il avoit pour luy , & un témoignage de ſa piété.

Joan. c. 13. v. 8.

Baſ. præf.
in 1cg. ſul.

Enfin cette suprême Majesté de Dieu, cette excellence infinie, demande de la part des hommes une reconnoissance si profonde, & des hommages si étendus & si continuels, que les moindres choses qui l'offensent contractent une injustice & une difformité qui ne se peut comprendre: Si nostre foy estoit plus vive, & nostre charité plus ardente qu'elle n'est pas, nous aurions plus de crainte de commettre un seul peché, que de souffrir dix mille morts. Ne vous étonnez donc pas, mes freres, si saint Jean Climaque fait retentir sa caverne de ses cris & de ses sanglots; Si sainte Catherine de Genes veut se jeter au milieu des flâmes, à la vûë & aux sentimens de ces sortes de fautes, dont on ne veut pas s'appercevoir: Mais soyez surpris de ce qu'il se trouve des Chrestiens, qui sçachant que JESUS-CHRIST jugera les justices, n'ont ny crainte, ny scrupule de commettre des pechez.

Incus vita.

Psal. 74. v. 2.

Le grand saint Theonas disoit, que ce qui fait que nous tombons dans cette erreur, est que nous ignorons jusqu'où va l'obligation de ne point pecher; & qu'estans comme aveuglez d'une nuit profonde, nous ne pouvons appercevoir en nous une infinité de taches & d'ordures qui s'y sont amassées. Nous ne sentons point, par exemple, les remors d'une componction salutaire, lors qu'une mauvaise tristesse nous rend stupides & languissans: nous ne nous affligeons point lors

Cass. collat. 23.
c. 7.

que nous sommes frappez d'une tentation subtile de la vaine gloire : nous ne pleurons point de ce que nous avons esté trop lents , trop tiedes , ou trop lâches à prier : nous n'estimons pas avoir commis aucun peché , lors que recitant les Pseaumes , ou estant en oraison , nous pensons à toute autre chose qu'à nos prieres ou à nos Pseaumes. Enfin nous croions n'avoir rien perdu , quand nous abandonnons le souvenir de Dieu pour penser à des choses terrestres & passageres ; De sorte qu'on peut nous appliquer tres-justement cette parole de Salomon , ils m'ont frappé , & je ne l'ay point senti ; ils se sont moquez de moy , & je ne m'en suis pas apperçû. *Verberaverunt me , sed non dolui , traxerunt me & ego non sensi.*

Cap. 8.

Mais les veritables Solitaires, dit le mesme Saint; mettent tout leur plaisir , leur joye , & leur bonheur dans la seule contemplation des choses divines & spirituelles. Lors qu'ils en sont arrachez un moment , quoy que malgré eux , & par la violence de leurs pensées , ils punissent aussi-tost par leur penitence cette distraction , comme une espece de sacrilege ; & ne pouvant se consoler d'avoir preferé au Createur une creature vile & méprisable ; vers laquelle ils ont tourné leurs regards , ils se considerent presque comme coupables d'impiété. Comme ils ressentent une extrême joye de tenir toujourns leurs yeux arrestez sur la gloire & sur la Majesté de Dieu ; ils ne peuvent souffrir

ces petits nuages des pensées terrestres , quand mesme elles ne dureroient qu'un moment ; & ils ont en horreur tout ce qui les separe tant soit peu de la contemplation de cette clarté ineffable.

CHAPITRE VIII.

*De l'amour & de la confiance envers
les Superieurs.*

QUESTION PREMIERE.

*Est-ce une chose necessaire d'avoir une confiance
entiere dans les Superieurs ?*

R E P O N S E.

LE Superieur est le Chef de la Congregation; il est la teste d'un corps , duquel tous ses freres sont les membres & les parties ; & comme le propre de la teste dans le corps humain est de gouverner & de conduire ; de former tous les mouvemens & toutes les actions ; & que tout se rapportant à elle , il ne se passe rien dont elle ne soit l'origine & le principe. Il faut aussi que dans une Communauté réglée tout se fasse par les ordres & dans la dépendance du Superieur ; qu'il dispose de toutes choses pour l'utilité publique , & pour le bien des particuliers ; qu'il applique les sujets , & qu'il ordonne de leurs occupations & de leurs

exercices ; qu'il dirige leur conscience ; qu'il regle leur pieté, & qu'il n'y ait rien sur quoy la vûë & sa direction ne s'étende. C'est ce que pensoit saint Benoist, quand il a déclaré, que le Superieur doit tenir la place, & faire les fonctions de JESUS-CHRIST dans le Monastere. *Christi enim agere vices in Monasterio creditur*, qu'il a tout dans sa disposition, & qu'il n'y a rien qui ne soit soumis à ses ordres.

Bened. in reg.
c. 2.

Ce gouvernement si entier & si absolu, demande dans le Superieur une connoissance parfaite des personnes qui sont sous sa charge ; sans cela l'autorité, qui ne luy est donnée que pour établir & conserver le bon ordre, ne feroit rien que causer le trouble & la confusion. Comme il manqueroit de lumiere, il agiroit sans prudence ; il ne pourroit avoir que ses fantaisies & ses conjectures pour sa Regle ; c'est un aveugle qui feroit tout au hazard, ou un Medecin qui seroit chargé de traiter & de guerir des malades, dont il ne connoistroit ny la maladie, ny le temperament.

Supposé donc, ce qui est tout-à-fait évident, que le Superieur doive connoistre parfaitement ses freres pour les conduire ; il s'en suit aussi qu'ils doivent prendre une confiance entiere dans leur Superieur, puisque sans cela il n'est pas possible qu'il les puisse connoistre ; Car à moins que cette connoissance luy vint par des moyens extraordinaires, & qu'elle luy fust donnée par la voye des revelations,

revelations, il n'en aura jamais que de conjecturales & d'incertaines, si les freres n'ont le soin de luy montrer le fond de leur cœur, de luy en découvrir tous les mouvemens, & de luy en developper jusqu'aux moindres replis; ce qui ne peut estre que l'effet d'une parfaite confiance.

Comme il n'y a rien dont la conservation d'une Congregation Monastique dépende davantage, ny qui puisse plus contribuer à cette unité d'esprit qui en fait toute la verité, toute la beauté & la durée; il n'y a rien aussi que les saints Moines ayent recommandé avec plus de zele. Les Superieurs l'ont enseignée à leurs disciples avec une application particuliere; & les veritables disciples l'ont pratiquée avec toute l'exacritude & la fidelité qui leur a esté possible.

Saint Basile dit qu'un Superieur prudent sçait faire un discernement exact des mœurs, des passions, & des mouvemens interieurs des personnes qui vivent sous son obeissance, & se servir à leur égard de ce qu'il estime leur convenir davantage. Il ajoute que comme les hommes ont un amour propre & une inclination pour eux-mêmes, qui les empêche de discerner la verité; il n'y a rien au contraire de si facile que de se faire connoistre & conduire par les autres: parce que l'amour propre n'obscurcit pas la lumiere de la verité, & ne trouble pas le jugement de ceux qui sont chargez de la direction de leurs inferieurs... & que tant que

“ In Const.
“ Mot. c. 22.

» cette union d'esprit & de cœur subsistera dans une
 » Communauté Religieuse; la paix s'y entretiendra
 » sans peine, & on s'y appliquera à son salut avec
 » l'amour & la concorde de tout le monde.

Quest. 110.
 Brev. Regn.

Le même Saint s'estant proposé la Question, sçavoir, si la Supérieure doit estre présente quand
 » une de ses Sœurs se confesse, Répond, que ce sera
 » avec plus de bienfiance, & de seureté, si la Su-
 » perieure declare elle-mesme la faute de cette Sœur
 » au Supérieur, qui par la connoissance qu'il a des
 » choses spirituelles, pourra luy prescrire la manie-
 » re d'en faire pénitence, & de s'en corriger.

Inst. lib 4.
 c. 9.

Nous lisons dans Cassien, que pour élever les Solitaires à la perfection d'une sincere humilité, on leur apprenoit à ne point cacher par une honte pernicieuse aucunes des pensées qui s'excitoient dans leur cœur; mais à les découvrir au Supérieur au moment qu'elles y estoient formées; Et au lieu de s'arrester à leur jugement propre, on vouloit précisément qu'ils n'estimassent rien de bon ou de mauvais, que ce qui auroit esté jugé tel par le discernement du Supérieur. Il dit encore que le demon, tout artificieux qu'il est, ne viendra point à bout de tromper un Solitaire quoy que jeune & sans experience, si ce n'est qu'il luy persuade de cacher ses pensées par un mouvement d'orgueil ou de honte: Et que les saints Moines tenoient pour maxime que c'estoit une marque toute évidente qu'une pensée venoit du demon, quand on

avoit peine à la declarer à son Superieur. Il ajoûte dans le chapitre 37. du mesme livre, qu'un Solitaire pour perseverer dans le service de JESUS-CHRIST, doit observer la teste des tentations qui luy arrivent, c'est à dire le commencement, afin de les découvrir à ceux qui le dirigent. Vous sçavez sans doute, mes freres, l'histoire de l'Abbé Serapion, qui fut délivré d'une maniere toute visible & toute miraculeuse du demon de la gourmandise qui le possédoit, dans l'instant mesme qu'il confessa son peché à son Superieur; & de quelle sorte ce saint Abbé veut que l'on marche sur les traces des anciens Peres, & que l'on découvre au Superieur les secrets de son cœur.

Ch. 37.

Cassia coll. 1.
c. 11.

Saint Jean Climaque veut aussi qu'un Solitaire avant toutes choses confesse ses pechez à son Superieur, & à luy seul; & qu'il soit prest d'en faire une confession publique, s'il luy ordonne. Il dit qu'il doit représenter à Dieu en esprit & avec sincerité sa confiance & son amour envers son pere spirituel. Il ajoûte que celuy qui découvre toutes ses tentations, & produit tous ces serpens à la vûe de son Superieur, montre à l'ennemy la fermeté de sa confiance; & que celuy qui les tient cachez dans son cœur est encore dans l'égarement, & fuit des routes perduës.

Grad. 4 art.
10.

Saint Benoit ordonne dans sa Regle, qu'un Religieux ne manque pas de découvrir à son Superieur par une humble confession ses mauvaises

c. 7. in grad.
5. homil.

pensées & les pechez qu'il peut avoir commis en secret; Il veut qu'il détruise par sa confiance en JESUS-CHRIST les mauvaises pensées qui luy surviennent, & qu'il les declare à son Superieur qu'il nomme son pere spirituel.

Saint Bernard ne pouvoit pas estre d'un autre avis, quand il declare qu'un Religieux doit avoir une confiance intime, & rendre un respect & une soumission cordiale à son Superieur; Et qu'il ne suffit pas de luy obeir par une obeissance exterieure & litterale. *Nec enim sufficit exterius obtemperare majoribus, nisi ex intimo cordis affectu sublimiter sentiamus de eis.*

Serm. 3. in adventu Domini.

C'est ce que ce grand Saint nous a confirmé par toute sa conduite, & ce que l'on voit particulièrement dans un de ses Sermons, sur ces paroles du Cantique des Cantiques, *Dentes tui sicut grex tonsarum.* Il compare les Religieux aux dents; Et entre les rapports & les convenances differentes qu'il y remarque, il dit, que les Religieux ainsi que les dents, ne retiennent, & ne reservent rien, *nihil morari intra se patiuntur*; Qu'ils ne peuvent souffrir leur conscience & celle de leurs Freres chargée de la moindre faute; C'est ce qui cause, ajoute-t-il, cette importunité qui à la verité vous est utile, & qui fait que vous venez à nous; que vous nous fatiguez si souvent, & que sans aucune nécessité vous y employez des journées entieres. *Quia nec modicum quidem offendiculum*

Bern. serm. 93. de divers.

tolerabile reputant, aut intra se, aut in conscientiis singulorum; hinc est illa vestra opportuna importunitas qua tam sepe fatigatis nos, ut multoties, etiam cum necessarium non sit, multum in his diei expendatis.

Vous voyez dans la Regle de saint Fructueux, ^{C 13.} l'obligation qu'ont les Freres de declarer avec larmes, componction de cœur & humilité, toutes leurs pensées, leurs negligences, & les autres semblables accidens qui leur arrivent, à l'Abbé, ou à celuy qui conduit le Monastere.

Pendant que cet esprit a regné dans les solitudes, Dieu les a comblées de graces & de benedictions: La simplicité & la dépendance des Moines, a esté la gardienne & la conservatrice de leur innocence, & l'on peut dire qu'ils ont esté des hommes parfaits, pendant qu'ils ont esté assez heureux pour se conserver dans cette sainte enfance.



QUESTION II.

Quelles sont les qualitez que doit avoir un Supérieur, afin que les Religieux puissent avoir en luy une entiere confiance?

RÉPONSE.

SI un Supérieur connoist parfaitement la sainteté de son estat, s'il en a les véritables maximes, s'il observe exactement sa Règle; s'il a de la charité pour ses Freres, & qu'il le fasse paroistre par le soin, & par l'application avec laquelle il travaille à leur salut; Enfin s'il se conduit dans le Monastere avec tant d'édification, que l'on puisse luy attribuer ces paroles si remarquables de S. Benoist.

Reg. c. 2.

Christi vices agere in monasterio creditur, il faut le croire en toutes choses, se mettre en ses mains, & s'y abandonner sans discernement & sans bornes. Mais si son incapacité, sa negligence, le peu de sentiment qu'il a de sa Profession, & le dérèglement de ses mœurs donnent de justes soupçons, & des sujets legitimes de se défier de sa conduite: alors il faut marcher avec plus de précaution & de reserve; examiner ses voyes par ses propres yeux. Et c'est dans ce cas, comme saint Bernard nous l'apprend, qu'il faut avoir de la prudence & de la liberté; De la prudence pour discerner s'il n'y a rien dans ce qu'il nous ordonne qui combatte la loy de Dieu; Et de la liberté pour resister sans

scrupule, s'il s'y trouvoit quelque chose de contraire. *Necessariam esse prudentiam qua advertatur si quid adversatur, & libertatem qua & ingenue contemnatur.* Cependant il faut luy obeir comme à JESUS-CHRIST mesme, quand il parle en son nom, c'est à dire quand il ne propose que ses veritez & sa volenté; & marquer par toutes ses actions & ses paroles qu'on respecte son caractere & sa personne; lors mesme que l'on se trouve obligé de se separer de ses sentimens.

Ep. Ber. 7. ad Adam mon.

QUESTION III.

Ne suffiroit-il pas que les Freres eussent de l'ouverture & de la confiance en quelqu'autre Religieux, qu'en leur Superieur?

RÉPONSE.

COMME le soin des ames a esté donné aux Superieurs, & que la conduite de la Communauté leur appartient; il faut aussi que les Freres s'adressent à eux dans tous leurs besoins, & qu'ils leur donnent toute leur confiance; cette disposition ne peut estre changée, qu'il n'en naisse des inconveniens considerables.

Il est certain que comme il y a une benediction toute particuliere à demeurer dans l'ordre de Dieu, à se tenir dans l'estat auquel il nous a mis, à conserver les choses comme elles sont parties de ses mains, & qu'il prend plaisir à les ouvrir pour

ceux qui observent avec religion toutes les ordonnances ; On ne sçauroit aussi douter qu'on ne se prive de beaucoup de biens , de graces & d'avantages , pour peu qu'on se déplace , qu'on sorte de son dessein , & qu'on oste les choses hors de la situation où il les avoit mises. Et comme il a établi les Superieurs Monastiques pour la direction des Freres , & que par consequent les Freres leur doivent toute leur confiance ; cette direction & cette confiance ne peut estre transmise à d'autres personnes , que la Congregation n'en souffre , & n'en reçoive de l'affoiblissement ; Et cette conduite qui ne sera pas tout-à-fait telle que Dieu l'avoit instituée , ne sera ny si éclairée , ny si charitable , ny si utile ; les Freres ne rencontrant point dans un ministere extraordinaire la consolation & le secours qu'ils auroient trouvé dans leurs veritables Pasteurs.

Il faut encore remarquer qu'une Communauté est un Corps qui ne peut subsister que par la liaison que les parties ont entr'elles , & par les rapports & les relations intimes qu'elles ont avec leur Chef. Cependant il est presque impossible que cette intelligence & cette union se conserve dans son integrité , lors que les Freres quittent la conduite de leur Superieur pour en prendre une autre ; & l'on ne sçauroit gueres éviter que les cœurs & les esprits ne se divisent par la diversité des directions.

Premierement,

Premierement, il n'y a presque point d'homme qui n'ait son sens & son esprit particulier; & cet esprit se communique toujours à ceux avec lesquels on a des commerces & des habitudes étroites.

Secondement; il n'y a rien de plus ordinaire que de se lier d'amitié aux personnes dont on prend les avis, & en qui l'on met toute sa confiance: Ainsi c'est une maniere de nécessité que les Congregations se divisent, & que les Freres se partagent lors qu'il en naist des occasions par les attachemens qu'ils ont aux sentimens ou aux interets de ceux qui les dirigent; De sorte que s'il arrive que les Directeurs ayent quelque mécontentement de la part des Superieurs, ils ne manqueront point de se joindre à eux, d'entrer dans leurs ressentimens & dans leurs déplaisirs; & de former tous ensemble un party dans le Monastere.

Pour ce qui regarde le Superieur, comme on a toujours besoin de vertu pour s'y soumettre, & que l'autorité a quelque chose dont la nature a de la peine à s'accommoder; les inferieurs pour la plupart sont tres-aisés de se soustraire à leur connoissance & à leur conduite, & de trouver des occasions de s'ouvrir à leurs Freres, & de se confier à des personnes qui leur soient égales; & s'accoutumans à des communications qui flattent leur inclination & leur liberté; celles qu'ils pourroient avoir avec leur Superieur leur deviennent insupportables; ils les évitent, leur cœur est entierement

fermé pour eux ; & par l'interruption de tout commerce, ils perdent sans aucun retour, le respect & l'amitié qui leur est dûë ; semblables à ces ruisseaux qui s'écoulant par les ouvertures qu'ils rencontrent, sortent de leurs cours ordinaires, & n'y rentrent jamais.

Il y a un autre inconvenient qui n'est pas moins à craindre, ny moins ordinaire ; Il arrive souvent que des Religieux quittent la conduite de leur Supérieur, non pas pour en prendre un autre, mais afin de n'en point avoir ; Et soit que le peu de cas qu'ils font de leurs Freres, ou l'éloignement qu'ils ont de toute dépendance & de toute sujétion, les empêchent de leur donner créance ; ils vivent à eux-mesmes, dans la main de leur conseil, sans avoir ny suivre d'autres regles que leurs cupiditez & leurs passions.

Vous voyez, mes freres, combien il est important que les Congregations se gouvernent par l'esprit du Supérieur ; que rien n'échappe à ses yeux ; que tout se rencontre dans sa direction & dans sa dépendance ; Et que ce qui fait qu'il se forme dans les Cloistres des partis, des murmures, & des intrigues ; qu'on y voit éclater des divisions avec tant de scandale ; que la pieté, la paix, la concorde, la simplicité & les autres vertus Religieuses y sont si rares, c'est que les ouïailles ne sont point attachées à leur Pasteur ; qu'elles n'écoutent point sa voix ; c'est que les Freres se tirent de la main de leur

Superieur, au lieu de le craindre comme leur maistre, & de l'aimer comme leur pere, selon ces paroles de saint Macaire. *Prepositum monasterii timeas ut dominum, diligas ut patrem*, & de regarder enfin JESUS-CHRIST en sa personne, & d'en faire l'objet unique de leur confiance.

S. Macar. in
Reg. c. 1.

QUESTION IV.

Faut-il croire que ceux qui dirigent dans des Communautés Religieuses en la place des Superieurs, ne soient pas dans l'ordre de Dieu?

REPONSE.

UN estat peut estre dans l'ordre de Dieu en deux manieres, ou lors qu'il est institué de son choix, & par le pur mouvement de son saint Esprit; ou bien quand il se trouve seulement établi par sa permission, & par une espee de tolerance. Le Superieur du Monastere est dans le premier rang; il tient la place de JESUS-CHRIST par l'institution mesme de JESUS-CHRIST, & par la disposition de sa volonté. Quant à ceux qui dirigent, & qui confessent sous l'autorité du premier Superieur; il y en a qui n'exercent ces sortes de fonctions, qu'à cause de l'indocilité des Freres, qui n'ayant pas pour luy l'estime & la confiance qu'ils devroient avoir, ne scauroient s'accommoder de sa conduite; On ne peut mettre ces dire-

eteurs que dans le second rang ; Ils ne sont établis que par la condescendance que l'on a pour les foibles, & les imparfaits ; & c'est à la dureté de leurs cœurs qu'on les accorde. C'est ainsi que le gouvernement des Juges sur le peuple Juif ; estoit purement dans l'ordre de Dieu ; & de son institution ; & la domination des Roys une concession ou une volonté de Dieu ; qui avoit bien voulu se rendre, & acquiescer à celle des hommes.

Nous voyons aussi que quoy qu'il eust choisi le premier de leurs Roys, & qu'il eust receu l'onction royale de la main de Samüel ; il ne laissa pas de se plaindre de leur inconstance, de leur ingratitude, & de marquer que certe maniere de gouvernement, à leur égard, n'estoit pas selon son cœur.

Ainsi les Religieux qui par indocilité, par mépris, par inquietude, ou par des défiances mal fondées, s'éloignent de leurs Superieurs naturels, & les obligent de leur donner des Directeurs & des Confesseurs à leur mode, ne doivent point douter que Dieu ne leur fasse le mesme reproche qu'il fit à son Peuple, en parlant à son Prophete ; ce n'est point vous, mais c'est moy qu'ils ont rejeté, c'est de ma conduite qu'ils se sont laissez, & non pas de la vostre. *Non enim te abjecerunt sed me.*

1. Reg. c. 8.
v. 7.

Il y en a d'autres qui ont le soin des ames dans les Monasteres gouvernez par les Abbez, & qui portent le nom de Doyens, de Prieurs, d'Anciens, ou de Presidens ; comme nous le voyons dans les

Regles anciennes ; mais ce n'est ny l'indocilité , ny la mauvaise humeur des Freres qui donne lieu à cette institution : Le Superieur les établit pour le soulager dans ses fonctions , lors que des necessitez saintes & veritables , & des impuissances réelles l'empêchent de se donner en tout temps , & à tous les besoins des Freres. Il choisit quelque un d'entr'eux recommandable par sa pieté , & par la pureté de ses mœurs ; il luy fait part de ses soins & de son autorité , pour les consoler , pour veiller sur eux , & pour faire dans les necessitez qui peuvent survenir ce qu'il luy est impossible de faire par luy-mesme. Cependant comme il n'a pas seulement la Mission & l'autorité de son Abbé ; mais encore son esprit , ses sentimens & ses ordres , & qu'il luy rend un compte exact de la disposition des Freres jusqu'aux moindres de leurs pensées ; la confiance se conserve toute entiere , l'unité ne se rompt point ; cette subordination ne fait aucun dommage à l'autorité premiere & principale : & le Superieur estant informé de toutes choses , ordonne luy-mesme ce qu'il estime nécessaire pour guerir les maladies , calmer les tentations , dissiper les pensées fâcheuses qui peuvent inquieter les Freres ; Enfin il regle tout , & la Congregation ne se conduit que par ses ordres. Vous remarquerez , mes freres , que nous n'entendons point parler icy de la confession , de laquelle vous sçavez que le secret doit estre inviolable.

c. 15. C'est ce que nous lisons dans la Regle du Maître, où il est précisément ordonné, que s'il s'éleve dans le cœur de quelqu'un des Freres quelque pensée dangereuse, & qu'il en ressent de l'agitation, il en avertisse aussi-tost les Presidens; & que les Presidens après avoir fait leurs prieres, ne manquent pas d'en donner avis à l'Abbé; afin que si cette méchante disposition s'opiniâtre, il fasse luy-même ce qu'il jugera le plus à propos pour la diffuser, ou par l'application des endroits de l'Ecriture qui luy paroistront les plus propres, ou par diverses penitences qu'il enjoindra à toute la Communauté. *Ergo cum alicui fratri cogitatum malum in corde advenit, & senserit se inde fluctuari, statim suis hoc prepositis fateatur & mox oratione facta, nuntiet hoc ipsum Abbati. . . .*

On ne peut pas disconvenir que cette institution ne soit tres-innocente & tres-sainte de la part des Freres, comme de la part du Superieur; qu'elle ne soit dans l'ordre de Dieu conforme à tous ses desseins, & tres-differente de celle qui soustrait les Freres de la main de leur Superieur, & qui n'est causée que par le déreglement de leur esprit, par le desordre de leurs mœurs, & par l'averfion qu'ils ont de sa personne & de sa conduite.

On voit encore d'autres Directeurs dans les Monasteres, qui n'y sont établis que pour suppléer à l'impuissance du premier Superieur, soit qu'elle soit causée par une non-residence (comme pou-

voit estre celle de saint Bernard, lors que les affaires de l'Eglise l'arracheroient malgré luy d'entre les bras de ses Freres) soit qu'elle vienne de son incapacité, de ses maladies, ou du déreglement de ses mœurs. C'est une direction qui est juste, qui est fondée sur des causes legitimes; & on doit croire que les inferieurs en tirent tous les secours, & toutes les assistances qui leur sont necessaires.

On n'a point en tout cela d'intention de préjudicier à la puissance Ecclesiastique, à laquelle appartient naturellement toute conduite, & toute direction spirituelle, qu'elle conserve si utilement en tant de Congregations Religieuses; non plus qu'à la prévoyance si sainte & si charitable de l'Eglise, qui l'a portée à vouloir qu'on donnast de temps en temps des Confesseurs extraordinaires, pour le soulagement des consciences. Elle a ordonné qu'il y auroit dans les Communautés Monastiques des Confesseurs établis par le Superieur; qu'il seroit libre à ceux qui le voudroient, de se servir de leur ministere; & que le Superieur recevroit ceux qui s'adresseroient à luy pour la confession, sans y contraindre personne. Elle a crû qu'il falloit par ces reglemens subvenir aux foibles des Freres, & suppléer à l'inapplication, ou à la mauvaise conduite des Pasteurs. Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive souhaiter que les uns & les autres rentrent dans les pratiques primitives, & dans la simplicité des anciens, sans

Cencil. Trid.
sess. 21. ch. 10.
Clem. V I I I.

quoy il est presqu'impossible. que l'union se rencontre jamais dans les Cloistres, aussi étroite, & aussi constante qu'elle y doit estre.

QUESTION V.

Ne doit-on pas craindre avec fondement que cette grande dépendance de la volonté des Superieurs, ne préjudicie à l'observation exacte des Regles, & ne contribüe à l'introduction des relâchemens ?

RÉPONSE.

C'EST un inconvenient, mes freres, dans lequel vous ne tomberez point, si vous vous conduisez en cela par les véritables principes. Les Superieurs Monastiques tiennent, à nostre égard la place de JESUS-CHRIST, dont ils sont les Vicaires & les Ministres. Ils sont établis de sa main; ils nous gouvernent en son nom; & ils ont receu l'autorité pour faire que ceux qui leur sont soumis, respectent celle de Dieu, executent ses ordres, s'acquittent de leurs devoirs, & s'avancent incessamment dans les voyes de leur salut. Ainsi l'accomplissement du précepte & de la loy de Dieu, & nostre sanctification est toute la fin de la puissance Monastique; C'est pour cela qu'elle a esté instituée. Dieu n'a mis des hommes sur nos testes, qu'afin que nous trouvassions dans les soins qu'ils doivent avoir & dans leur vigilance, les secours & les facilitez nécessaires pour nous sanctifier, pour
luy

luy obeïr, & pour luy plaire; de forte que comme les Superieurs doivent trouver une soumission sans limites, quand ce qu'ils vous commandent est selon la loy de Dieu, pour vostre perfection, selon l'esprit de vostre Regle; & dans l'étendue de vostre Profession: Aussi lors que leurs commandemens se trouvent contraires à celuy de Dieu; qu'ils vous abaissent au lieu de vous élever, & qu'ils tendent à l'affoiblissement, & à la destruction des Regles, pour la conservation desquelles la puissance leur a esté donnée; vous ne leur devez point d'obeïssance, & vous estes obligez de sçavoir, que celuy qui a dit, en parlant des Superieurs. *Qui vos audit me audit, qui vos spernit me spernit.* Luc. 10. A dit aussi qu'il valoit mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes: Et que quand un aveugle conduisoit un autre aveugle, l'un & l'autre tomboient dans le precipice.

Saint Basile dit, que comme Dieu qui est le Pere de tous les hommes, & qui veut bien qu'on le nomme ainsi, exige une tres-parfaite obeïssance de ceux qui le servent: Ainsi celuy qui remplit la place du Pere spirituel parmy les hommes, prenant les loix divines pour regles de ses ordonnances & de ses commandemens: oblige ceux qui dependent de luy, à luy rendre une obeïssance entiere sans nulle contradiction. In Const. Mon. c. 19.

Le mesme Saint dit, que si ce qui nous est commandé par nos Superieurs, est contenu dans les

Commandement de Dieu, ou qu'il luy soit conforme, il faut s'y soumettre aux dépens de nostre vie. Mais si c'est quelque chose qui luy soit opposé, ou qui ne puisse estre executé sans violer la loy; quand un Ange du Ciel, ou un Apostre nous l'ordonneroit, & que pour nous y engager, il nous promettrait la vie éternelle, ou nous menaceroit de la mort, il ne faudroit y avoir aucun égard: l'Apostre nous ayant dit, quand un Ange du Ciel vous annonceroit un autre Evangile, qu'il soit anatheme.

Idem in Reg.
Brev. quart.
113.

Ad Gal. c. 1.
v. 8.

Raf. Conf.
Mon. c. 21. &
22.

Il dit dans un autre endroit, que les Superieurs sont uniquement établis pour enseigner la verité & la justice; qu'il faut que les inferieurs leur obeissent lors qu'il n'y a point de peché dans les choses qu'ils leur commandent.

Vous ne doutez pas, mes freres, que vostre Regle ne soit à vostre égard la loy de Dieu mesme, & qu'elle ne contienne ses volontez. Celuy par le ministère duquel elle vous a esté donnée, vous la propose comme ses ordres & ses commandemens.

Bened. prol.

Bern. de pra.
& disp. c. 1.

Voilà ces mesmes paroles. *Ausculata ô fili præcepta Magistri.* Et S. Bernard vous dit, que cette Regle qu'il vous estoit libre de suivre ou de ne pas suivre avant que de l'avoir embrassée; vous engage par la Profession que vous en avez faite, & que vous estes dans l'obligation de pratiquer fidèlement ce qu'elle vous prescrit. *Attamen hoc ipsam quod dico voluntarium, si quis ex propria voluntate semel admisierit*

*Et promiserit deinceps tenendum, profecto in necessa-
rium sibi ipse convertit, nec jam liberum habet dimittere,
quod ante tamen non suscipere liberum habuit.* Et dans
le mesme chapitre, *Cùm tamen profitentibus in præ-* Ibid.
cepta, prævaricantibus in crimina fiant. "

Ainsi, quoy que les Superieurs puissent vous dispenser en quelques cas par des necessitez veritables & des considerations importantes, de quelques points de vostre Regle; cependant s'ils vous en propoisoient l'extinction ou l'affoiblissement, vous ne devez avoir ny d'égard à leurs conseils, ny de soumission à leurs ordres, puisque vous ne pourriez vous conformer à leur volonté, sans vous retirer de celle de Dieu.

C'est ce que le mesme S. Bernard nous confir-
me, quand il dit, que nous nous consacrons au
service de Dieu en presence de nostre Abbé, &
non pas sous son bon plaisir; qu'il est le témoin de
nostre Profession, mais que ce n'est pas luy qui l'a
dictée; qu'il est Superieur pour nous aider à nous
acquiescer de nos devoirs, & non pas pour nous en
empescher; pour châtier nos transgressions, &
non pour les autoriser. *Testis proinde adhibetur Ab-* Epi. 7 ad
Adam.
*bas, non dictator professionis, adjutor non fraudator
adimpletionis; vindex, non autor prævaricationis.* Si je
mets dans les mains de mon Abbé, ajoûte ce
Saint en parlant de la cedula de la Profession, ce
que j'ay promis de ma bouche, & signé de ma
main devant Dieu & devant les saints Anges; je

» l'observeray fans aucune reserve, ſçachant que ma
 » Regle me declare, que ſi je manque à mes pro-
 » meſſes, Dieu duquel je me ſeray moqué, ne
 1bid. » manquera pas de me condamner. *Audiens ex regula,*
 » *ſi quando aliter fecero, à Deo me eſſe damnandum quem*
 » *irrideo.* De ſorte que ſi mon Abbé ou meſme un
 » Ange du Ciel, m'ordonnoit quelque choſe de
 » contraire, je luy refuſeray une obeïſſance que je
 » ne puis luy rendre fans tranſgreſſer les Vœux que
 » j'ay faits à Dieu, & fans en eſtre parjure. L'Ecri-
 » ture m'apprend que je ſeray ou condamné ou ju-
 » ſtifié par ma bouche; & que les lèvres qui pronon-
 » cent le menſonge, donnent la mort. . . . Enfin que
 » mon Abbé penſe de quelle maniere il répondra
 » de ces paroles que la Regle luy adreſſe: *Vt præſen-*
 » *tem regulam in omnibus conſervet.* Et de ce comman-
 » dement ſi general qu'elle fait à tous ceux qui l'ont
 » profeſſée fans exception, *Vt omnes ſcilicet per omnia*
 » *magiſtram ſequantur regulam, nec ab ea temere devietur*
 » *à quoquam.* Pour ce qui eſt de moy, ma reſolution
 » eſt de le ſuivre par tout & en toutes choſes comme
 » mon Maïſtre. Mais avec cette reſtriction qu'il ne
 » m'arrivera jamais de m'éloigner en rien du monde
 » de ce qui m'eſt ordonné par la Regle que j'ay pro-
 1bid. » mis & juré d'observer en ſa preſence. *Ego ſic ipſum*
 » *ſequi decrevi ſemper & ubique magiſtrum, ut nequa-*
 » *quam à Regula, quam teſte ipſo juravi & ſtatuï cuſto-*
 » *dire, deviem magiſterio.*
 » Saint Bernard établit par tout le meſme ſenti-

ment, il declare qu'il faut obeir à son Superieur, «
mais sans rien faire contre l'integrité de sa Pro- «
fession; il veut que le Superieur se contienne dans «
de justes bornes; qu'il prenne garde que ses com- «
mandemens ne soient ny au dessus, ny au dessous «
de la Regle; qu'il n'empêche point que l'on ren- «
de à Dieu ce qu'on luy a promis; qu'il n'exige rien «
qui soit au dela des promesses, qu'il n'y ajoûte rien «
sans la volonté des inferieurs; mais aussi qu'il n'en «
diminuë rien sans une necessité juste & veritable. «
Ergo pralati jussio, vel prohibitio non pratercat ter- «
minos professionis, nec ultra extendi potest nec contra- «
hi citra. . . . «

Id. de præ.
& disp. c. 5.

QUESTION. VI.

Ne semble-t-il pas que saint Bernard enseigne
en quantité de lieux des maximes toutes
contraires à cette verité?

R E P O N S E.

C'EST une pensée qui n'est que trop com-
mune dans les Cloîtres; & il n'y a rien que
les Moines relâchez ayent davantage dans le cœur
& dans la bouche. Ils veulent couvrir de l'autorité
de ce grand Saint le desordre & le déreglement de
leur vie; & ce qu'il a dit avec beaucoup de lumie-
re & de verité, ne sert qu'à les jeter dans l'erreur,
& à les remplir de tenebres. L'endroit qui selon
les apparences, les favorise davantage, est tiré du

Bern. Serm. 41.
de divers.1. Ad Cor. 10.
25.

quarante-unième Sermon, *de diversis*, dans lequel saint Bernard dit qu'il y a des biens & des maux qui sont tels de leur nature; & qu'il y en a d'autres qui tiennent le milieu, & qui sont tantost bons, & tantost mauvais, selon les differends regards, & les diverses circonstances; comme marcher, s'asseoir, parler, se taire, manger, jeûner, dormir, veiller, & autres choses semblables, lesquelles estant faites avec la permission du Superieur, meritent une grande recompense. . . Que c'est en cela que les Religieux doivent leur rendre obeissance, & faire ce qu'ils disent, sans leur demander raison de leur conduite. *Nihil interrogantes propter conscientiam*, parce que Dieu n'a rien déterminé de positif dans ces sortes de choses; mais qu'il les a soumises à l'autorité des Superieurs, & qu'il ne se faut point mettre en peine s'ils sont doctes ou habiles, ou s'ils ne le sont pas.

Voila la grande raison de ceux qui veulent que les Superieurs puissent impunément dispenser des Regles; & que l'on soit obligé de leur rendre une obeissance aveugle. Mais leur pensée est bien éloignée de celle de saint Bernard.

Ce grand Saint voyant qu'il pouvoit y avoir des Superieurs, assez rigides, & des Religieux assez exacts ou assez scrupuleux dans l'observation de leur Regle, pour s'attacher à la lettre dans tous les points, & dans tous les temps; sans avoir aucun égard aux considerations legitimes, qui sont

que non seulement il est permis, mais mesme qu'il y a obligation d'en dispenser; a voulu éclaircir les doutes, lever les difficultez, & donner aux uns & aux autres des connoissances certaines pour se conduire.

C'est pour cela qu'il distingue trois sortes de preceptes. Il appelle les uns immuables, parce qu'ils sont appuyez sur la verité éternelle, qu'ils sont toujours les mesmes, & qu'ils ne changent jamais; les autres sont invariables, & ne peuvent estre ny changez, ny modifiez que par un ordre & une disposition de Dieu toute particuliere; il y en a qu'il nomme des preceptes stables; c'est à dire qui doivent estre religieusement observez, & desquels cependant les Superieurs peuvent accorder des dispenses. Il met au rang des premiers tout ce qui peut estre contenu dans les saintes Escritures, ou dans les Regles particulieres, touchant la mansuetude, la charité, l'humilité, & les autres vertus, dont les fonctions sont toutes spirituelles & toutes interieures, & qui doivent s'observer par toutes sortes de personnes, & dans tous les temps. Il met entre les seconds les défenses des meurtres, des larcins, des adulteres, & de semblables actions qui sont prohibées par la loy, & que Dieu n'a pas laissé de permettre en quelques rencontres, comme nous le lisons dans les Histoires Saintes. Les autres sont les exercices, les pratiques & les observances de penitence & de mortification

Bern. de præc.
& dispens. c. 2.

qui se trouvent prescrites par les Regles des Saints, comme le jeûne, les veilles, les travaux corporels, les couches dures, l'abstinence de viande, sur lesquels s'étend l'autorité des Superieurs, & dont ils peuvent donner des dispenses. Mais il declare en mesme temps que les Superieurs ont la puissance de dispenser, & non pas celle de détruire; qu'ils sont soumis aux Regles, & qu'ils n'en sont pas les maîtres; Et que si l'on doit leur obeïr lors qu'ils en dispensent par des considerations justes; on doit aussi leur resister, quand ils le font sans avoir des raisons & des fondemens legitimes.

Bern. de
præc. & dis-
pens. c. 4.

» Il declare que tous ces points dont nous venons
» de parler, ne dépendent pas de la volonté du Su-
» perieur, que ce n'est pas à elle, mais à sa charité,
» à sa religion, à sa foy, à sa prudence que la dis-
» pensation en a esté commise; Que l'Abbé n'est pas
» au dessus de la Regle, à laquelle il s'est assujety
» luy-mesme par sa Profession; qu'il a esté établi
» pour empêcher que les Freres ne la transgressas-
» sent, & non pas pour abolir ce qui a esté ordon-
Ibid. » né par leurs Instituteurs & par leurs Peres. *Super*
» *transgressiones fratrum, non super traditiones Patrum*
» *constituitur qui Abbas eligitur.* Qu'il est dit pour luy
» comme pour les autres. *Omnes magistrum sequan-*
» *tur regulam, nec ab ea temere devictur à quoquam;*
» *ergo nec ab ipso Abbate.* Que l'obeïssance que les
» Religieux luy promettent, n'est pas generale;
Ibid. » mais limitée, & précisément selon la Regle. *Spondet*
quidem.

quidem obedientiam non tamen omnimodum, sed de- “
terminatè secundum regulam; qu'il ne doit pas sui- “
 vre son propre esprit dans les choses qu'il ordon- “
 ne; mais ce qui luy est prescrit par la Regle; “
 que ce n'est point assez qu'il se propose un bien; “
 qu'il faut que ce bien ait esté institué par saint “
 Benoist, ou au moins qu'il soit conforme, & qu'il “
 convienne à ce qu'il a établey. *Non quodlibet ju-* “ ibid.
stum, sed quod tantum prædictus Pater Benedictus “
instituit, & que s'il sort de ces conditions, & qu'il “
 fasse des ordonnances qui ne soient pas renfer- “
 mées dans ces limites, ceux qui sont sous sa char- “
 ge ne sont point obligez de s'y soumettre. “

Enfin, S. Bernard enseigne que les Superieurs ne “ Bern. de
præc. & disp.
c. 2.
 peuvent donner de dispense sans un besoin réel, sans “
 une nécessité veritable, & conformément aux Re- “
 gles pour quelques temps, pour quelques lieux, “
 pour quelques personnes, ny pour quelques raisons “
 particulieres: & qu'une dispense qui n'a pas ces “
 marques & ces caracteres, & qui n'est point accor- “
 dée dans ces circonstances, ne doit estre confide- “
 rée que comme une prévarication; *Absque necessi-* “ c. 5.
tate remissio voti, non dispensatio, sed prævaricatio est. “

Ainsi, mes freres, saint Bernard ne dit rien de
 contraire aux principes que nous vous donnons
 pour constans. Il veut, comme nous l'avons mon-
 tré, que l'on refuse d'obeir aux Superieurs, lors
 qu'ils nous proposent ou l'affoiblissement ou la
 destruction des Regles: Et il veut cependant qu'on

s'y soumette quand ils dispensent des mesmes Regles, par des raisons justes, par une œconomie charitable, & par de veritables necessitez: voila precisément ce qu'a pensé saint Bernard. C'est à cela qu'on doit reduire tout ce qu'il a écrit sur cette matiere; & ceux qui luy donnent un autre sentiment luy imposent, & luy attribuent sans fondement des maximes qu'il n'a jamais enseignées.

QUESTION VII.

Dites-nous quelles sont ces raisons de charité & ces necessitez veritables, conformes à la Regle?

RÉPONSE.

SAINT Benoît, mes freres, nous a donné une Regle qui n'a pas moins de discretion que de sainteté. Il a voulu qu'elle fust austere, mais il n'a pas voulu qu'elle fust sans moderation, & il y a gardé des mesures si justes, qu'encore qu'à l'exception de ce qui s'est pratiqué dans le Desert, & par les premiers Solitaires, il n'y ait point eu de regle dans l'Eglise de Dieu plus penitente & plus exacte que la sienne; il n'a pas laissé néanmoins comme un pere charitable de pourvoir aux necessitez, à l'impuissance, & aux infirmités de ses enfans.

Bened. c. 3.

Il ordonne dans le chapitre 3. que tous ceux qui ont fait Profession de sa Regle, l'observent dans tous ses points. Il n'en exempté personne, il

y assujetit les Superieurs avec encore plus d'ex-
cétitude que les autres, & toutefois il recom-
mande sur toutes choses dans le chapitre 36. c. 36.
qu'on ait soin des malades; il enjoint qu'on ré-
lâche en leur faveur de la severité de la Regle. Il
veut dans le chapitre 37. qu'on ait les mêmes c. 37.
égards pour les enfans, & pour ceux qui à cause de
leur vieillesse, ne sont pas en estat d'en supporter
la rigueur. Il exempté les Religieux des jeûnes re- c. 40.
guliers, lors que les chaleurs & les travaux sont
excessifs. Il veut enfin qu'on tienne envers eux une c. 34.
conduite inégale, & que l'on accorde à chacun ou
plus ou moins, selon les infirmités & les nécessi-
tés particulieres.

C'est dans ces cas, dans ces besoins, & dans des
rencontres semblables, que les Superieurs ont le
droit & le pouvoir de dispenser de la Regle, &
d'en adoucir l'austerité; Ce sont-là les veritables
raisons par lesquelles il faut que la charité l'em-
porte au dessus de la lettre. *Interdum Regula litte-*
re cedat pro tempore charitati. C'est pour lors qu'un
Superieur peut sans craindre d'engager sa con-
science, dispenser des jeûnes, des travaux corpo-
rels, des veilles, des couches dures, de l'abstinen-
ce de la viande, & des autres regularitez penibles
& laborieuses, & qu'il doit avec l'application &
la vigilance d'un veritable Pasteur, regler & dis-
poser toutes choses pour la consolation & la san-
ctification des ames que J E S U S - C H R I S T a mises
sous sa conduite.

Il n'y a personne qui ne demeure d'accord, que si l'on manquoit d'user de ce temperament, & de cette modification, lors que la necessité l'exige, les observances Monastiques, qui doivent estre des asiles & des ports de salut, seroient des lieux d'orages & de tempestes : qu'on y trouveroit plus d'inconveniens que d'avantages ; plus de maux, que de secours & de remedes. Les uns se laisseroient emporter à l'indiscretion de leur zele, & s'engageroient contre l'ordre de Dieu en des excés & des extremitez condannables ; les autres dont le nombre seroit incomparablement plus grand, n'estant pas capables de marcher d'une maniere toujourns égale, dans les inégalitéz de la santé & de la maladie, & se trouvant accablez du poids d'une austerité qui passeroit leurs forces, tomberoient dans l'abattement, dans le murmure, & dans la défaillance.



QUESTION VIII.

Quelle est la pensée de saint Bernard, quand il dit, que les Superieurs peuvent donner des dispenses pour quelques temps, quelques lieux, quelques personnes, & quelques raisons particulieres.

RÉPONSE.

IL y a cette difference, mes freres, entre l'abrogation de la loy; & la dispense, que l'abrogation est absoluë pour tous les lieux, les temps, pour toutes personnes, & pour des raisons generales; & la dispense est restraicte, & n'est que pour quelques temps, quelques lieux, quelques personnes, & quelques necessitez particulieres. De sorte que quand elle est juste, elle ne prejudicie point à la Regle, & elle ne dure qu'autant que les causes, pour lesquelles elle a esté accordée subsistent. Ce qui montre évidemment que les dispenses que les Superieurs Monastiques prétendent pouvoir donner à des observances entieres, sont abusives, parce qu'elles sont generales; & que dans le sentiment de saint Bernard on ne doit les considerer que comme des prévarications, & des destructions aussi-bien que celles que l'on accorde à des Communautéz ou à des personnes particulieres, quand elles ne sont point limitées par le temps, & qu'elles ne sont pas fondées sur des causes justes & des necessitez verita-

Bern. de præc.
& dispens. c. 2.

bles. Ces Superieurs couvrent leur conduite d'un pretexte de charité ; mais ils n'en ont point en effet : car la charité ne peut estre contraire à la verité. Elle est soumise à toutes les volontez de Dieu ; & respecte tous ses ordres ; jamais elle n'attaque, ny l'integrité, ny la sainteté de sa loy ; Cependant il ne se trouve que trop de personnes, qui faute d'attention ou de lumieres, quoy que JESUS-CHRIST nous ait appris qu'il faut perdre nos ames pour les conserver, c'est à dire abandonner nos vies pour le salut de nos ames, ne font point de scrupule de sacrifier les ames de leurs Freres aux plaisirs, & aux satisfactions des sens ; de les priver du secours & du fruit d'une penitence sainte & salutaire, & de les engager par une charité trompeuse, & par une condescendance molle & cruelle, dans une perte & dans une condamnation toute certaine.

QUESTION IX.

Que doit faire un Religieux, lors qu'il desire de mener une vie plus exacte, & plus parfaite que le reste de ses Freres, & que le Superieur l'en empêche.

RÉPONSE.

SAINT Bernard dit, que si ce Religieux est dans une Communauté où l'on vive avec pieté, temperance, & justice, quoy que la Regle ne s'y observe pas dans son exactitude entiere ; il peut

acquiescer au sentiment de son Superieur; se contenter de la vie commune de son Monastere, & reparer par la pieté interieure, & par les dispositions secretes de son cœur, ce qu'il estime qui manque à sa conversation exterieure; de crainte de troubler le repos de ses freres en les quittant, ou de s'exposer luy-mesme en vivant autrement qu'eux, aux tentations de vanité, qui sont presque inevitables, quand on se distingue dans une Communauté reglée par une conduite plus exacte & plus sainte que celle des autres.

Cependant, si son desir s'augmente; s'il sent que sa volonté s'affermisse après de longues & de solides épreuves: il faut qu'il suive les impulsions saintes qui le pressent; & que sans s'arrester à l'opposition de son Superieur, il se retire dans une Communauté, où il luy soit permis de vivre dans la perfection à laquelle il aspire. Il doit sçavoir que l'esprit de JESUS-CHRIST est libre, qu'il inspire ceux qu'il luy plaît, qu'il ne souffre ny violence, ny contrainte: que personne n'a droit ny autorité pour le combattre; qu'en cela l'Eglise a laissé à ses enfans une liberté toute entiere; Et que si elle a donné des privileges à quelques observances qui défendent ces sortes de translations; ce n'a esté que pour fixer l'inconstance qui n'est que trop ordinaire aux personnes qui sont renfermées dans les Cloistres, & non pas pour s'opposer aux progrès de leur pieté, pour resister au mouvement

Inn. III. in decret.

de la grace, ny pour empêcher qu'elles ne s'élevent à une vie plus parfaite.

Si le Monastere est dans le déreglement, si au lieu d'y vivre selon la verité de l'Institut, & d'y garder une discipline exacte, on y suit des coûtumes entierement relâchées; ou bien que l'on s'y contente de ces mal-heureuses mitigations que l'Eglise n'a point autorisées; qui n'ayant rien qui donne de l'horreur aux gens du monde, ne sont pourtant gueres moins contraires à la sainteté des Regles, & à la sanctification des ames, que des excés scandaleux. Il n'y a pas à déliberer; le Religieux doit écouter la voix qui l'appelle, & croire que c'est à luy que le Prophete s'adresse, quand il dit, *Fugite de medio Babylonis, & salvet unusquisque animam suam.* Il faut qu'il quitte son Monastere comme une Babylone; & que faisant au pied de la lettre ce que saint Bernard conseille à un homme du monde, par ces paroles. *Exi de medio eorum ne aut in urbe notabiliter vivas, aut aliorum exemplo pereas.* Qu'il se separé de ses Freres, qu'il entre dans une Communauté réglée, de crainte de hazarder son salut en menant parmy eux une vie particuliere, & remarquable, ou de perir comme eux, en suivant leurs mauvais exemples; Si neanmoins les portes luy estoient fermées, & que ce changement ne fust pas dans son pouvoir, qu'il soit persuadé qu'il vaut micux vivre dans la singularité, que dans le relâchement.

Si on luy dit qu'il scandalise ses Freres en les quittant, qu'il fait schisme; & qu'il blesse la charité; il doit répondre avec saint Bernard; qu'il ne faut pas se mettre en peine si on scandalise ceux qu'on ne scauroit guerir à moins que de se rendre soy-mesme malade; *Non valde vobis curandum est illorum scandalum qui non sanantur nisi vos infirm mini;* Qu'il se souviene que l'Apostre ordonne qu'on se separe de tout homme qui vit dans le dérèglement, & dans la confusion; Et qu'il dise hautement que c'est une charité fausse, que celle qui nous lie à la societé des méchans, & qui nous empêche de rompre, je ne dis pas de communion; mais de commerce avec ceux qui ont rompu avec JESUS-CHRIST: qui ne sont ny dans son ordre, ny dans ses voyes; Qu'il souâtienne que la plus grande marque qu'il puisse leur donner d'une charité sincere & véritable, est d'essayer par la retraite de les faire rentrer en eux-mesmes; en sorte que la honte qu'ils auront d'estre dans un estat qui contraint ceux qui veulent servir Dieu, de se separer d'eux; ouvre leurs yeux, touche leur cœur, & leur donne des sentimens plus dignes de la sainteté de leur condition.

7. Bern. Ep.
21.

2. ad Thessal.
3 v. 6

Saint Basile n'estoit pas d'un autre avis, lors qu'il a dit, que le Religieux qui veut se separer de ses Freres, parce que leur conversation luy est préjudiciable, doit les avertir de son dessein; que si ils l'écoutent, & qu'ils se corrigent, il a gagné les

Regul. sul.
quest. 36.

Freres, & ne deshonne point la Communauté par sa retraite; mais que s'ils perseverent dans le mal, il faut qu'il parle de la chose à quelques personnes capables d'en juger, & qu'après il n'appréhende point de se retirer; puisque ce n'est plus ses Freres qu'il quitte, mais des étrangers; JESUS-CHRIST nous ayant déclaré, que celui qui ayant esté repris, persiste dans son peché, doit estre regardé comme un Payen & un Publicain.

c. 16. Si on n'ose pas condamner les translations, lors qu'on quitte une observance déreglée, sans la permission du Superieur, pour en embrasser une qui soit exacte & sainte; on ne laisse pas, & c'est un sentiment assez commun, de vouloir qu'on ne puisse passer d'une observance reglée dans une autre plus pure, plus austere, & plus parfaite. On se sert pour le prouver de l'autorité de saint Bernard, qui dit dans le Livre du precepte & de la dispense, qu'il ne conseileroit pas à un Religieux de sortir, sans la permission de son Superieur, d'une observance reglée, dans laquelle on vivoit avec pieté, temperance & justice, pour en embrasser une où l'on vécust avec plus de perfection & d'austerité.

On peut répondre à cela, mes freres, que saint Bernard établit une Regle pour la conduite ordinaire; afin, comme nous avons dit, d'arrester l'inquietude, l'inconstance, & la mobilité de l'esprit des Moines, aussi-bien que la trop grande facilité des Superieurs, qui pourroient recevoir indiffe-

remment tous ceux qui se presenteroient pour estre admis dans leurs Congregations; mais cette Règle a ses exceptions, & saint Bernard s'en est luy-mesme dispensé toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, & qu'il a eu des raisons de le faire, comme il est aisé de le remarquer par plusieurs de ses lettres.

Il avoit reçu des Chanoines Reguliers de l'Ordre de saint Augustin, sans aucune permission de leurs Superieurs; & sçachant qu'ils trouvoient à redire à la conduite, il leur mande qu'ils ne doivent point se mettre en peine du salut de leurs Freres, qu'ils ont passé dans l'Ordre de Cisteaux de l'avis, & par le conseil de personnes considerables; qu'ils n'y ont esté receus qu'après beaucoup de prieres, & qu'ils y sont venus par un desir sincere d'y pratiquer une vie plus austere, & plus étroite, que celle qui se gardoit dans l'observance de S. Augustin. Qu'ils ne doivent pas se croire offensez de ce qu'on les a admis, ny de ce qu'on les retient, pourvû que si dans l'année de leur noviciat, la volonté leur venant de retourner dans leur premiere observance, on ne les en empêche pas; & qu'ils auroient tort s'ils avoient la pensée de troubler par des excommunications inconsiderées, la liberté de l'esprit qui les inspire: *Vestra non reffert ut spiritum libertatis, qui in cis est, anathemate inconsulto impedire nitamini.*

Epist. 3.

Il écrit à Diogon, Religieux de l'Abbaye de

saint Nicaise de Reims, qui estoit passé dans l'Abbaye de Pontigny; il approuve son action; il le confirme dans son dessein; il le louë de ce que vivant dans son premier Monastere avec tant de pieté & de religion, qu'il s'estoit acquis l'estime & la reputation d'un homme, à la vertu duquel rien ne manquoit, il n'a pas laissé d'en sortir comme du milieu du monde pour embrasser une vie plus sainte & plus élevée. Il luy dit que celuy-là n'est point parfait; qui ne travaille pas à le devenir davantage; & que si on se scandalise de sa sortie, il ne doit pas s'en mettre en peine, selon ces paroles de JESUS-CHRIST, *Sinite illos, ceci sunt, & ducet cecorum.* Il ajoute que si on le menace de malediction & d'anatheme, le Patriarche Isaac répond pour luy, lors qu'il dit à son fils, *Qui maledixerit tibi, sit ille maledictus;* Que la malediction retombe sur celuy qui vous maudira; qu'il doit se reposer sur la pureté de sa conscience, comme sur une muraille qui ne peut estre forcée, & dire avec le Prophete: *Si consistant adversum me castra non timebit cor meum:* Et que s'il resiste aux premiers efforts de ceux qui l'attaqueront, soit par leurs menaces, soit par leurs caresses; il foulera le demon sous ses pieds, *Conteres satanam sub pedibus tuis.*

Il s'excuse dans une autre lettre qu'il écrit à Aluise Abbé d'Aauchin, de ce qu'il avoit receu un de ses Religieux, en luy disant seulement; qu'il ne l'a point prévenu, qu'il ne l'a ny induit, ny folli-

Match. 15. 14

Genes. 27. 29

Pf. 26. v. 3.

Ep. 34.

Ep. 65.

cité, & qu'il n'a fait que consentir, & se rendre à son empressement, & à ses instantes prieres. Il faut remarquer que ce Monastere venoit d'estre reformé, & rétably dans une regularité exacte, & que sans doute ayant besoin de bons sujets pour s'y maintenir, il auroit pû ne pas retenir celuy qui sembloit l'abandonner sans necessité.

On pourroit rapporter icy quantité d'autres faits, mais en voila assez pour faire voir que saint Bernard n'a pas tenu dans ce point une conduite égale, & qu'il n'a ny receu, ny refusé indifferemment les Religieux, qui se sont presentez pour entrer dans sa Congregation; mais bien qu'il s'est conduit en cela, comme en toute autre chose, avec son discernement & sa sagesse accoûtumée; & qu'il n'a donné l'exclusion, ny fermé les portes de son Cloître à aucun Religieux étranger, quand il a crû que J E S U S- C H R I S T, qui donne l'esprit de liberté, l'y conduisoit.

Sicette pensée de S. Bernard, mes freres, avoit esté si generale, & ce sentiment si absolu qu'on le prétend, il seroit vray de dire qu'il n'auroit pas esté suivy; On voit que les Chartreux passioient dans l'Ordre de Cîteaux; & les Religieux de Cîteaux dans celuy des Chartreux, pendant que l'une & l'autre observance estoit dans sa grande vigueur; & qu'ils furent contraints pour appaiser l'inquietude de ceux qui abusoient de cette liberté; de faire une convention mutuelle, par laquelle ils

Nemasticon
P 557. d. B. 9
c. 1.

s'obligerent de n'en plus recevoir que par la permission des Superieurs.

Steph. Torn.
Ep. 1.

On lit encore une lettre qu'Estienne Abbé de sainte Geneviève, & depuis Evêque de Tournay, écrit à Robert, Abbé de Pontigny, touchant quelques Religieux de l'Ordre de Grandmont, qui après s'estre retirez dans son Monastere, estoient agitez par des scrupules qui leur estoient venus sur ce changement; Mais au lieu d'entrer dans leurs craintes, il les rassure; il declare que leur translation est legitime, & que n'ayant quitté la discipline, qu'afin de se soumettre à la discipline pour le bien de leurs ames, & dans le desir de mener une vie plus étroite, le pas qu'ils ont fait les approche du Ciel; Que les Canons permettent aux Vierges consacrées à Dieu, de sortir de leurs premières observances pour en embrasser de plus austeres, & que selon Gratien ce grand interprete des Canons, les Religieux doivent jouir de la mesme liberté. Il cite un Canon du Concile d'Autun, & une Constitution d'Urbain II. qui défend aux Chanoines Reguliers d'abandonner leurs Congregations pour se retirer dans l'Ordre Monastique; Mais il dit qu'elle a esté moderée par le Pape Alexandre, & qu'il doute si en vertu de ces Constitutions, on pourroit rappeler des Chanoines Reguliers qui auroient passé dans l'Ordre de Cisteaux; Que pour luy, si quelqu'un de ceux qui sont sous sa charge, avoient le dessein de s'y retirer, il

essayeroit de les en dissuader ; mais qu'il ne voudroit pas les en faire sortir , s'ils y estoient entrez , de crainte de resister au saint Esprit , d'en troubler le mouvement , & d'empêcher l'effet d'une liberté sainte qu'il donne aux ames qu'il inspire.

Mais ce qui fait voir évidemment , mes freres , quelle a esté sur ce sujet la conduite de l'Eglise , est ce que nous lisons dans une Decretale du Pape Innocent III. Il declare positivement qu'encore que le saint Siege Apostolique ait donné des privileges à quelques Religieux , Chanoines Regulars , Hospitaliers & Templiers , par lesquels il est défendu à ceux qui sont engagez dans leurs Congregations d'en sortir contre la volonté de leurs Superieurs pour se retirer dans d'autres observances , afin que selon la parole de l'Apostre , chacun demeure dans sa vocation : neanmoins que le sentiment de l'Eglise n'a point esté de resister au saint Esprit , de faire violence à la liberté de ceux qui sont poussez par ses inspirations ; qu'il n'y a point de contrainte où se trouve l'Esprit de Dieu ; & que ceux qu'il meut , & qu'il inspire , ne sont point sujets à la loy. *Vbi Spiritus Dei ibi libertas , & qui Dei Spiritu aguntur , non sunt sub lege.* Et que ces privileges n'ont esté accordez que pour empêcher qu'on ne passast temerairement , & avec inconstance d'un Monastere dans un autre , sous pretexte d'une vie plus élevée , comme il est arrivé à plusieurs ; de sorte que , ajoûte ce grand Pape ,

celuy qui a demandé la permission de se retirer dans une observance plus parfaite, est libre & dispensé par une loy particuliere, de garder la loy generale, & peut executer la resolution qu'il a formée d'entreprendre une vie plus sainte, sans s'arrester au refus, & à l'opposition inconsiderée de son Superieur. *Ex lege privata qua publica legi pre-judicat absolutus, libere potest sanctionis vite propositum adimplere, nonobstante proterva indiscreti contradictione prelati.*

Inn. III. de-
cret. l. 3. de
Regul. &
transl. tit. 31.
c. licet.

Ainsi, mes freres, comme personne ne connoist mieux les sentimens & l'esprit de l'Eglise, que celuy qui en est le Chef, vous devez estre persuadez qu'elle n'a jamais empêché, & qu'elle n'empêche point encore qu'un Religieux ne quitte sa premiere observance pour en embrasser une plus exacte, & plus austere, quand il le fait avec une intention pure & sincere, & qu'il n'a point d'autre dessein que ccluy de se consacrer à une vie plus excellente & plus sainte.



CHAPITRE IX.

De la charité & des devoirs des Superieurs.

QUESTION PREMIERE.

Dites-nous précisément ce que doit faire un Superieur pour remplir par sa conduite le sens de ces paroles, Christi vices agere, & de quelle maniere elles doivent s'entendre ?

RÉPONSE.

IL ne suffit pas, mes freres, à un Superieur, pour satisfaire aux obligations qui sont renfermées dans ces paroles, qu'il tienne la place de JESUS-CHRIST, qu'il conduise en son nom, ny qu'il ait pour cela son autorité & sa puissance. Il faut qu'il fasse dans le Monastere précisément ce que JESUS-CHRIST y feroit, s'il y estoit luy-mesme; qu'il agisse pour la perfection, & pour le salut de ses Freres, comme faisoit JESUS-CHRIST pour la sanctification de ses disciples; qu'il exprime ses actions dans toutes ses œuvres; & qu'il fasse, pour le dire ainsi, que le Pasteur invisible, devienne visible dans l'exactitude, & dans la pieté avec laquelle il doit s'acquitter de son ministere. Et comme JESUS-CHRIST, pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit rendre ses disciples agreables aux yeux

de son Pere, & dignes du choix & de la distinction qu'il en avoit faite, a voulu les former, non seulement par ses predications, mais par son exemple; qu'il a veillé sur leur conduite avec une application continuelle, & qu'il n'a point cessé de soutenir leur foiblesse par la force de ses prieres. Il faut aussi qu'un veritable Superieur travaille sans relâche à l'instruction de ses Freres; qu'il leur enseigne leurs devoirs par sa parole, & par ses œuvres; qu'il s'applique à regler tout l'ordre, & tout l'estat de leur vie, avec une vigilance fidele; & que par-dessus tout, qu'il joigne une priere ardente à ses soins, & à ses travaux.

Soyez persuâdez, mes freres, que la parole du Superieur est presque toujours infructueuse, si elle n'est autorisée, & si elle ne prend de la force dans son exemple; que l'exemple mesme est quelque chose de sec, de languissant, & de mort; si la parole ne l'anime, & ne luy donne la vigueur qu'il ne scauroit avoir de luy-mesme; & que la parole & l'exemple n'auront pas des suites, ny fort grandes, ny fort heureuses, si le Superieur n'y joint sa vigilance, & s'il ne se donne tout entier à la direction des ames que la Providence a mises dans ses mains; Et après qu'il se sera acquitté fidellement de tous ses devoirs, il faut qu'il reconnoisse son impuissance, & qu'estant également convaincu & touché de cette grande verité que l'Apostre nous apprend, quand il dit, *Neque qui plantat, neque qui*

rigat est aliquid, sed qui incrementum dat Deus, il s'adresse à Dieu, & qu'il luy demande par ses prieres, ses gemissemens, & ses larmes, qu'il regarde en pitié le troupeau dont il luy a plû le charger; qu'il benisse sa sollicitude, & qu'il luy donne cette sainte fecondité, qui ne peut estre que l'effet de sa grace, & l'operation de son esprit.

Voila, mes freres, ce que doit faire un Superieur, s'il est veritablement digne de son ministration, & s'il veut satisfaire aux obligations qui luy sont imposées par ces paroles, *Christi vices agere*: Et Reg. c. 2. c'est à quoy saint Benoist declare que la place qu'il tient dans la Congregation l'engage, lors qu'il dit expressément qu'il faut qu'il enseigne ses Freres par ses œuvres, comme par ses exhortations; qu'ils doivent trouver autant d'édification dans son exemple que dans ses paroles, & qu'il ne sera point déchargé au jugement de JESUS-CHRIST, qu'après leur avoir rendu toutes les assistances qui auront esté dans son pouvoir. Enfin il a demandé des Superieurs, tant de soin, d'application, d'assiduité, & de diligence, qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne veuille les séparer de toutes sortes d'emplois, d'occupations & d'affaires; afin qu'ils n'en ayent qu'une seule qui est celle de veiller incessamment à la garde des ames que JESUS-CHRIST a rachetées de son sang, & dont il leur a confié la conduite.

QUESTION II.

Un Superieur doit-il avoir une grande capacité pour instruire ses Freres avec utilité ?

R E P O N S E.

IL faut regler la science, & la mesurer par l'état & la condition des personnes; & on ne sçau- roit se mécompter de dire qu'un homme a toute la science qu'il doit avoir, toute la connoissance qui luy convient, & que Dieu demande de luy, quand il connoist ce qui concerne sa profession, qu'il en sçait parfaitement le fond, la verité, les regles; & qu'il n'ignore rien de ce qui peut le dis- poser, & le rendre plus capable pour s'acquiter de toutes les choses auxquelles elle l'oblige.

Il y a grande difference, mes freres, entre un Superieur de Solitaires & un Docteur, ou un Pa- steur Ecclesiastique. Celuy-cy est une lampe allu- mée pour éclairer le monde; c'est un homme éta- bly de Dieu pour instruire les peuples, & pour di- riger les consciences; Il est redevable à tous ceux qui ont recours à luy; & il ne peut se dispenser de répondre aux doutes & aux difficultez qui luy sont proposées sur toutes sortes de matieres, de quelque endroit qu'elles luy viennent; sa connoissance ne sçauroit aller trop loin, & sa capacité ne peut estre trop étendue. Il faut qu'il sçache parfaitement les Dogmes & les Mysteres de la Foy, l'Ecriture, la

Tradition sainte, l'Histoire de l'Eglise, ses Decisions & ses Regles, qu'il ait une lecture profonde des ouvrages des saints Peres, & qu'on puisse avec fondement luy attribuer ces paroles de l'Ecclesiastique, *In versutias paraboliarum introibit occulta proverbiorum exquiret.*

Ecclesi. c. 39. v. 2. & 3.

Mais pour l'autre, mes freres, c'est à proprement parler une lumiere cachée sous le boisseau, un homme uniquement destiné pour la conduite d'un petit nombre de personne, dont la vie se doit passer toute entiere dans la retraite, dans le silence, dans la mortification des sens & de l'esprit, & qui n'ayant de Mission de la part de Dieu, que pour inspirer de la pieté, & non pas pour donner de la doctrine, n'a pas besoin d'une érudition si vaste, ny de cette science qui ne se peut acquerir que par la suite & l'assiduité de la lecture & de l'étude. Et il faut demeurer d'accord qu'il aura toute celle qui luy est necessaire, s'il peut dire avec le saint

Apostre; *Non judicavi me scire aliquid inter vos nisi Jesum & hunc crucifixum.* C'est là, mes freres, qu'il

Paul 1. ad Cor. c. 2. v. 2.

aura appris ce que c'est qu'une obeissance sans limites, un désir insatiable des opprobres & des humiliations, une patience invincible dans les souffrances; une resignation entiere à toutes les volontez de Dieu, une paupreté sans reserve, une charité constante dans les injustices, un attachement invariable aux choses éternelles, & un renoncement parfait à celles qui n'ont point de con-

sistance assurée ; enfin toutes ces autres dispositions qui font l'essence , la verité & la perfection de son estat , & qui se trouvent si divinement exprimées dans ces situations différentes, où JESUS-CHRIST s'est voulu mettre pour contenter cet amour infiny qu'il avoit pour le salut des hommes ; voila ce que doit sçavoir un homme qui conduit des Solitaires , voila la veritable science dont il a besoin pour sanctifier son troupeau. Et si vous me demandez quel est le livre dans lequel il étudiera ce JESUS-CHRIST crucifié, je vous diray que c'est l'Ecriture sainte , & que c'est pour cela que les saints Peres luy en ont si particulierement recommandé l'intelligence.

Baf. in affect. c.
3. 1. tract.

QUESTION III.

Voudriez-vous qu'un Superieur n'eust point d'autre lecture que celle de l'Ecriture sainte ?

RÉPONSE.

LEs Superieurs estant uniquement établis pour porter ceux dont JESUS-CHRIST leur a donné la conduite , à ce que la Religion a de plus élevé , de plus pur & de plus saint , on ne peut pas douter qu'ils ne soient obligez d'en avoir une connoissance parfaite ; Et comme toute la Religion consiste dans les veritez de la Foy , & dans les maximes saintes que JESUS-CHRIST nous a données pour la direction des mœurs ; il est éga-

lement certain que l'obligation d'un Superieur, est de lire, d'entendre, & de mediter les Escritures, puis qu'elles sont les sources sacrées de ces veritez & de ces maximes. Il faut aussi qu'il joigne à cette sainte occupation la lecture des ouvrages des saints Peres, qui parlent de la conduite & du reglement de la vie; Et parce qu'il faut qu'il connoisse son état à fond; & dans toute son étendue; il faut encore qu'il lise avec soin & avec application, tout ce que les Saints luy peuvent apprendre touchant ses obligations, & ce que les Ecrivains Ecclesiastiques ont écrit des vies, des actions, des Regles, & des sentimens des saints Moines.

Voilà précisément quelles doivent estre ses connoissances. Mais s'il arrive qu'il en ait de plus grandes; il faut qu'il les reduise à l'accomplissement de ses devoirs; qu'il les enferme dans les bornes de sa profession, & qu'il prenne garde que se laissant aller aux mouvemens, qui ne sont que trop ordinaires aux personnes qui ont de l'acquis dans les sciences, il ne s'engage en des études & des occupations qui ne le regardent point, & qu'il ne perde malheureusement & le goust & la memoire de celles dont il est chargé, & desquelles il sçait que Dieu luy demandera compte.

Il est certain, mes freres, que les Superieurs peuvent commettre de grands abus dans les sciences; & que s'ils regloient leurs occupations par les necessitez & par les devoirs, ils passeroient bien

des heures dans la meditation de la loy de Dieu, qu'ils donnent à la recherche des choses qui ne leur font point utiles, & qu'on pourroit leur dire avec beaucoup de justice, ce que nostre Seigneur dit à sainte Marthe ; *Turbaris erga plurima porro unum est necessarium.*

LUC. 10. 42.

QUESTION IV.

Ne peut-on pas dire, que si un Superieur se renferme dans des bornes si étroites, il y a sujet de craindre qu'ayant moins de connoissance, il soit aussi moins utile à l'avancement de ses Freres ?

RÉPONSE.

CE seroit une crainte bien mal-fondée : & y a-t-il rien de si peu raisonnable, que de vouloir qu'un homme fust moins propre pour apprendre aux autres son art ou son métier, parce qu'il n'auroit aucune connoissance des autres arts, ou des autres métiers ? On n'a jamais oüy dire ; ce Jurisconsulte, tout habile qu'il est dans sa profession, n'est pas capable de l'enseigner, ny de former des disciples, parce qu'il n'est pas Theologien ou Astronome. En verité il n'y auroit rien de moins supportable que de se figurer qu'un Solitaire renfermé dans son Cloistre, & ignorant toutes choses, hors celles qui appartiennent à son état ; ayant incessamment devant les yeux JESUS-CHRIST crucifié, méditant ses veritez le jour &

la nuit , n'ayant ny occupation , ny affaires que celles de veiller sur ceux dont il luy a donné le soin ; fust moins digne de son employ , & conduifist ses Freres avec moins de benediction ; parce qu'il ne ſçauroit ny la tradition de l'Eglife , ny ſon Hiftoire , ny ſes Canons , & qu'il n'auroit pas une lecture profonde des livres des ſaints Peres. Nous voyons auffi que les Antoins , les Pacômes , & les Hilarions qui ont jetté dans l'Eglife les fondemens de la vie Monafique ; & qui ont remply tout l'Orient d'une multitude innombrable de Solitaires , ont puisé toute leur ſcience dans la verité meſme , & dans la meditation des ſaintes Ecritures. Nous pouvons dire la meſme choſe de ſaint Benoit , qui a eſté le Pere & l'Inſtituteur de tous les Moines dans l'Occident , & qui borne toutes les connoiſſances du Superieur à l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Nous apprenons de Caſſien par les entretiens qu'il a eus avec ces hommes ſi ſaints & ſi éclairez , que c'eſtoit-là toute la ſcience du Deſert. Saint Baſile n'en demande point d'autre dans un Superieur , luy qui ſçavoit mieux que perſonne quelle devoit eſtre ſa capacité. Saint Jean Climacique , que tous les Moines doivent regarder comme leur maiftre , n'eſtoit pas d'un autre avis , quand il a dit que le veritable Directeur ſ'inſtruit des connoiſſances & des veritez divines dans le Livre que Dieu écrit de ſon doigt dans le fond de ſon cœur , par les fortes inspirations & les vives lumie-

In Ep. ad Paſt.
num. 5.

res qu'il luy communique; & qu'il n'a pas besoin de chercher dans les livres naturels & sensibles, l'intelligence qu'il reçoit de ce grand maistre.

Si quelqu'un vouloit soutenir que les sciences Ecclesiastiques sont nécessaires, & peuvent beaucoup servir pour acquérir celles que nous demandons dans un Supérieur; la Providence se seroit bien mécomptée, & on auroit grande raison de se plaindre de ce qu'elle l'auroit refusée aux Antoinés, aux Pacômes, aux Hilarions, aux Palemons, aux saints Sabas, aux Auxences, & à une infinité d'autres. Mais disons plutôt que Dieu par miséricorde les a préservés de ce qui auroit esté capable d'affoiblir le mérite de cette simplicité, & de cette humilité si profonde, qui a esté toute leur gloire.

QUESTION V.

Vous croyez donc qu'un Supérieur ne peut s'appliquer ny à l'étude, ny aux sciences qui ne sont pas de sa profession?

RÉPONSE.

NON, il ne le doit pas, si l'ordre de Dieu & une disposition particulière de sa Providence ne l'y engage. En voicy quelques raisons que nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit sur ce sujet.

Premièrement, les Solitaires sont des Penitens qui vont à Dieu dans l'obscurité de la retraite; par

la simplicité, par le silence, par un exercice continuél de tout ce qui est capable de les humilier. Leur Superieur est obligé de marcher incessamment à leur teste; il faut qu'il pratique le premier toutes les choses qu'il leur enseigne: Cependant comme il n'y a rien qui donne tant d'éclair, & tant de gloire devant le monde, ny par où les hommes se rehaussent davantage, que par l'étude, & par les sciences, il n'y a rien aussi de plus opposé à la profession des Solitaires: rien qui les tire plus de la verité de leur estat, ny qui en dissipe plus promptement l'esprit & les sentimens; & par conséquent, rien ne doit estre plus interdit à celuy qui les gouverne; puis qu'il est leur modele; qu'il les instruit par son exemple encore plus que par sa parole; & qu'il faut qu'ils lisent dans ses actions, comme dans un livre vivant, toutes les regles de leur conduite.

Secondement, si le Superieur sent le poids de sa charge, s'il connoist l'étendue de ses devoirs, s'il sçait, comme il n'en peut douter, qu'il n'est plus à luy; mais que son temps, sa personne, & sa vie appartiennent à ses Freres: enfin, s'il les aime autant qu'il y est obligé, les journées luy paroistront courtes par la grandeur de son employ, comme par la grandeur de son amour; Et bien loin de s'engager en des occupations qui n'ont aucun rapport à son estat, il fera scrupule de leur oster un seul de ses momens qui leur sont uniquement destinez.

Troisiétement, l'étude, je dis mesme des choses

les plus saintes, a ses dangers aussi bien que ses avantages: Ceux que JESUS-CHRIST y applique ne manquent pas d'en trouver les biens & les utilitez; mais pour ceux qui s'y engagent par leur propre inclination, ils n'en ont que les inconveniens & les maux. Toutes leurs passions, j'entens celles de l'esprit, s'y nourrissent & s'y fortifient, l'orgueil, la vaine gloire, la presomption, l'inquietude, l'envie, le mépris du prochain, la curiosité sont des excès qui leur sont presque inevitables: Et si par hazard le Superieur qui sort des bornes de sa profession, ne se rencontre pas dans ces sortes de dereglemens; il y en a d'autres dans lesquels il ne s'empêchera pas de tomber. Son cœur deviendra sec, son esprit dissipé, son imagination remplie de mille fantômes; il perdra le goust de sa profession; l'obligation de veiller sur les Freres luy sera un joug insupportable: Il regrettera le peu de momens qu'il sera contraint de leur donner, ils luy deviendront à charge. Enfin cette communication, qui doit estre continue entre eux & luy, venant à cesser; son ministère leur deviendra inutile; il sera dans la Communauté, vivant à luy-mesme, au lieu d'y vivre pour les autres; & il n'y aura rien qu'il y fasse moins que ce qu'il est obligé d'y faire.

Vous m'alleguez peut-estre l'exemple de saint Bernard, & de quelques Moines de l'Ordre de saint Benoist, qui se sont appliquez autrefois à enseigner les peuples. Mais touchant ce saint Do-

cteur, il est aisé de répondre que c'estoit un homme Apostolique; qui avoit receu des connoissances infuses, & que Dieu a élevé au dessus des exercices & des fonctions de son estat, pour l'édification & le soutien de l'Eglise universelle; Et pour les autres qu'ils ont cédé aux besoins pressans des peuples; qu'il n'y avoit point pour lors d'Academies publiques, ny de personnes capables d'instruire; & que la charité & la nécessité seule les a engagez dans un employ qui ne convenoit pas à leur profession. S'il falloit le conduire en cela par l'exemple, il y auroit bien plus d'apparence d'imiter une infinité de Solitaires qui ont servy Dieu dans la solitude, dans la simplicité, dans l'abjection, & dans l'oubly des hommes, qu'un petit nombre de personnes qu'il luy a plû de conduire par des voyes extraordinaires.

En un mot, mes freres, si un Superieur passe sa vie comme il le doit; s'il la partage dans les exercices qui luy sont propres; s'il a soin d'instruire ses Freres, par ses exhortations; de les édifier par l'assiduité avec laquelle il s'acquittera des regularitez communes; s'il veille sur eux comme un Pasteur charitable; s'il leur donne tout le temps nécessaire pour les consoler & les soutenir selon leurs besoins & leurs dispositions differentes; bien loin qu'il luy en reste pour l'employer à la recherche des sciences, à peine trouvera-t-il des instans pour gémir devant Dieu, des fautes qu'il aura commises dans

sa conduite, pour luy recommander le salut de ses Freres, & le prier de luy donner la sagesse & la force de s'acquitter dignement d'une charge, qui n'a nulle proportion à sa foiblesse, & que les Anges mesmes, avec toutes leurs lumieres & leur sainteté, ne pourroient pas regarder sans crainte.

QUESTION. VI.

Que doit faire un Superieur, & jusqu'où doit aller son exactitude, pour satisfaire à l'obligation qu'il a d'instruire par son exemple?

RÉPONSE.

IL faut, mes freres, que la vie soit si exacte, qu'il observe la Regle avec tant de fidelité, & qu'il soit si ponctuel à s'acquitter de tout ce qu'elle luy prescrit, que ses Freres puissent en apprendre tous les devoirs dans sa seule conduite. Il est necessaire pour cela qu'ils y remarquent toutes les choses qu'ils doivent pratiquer, & qu'ils n'y apperçoivent rien de celles dont il faut qu'ils s'abstiennent; *Omnia bona & sancta factis amplius quam verbis ostendere; omnia verò quæ discipulis docuerit esse contraria in suis factis indicet non agenda*: c'est à dire, qu'à la réserve des actions qui peuvent estre attachées à sa qualité de Superieur, & qui le distinguent de ses Freres, il doit estre dans tous les exercices & les regularitez de sa Profession, garder la Regle dans tous ses points, pour former

leur exactitude sur son exactitude; leur Religion sur sa Religion; non seulement parce que le plus efficace de tous les moyens dont il se puisse servir pour les porter à respecter leur Regle, est de leur faire connoître qu'il la respecte luy-mesme; mais parce que sans celuy-là, tous les autres ensemble demeureroient inutiles.

En effet, mes freres, de quelle utilité pourroient estre les soins d'un Superieur, qui ne sera point observateur de sa Regle? Quelle apparence y a-t-il qu'il recommande l'exactitude, luy qui n'en a point? qu'il enseigne des veritez opposees aux choses qu'il pratique; qu'il defende ce qu'il fait, qu'il approuve ce qu'il n'observe point; qu'il porte à la penitence & à l'austerité, luy qui vit dans la bonne chere, & dans la mollesse; qu'il exhorte à estre assidu aux exercices reguliers, luy qui trouve mille raisons pour s'en exempter; qu'il presche la simplicité & la pauvreté Religieuse, pendant qu'il a le train & l'équipage d'un grand du monde? Enfin quel moyen qu'il inspire l'éloignement & l'aversión des maximes du siecle, & qu'il apprenne à ses Freres ce que saint Benoist entend par ces paroles. *A seculi actibus se facere alienum*: Pendant qu'il en étudie toutes les manieres, qu'il en suit les vanitez, qu'il fait ce qu'il peut pour en avoir l'air, & pour en prendre les modes, & qu'il témoigne par un extérieur tout mondain, que l'esprit de la Religion est comme éteint en luy, & qu'il ne luy en reste pas les moindres principes.

Que s'il se trouve qu'il puisse gagner sur luy d'exciter ses Freres à la pratique de cette Regle qu'il observe si mal ; peut-on s'imaginer qu'il le fasse avec la vigueur, le zele, & toutes les autres circonstances sans lesquelles on ne persuade presque jamais ; qu'il parle de la difference qu'il y a entre les bons & les mauvais serviteurs, qu'il propose aux uns les récompenses ; qu'il intimide les autres par les châtimens ; c'est à dire qu'il prononce de sa propre bouche l'arrêt de sa condamnation, & qu'il donne à JESUS-CHRIST un juste sujet de luy dire. *Ex ore tuo te judico serve nequam.*

LUC. 19. v. 22.

Difons davantage, & supposons que ce Supérieur s'applique avec toute la force qu'il doit, & qu'il ne manque rien au devoir de la parole. Quel effet peuvent avoir des instructions toutes vuides, & destituées de bonnes œuvres ? quelle impression peut faire un homme qui décredite tout ce qu'il dit par ses actions, & qui tient une conduite toute contraire à celle qu'il prétend donner aux autres ? Il est certain, que plus il appuye les veritez qu'il annonce, plus il se couvre de confusion, & que le mépris qu'il s'attire en vivant contre ses lumieres, & trahissant le sentiment de son cœur, le rend indigne de toute creance. Ainsi il n'est pas possible qu'il inspire jamais l'amour du bien aux ames qui ne l'ont pas encore ; mais il est presque inévitable qu'il ne le détruise dans ceux qui pourroient l'avoir acquis ; puis qu'il n'y a rien de plus fort & de plus puissant

puissant pour induire à des actions mauvaises, que le méchant exemple, quand il se rencontre dans des personnes qui ont du rang & de l'autorité: Les inferieurs, comme dit saint Gregoire, se laissant beaucoup plus conduire par le mal qu'ils peuvent remarquer dans leurs Superieurs, que par leurs paroles. *Subjesti non sectantur verba quæ audiunt; sed sola quæ conspiciunt exempla pravitatis.*

Greg. Past. p.
1. c. 2.

C'est cet inconuenient que saint Benoist avoit devant les yeux, & auquel il vouloit remedier, quand il ordonne à celuy qui doit conduire le Monastere, de se montrer Superieur à ses Freres par ses actions, comme par sa charge. *Majoris nomen factis implere;* Quand il dit qu'il faut qu'il les instruisse, & qu'il les porte aux choses saintes, encore plus par ses œuvres que par ses paroles. *Omnia bona & sancta factis amplius quam verbis ostendere;* Qu'il fortifie ses instructions par son exemple; Que par sa conduite il fasse connoître à ses Freres qu'ils doivent s'abstenir de tout ce qui aura apparence de mal. *Omnia vero quæ discipulis docuerit esse contraria in suis factis indicet non agenda.* Enfin, quand il enseigne qu'il doit estre autant au dessus d'eux, par son exactitude dans l'observation de la Regle, que par sa prelatiure & par son autorité, *Quanto prelatus est cæteris, tanto eum oportet sollicitius observare præcepta regule.*

S. Ben Reg.
c. 2.

Ibid.

Ibid.

Ben. c. 65.

Ser. de abdicatione rerum.

Saint Basile, sans doute, avoit cette mesme pensée, lors que nous apprenant quel doit estre

un Supérieur ; il demande de luy une perfection si consommée , que rien n'est plus capable de remplir de frayeur ceux qui sont dans la conduite des âmes , & d'empêcher ceux qui sont libres de s'y engager. Il veut que ce Directeur ne puisse s'égarer luy-mesme , ny faire que les autres s'égarent ; qu'il sçache la maniere de mener à Dieu ceux qui le cherchent ; qu'il soit remply de toutes les vertus ; qu'il ait dans ses propres œuvres le témoignage de l'amour qu'il a pour Dieu ; qu'il possède l'intelligence de l'Écriture sainte ; qu'il ne se laisse jamais aller aux distractions.

In c. 3. Epist.
ad Timor.

Saint Jérôme dit que toute la conversation d'un Supérieur doit estre tellement réglée , que les moindres pas & les moindres mouvemens en soient remarquables ; Que tous ses déportemens soient autant de témoignages des veritez qu'il enferme dans son cœur ; & que tout ce qu'il fait puisse servir d'instruction aux âmes qui sont sous la conduite. *Veritatem mente concipiat , & eam toto habitu , ornatu resonet ; & quidquid agat , quidquid loquatur doctrina sit populorum.*

Homil. 11. in
Ezech.

Saint Grégoire veut que celui qui est établi pour le gouvernement des autres , soit élevé par l'excellence de sa vie , afin que sa direction & sa sollicitude puisse estre utile. *In altam debet stare per vitam , ut possit prodesse per providentiam.* Il dit ailleurs , que celui qui n'est pas capable de conduire par sa bonne vie , ne doit pas accepter le gou-

vernement des ames; de crainte qu'il ne commette luy-mesme les fautes pour la correction desquelles l'autorité luy a esté donnée. *Ne qui ad hoc eligitur ut aliorum culpas corrigat, quæ & refecare debuit, ipse committat*: Il dit qu'un Superieur doit exceller dans ses œuvres, afin qu'il puisse par sa vie enseigner le chemin de la vie à ses disciples; & que le troupeau qui doit suivre les mœurs & la voix du Pasteur, avance par son exemple encore plus que par sa parole. *Sit rector operatione præcipuus, ut vitam subditis vivendo denuntiet; & grex qui Pastoris vocem, moresque sequitur; per exempla melius quam per verba gradiatur.*

Moral. lib. 34.
c. 15.

Idem Past. p.
2. c. 3.

Saint Bernard dit qu'il faut joindre à la parole la voix de l'exemple; c'est à dire que les actions conviennent aux paroles, ou plutôt les paroles aux actions; & que le soin de faire, precede celuy d'enseigner: C'est un ordre tres-beau & tres-salutaire de porter le premier le fardeau que vous imposez aux autres. . . . L'exemple que l'on donne par l'action, est une instruction vivante & efficace; & l'on persuade aisément ce que l'on enseigne, lors qu'on montre par ses œuvres qu'il est possible. *Memento voci tuæ dare vocem virtutis, quid illud inquis? ut opera tua verbis concinant, imo verba operibus; ut cures videlicet prius facere quam docere: pulcherrimus ordo est & saluberrimus ut onus quod portandum imponis tu portes prior. . . . Sermo quidem vivus & efficax, exemplum est operis facile faciens suadibile quid*

Epist. 201.

dicitur, dum monstrat factibile quod suadetur.

In Ep. ad Past.
num. 13. & 14.

Saint Jean Climaque ne pouvoit pas nous marquer davantage, quel exemple un Superieur est obligé de donner, qu'en nous disant qu'il faut qu'il soit dépoüillé de toutes sortes de passions; & qu'il luy est honteux de demander à Dieu pour ceux qu'il conduit, des graces qui ne luy ont pas encore esté accordées à luy-mesme.

Epist. ad Tit.
c. 2. 7.

Ce sentiment ne paroistra pas trop rigoureux, si on fait quelque attention sur ce que nous dit le saint Apôstre, quand il parle des qualitez & des dispositions qui doivent se rencontrer dans la personne d'un Evesque; Car s'il veut qu'il soit saint, irréprehensible, & qu'en toutes choses il soit l'exemple de ceux qu'il conduit, *In omnibus te ipsum prabe exemplum*; nonobstant la diversité de ses emplois, l'étendue de sa sollicitude, & malgré cette dissipation qui est presque inévitable dans la multiplicité de ses soins. Que ne doit-on désirer d'un Superieur de Solitaires, duquel toutes les fonctions & les devoirs sont renfermez dans l'enceinte de son Cloistre? & qui se trouvant de l'estat & de la condition mesme de ceux qui sont sous sa charge, doit estre par toutes ses actions, & dans les moindres circonstances, leur regle, leur modele, & leur forme.



QUESTION VII.

Vous croyez donc qu'un Superieur ne puisse s'attribuer aucune exemption, ny aucune dispense des regularitez communes qui le distinguent de ses Freres?

R E P O N S E.

IL faut qu'un Superieur aussi-tost que l'autorité luy est donnée, ne manque pas de s'appliquer ces paroles du saint Esprit. *Rectorem te posuerunt, noli extolli; esto in illis quasi unus ex illis.* Eccl. c. 32 v. 3. Qu'il soit parmy ses Freres dans toutes les regularitez communes, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes. Qu'il embrasse les occupations les plus ravalées; qu'il garde la mesme austerité dans la nourriture, la mesme simplicité dans ses vêtemens. Que rien ne le distingue, que sa vertu, ou les actions qui peuvent estre propres & attachées à son ministère. Il doit se souvenir en toutes occasions, à l'imitation de JESUS-CHRIST, qu'il est destiné de Dieu pour servir ses Freres, & non pas pour en recevoir des services. *Non veni ministrari, sed ministrare.* Matt. 23. v. 23. Qu'il ne luy est pas permis, ny d'affecter des differences humaines; ny de rechercher d'autres préeminences que celles qui sont établies dans la Regle, & qui se trouvent dans les exemples des Saints.

QUESTION VIII.

Quel moyen y a-t-il donc d'excuser les Superieurs qui ont des trains, des équipages, & des carosses?

RÉPONSE.

CEST un usage tellement contraire à toute la pieté Monastique; aux maximes, & à la conduite des Saints, qu'on ne peut le regarder que comme l'effet d'un extrême déreglement. Quelle apparence y a-t-il que des hommes qui dans l'ordre de Dieu, devoient estre couverts du sac & de la cendre; qui par leur estat sont obligez de vivre dans les gemissemens & dans les larmes? Qui font une profession toute ouverte d'abjection & de pauvreté, suivent les manieres de vivre du siecle, & imitent sans scrupule le faste & la vanité des gens du monde? Et de quelles raisons peuvent-ils se servir pour autoriser un excès si grossier & si scandaleux?

Les Superieurs Majeurs allegueront sans doute la necessité qui les engage à des visites regulieres; Mais ne sçait-on pas qu'il y avoit des visites regulieres, avant qu'il y eust de ces sortes d'équipages dans le monde? Que plusieurs Generaux s'acquittent encore aujourd'huy de ces mesmes visites, & vont de Nations en Nations, & de Royaumes en Royaumes, en se servant de voyes, qui n'ont rien de contraire à la simplicité de leur Profession, &

qui ne dérogent point à l'édification qu'ils doivent à l'Eglise? Quelques-uns apporteront leurs infirmités comme des raisons legitimes, & pretendront que ne pouvant faire les fonctions de leurs charges par d'autres voyes, il leur est permis de se servir de celles-ci: Mais ils se trompent, & il faut qu'ils sçachent que les biens ausquels nous ne sçaurions arriver par des voyes qui soient bonnes & droites, ne sont pas ceux que Dieu demande de nous: En tout cas l'usage des litières est plus commode à un homme infirme que non pas celuy des carosses; & puis on pourroit se servir de voitures qui ayant la commodité des carosses, n'en auroient ny la pompe ny la vanité. Si ceux qui se font sur cela des necessitez imaginaires font reflexion qu'il y a quatre-vingts ans qu'il n'y avoit qu'un seul carosse dans la Capitale du Royaume, qu'il n'y a que cinquante ans que les gens les plus qualifiez n'alloient qu'à cheval, & que cependant les Superieurs faisoient leurs visites ordinaires; ils trouveront que nostre sentiment est plein de justice & de raison, & qu'il n'y a que la coûtume, la mode, le trop grand amour qu'ils ont pour les aises de la vie, ou l'esprit du monde qui leur impose.

D'autres diront que c'est par une raison de bienfeyance, & pour soutenir leur dignité; mais quelle bienfeyance peut-on se figurer dans une conduite, qui n'a ny rapport, ny proportion, ny convenance, ny aux personnes, ny à leur estat? ou plutôt peut-il y avoir une difformité plus scandaleuse, que de voir des personnes obligées par leur qualité de

donner aux autres des exemples de mortification, d'humilité & de renoncement; paroître en public dans la superfluité, dans la pompe & dans le luxe des mondains. Si l'on dit pour pretexte qu'il y a des nations, où cette simplicité feroit tort à l'autorité des Superieurs. Ne faudroit-il pas en tout cas, s'appliquer plutôt à les desabuser avec le temps de cette erreur, que de se faire une perpetuelle necessité d'y ceder? Et ne doit-on pas esperer que des Religieux; enfans & disciples des Saints, reviendront aisément au sentiment de leurs Maîtres & de leurs Peres? S. Bernard regarde comme une chose monstrueuse, de voir des sentimens & des pensées basses dans un homme d'une dignité relevée, *Monstruosa res est gradus summus, & a. inus infimus*. Mais que ne diroit-il pas s'il voyoit revivre la vanité du monde dans une personne qui n'en est plus? qui a quittée pour suivre JESUS-CHRIST, & pour imiter ses confusions, ses abbaïsemens, & les opprobres; luy qui n'a point apprehendé d'en trop dire, quand il a declaré que c'estoit une apostasie d'avoir un cœur & un esprit seculier sous un habit Religieux, *Cor seculare sub habitu religionis*.

Lib. 2. de Conf.
ad Eug. c. 7.

Ser. 3. in Pfal.
Qui habitat.
Epist. 78.

On sçait de quelle force il condamna le faste de Suger Abbé de saint Denys, lequel marchoit avec un train & un équipage qui ne convenoit point à un homme de sa condition; & qu'il traita sa conduite du plus grand scandale de son temps, quoy qu'il fust Ministre d'Etat, & qu'il tint dans le Royaume un rang & une autorité principale.

C'a

C'a esté si bien le sentiment de tout son Ordre, que dans le second siecle de sa fondation, on lit un Statut d'un Chapitre general, qui porte, que la condition des Moines est si excellente, que les choses qui peuvent estre innocentes aux autres Chrestiens, leur sont interdites; Et que le Chapitre general ayant esté informé que quelques Abbez, par une conduite molle & effeminée, se faisoient traîner dans des chariots, & porter dans des lictiers; il défend à l'avenir qu'aucun de l'Ordre, soit Abbé, soit Religieux, ne soit pas si hardy que de tomber dans cet excés; & au cas que cela arrive, qu'il jeûnera au pain & à l'eau autant de temps qu'il sera demeuré dans cette faute. *Quoniam omnium Religiosorum tam excellens est conditio, quod ea quæ in cæteris membris Ecclesiæ non notantur ad culpam; in ipsis tamen illicita reputantur; Et generali capitulo datum est intelligi, quod quidam Abbates muliebrem mollitiem imitantes, in curribus & lecticis gestatoriis faciunt se portari: statuit & ordinat capitulum generale, quod nullus Abbas, aut Monachus de cætero talibus uti audeant, vel præsumant: alioquin quandiu talibus usi fuerint; in pane & aqua jejunent: autoritate capituli generalis.*

Pour ce qui est de soutenir sa dignité; il faut estre dans un aveuglement bien étrange, pour prétendre soutenir l'honneur d'une Profession qui n'est, comme nous l'avons déjà dit bien des fois, qu'abjection, que pauvreté, & que penitence, par un

Pfal. 44. 14.

éclat, & par une magnificence toute humaine. Les saints Moines nos predecesseurs & nos Peres, sans le vouloir & comme malgré eux, se sont attirés le respect & la veneration des hommes par la sainteté de leurs vies, & par cette grande exactitude avec laquelle ils s'acquittoient de leurs devoirs; Et jamais l'état Monastique n'a trouvé de l'estime & de la consideration dans le monde, que lors qu'il s'est conservé dans sa vertu, & dans sa simplicité primitive. Toute sa beauté luy est toujours venue du fond de sa Religion. *Omnia gloria filia regis ab intus.* Et presentement qu'on n'en a ny la vertu, ny le merite, on a peine de se voir dans un estat qui n'a plus rien que de honteux & de méprisable: On fait ce que l'on peut pour s'en tirer; on a recours à des recommandations étrangères; & par une illusion déplorable, on cherche à se contenter d'une gloire toute fausse, & toute imaginaire, parce qu'on n'en peut avoir de veritable & de solide.

On alleguera pour une troisieme raison, que les temps sont changez; qu'on ne doit plus prendre les choses sur le pied de leur premiere institution, & qu'elles ne vont plus comme elles alloient autrefois. Il est vray que les siecles sont plus corrompus, mais il est vray aussi que la sainteté des Cloîtres ne doit pas ceder à la cupidité des hommes; Que le sel de la terre ne doit point participer à la corruption, & que les tenebres du monde ne doivent point obscurcir ceux qui sont établis de la

part de Dieu pour en estre la lumiere : *Quæ societas lucis ad tenebras.* 2. Ad Cor. 6. 14.

Vous voyez donc, mes freres, que cet usage n'est appuyé d'aucune raison; il s'est formé dans la corruption du cœur; il n'est que l'ouvrage de la cupidité, & la production toute pure de l'esprit du monde. Cela ne vous doit point surprendre; car lors que les Moines ont perdu le desir, & le sentiment de plaire à Dieu, toutes leurs pensées les portent à se complaire en eux-mêmes, & à plaire aux hommes. Ils n'ont plus ny de forme réglée, ny de situation constante, & contre ce precepte de l'Apôstre qui défend de se conformer aux gens du siecle; *Nolite conformari huic sæculo*; ils en suivent presque toutes les maximes, les voyes, & les modes; ils en copient ce qui leur en plait davantage; ils en prennent les mœurs; ils l'imitent dans son air, dans son langage, dans sa contenance, dans ses entretiens, dans la table, dans les habits, dans les équipages; Et on peut dire qu'ils ne conservent de marques exterieures de leur Profession, que celles que la crainte d'une diffamation, & d'une confusion toute publique les empêche de quitter. Ad Rom. 12 2.



QUESTION IX.

Dites-nous presentement quelle doit estre l'obligation que les Superieurs ont de veiller sur ceux que Dieu a mis sous leur conduite?

R E P O N S E.

IL faut qu'un Superieur se persuade qu'entre tous ses devoirs, celuy qui luy est le plus propre & le plus essentiel est de veiller à la garde de ses Freres. Que la vigilance est la premiere & la plus importante des qualitez d'un Pasteur; & que le fruit de toutes les peines qu'il prend pour la conservation & l'augmentation de son troupeau, dépend du soin avec lequel il s'applique à le connoistre, afin de luy procurer tout ce qui peut luy estre utile, & d'éloigner tout ce qu'il voit capable de luy nuire.

Un Laboureur qui après avoir cultivé & ensemencé son champ, le neglige, & n'a pas le soin d'empêcher que les oyseaux ne mangent le grain qu'il y a semé, ou qu'il ne soit étouffé par les méchantes herbes qui ne naissent que trop dans les terres les plus fertiles, ne trouvera rien moins que la moisson qu'il a esperée; De mesme si un Superieur se contente de donner l'instruction à ses Freres, quand mesme il joindra l'exemple à la parole, il n'en fait point assez, s'il n'empêche que cette semence divine ne se dissipe par le vent des tenta-

tions, & par les impressions malignes du demon, dont les ames les plus saintes ne sont pas exemptes.

Il faut donc qu'à l'exemple de celuy qui, selon le Prophete, ne ferme jamais les yeux sur ses Elûs, les siens soient incessamment ouverts sur ses Freres. *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israël*; Qu'il les soutienne par sa vigilance; qu'il soit present à tous leurs besoins, & qu'il leur donne la main selon les estats & les diverses dispositions dans lesquelles ils se rencontrent. Qu'il fortifie les foibles, qu'il éclaire les aveugles, qu'il releve ceux qui sont abatus, qu'il console les affligés, qu'il excite ceux qui sont dans la langueur, qu'il encourage les pusillanimes, qu'il exhorte les negligens, qu'il arreste ceux qui marchent avec trop de vitesse, qu'il redresse ceux qui s'égarerent, qu'il tempere le zele qui n'est pas selon les regles, qu'il reprenne les défauts, qu'il corrige les vices, qu'il tienne en tout, à l'égard des uns & des autres, une juste balance; & qu'il se transforme en mille manieres differentes, afin qu'ils trouvent dans son ministere, toute l'utilité qu'ils en doivent attendre: & qu'il puisse dire luy-mesme avec l'Apostre, je me suis fait tout à tous pour conserver à J E S U S-C H R I S T toutes les ames dont il luy a plû de me donner la charge. *Omnibus omnia factus sum, ut omnes Christo lucrificerem.*

Psal. 120. 4.

1. Ad Cor. 9.
26.

QUESTION X.

Vous voulez donc que l'application d'un Superieur soit continuelle ?

R E P O N S E .

PERSONNE ne trouve étrange qu'un Magistrat consume sa vie, & donne tout son temps à l'exercice de sa Charge ; qu'un Theologien passe les jours & les nuits dans l'étude de la science Ecclesiastique ; ny que le Ministre d'un Prince s'applique tout entier aux interests, & au gouvernement de l'Etat. Il faut aussi qu'un Superieur, qui est chargé d'une affaire beaucoup plus grande, (puisque la conduite d'une ame est quelque chose de plus important, comme disent les Saints, que le gouvernement de tout un monde) fasse toute son occupation de l'employ que Dieu luy a donné ; qu'il le regarde comme l'unique objet de ses soins, & qu'il se prepare par une sollicitude continuelle au compte rigoureux que Dieu luy demandera un jour de ce tresor sacré dont il l'a rendu le dépositaire.

Ben. in sua Reg.
c. 2.

Saint Benoist veut qu'un Superieur se souviene incessamment du compte qu'il doit rendre à JESUS-CHRIST des ames qu'il luy a confiées ; que ce sentiment fasse tout l'ordre, & regle tout l'état de sa vie ; c'est à cette pensée qu'il le rappelle en toutes les occasions ; afin que cette obligation luy

soit tellement presente , qu'il n'y ait rien qui soit capable de l'en distraire. *Sciat , quia recepit animas regendas & preparat se ad rationem reddendam.* Il declare que si le pere de famille ne trouve pas dans son troupeau tout le profit qu'il en espere , qu'il l'imputera à la negligence du Pasteur. *Culpæ Pa-* Ibid.
storis incumbere , quidquid in omnibus pater familias utilitatis minus invenire potuerit. Et qu'il ne sera point déchargé des ames qui sont sous sa conduite , qu'il n'ait apporté tous les soins & toute la diligence pour la guerison de leurs maladies , & pour la correction de leurs mœurs; En sorte que quand il paroistra au jugement de JESUS-CHRIST , il luy puisse dire avec son Prophete ; Je n'ay point caché vos justices dans mon cœur , je leur ay déclaré vos volontez saintes ; ce sont eux qui m'ont méprisé. *Tantum iterum liber erit , si inquieto vel in-* Ibid.
obedienti gregi pastoris fuerit omnis diligentia attributa , & morbidis earum actibus univèrsa fuerit cura exhibita : Pastor earum in judicio domini absolutus dicat cum propheta Domino. Justitiam tuam non abscondi in corde meo ; veritatem tuam & salutare tuum dixi , ipsi autem contemnentes spreverunt me.

Saint Basile dit , que celuy qui aime Dieu , se Moral. Reg.
70. c. 9.
donne tout entier à l'instruction de ceux dont il est chargé ; qu'il se sert de tous moiens pour leur estre utile , & qu'il doit perseverer dans cette application , jusqu'à la mort , en public & en particulier.

Saint Chrysoſtome dit qu'un Paſteur a beſoin de beaucoup de prudence & de conſeil ; & qu'il ne ſçauroit avoir trop d'yeux , ny trop de lumiere pour éclairer l'obſcurité des ames qu'il conduit.

Ex Regest. lib.
7. Indict. 2. c.
47.

Saint Gregoire pour montrer quelle doit eſtre la vigilance des Superieurs , rapporte ce que Jacob diſoit à ſon beau-pere. Je vous ay ſervi vingt ans, vos troupeaux n'ont point eſté ſteriles ; je ne me ſuis point nourri de la chair de vos moutons ; je ne vous ay point rapporté les marques de ce qui avoit eſté devoré par les beſtes ſauvages ; vous n'avez ſouffert aucune perte , & je vous ay tenu compte de ce qui avoit pû vous eſtre dérobé. J'ay eſté comme brûlé par l'excés du froid & de la chaleur ; j'ay paſſé les nuits ſans dormir. Si le Paſteur des brebis de Laban , dit ce ſaint Docteur , a ſouffert tant de peines & de maux : quelles veilles & quels travaux ne doit point endurer le Paſteur des ouailles du Seigneur ? *Si igitur ſic laborat & vigilat qui paſcit oves Laban ; quanto labori quantisque vigiliis debet intendere qui paſcit oves Domini ?*

Epist. ad Paſt.

Saint Jean Climaque dans ſa lettre au Paſteur , exige d'un Superieur une exactitude , & une vigilance ſi particuliere , qu'on ne peut pas douter qu'il ne veuille entierement l'attacher à la direction de ſes Freres.

Et veritablement à moins que ce ne ſoit ſon unique affaire ; comment eſt-il poſſible , ainſi que le veut ce grand Saint , qu'il entre dans le détail de tout

tout

tout ce qui les regarde, qu'il puisse connoître le caractère de leur esprit, leur temperament, toutes leurs qualitez bonnes ou mauvaises; le degré de leurs vertus, leurs infirmités & leurs maladies spirituelles; diversifier sa conduite selon ses connoissances; mener les foibles par la main, porter les autres entre ses bras, selon l'expression du Prophete; *In brachio suo congregabit agnos; fetas ipse portabit.* Et se tenir toujours près d'eux pour les secourir dans les moindres mouvemens, & les moindres agitations qui leur arrivent.

Il n'y a rien si digne d'estre remarqué, que l'instruction que l'Esprit de Dieu donne à tous les Pasteurs dans le Concile de Trente. Ce saint Concile après leur avoir recommandé, selon ce precepte de l'Apostre, *Attendite vobis & universo gregi*, de veiller & de travailler sans relâche pour s'acquitter de leur ministère: Il leur declare qu'il ne faut pas qu'ils pretendent satisfaire à ce devoir, s'ils abandonnent, & s'ils negligent de garder les brebis qui leur ont esté confiées, le sang desquelles le souverain Juge ne manquera pas de rechercher dans leurs mains: *Quarum sanguis de eorum manibus, à supremo judice est requirendus*; estant une chose tres-assurée, que le Pasteur ne sera point écouté, & qu'il n'aura point d'excuse legitime, si le Loup devore ses brebis sans qu'il le sçache. *Cum certissimum sit non admitti Pastoris excusationem, si lupus oves comedit, & pastor nescit.*

Isai. 40. 11.

Concil. Trid.
sess. 6. c. 1. de
refor.

Aët. 20. 28

Mais on ne peut mieux apprendre quelle doit estre leur vigilance, que dans celle de JESUS-CHRIST, & dans cette assiduité avec laquelle il s'est appliqué à former, & à conserver ceux qui luy avoient esté donnez de la main de son Pere. Il a vécu parmy eux, supportant toutes leurs foiblefles, & compatissant à leurs infirmitéz; il les a repris dans leurs défauts; il les a instruits le jour & la nuit, en public & en particulier; il ne leur a rien caché des veritez qui pouvoient leur estre utiles, comme il le témoigne luy-mesme: *Omnia quaecumque audivi à patre meo, nota feci vobis*; Il ne les a presque point perdus de vûë, sinon quand il a voulu prier dans la Solitude & dans le Desert, pour leur salut, & pour celuy de tout le monde. Il n'y a rien qui paroisse davantage dans la priere, qui precede sa passion, & dans laquelle il exprime ses sentimens à son Pere avec une entière effusion de son cœur, que la grandeur de son amour & de sa sollicitude. Dans ce moment auquel il fut livré à ses ennemis, il sembla qu'il s'oubloit luy-mesme, quand il dit, *Sinite eos abire*; comme s'il n'eust esté en peine que de la conservation de ses disciples. Nonobstant ses liens, & la violence de ses persecuteurs, dont il estoit environné, il ne laissa pas de penser à son Apostre; d'avoir pitié de sa foiblesse, & de luy tendre la main pour le relever de sa chûte, accomplissant jusqu'à la fin la verité de ces paroles: *Cum dilexisset suos, in finem dilexit eos*.

Joan. 15. 15.

Joan. 18. 3.

Joan 13. 1.

QUESTION XI.

Voudriez-vous qu'un Superieur se privast du soin des choses temporelles ?

R E P O N S E.

COMME le gouvernement de tout le Monastere appartient au Superieur, & qu'il n'y a rien dans la Communauté, sur quoy son ministère ne s'étende, quoy qu'il se renferme autant qu'il le peut dans le soin des ames; il ne doit pas pour cela negliger le soin des choses temporelles; Mais il doit disposer tout avec tant d'ordre & de regle, parmy ses occupations importantes, qu'il trouve des momens pour donner à celles qui le font moins.

Saint Benoist qui veut qu'un Superieur conserve une perpetuelle presence de ses devoirs, ne laisse pas de luy dire que tout ce qui regarde le Monastere, est dans sa disposition, & se doit gouverner par ses ordres; mais il l'avertit en mesme temps de s'appliquer avec tant de reserve & de moderation, aux choses caduques & passageres, que les ames du salut desquelles il rendra compte à JESUS-CHRIST, n'en reçoivent aucun dommage. Il répond au pretexte duquel la pluspart des Superieurs se servent pour couvrir l'application demesurée qu'ils ont aux affaires exterieures, en leur declarant que la raison qu'ils pourroient prendre dans la pauvreté,

Bened. Reg.
c. 2.

ou dans le peu de bien du Monastere, n'est point legitime; & qu'ils doivent sçavoir qu'il est écrit, cherchez premierement le Royaume de Dieu & la Justice, & le reste vous sera donné, & que rien ne manque à ceux qui le craignent. *Et ne causetur de minore forte substantia; meminerit scriptum. Primum querite regnum Dei & justitiam ejus & hæc omnia adjicientur vobis, & iterum nihil deest timentibus eum.*

Ben. Reg. c. 2.

Greg. 2.
Past. c. 7.

» Saint Gregoire dit, que le Pasteur doit tellement
 » s'occuper aux choses exterieures, qu'il ne soit pas
 » moins exact à s'appliquer aux interieures; & qu'il
 » ne faut pas aussi qu'il s'attache si entierement aux
 » choses interieures, qu'il abandonne le soin qu'il est
 » obligé de prendre des exterieures. *Sit rector inter-*
 » *norum curam in externorum occupatione non minuens;*
 » *exteriorum providentiam in internorum occupatione*
 » *non relinquens.* Il dit ensuite qu'il y en a souvent,
 » lesquels, comme s'ils ne se souvenoient plus qu'ils
 » n'ont esté établis sur leurs Freres, que pour la
 » sanctification de leurs ames, s'appliquent de tou-
 » tes les forces de leur cœur aux affaires seculieres:
 » Ils sont ravis d'y travailler lors qu'elles se presen-
 » tent; & quand il ne s'en rencontre point, cela
 » leur cause le jour & la nuit des pensées pleines de
 » trouble & d'inquietude.
 » Saint Paul, continuë-t-il, voulant empêcher
 » ceux qui servent JESUS-CHRIST, de s'engager
 » dans les affaires du monde, dit, que celuy qui est

enrôlé au service de Dieu, ne doit point s'embarasser dans des occupations seculieres, afin qu'il puisse plaire à Dieu, auquel il s'est donné. Il commande aux Pasteurs de s'abstenir de ces sortes d'emplois, & leur donne tout ensemble les moyens de luy obeir, en leur marquant, que s'il arrivoit des differens entre eux pour les choses de cette vie, ils prennent pour Juges dans ces matieres, les personnes de l'Eglise les moins considerables; afin que ceux-là seulement qui n'ont nulles qualitez spirituelles & superieures soient employées aux affaires. Comme s'il disoit qu'il faut que ceux qui ne sont pas capables des choses interieures, s'appliquent à celles qui sont exterieures, & qui se trouvent necessaires. *Vt ipsi videlicet disceptationibus terrenis inserviant quos dona spiritualia non exornant; ac si apertius dicat, quia penetrare interna nequeunt saltem necessaria foris operentur.* Ibid.

Si saint Gregoire n'a permis aux Superieurs Ecclesiastiques de se mêler des affaires seculieres, qu'avec ces conditions & ces reserves, quoy qu'ils soient engagez par leur estat dans les sollicitudes exterieures, que ne diroit-il pas des Solitaires qui en sont separez par leur Profession? Mais quel seroit son sentiment, s'il voyoit des Superieurs Monastiques s'attacher avec ardeur aux choses temporelles? Pourroit-il ne pas regarder comme une desertion, & comme un mépris inexcusable de leurs devoirs essentiels, la liberté qu'ils se donnent

Conc. Trid.
 sess. 6. c. 1. de
 refor.

de quitter leurs Communautéz, d'abandonner leur troupeau comme des mercenaires, & de se trouver dans les Cours des Grands, dans les Villes, & devant toutes sortes de Tribunaux, contre cette déclaration expresse du Concile de Trente: *Illud autem nequaquam se adimplere posse sciant, si greges sibi commissos mercenariorum more deserant.*

On nous dira qu'ils y sont contraints par des nécessitez & des affaires importantes: Mais quel rapport y a-il entre cette affaire que le Superieur embrasse avec tant de chaleur, & celle qu'il quitte avec si peu de scrupule? Quelle comparaison peut-il faire de cet interest temporel, à celuy de ces ames, dont il ne peut ignorer la valeur, puis qu'il sçait qu'elles ne coûtent pas moins au Pere Eternel que la mort de son Fils? N'est-ce pas preferer les choses perissables aux éternelles? les biens de la terre aux biens du Ciel; & tomber precisément dans le malheur que ce saint Concile déplore d'une maniere si touchante, lors qu'il dit. *Nonnulli, quod vehementer dolendum est, hoc tempore reperiuntur qui propriae etiam salutis immemores, terrenaque caelestibus ac divinis humana praeferentes in diversis curiis vagantur aut in negotiorum temporalium sollicitudine civili derelicto.*

On ne manque pas de répondre que le mal n'est pas tel qu'on se figure; que la bergerie ne demeure pas à l'abandon, & que ce Superieur y laisse des gens qui la garderont en son absence. Mais pour-

quoy ne se décharge-t-il pas plutôt sur eux, du maniemment des affaires temporelles, que de la conduite de ses Freres? Pourquoy contre la disposition de sa Regle, l'exemple de JESUS-CHRIST, & celuy de tous les Saints abandonne-t-il un soin principal qui luy est si recommandé, pour se retenir ce qui n'a rien que d'abjet & de méprisable? Il aura honte de dire qu'il ne trouve personne à qui il puisse confier ces sortes d'affaires, puis qu'il en trouve bien sur lesquels il se repose du gouvernement des ames, & que pour cent personnes qui se rencontrent capables d'agir dans les affaires exterieures; à peine s'en trouve-t-il une seule qui ait les qualitez necessaires pour la direction des consciences. Ainsi toutes choses estant considerées, il est clair comme le jour, que ce n'est que l'inquietude, le peu de connoissance & de sentiment de son estat, l'immortification, l'amour du siecle, ou l'avidité des biens qui se trouve dans les personnes qui ont renoncé au monde, comme dans celles qui en sont encore, qui tirent ce Superieur si facilement de son Cloistre; & qui l'aveuglent jusqu'au point de ne pas s'appercevoir qu'il engage son propre salut, en cessant de veiller sur celuy de ses Freres.

Saint Bernard dit, en parlant sur un semblable sujet, qu'un Egyptien, un homme sans foy, se reposa tellement sur un esclave, & sur un étranger, du maniemment de ses affaires, & de tous ses biens,

*Lib. 4 de conf.
ad Eug. c. 6.*

S. C. C. c. 39. 3.

S. Ber. ibid.

ibid.

Lib. 1. regif.
Indict. 9 c. 67.

qu'il ne ſçavoit plus ce qu'il y avoit dans ſa maiſon. *Ignorabat quid haberet in domo ſua.* Et un Chré- tien n'aura pas la meſme confiance dans un hom- me Chreſtien. C'eſt une choſe ſurprenante, que les Paſteurs ayent en main des perſonnes auſquelles ils confient la conduite des ames, & qu'ils n'en trouvent point à qui ils puiſſent donner la con- duite de leurs affaires. Ce ſont d'admirables eſti- mateurs des choſes, d'avoir de ſi grands ſoins des petites, & d'en prendre ſi peu, ou meſme point du tout des plus importantes. *Optimi videlicet eſti- matores rerum, qui magnam de minimis, parvam aut nullam de maximis curam gerant.* Cela s'appelle, pour parler clairement, ſouffrir avec moins de peine la perte de ce qui appartient à JESUS-CHRIST, que non pas de ce qui nous appartient à nous-mes- mes. Nous tenons des registres exacts de ce que nous dépenſons chaque jour, & nous ignorons ce qui déperit dans le troupeau de JESUS-CHRIST: On eſt ponctuel à ſe faire rendre compte par ſes ſerviteurs du prix des viandes, de la quantité des pains que l'on mange: mais pour les pechez des ames, il eſt rare qu'on s'en mette en peine. Si une beſte ſe laiſſe tomber, on la releve auſſi-toſt; une ame perit & perſonne n'y penſe. *Cadit aſina & eſt qui ſublevet eam, perit anima & nemo eſt qui re- putet.*

Saint Gregoire écrit dans une de ſes lettres à un Soudiacre de N. que, comme il eſt de ſon devoir

devoir d'empêcher que les Moines n'ayent des affaires qui les traduisent devant les Tribunaux, & de faire qu'ils s'appliquent aux choses divines avec pieté; il est aussi de son soin de pourvoir à leurs affaires temporelles, de crainte que l'esprit estant partagé par la diversité des occupations ne s'affoiblisse, & ne s'acquitte avec langueur des fonctions ordinaires. Il ordonne ensuite que l'Abbé, qui fait le sujet de sa lettre, remette l'administration de toutes les affaires de son Monastere à une personne qu'il luy nomme, en luy payant ses salaires. *Monasterii ipsius generaliter debeas constituto salario commendare negotia.* Car il est avantageux, dit ce grand Pape, à ceux qui servent Dieu, d'acheter leur repos par quelque sorte de dommage, afin de ne pas perdre le fruit & l'utilité de leur retraite; & de conserver le dégagement & la liberté d'esprit qui leur est nécessaire pour se pouvoir appliquer aux choses de Dieu. *Expedi enim parvo incommodo, à* Ibid.
strepitu causarum servos Dei quietos existere, ut & utilitates cœli per negligentiam, non pereant; & servorum Dei mentes ad opus divinum liberiores existant. Ibid.

Mais s'il y a des Superieurs qui détruisent par leur absence; il y en a dont la residence n'est pas plus heureuse; Ils sont parmi leurs Freres, comme s'ils n'y estoient pas; Ils sont presens de corps dans le Monastere; mais non pas de cœur & d'esprit; Et l'on peut dire qu'ils ont des yeux, des oreilles & des bouches; mais que ce n'est ny pour voir, ny

pour parler, ny pour entendre. Leur vie est tellement occupée, ou de commerces, ou d'affaires exterieures, ou de leur propre oisiveté; qu'ils n'ont pas mesme des instans, ny pour veiller sur les actions de leurs Freres, ny pour les entendre dans leurs besoins interieurs, ny pour leur rompre le pain, & leur donner la nourriture de la parole.

Greg. Past. p.
2. c. 7.

Nulla subditorum mentes exhortatio subleuat, communes culpas increpatio nulla castigat. Et s'il arrive quelquefois qu'ils les reprennent, ou qu'ils les exhortent, comme c'est par leur faute qu'ils n'ont aucune creance auprès d'eux, c'est toujours sans benediction & sans succès.

Il y en a d'autres qui font consister toute leur charge dans une inspection exterieure, dans une vûë superficielle, & dans un regime de police. Ils font dans leur Congregation commé un Magistrat dans une Ville: ils se contentent de reprimer les excés, & de corriger les fautes sensibles; & s'imaginent que cette vigilance suffit, & qu'ils sont assez pour s'acquitter de leurs devoirs. Mais ils se trompent, quand ils se persuadent que leurs œuvres sont pleines, & qu'il ne manque rien à leur ministere. Car comme ils sont chargez de la part de Dieu, du salut de leurs Freres; qui se reposent entierement sur leur conduite; & par consequent qu'ils sont obligez de les connoistre, de penetrer le fond de leurs consciences, & d'entrer dans les replis de leur cœur, pour en regler toutes

les dispositions & les sentimens ; tant qu'ils s'entendront à une simple direction extérieure , & qu'ils reduiront à cet unique soin leurs principales fonctions , leur vie ne fera qu'un vuide effroyable ; il n'y aura que la seule figure , le dehors , & l'apparence de Superieur : & les uns , & les autres n'éviteront jamais la malediction que Dieu donne par son Prophete aux Pasteurs qui n'ont pas fortifié les foibles , guery les malades , rétably ce qui estoit rompu , ramené ce qui s'estoit égaré ; & qui ne se sont pas mis en peine de chercher ceux qui auroient esté assez mal-heureux pour se perdre.

Quod infirmum fuit non consolidastis , & quod egrotum non sanastis , quod confractum non alligastis , quod abjectum est non reduxistis , & quod perierat non quasiistis. Ezech. c. 34. v. 4.

QUESTION XII.

Comment des Superieurs rendront-ils toutes ces assistances à leurs Freres , s'ils ne prennent pas seulement leurs avis ; & si , comme il est ordinaire , ils n'ont pour eux , ny estime , ny confiance ?

R E P O N S E.

IL est vray que le peu de creance que les Religieux ont dans les Superieurs , fait qu'ils n'en tirent aucun secours ; qu'ils ne leur font d'aucune utilité , & qu'ils ont moins de part que personne à leur conduite. Mais de quelque côté que ce mal

puisse venir, soit par la faute des inferieurs, soit par celle du Superieur; ou ce qui est vray-semblable, que ce desordre soit causé par la negligence, & par le déreglement des uns & des autres; le Superieur est indispensablement obligé de prendre une mesme voye pour les guerir, qui est celle d'employer tous ses soins pour s'acquérir l'estime, l'amitié, & la confiance de ses Freres. Il doit se servir pour cela de tous les moyens, que la prudence & la charité Chrestienne luy presentent. Il faut, avant toutes choses, qu'il leur paroisse amateur de sa Regle, & qu'il le soit en effet: Qu'il leur fasse connoistre par toute la suite & le détail de sa vie, qu'il n'a qu'une affaire en ce monde, qui est celle de servir Dieu, & de les servir eux-mesmes auprès de Dieu, en travaillant sans relâche à leur salut. Il faut, dis-je, qu'il leur persuade cette verité, non par de simples discours, mais par ses instructions & ses œuvres tout ensemble; par son exemple, par sa vigilance, par sa douceur, par sa patience, par ses prieres, par un retranchement de toutes les choses, & de toutes les personnes qui ne sçauroient contribuer à son dessein. Et après cela, si leur malignité l'emporte par dessus tous ses soins; si leur opiniâreté resiste à tous ses efforts; si toute la tendresse du pere n'est pas capable d'amolir la dureté des enfans, ny de rien mettre dans leur cœur; il se consolera de leur perte dans le témoignage de sa conscience, & dans

l'assurance que le saint Esprit luy donne dans ses saintes Escritures, qu'elle ne luy sera point imputée. *Si autem tu annuntiaueris impio; & ipse non conuersus fuerit ab impietate sua, liberaſti animam tuam.* Ezech. c. 3. v. 19.

Que si le Superieur, au contraire, n'est pas touché comme il le doit estre du méchant estat auquel ses Freres se trouvent; s'il neglige de les tirer des mauvaises dispositions où il les voit; si parce qu'ils s'écartent de leur devoir, il s'éloigne du sien; si leur insensibilité le rend insensible; s'il devient dur, parce qu'ils sont durs; s'il cesse de s'appliquer à la guérison de leurs maux, parce qu'ils ne s'y appliquent pas eux-mêmes; enfin s'il n'employe tous les moyens possibles pour les remettre dans le chemin de leur salut, il ne doit point douter qu'il ne participe à leurs pechez, que leur iniquité ne retombe sur luy, qu'il ne soit coupable de leur mort. Qu'il se flatte tant qu'il voudra d'une fausse securité, le mal-heur sera commun, le maistre & les disciples se trouveront ensevelis sous les mêmes ruines. *Tantum iterum liber erit, si inquieto vel inobedienti gregi pastoris fuerit omnis diligentia attributa, & morbidis earum actibus uniuersa fuerit cura exhibita.* Ben. Reg. c. 6.

Il faut demander à Dieu qu'il éclaire les Superieurs, ou plûtoſt qu'il frappe leur cœur & leur esprit tout ensemble; & qu'il leur fasse comprendre, que c'est le plus grand de tous les égaremens,

que de s'imaginer qu'ils puissent refuser leurs soins, leur temps, & leur assiduité à ceux pour lesquels Dieu veut qu'ils soient toujours prests de répandre leur sang, & de donner leur vie.

QUESTION. XIII.

Dites-nous quelque chose de l'obligation qu'à un Supérieur de prier pour ceux qui sont sous sa charge ?

RÉPONSE.

QUOY que l'obligation d'instruire ses Freres, de les édifier par ses actions, & de les soutenir par sa vigilance, soit essentielle à la condition d'un Supérieur; elle souffre néanmoins quelque dispense. L'instruction peut cesser par le défaut de la voix, l'exemple par les maladies, & la vigilance peut estre interrompuë par de semblables raisons. Mais il n'en est pas de mesme de la priere; un Supérieur est toujours en estat de s'acquitter de ce devoir, & tant qu'il peut lever les mains & les yeux au Ciel pour son propre salut, il peut demander la mesme misericorde pour ses Freres, & satisfaire ainsi à l'engagement dans lequel il est de prier pour eux.

Premierement, le fondement de cette obligation dans un Pasteur, est sa propre foiblesse & son impuissance; Car comme il ne peut rien par tous ses soins; que tous ses travaux, & que toutes ses peines sont inutiles, si elles ne reçoivent d'en haut

la force, la vertu & l'efficace; & que cependant il est chargé, & doit répondre à Dieu du salut de ses Freres: on ne peut pas douter, à moins de vouloir que son ministère ne soit rien qu'un ministère de mort, qu'il ne soit obligé par dessus toutes choses, de s'adresser incessamment à JESUS-CHRIST, & de luy demander par de continuelles prières, qu'il vivifie sa parole, qu'il anime son exemple, qu'il benisse sa sollicitude; enfin qu'il soit luy-même l'esprit & l'ame de sa direction, & qu'il opere par elle la sanctification de ceux dont il luy a plu de luy confier la conduite.

Secondement, cette multiplicité de devoirs, cette diversité de soins & de services, qu'un Supérieur doit rendre à ses Freres, fait que ses prières ne scauroient estre ny trop ardentes, ny trop continuelles. Comment fera-t-il le conducteur des aveugles, le soutien des foibles, le medecin des malades, le consolateur des affligés, si Dieu ne luy donne la lumiere, la force, la sainteté & la sagesse? Trouvera-t-il dans son fond la lumiere? il n'est que tenebres; la force? il n'est que foiblesse: la sainteté? il n'est que peché; la sagesse? il n'est que folie; & pourra-t-il pretendre que Dieu luy ouvre ses tresors, luy communique tous ses dons, & le remplisse de toutes ces dispositions saintes, s'il ne sollicite sa bonté, & s'il ne les obtient par sa perseverance, & la fidelité de ses prières?

Troisièmement, un Supérieur a sur luy tous les

besoins de tous ceux qui sont sous sa charge ; toutes leurs infirmités deviennent les siennes ; & toutes leurs peines luy sont tellement propres ; qu'il doit dire avec l'Apostre ; *Quis infirmatur & ego non infirmor ; quis scandalizatur & ego non uror* ? Il ressent tous leurs maux , il est triste , il est affligé ; il est languissant avec eux ; Ainsi comme il n'y a point de moment auquel il ne luy survienne de nouvelles necessitez ; il n'y en a point aussi auquel il ne luy naisse de justes sujets , & des raisons pressantes de recourir à Dieu , pour l'avancement , le repos , la consolation , & pour la perfection de ses Freres.

Enfin , le Superieur est celuy par lequel Dieu fait part de ses grâces à tous ses Freres ; C'est par ses mains qu'elles leur viennent ; c'est le veritable dispensateur de ses biens ; Il est le bassin , pour me servir des termes de saint Bernard , qui reçoit & se remplit , & qui répand ensuite les eaux qu'il a reçues. Et comme il faut qu'il attende incessamment de la liberalité de JESUS-CHRIST, le pain qu'il doit rompre à ceux dont il l'a ébably le Pasteur & le Pere ; il faut aussi qu'il ne cesse point de luy demander cette grace pour l'obtenir ; la priere estant une condition sans laquelle Dieu n'a point d'égard à nos besoins. *Petite & dabitur vobis.*

C'est dans ce sentiment que saint Paul dit aux Colossiens ; qu'il ne cesse point de prier Dieu pour eux , & de luy demander qu'il les remplisse de la connoissance.

2. Ad Corin.
c II. v. 29.

Serm. 18. in
Cant.

Matt. c 7. v. 7.

connoissance de sa volonté, qu'il leur donne toute la sagesse & l'intelligence spirituelle, afin qu'ils se conduisent d'une maniere digne de Dieu, & qu'ils puissent luy plaire en toutes choses, porter des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & croître dans sa connoissance; *Non cessamus pro vobis orantes & postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia & intellectu spirituali ut ambuletis dignè Deo per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, & crescentes in scientia Dei.*

Epi ad Coloss.
c. 1. v. 9. & 10.

Quand saint Basile dit qu'un Superieur est une personne qui represente JESUS-CHRIST, & qui fait l'office de mediateur entre Dieu & les hommes, il n'entend rien autre chose, sinon qu'il doit par son entremise, par sa mediation, & par le credit qu'il s'est acquis auprès de Dieu; conserver ses disciples dans sa crainte & dans sa charité; soit qu'il empêche qu'ils ne s'en separent, soit qu'il s'employe à leur reconciliation, au cas qu'ils ayent eu le mal-heur de le perdre, ce qui suppose un commerce, une familiarité sainte avec Dieu, que l'on ne peut avoir que par le moyen de la priere.

Raf. Const.
Monast. c. 22.

Saint Clement d'Alexandrie en parlant de la conduite qu'on doit tenir à l'égard de ceux qui dirigent. Craignez, dit-il, la colere de ce directeur; pleurez quand il gemit pour vous; ayez du respect pour luy, lors qu'il s'appaise; prevenez-le quand il tâche de vous garentir par ses prieres, du supplice que vous avez meritè; s'il passe plusieurs

In lib. c. 11
Dives
qui

» nuits en priere à vostre occasion , faisant l'office
 » de mediateur envers Dieu , & s'adressant conti-
 » nuellement à ce Pere celeste pour vous obtenir ses
 » graces.

In vita Mos. » Saint Gregoire de Nyffe compare un Superieur
 » à Moïse ; Il dit que s'il luy est semblable , il sou-
 » tiendra les cœurs de ceux qui sont abatus par la
 » crainte ; Mais cela n'arrive point , continuë-t-il , à
 » moins que le cœur de ce Superieur ne parle à Dieu ;
 » car il y en a plusieurs de ceux qui sont établis dans
 » les Charges , & dans les Prelatures de l'Eglise , qui
 » n'ont aucun autre soin que de regler les apparen-
 » ces exterieures , & ne se mettent gueres en peine
 » de l'interieur qui est caché , & qui n'est connu
 » que de Dieu seul. Moïse n'en a pas usé de la sorte ;
 » mais pour animer les Israélites , & leur inspirer de
 » la confiance , il leur témoigne qu'il crie vers Dieu ,
 » quoy qu'il ne prononce aucune parole , afin de
 » nous montrer par ce discours , qu'il faut confide-
 » rer comme une parole éclatante , & qui s'éleve
 » jusqu'aux oreilles de Dieu , non pas la voix que l'on
 » pousse avec effort , mais le desir qui est formé par
 » une conscience pure.

Grad 4.
num. 2. in » Saint Jean Climaque dit , que la priere du Supe-
 » rieur est le casque qui couvre la teste du Solitaire.
 Ep. ad Past.
num 15. » Il dit ailleurs que les Pasteurs qui sont les amis &
 » les favoris de Dieu , en se tenant toujours attachez
 » de cœur & d'esprit à cet objet adorable , peuvent
 » par la puissance de leurs prieres reconcilier avec

luy non seulement ceux de ses serviteurs qui luy ont manqué de fidelité, mais encore ceux qui ont toujours esté éloignez de son service, & ceux mesme qui luy ont fait la guerre. . . Il est avantageux, dit le mesme Saint, d'avoir des Superieurs qui soient amis de Dieu; rien ne nous estant plus utile pour avancer dans la vertu, que le secours de ceux qu'il aime, & aux prières desquels il ne peut rien refuser; qu'il répand en tout temps ses grâces sur ceux qui le servent, par l'intercession des Pasteurs.

Saint Bernard nous apprend, qu'un Pasteur doit conduire par la parole, par l'exemple & par la priere, mais que la priere l'emporte par dessus les deux autres. *Pascas verbo, pascas exemplo, pascas & sanctorum fructu orationum, manent itaque tria hæc verbum, exemplum, oratio, major autem est his oratio.* Il dit que l'action est la vertu de la parole, mais que l'oraison obtient la grace & l'efficace à l'action & à la parole. *Et si vocis virtus sit opus, & operi tamen & voci gratiam efficaciamque promeretur oratio.*

Ce que l'on peut conclure de ces veritez, c'est que les devoirs des Superieurs sont pleins de difficultez & de perils. C'est cela mesme qui a porté les Saints à éviter autant qu'ils l'ont pû la conduite des ames: les uns l'ont refusée lors qu'elle leur a esté offerte; les autres l'ont quittée après l'avoir receuë; & tous ceux qui l'ont acceptée ne l'ont fait qu'avec gemissemens, dans la crainte de dé-

plaire à Dieu, & de contrevenir à ses ordres; Et il n'y a point de Supérieur qui ne doive trembler dans la vûe de ses obligations; Car quoy qu'elles ayent de la latitude, & que Dieu ne demande pas de tous les Pasteurs une perfection égale. Cependant ils ont besoin d'une piété avancée, & d'une vertu supérieure pour se conduire comme de dignes Ministres, & de fideles dispensateurs, & pour pouvoir occuper saintement la place de JESUS-CHRIST parmy les hommes; c'est ce qui a fait dire à saint Jean Chrysostome cette parole terrible.. *Miror an fieri possit ut aliquis ex rectoribus sit salvus...*

Hom. 34. in
Ep. ad Heb.



CHAPITRE X.

*De la charité que les Religieux doivent avoir
les uns pour les autres.*

QUESTION PREMIERE.

*Que doivent faire les Religieux pour donner à leurs
Freres des témoignages de leur charité?*

RÉPONSE.

APRE'S le Commandement d'aimer Dieu, le plus important est celuy d'aimer nos Freres; c'est la marque à laquelle JESUS-CHRIST nous a dit que l'on distingueroit ses disciples, d'avec ceux qui ne le sont pas: *In hoc cognoscant omnes, quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* Et comme les Solitaires doivent estre les premiers entre ses disciples non pas en dignité, ny en rang, mais en pieté & en religion; il faut necessairement que leur charité soit éminente. D'ailleurs vos Freres estant plus aimez de Dieu, plus favorisez de ses benedictions, & plus selon son cœur, que non pas ceux qu'il a laissez dans le commerce du monde, il y a aussi plus de JESUS-CHRIST en eux; son esprit, ses sentimens s'y remarquent davantage, on y voit plus de traits & de caracteres de sa sainteté, & par conséquent ils sont plus

JOHN. c. 14. v.
31.

246 *De la charité que les Religieux*
dignes de vostre estime & de vostre amour.

Conf. Mon.
c. 21.

Saint Basile pour nous donner une véritable idée de cette charité qui doit se rencontrer dans les Cloistres : dit que l'état Religieux est un genre de vie tout spirituel ; que c'est une Profession d'une union indissoluble & inviolable ; que les Solitaires sont liez ensemble par une alliance spirituelle en présence du saint Esprit qui en a esté le mediateur & le témoin ; & que cette union doit estre beaucoup plus étroite que celle qui est entre les membres du corps naturel. Et véritablement les Saints n'ont donné le nom de Cieux aux habitations des Solitaires , que parce que la paix & la concorde y regnent ; qu'ils y mènent la vie des Anges , & que cette charité parfaite qui les lie, les unit à Dieu par des attachemens invariables ;

Cependant comme la profession & la discipline dans laquelle vous vivez , vous oste les moyens que les personnes qui sont dans le siecle , peuvent avoir de donner au prochain des marques de leur charité ; elle vous en laisse aussi qui vous sont propres , & il faut que vous soyez d'autant plus fideles à vous en servir , que vostre charité se trouve plus resserrée , & que neanmoins elle doit estre plus étendue & plus parfaite que celle des autres hommes.

Les moyens que vous avez d'exercer vostre charité envers vos Freres , se reduisent à quelques pratiques principales ; sçavoir , à l'exemple , à la priere ;

& à vous rendre les uns aux autres les marques de douceur, d'affection, & de déference que la regularité du Monastere vous peut permettre.

Quoy que ce soit une obligation generale que celle d'édifier le prochain par ses actions, & que JESUS-CHRIST ait adressé sa parole à tous les hommes, quand il a donné sa malediction à ceux qui seroient aux autres une occasion de chute & de scandale : neanmoins c'est un devoir qui regarde plus particulièrement les Solitaires ; & ils sont plus étroitement obligez que personne de donner de l'édification & de l'exemple.

Matr. c. 18. v.
6. & 7.

Premierement, leur charité estant toute retirée, & ne se répandant point au dehors par cette multiplicité de bonnes œuvres auxquelles les gens qui vivent dans le monde & dans la pieté ont accoutumé de s'appliquer, il faut aussi qu'elle soit plus vive & plus ardente ; afin qu'ils puissent faire dans le repos de leur Cloistre, ce qu'il ne leur est pas permis de faire dans la société des hommes. Mais comme ils n'ont aucun lieu de se rendre de ces assistances dans lesquelles les personnes du siècle font consister toute leur charité, parce que leur condition les met à couvert des accidens qui exigent ces sortes de secours, & que le bon ordre du Monastere pourvoit à tous leurs besoins ; il faut necessairement qu'ils reduisent tous leurs soins, & toutes les affections saintes qu'ils ont les uns pour les autres, à se procurer les avantages solides,

& les veritables biens ; je veux dire à travailler autant qu'ils le peuvent au salut les uns des autres ; Et parce qu'ils observent un rigoureux silence, qu'ils ne sçauroient, ny s'exhorter, ny se donner des avis salutaires, & que toute communication par le discours leur est interdite : il faut qu'ils fassent par l'action ce qu'ils ne sçauroient faire par la parole, & que l'exemple exprime ce que leur bouche n'a pas la liberté de dire : que leur conduite soit si réglée, si exacte & si sainte que leurs Freres y trouvent non seulement de quoy s'instruire, mais de quoy s'animer dans l'exercice de leurs devoirs ; Il faut que chacun se soûtienne & se console par la seule vûe de ses Freres, en sorte que ceux qui marchent dans le chemin de la verité, ou mesme qui ne l'ont jamais connue, prennent une vigueur toute nouvelle lors qu'ils en voyent devant eux qui les precedent ; & que ceux qui ont eu le mal-heur de l'abandonner, y rentrent avec plus de ferveur & de zele qu'auparavant.

Secondement, les veritables Religieux sont unis par des liens si étroits & si pressans, qu'il semble que ce soit en eux que ces paroles de JESUS-CHRIST se trouvent parfaitement accomplies, *Claritatem quam dedisti mihi, dedi eis, ut sint unum sicut & nos unum sumus.* Ils n'ont, comme dit saint Basile, qu'un mesme esprit, & qu'un mesme cœur, qu'une mesme volonté : Ajoûtons une mesme affaire qui est celle de servir JESUS-CHRIST, & de

Joân. c. 17. v.
22.

Const. Monast.
c. 18.

de combattre sans aucune trêve contre les ennemis de son nom & de sa gloire : Ils sont donc engagés dans les mêmes travaux , dans une même guerre , exposés aux mêmes dangers ; chacun est incessamment regardé de son Frere , & est en même temps le témoin de son action. Et comme la timidité & la foiblesse d'un seul peut causer un affoiblissement & une perte generale , & qu'au contraire plusieurs peuvent trouver leur force & leur bon-heur dans la constance & dans la fidelité d'un seul , il faut que leur défense soit une & continuelle. Qu'ils se donnent la main les uns aux autres ; que les forts soutiennent les foibles ; que les plus fermes rassurent ceux qui sont chancelans ; afin que tous se réunissant dans un même effort & dans une ferveur égale , ils remportent une même victoire ; acquierent une même couronne ; & terminent leurs combats par un semblable succès. Soyez donc persuadés que celuy-là trahit la cause de son Maistre , se separe de ses Freres , & abandonne leur salut ; qui manque de les encourager par son exemple.



QUESTION II.

Est-ce donc une faute capitale de ne pas donner l'exemple à ses Freres ?

R E P O N S E.

C O M M E il n'y a rien par où les Moines puissent se rendre des assistances plus utiles, & contribuer davantage à la sanctification les uns des autres, que par le bon exemple; celui qui refuse à ses Freres un secours si nécessaire & si avantageux manque à une obligation essentielle; témoigné évidemment qu'il n'a point de charité pour eux, que leur salut luy est indifférent, & qu'il ne fait aucun cas de cette grande verité que le saint Esprit nous enseigne dans l'Ecclesiastique; sçavoir que chacun par l'ordre de Dieu est chargé de son prochain; *Mandavit illis unicuique de proximo suo.* Et il faut qu'il sçache que JESUS-CHRIST luy demandera compte de l'ame de ses Freres, & qu'il se trouvera responsable à son jugement des fautes qu'ils auront commises & dont ils auroient pû se garantir s'il avoit eu la charité de les éclairer, de les conduire, & de les fortifier par son exemple.

Considérez, mes freres, que les Solitaires sont des vaisseaux d'élection; que Dieu les a placez dans sa maison pour en estre l'honneur & l'ornement & pour en faire la beauté principale; qu'il

les a faits pour l'édification de son Eglise, afin que malgré la corruption du monde on pût remarquer ses veritez & ses maximes dans la pureté de leurs mœurs, & dans l'innocence de leur vie. Ainsi un Religieux ne peut plus se tenir dans un milieu entre le bien & le mal, ny dans une maniere de suspension entre le blâme & la loüange: Il détruit aussi-tost qu'il cesse d'édifier, parce qu'il se tire de l'ordre de Dieu; qu'il n'est point ce qu'il veut qu'il soit, & que ceux qui ne voyent pas en luy des actions dignes de ses devoirs & de l'excellence de son estat, se scandalisent de sa conduite en le regardant comme un arbre sans fruit, un feu sans clarté, une lampe sans lumiere; & il ne doit point douter que cette menace terrible de JESUS-CHRIST ne tombe sur luy. Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moy, il vaudroit mieux pour luy qu'on luy pendist au cou une meule, & qu'on le jettast au fond de la mer. *Qui scandalisaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus & demergatur in profundum maris.*

Mat. c. 18. v. 6.

Il n'y a rien de plus évident que ce qui fait qu'un Religieux n'est pas exemplaire, c'est qu'au lieu d'avoir les vertus de son estat & les qualitez qui devroient le rendre recommandable, il en a de contraires; s'il ne donne aucun exemple de penitence, de modestie, de mortification, c'est dans la verité qu'il n'est ny penitent, ny modeste, ny

mortifié ; s'il n'édifie ny dans le silence , ny dans le travail , ny dans son exactitude , c'est qu'il n'est ny silencieux , ny regulier , ny fervent ; Enfin si ses actions sont mortes , & si l'on n'y trouve rien qui anime & qui inspire l'amour du bien ; sans doute ses déreglemens , ses défauts & ses imperfections , en sont la cause ; & l'on peut dire que dés-là qu'il n'est pas à ses Freres un sujet d'édification , il leur devient une occasion de chute & descandale ; Et que souvent sa conduite est d'autant plus dangereuse , qu'estant exempte de ces vices grossiers qui donnent de l'horreur , on en a moins d'éloignement ; & par conséquent , ses Freres se portent plus facilement à l'imiter ; C'est un poison dont l'operation est lente , & l'effet tardif ; mais il ne laisse pas d'être certain , & de donner dans son temps le coup de la mort. *Qui in conspectu populi male vivit , quantum in illo est eum à quo attenditur occidit.* C'est un mal-heur dans lequel tombe un Religieux qui neglige de rendre ses actions exactes , & de donner l'exemple. Il n'y en a que trop qui se reposent sur l'innocence de leur vie , pendant qu'ils sont chargez au jugement de Dieu de la perte de leurs Freres , & d'un grand nombre de maux qui ne leur sont point connus.

Aug. lib. de
Past. c.



QUESTION III.

Est-on aussi obligé de prier Dieu pour ses Freres?

RÉPONSE.

COMME vous ne doutez point que par le precepte de JESUS-CHRIST vous ne soyez obligez d'aimer vos Freres en la maniere que vous vous aimez vous - mesmes; & que l'amour dont vous vous aimez ne soit la mesure de celuy dont vous les devez aimer. Il faudroit que vous ignorassiez la necessité & l'utilité de la priere, ce qu'elle peut, & ce qu'elle opere pour vostre sanctification; pour ne pas sçavoir que vous estes obligez de l'employer auprès de Dieu pour la sanctification de vos Freres. Mais l'experience aussi - bien que l'instruction des Saints, nous ayant appris que c'est par elle que vous obtenez de Dieu toutes les graces dont vous avez besoin pour perseverer dans son service avec une fidelité constante, il ne se peut que vous ne reconnoissiez que ce vous est une particuliere obligation de vous servir de ce mesme moyen auprès de Dieu pour obtenir à vos Freres les mesmes biens & les mesmes avantages; Et sans cela vous seriez bien éloignez de les aimer en la maniere que JESUS-CHRIST vous le commande; & la charité que vous pretendriez avoir pour eux, seroit bien differente de celle que vous auriez pour vous-mesmes.

Il vous faut donc entrer dans toutes les necessitez de vos Freres, vous laisser toucher des estats & des diverses dispositions dans lesquelles ils sont ; Il faut gemir devant Dieu, de leurs miseres ; luy rendre des actions de graces des biens qui leur arrivent ; le prier en union avec eux, & vous considerer comme composant un corps, dont vous estes & les uns & les autres les membres & les parties. Ne craignez point que ce que vous demanderez pour vos Freres, tienne la place de ce que vous pouvez pretendre pour vous-mesmes, & que Dieu vous rabatte ce que vous aurez obtenu par vos prieres en leur faveur ; N'appréhendez point que vous vous ostiez le temps que vous employez pour eux auprès de Dieu. Sçachez au contraire que vous n'avancez jamais plus vos affaires auprès de luy, que quand vous luy recommandez celles de vos Freres : Et que comme dit saint Gregoire, celuy qui s'efforce de prier pour les autres, se rend à luy-mesme par sa charité une assistance utile ; & plus il intercede avec pieté pour son prochain, plus il devient digne que Dieu ne differe point de l'écouter dans ses propres besoins. *Quisquis pro aliis intercedere nititur, sibi potius ex charitate suffragatur & pro semetipso tanto citius exaudiri meretur quanto magis devote pro aliis intercedit.*

Greg. in moral. lib 35 c.7.

Vous ne devez pas ignorer, mes freres, ce que saint Cyprien nous enseigne sur ce sujet. Le Dieu de la paix & le Docteur de la concorde, dit ce

grand Saint, qui nous a appris ce que c'estoit que l'unité, a voulu qu'un seul priaſt pour tous les hommes, comme luy-mefme a porté tous les hommes dans un feul. *Deus pacis & concordie magiſter qui docuit unitatem, ſic orare unum pro omnibus voluit, quomodo ipſe in uno omnes portavit.* Les trois Enfants, continuë-t-il, obſerverent dans la founaiſe cette meſme regle de prier, eſtant unis par une meſme oraiſon & par un meſme eſprit. C'eſt ce que nous liſons dans la ſainte-Ecriture, & lors qu'elle nous declare de quelle maniere ils ont prié, elle veut nous donner un exemple que nous puiſſions imiter, afin que nous leur devenions ſemblables : Alors (ce ſont ſes paroles) ils benirent Dieu tous trois, & chanterent ſes louanges comme d'une meſme bouche : ils le louïoient d'une meſme bouche, quoy que JESUS-CHRIST ne leur eût point encore appris à prier ; c'eſt pourquoy leur priere fut preſſante & efficace ; & merita d'eſtre exaucée du Seigneur, parce qu'elle eſtoit charitable, ſimple & ſpirituelle. C'eſt ainſi que nous voyons que les Apôſtres & les Diſciples prièrent après l'Ascenſion de JESUS-CHRIST ; car il eſt écrit, ils perſeveroient tous dans la priere dans un meſme eſprit avec les femmes MARIE Mere de JESUS & ſes Freres, & faiſoient ainſi paroître l'ardeur & l'union de leur priere. Dieu qui fait habiter dans une meſme maiſon ceux qui n'ont qu'un meſme eſprit, ne recevra dans ſes demeures éter-

Cypr de orat.
Lemnica ſer.
6.

Dan. 3. v. 51.

Act. 1. 14.

Pſal. 67. 7.

Cypria. ibid. nelles que ceux qui feront un par une même priere. *Deus qui inhabitare facit unanimes in domo ; non admittit in divinam & æternam domum , nisi apud quos est unanimes oratio.*

Si ce grand Saint parloit de la sorte à tous les Chrestiens ; que ne diroit-il point à des Moines ; que Dieu n'a mis ensemble que pour retracer & faire revivre cette union si sainte & si parfaite qui se rencontroit entre les Chrestiens du premier temps de l'Eglise ? Vous estes unis, mes freres, dans vos exercices, dans vos observances, dans vos occupations ; vous estes ensemble le jour & la nuit ; vous n'avez rien de propre & de particulier ; il n'y a rien qui ne vous soit commun avec vos Freres , tout cela marque quelle doit estre l'union des volontez, des cœurs, & des esprits : Mais assurez-vous, qu'elle ne sera jamais, ny veritable, ny sincere ; que cette même union ne se trouve dans vos prieres ; & que vous n'avez autant de soin d'offrir vos Freres à JESUS-CHRIST, que vous en pouvez avoir de vous y offrir vous-mêmes.

Ne vous imaginez donc pas, que de prier pour vos Freres, ce soit un simple conseil ou un commandement peu important ; mais soyez persuadez que c'est à vous à qui l'Apostre parle, & qu'il vous dit, *Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere ?* Comment est-ce que vous aimerez Dieu, que vous ne voyez point ? si vous ne pouvez venir à bout d'aimer

vos Freres que vous avez incessamment devant vos yeux : cependant il est certain que vous ne les aimez point, si vous leur refusez une des marques les plus essentielles que vous puissiez leur donner de vostre amour.

QUESTION IV.

De quelle maniere doit-on s'acquitter des autres devoirs de la charité envers les freres ?

R E P O N S E.

IL ne faut pas manquer de joindre à la priere & à l'exemple, les offices extérieurs qui sont comme les liens qui tiennent les cœurs & les volontez unies ; c'est par eux que nous conservons cette union de charité qui doit estre entre les Freres, & que leur persuadant que nous les aimons ; nous leur persuadons aussi de nous aimer, *Glutinum animarum societas fidelium.* August. Les Freres s'éclairent & s'édifient les uns les autres par l'exemple : ils se fortifient & se soutiennent par la priere & par les marques extérieures de leur charité ; ils se lient & s'affermissent dans l'unité d'un mesme corps ; sans quoy une Congregation Monastique n'est rien qu'un assemblage de membres & de parties différentes qui n'ont entre elles ny rapport, ny liaison, ny véritable intelligence.

Vous devez donc donner à vos Freres tous les témoignages possibles d'une affection toute pure

258 *De la charité que les Religieux*

& toute cordiale , & ne pas perdre une seule occasion de leur faire connoître que vous les aimez

Reg. Ben. c. 72. *Charitatem fraternitatis casto impendant amore.* Ceux qui sont appliquez au service de la Communauté, doivent s'acquitter de leur ministère avec tant de soin, de ponctualité , & de diligence , que l'on puisse remarquer la bonté de leur cœur dans leurs actions. S'ils sont chargez de solliciter les malades, il faut qu'ils reconnoissent J E S U S - C H R I S T dans leurs personnes qui veut y endurer ce qu'il n'a pas voulu souffrir dans la sienne; & qui acheve par toutes les langueurs, les douleurs & les autres accidens des maladies dont il les visite ce qui manque encore à la perfection de ses propres souffrances. *Infirmorum cura ante omnia & super omnia adhibenda est. Ut sicut re vera Christo, eis seruiatur.* Il faut dans ce sentiment & dans cette vûë qu'ils les assistent de toute leur ferveur, qu'ils les supportent dans leurs foiblesses, dans leurs infirmités soit de corps, soit d'esprit au cas qu'il s'y en trouve, comme ils veulent eux-mêmes que J E S U S - C H R I S T les supporte.

Mais si J E S U S - C H R I S T se rencontre dans les Freres infirmes & languissans, il n'est pas moins dans ceux qui les consolent & qui s'appliquent à les secourir. Car celuy qui a dit, J'ay esté malade, & vous m'avez visité, *Infirmus fui & visitastis me;* a dit aussi, Quiconque demeure dans la charité demeure en Dieu & Dieu demeure en luy. *Qui*

manet in charitate in Deo manet, & Deus in eo. De ^{1. Jo. c. 4. v.} 16.
 forte qu'ils doivent tous se regarder avec un respect, une charité, & une consideration égale; si les uns s'estiment heureux de servir leurs Freres, il faut que les autres se croient indignes d'en estre servis.

Pour ce qui est des Religieux qui ne sont pas dans des emplois, ny dans l'occasion de donner à leurs Freres ces sortes de marques de leur amour, il faut qu'ils vivent entre eux dans une intelligence si parfaite, & si constante qu'elle ne reçoive jamais la moindre atteinte: Il faut que chacun considere son Frere comme son Supérieur, qu'il ne resiste jamais à ses sentimens, qu'il soit toujours prest de quitter sa volonté propre pour faire la sienne, qu'il le prévienne par son respect & par sa déference. *Vt honore se invicem præveniant. . . . Obedientiam sibi certatim impendant.* ^{Reg. S. B. c. 72.} Qu'il se charge des travaux les plus penibles pour le soulager, qu'il veuille bien estre estimé coupable pour faire qu'il paroisse innocent. Enfin, comme dit saint Basile, ^{Reg. Brev. quest. 175.} qu'il soit sensible à tous les biens & à tous les maux qui luy arrivent; & que les estats differens où il le voit fassent ou sa douleur, ou sa joye.



QUESTION V.

Ce que vous dites ne reçoit-il point de restriction, & les anciens Religieux doivent-ils rendre cette obéissance aux plus jeunes ?

R E P O N S E.

Soph. 3. 9.

NE doutez point, mes freres, qu'ils ne le doivent, & que cette obligation ne soit generale; la charité est le lien & le fondement des Communautéz Monastiques. Comme elle les forme elle les conserve, elle fait que les Freres vivent selon l'ordre de Dieu dans un concert & dans une intelligence sainte, & qu'ils portent tous ensemble le joug du Seigneur, *Humero uno*, d'un mesme esprit, d'un mesme cœur, & d'une mesme volonté. La conviction dans laquelle ils doivent estre que la déference & la soumission qu'ils ont les uns pour les autres, est ce qui maintient davantage cette charité & empêche plus que toutes choses que rien ne la trouble & l'altere, sert d'un puissant motif pour les obliger à s'en donner des marques, & à ne perdre aucune occasion de se rendre une obéissance prompte & exacte.

C'est de quoy tous ceux que la vocation de Dieu engage dans les Monasteres par les mesmes Vœux & sous les mesmes Regles doivent estre persuadez; & il faut que ces personnes qui sont obligées de tendre, & de s'élever à la souveraine

perfection, établissent parmy eux une obeïssance si entiere, si étendue & si cordiale, qu'aux moindres signes qu'ils se font pour exprimer leurs pensées ils s'entr'obeïssent avec autant de ponctualité que s'il s'agissoit d'executer le commandement du Superieur; & cela doit s'observer avec tant d'exactitude que les Anciens mesmes se soumettent avec plaisir aux plus jeunes, sans que ny leur âge, ny l'antiquité de leur Profession les en empêche.

QUESTION VI.

Ce sentiment n'a-t-il rien de contraire à la Regle de saint Benoist?

RÉPONSE.

COMME il peut venir dans la pensée de ceux qui regarderont superficiellement cette conduite, & qui ne prendront pas soin d'en pénétrer le fond ny l'esprit, qu'elle est contraire à quelques endroits de cette Regle qui portent; que les anciens Religieux aimeront les jeunes; que les jeunes honoreront & obeïront aux anciens avec toute sorte de charité & de sollicitude. *Juniores priores suos honorent, priores juniores suos diligant. de cetero omnes juniores prioribus suis omni charitate ac sollicitudine obediant*; Il est nécessaire que vous sçachiez que c'est une difficulté qui n'a point de fondement solide, & qu'il est aisé d'y répondre.

Premierement, pour combattre ces deux arti-

cles, il faudroit que nous diffions précisément que les anciens ne doivent point aimer les jeunes, & que les jeunes ne doivent ny honorer les anciens ny leur obeïr. Cependant nous sommes bien éloignez de pretendre rien de semblable, puisque nous croyons que les Anciens sont obligez d'avoir de la charité pour les jeunes ; mais que l'édification, l'amour de la simplicité & de la perfection, doit les porter à faire ce que les jeunes Religieux desireront d'eux, lors que l'occasion s'en presente ; Et que pour les jeunes il faut qu'ils se soumettent avec d'autant plus de promptitude, de respect & de religion, qu'ils y seront excitez par leur humilité & par leur exemple. Il n'y a gueres d'apparence que saint Benoist pensast autre chose lors qu'il a dit sans distinction au lieu que nous avons cité dans la question precedente, que les Freres se rendroient les uns aux autres des témoignages d'honneur ; qu'ils supporteroient avec beaucoup de patience leurs imperfections, soit du corps, soit de l'esprit ; qu'ils s'obeïroient avec émulation & à l'envi, & que nul d'entre eux ne feroit ce qui leur plairoit davantage, mais ce qui seroit plus au gré de son

c. 72. Frere. *Ut honore se invicem præveniant ; infirmitates siue corporum, siue morum patientissime tolerant, obedientiam sibi certatim impendant, nullus quod sibi utile judicat sequatur, sed quod magis alii.* Et que si on insistoit pour montrer que les anciens Religieux ne doivent point obeïr aux jeunes, sur ce qu'il est

dit que les jeunes les honoreront ; il faudroit qu'on ne fift point d'attention que les hommes doivent au Fils de Dieu des respects , des hommages , & des adorations infinies ; & cependant qu'il n'a pas laissé d'estre envoyé , & de venir , comme il le dit luy-mefme pour les servir.

Secondement , saint Benoist n'a pas renfermé toute la perfection religieuse dans la lettre de sa Regle , comme il le declare dans le dernier Chapitre. *Regulam autem hanc descripsimus ut eam observantes in monasteriis , &c. Aliquatenus vel honestatem morum , aut initium conversationis nos demonstramus habere. ... Caterum ad perfectionem qui* Reg. c. 73.
tendit , sunt doctrina sanctorum patrum , quarum observatio perducit hominem ad celsitudinem perfectionis , quæ enim pagina aut quis sermo divine auctoritatis veteris & novi testamenti non est rectissima norma vite humane , &c. C'est assurément un ordre tres-beau & tres-loüable , lors que dans une Communauté Religieuse les choses sont si bien réglées , que tout est soumis aux ordres du Supérieur ; que les anciens ont de la charité pour les jeunes , & que les jeunes leur obeïssent : mais c'est une perfection beaucoup plus éminente , quand les anciens mesmes , *Effecti ut parvuli* , Matt. 18. 3. déferent aux plus jeunes , & qu'ils leur apprennent par cet effet de leur humilité , que rien n'est si estimable , ny si grand parmy des personnes consacrées à Dieu par les Vœux de la Religion , que la docilité &

l'obeïſſance. Ainſi ſ'il eſt vray que nous changions quelque choſe à la Regle, ce n'eſt pas pour l'aſſoiblir, ny la détruire, mais pour l'étendre & la perfectionner ſelon l'eſprit de celuy qui l'a faite.

Ad Rom. 3 31. *Legem ergo destruimus? abſit; ſed legem ſtatuimus.*

Ibid. Troiſièmement, le meſme Saint dans le lieu que nous venons de rapporter, propoſe à ſes diſciples la pratique des inſtructions contenuës dans les ſaintes Ecritures. Or il n'y a rien qu'on y voye davantage que cette ſoumiſſion reciproque que les

Ch. 2. v 3. Chreſtiens doivent avoir entre eux. Saint Paul parlant aux Philippiens, les exhorte de ſe conſiderer, comme ſ'ils eſtoient ſuperieurs. les uns des autres, c'eſt à dire de ſe rendre par le ſentiment d'une humilité charitable & ſincere, l'obeïſſance qu'on

rend à de veritables Superieurs. *In humilitate ſuperiores ſibi invicem arbitrantes. . . .* Mais ce que JESUS-CHRIST nous a dit dans l'Evangile, eſt ſi clair & ſi expreſ, qu'on ne peut pas l'ignorer. Il nous declare que celuy qui voudra s'élever au deſſus des autres, doit s'abaïſſer au deſſous d'eux, & les ſervir; que celuy qui voudra eſtre le premier, doit ſe tenir comme l'eſclave: *Qui voluerit inter vos major fieri, ſit veſter miniſter, & qui voluerit inter vos primus eſſe, erit veſter ſervus:* & pour fortifier ſa parole par ſon exemple; il ajoûte qu'il eſt venu luy-meſme, non pas pour eſtre ſervi, mais pour ſervir. *Sicut filius hominis non venit miniſtrari, ſed miniſtrare.*

Quatrié-

Quatrièmement, nous voyons encore que saint Benoist conseille, & porte ceux qui voudront mener une vie plus parfaite que celle qu'il établit dans sa Regle, d'embrasser la conversation des saints Peres qui l'ont precedé, & particulièrement les institutions de saint Basile. Voicy ses paroles que nous avons déjà citées. *Ceterum ad perfectionem qui tendit, sunt doctrina sanctorum Patrum, &c. Sed & regula sancti patris nostri Basilii quid aliud sunt nisi bene viventium, & obedientium monachorum exempla, & instrumenta virtutum.* Cependant nous lisons dans la relation que saint Basile nous a faite de la maniere dont les Solitaires de son temps se conduisoient dans les Monasteres: que les Freres exerçoient entre eux une charité, une déference, & une soumission égale & reciproque, sans que l'antiquité ny l'âge en dispensast personne: Ils sont, dit ce saint Docteur, en parlant des Cœnobites, également les serviteurs & les maistres les uns des autres, & conservent une liberté invincible; ils s'entredonnent des marques d'une servitude parfaite, qui n'est causée ny par la nécessité, ny par l'infortune, ny par la violence qui remplit toujours de douleur ceux qui la souffrent; mais qui n'est que le pur effet d'une élection toute libre & toute pleine de joye; la charité faisant que des personnes libres s'assujettissent les uns aux autres, & conservent leur liberté par le choix volontaire qu'elles en font.

Cap. 73.

Bas. Const.
Monast. c. 18.

Quest. 114.
Res. brev.

Il dit dans un autre endroit, que la difference de ceux qui commandent ne doit nullement servir d'obstacle à l'obeïssance de ceux qui sont en estat d'obeïr, Moïse n'ayant point resisté au commandement de Ietro son beau-pere.

Exod. 18. 24.
quest. 115.

Le mesme Saint dans la Question 115. s'estant fait cette demande, comment obeïrons-nous les uns aux autres? répond, en la maniere qu'un serviteur est obligé d'obeïr à son maistre; selon la parole de nostre Seigneur qui dit, Celuy qui voudra estre le premier d'entre vous doit estre le serviteur; & il se sert ensuite pour appuyer son sentiment des endroits de l'Evangile & de saint Paul, que nous avons rapportez.

Marc. 10. 44.

Ad Gal. 5. 13.

Difons davantage, mes freres, quand mesme saint Benoist auroit étably dans sa Regle cette indépendance en faveur des anciens Religieux; telle qu'on la prétend; les raisons qu'on a presentement d'en changer cet article sont si considerables, qu'on auroit tort de blâmer ceux qui n'y auroient aucun égard; & l'on doit croire qu'il le changeroit luy-mesme s'il vivoit. Nous apprenons de S. Bernard, qu'au cas qu'il arrivast que les reglemens, que l'on fait dans les observances Monastiques pour y maintenir la charité & le bon ordre, eussent dans la suite des temps des effets contraires; il est juste qu'ils perdent leur autorité & leur force, & qu'on cesse de les observer. *Quandiu ergo charitati militant immobiliter fixa sunt. . . . At si è contra-*

De præcep. &
disp. c. 2.

rio, contraria forte aliquando visa fuerint his dumtaxat quibus hoc posse videre datum est, & providere creditum est; nonne justissimum esse liquet. ut quæ pro charitate inventa fuerunt, pro charitate quoque ubi expedire videbitur, vel omittantur, vel intermittantur, vel in aliud forte commodius demutentur; sicut è regione iniquum procul dubio foret, si statuta pro sola charitate contra charitatem tenerentur. Or il ne s'est gueres introduit de plus grand abus dans les Cloîtres, que celui que l'exemption & les privileges que les anciens Moines se sont attribuez, y ont causé. L'antiquité de leur Profession est devenuë pour eux un titre qui les tire de la dépendance, & qui les dispense de l'assujettissement & des regularitez auxquelles les autres se sont soumis; Ils se persuadent qu'elle leur donne le droit de tout examiner, de tout juger, & de tout censurer; & on peut dire qu'il y a autant de Superieurs qu'il y a d'anciens dans les Monasteres; Ce qui en bannit la pieté, en ruine la discipline, & y jette un déreglement & une confusion scandaleuse; ainsi y a-t-il rien de plus juste pour empêcher qu'un si grand inconvenient n'ait aucune entrée dans les Cloîtres, que de faire en sorte que les anciens perdent toute vûë, tout sentiment, & mesme s'il est possible, toute memoire de leur antiquité; qu'ils vivent parmy leurs Freres dans une égalité parfaite & entierement persuadez que toutes les distinctions sont dangereuses; qu'il y a toujours sujet de

craindre dans les prerogatives; que le cœur de l'homme n'est ny assez simple, ny assez droit pour en faire un bon usage; qu'on s'égaré dans tous les chemins; que la voye de l'humilité toute seule est assurée; & que se soumettre sans discernement aux grands, aux petits, aux jeunes, & aux anciens. C'est proprement la vertu de JESUS-CHRIST, celle de ses Saints; & par consequent qu'elle doit estre celle des Moines.

Mais après tout, pourquoy voudroit-on exempter les anciens de cette obeïssance; Si on prétend qu'elle ne convient ny à leur vieillesse; ny à leur dignité, il faut que l'on ne considere pas que leur estat n'estant qu'une Profession d'humilité, rien ne leur est plus propre, & ne leur convient mieux que ce qui les humilie & les abaisse; & que dans tous les temps & les âges, ils ont une égale obligation de témoigner ce qu'ils sont, par leurs actions & par leurs œuvres.

Si on dit que cette soumission est contraire à l'ordre de la nature; Ignore-t-on que la loy de la grace détruit en quantité de rencontres la loy de la nature? Qu'elle arrache les enfans du sein des peres & des meres; qu'elle separe les maris & les femmes; qu'elle donne de jeunes Superieurs à des vieillards; qu'elle a mis quelquefois les peres sous la conduite de leurs enfans; en un mot, cette exemption est-elle soutenable? & peut-on trouver des raisons pour la défendre, depuis qu'il a esté

dit de JESUS-CHRIST, & erat subditus illis. Luc. c. 2. v. 51.

De craindre que cette déference ne soit un sujet aux jeunes Religieux de s'élever, & de croire qu'ils en doivent être moins soumis aux anciens, cela n'a aucun fondement; puis qu'au contraire leur exemple les rendra plus fervens & plus exacts dans l'obeïssance; plus ils verront en eux d'humilité; plus ils les jugeront dignes de leur respect, & plus ils s'étudieront de leur en donner des marques en les prévenant par toutes sortes d'offices & en executant avec promptitude & ponctualité jusqu'aux moindres signes qui leur viendront de leur part; Et si quelque chose est capable de leur donner de l'amour & de l'estime pour l'obeïssance, c'est de voir que des anciens Religieux renoncent aux exemptions qu'ils pourroient prétendre en vertu de leur âge & du rang de leur Profession, pour jouïr du merite, des avantages, & des benedictions qui se rencontrent à obeïr.

Tout cela prouve, mes freres, d'une maniere incontestable,

Premierement, que la déference que les anciens Religieux rendront aux plus jeunes, n'a rien qui soit opposé à la Regle de saint Benoit.

Secondement, qu'elle est selon son esprit, qu'il l'approuve, qu'il la conseille.

Troisiémelement, qu'elle est autorisée par l'exemple de JESUS-CHRIST, & par le precepte de l'Apostre.

Quatrièmement, que cette conduite, bien loin d'avoir quelque chose d'injuste, est la plus parfaite, la plus élevée, & la plus sainte.

Cinquièmement, qu'elle prévient de grands maux, & qu'elle enferme de grandes utilitez.

Sixièmement, qu'en établissant dans les Cloîtres une obeïssance profonde; elle retranche toute matiere de contestations, & y établit en mesme temps une paix constante.

Enfin, qu'on ne peut avoir aucune raison juste & legitime ny de la condamner, ny de la combattre.

Remarquez, mes freres, que nous n'entendons parler que des simples Religieux, & non pas de ceux qui sont dans les Charges & qui ont quelque autorité dans le Monastere, auxquels tout le monde convient qu'on doit rendre en tous temps, & en tous lieux une obeïssance prompte & exacte.

QUESTION VII.

Par quels moyens pouvons-nous satisfaire à tous ces devoirs ?

R E P O N S E.

IL y en a deux principaux, le premier est d'observer ce precepte de la Regle de saint Benoist. *Omnibus se inferiorem & viliozem, non solum suâ linguâ pronunciet, sed etiam intimo cordis credat affectu humilians se. . .* Le Religieux qui sera persuadé

de son neant, qui se regardera comme un membre inutile, qui s'appliquera dans la sincerité de son cœur ces paroles du Prophete; *Ego sum ver-* Psal. 21. v. 7.
mis & non homo, opprobrium hominum & abjectio plebis; se croira inferieur en toutes choses à ses Freres, se reputera indigne de leur société, & n'aura aucune peine de s'acquitter envers eux de tous ces devoirs de charité, de respect, de soumission, & de déference autant que sa Profession l'y engage.

Le second est de garder avec ses Freres ce silence rigoureux que la Regle de saint Benoist vous Cap. 6.
prescrit. Ce qui fait qu'il se rencontre si rarement de l'honnesteté, du respect, & de la charité parmy les Moines, c'est qu'ils s'échauffent, & s'offensent dans les conversations; ils se divisent par la diversité des sentimens, ils contractent des familiaritez & des amitez toutes humaines qui sont la ruine de la charité sainte & véritable; ou bien ils reconnoissent dans les communications qu'ils ont ensemble les défauts de leurs Freres qui les rendent méprisables à leurs yeux, & qui empêchent qu'ils ne les estiment.

Par le silence on prévient tous ces inconveniens; on évite toutes les occasions par lesquelles la charité pourroit estre alterée; & la privation, & la rareté du commerce font que les imperfections demeurent cachées; les Freres se paroissent toujours les uns aux autres comme des hommes tous nou-

272 *De la charité que les Religieux, &c.*

veaux & tous parfaits, & ils ne se voyent que par les endroits qui les rendent recommandables.

Ce qui est plus important, mes freres, c'est que dans toute cette conduite, vostre fin & vostre vûe soit JESUS-CHRIST; que vous n'ayez d'autre desir que celui de luy obeir & de luy plaire; & que, comme dit saint Gregoire, la charité que vous avez pour vos Freres, soit puisée dans le sein de Dieu comme dans sa source. *Per amorem Dei, amor proximi gignitur, & per amorem proximi amor Dei nutritur. . . Tunc plenius in dilectione Dei proficimus, si in ejusdem dilectionis gremio prius proximi charitate lactamur.*

In Job. lib. 7.
c. 10.



CHAPITRE XI.

De la Priere.

QUESTION PREMIERE.

Quelle conduite devons-nous tenir dans la Priere?

RÉPONSE.

LA Priere dans le sentiment des saints Peres est toute la force & la puissance des Solitaires, c'est par elle qu'ils resistent aux efforts de leurs ennemis & qu'ils les surmontent; C'est par elle qu'ils se soûtiennent auprès de Dieu, qu'ils sollicitent sa misericorde, & qu'ils obtiennent de luy ces secours & ces graces sans lesquelles ils ne pourroient s'élever sans cesse; comme ils y sont obligez à cette perfection à laquelle il les destine. Ainsi le Solitaire qui neglige de prier, neglige le soin de son salut; il abandonne ce que Dieu luy a donné de plus fort & de plus puissant pour sa conservation & pour sa défense. C'est un Athlete qui jette ses armes dans le milieu du combat, & duquel on ne peut dire autre chose, sinon que sa perte paroist toute assurée.

Le premier precepte que saint Antoine donne à ses disciples, est celuy de prier sans relâche, *Ante omnia ora sine intermissione.* In Reg. a. 1.

c. 4. in prol. Saint Benoist veut que les Religieux soient affidus à l'Oraison; *Oratione frequenter incumbant.* Qu'ils n'entreprennent jamais rien qu'ils n'en demandent l'accomplissement à Dieu par d'instances prieres.

Grad. 28. a. 23. Saint Jean Climaque dit, que la priere est la source de toutes les vertus; le canal par lequel coulent toutes les graces & tous les dons que nous recevons de la liberalité du Ciel; un avancement insensible dans la vertu; la nourriture de l'ame; la lumiere qui éclaire les tenebres de l'esprit; la ruine du desespoir, la richesse des Solitaires; le tresor des Anachorettes. . . .

De oratione. Saint Ephrem nous enseigne qu'un Solitaire doit prier sans relâche, le jour & la nuit; que toutes les vertus se forment & se conservent par la priere; qu'elle est la gardienne de la temperance; le frein de la colere; qu'elle rabaisse les elevemens de l'orgueil; qu'elle reprime les mouvemens de l'envie; qu'elle éteint le souvenir des injurés; qu'elle égale les hommes aux Anges. On rapporte que In vit. saint Epiphane disoit qu'un veritable Solitaire prioit incessamment, ou au moins qu'il chantoit des Pseaumes.

Collat. 1. 13. Cassien veut que l'ame d'un Solitaire soit continuellement attachée à Dieu; qu'elle ne s'en separe jamais; qu'elle regarde comme nuisible & préjudiciable tout ce qui peut la distraire pour un seul moment. . . Il dit que toute la fin d'un Soli-

Collat. 9. 1.

taire, & sa plus haute perfection tend à n'interrompre jamais son oraison, & à posséder autant que le peut la foiblesse d'un homme sur la terre, une tranquillité immobile de l'ame, & une inviolable pureté de cœur.

Si on avoit eu plus de respect pour ces instructions & ces saintes regles, les Cloistres seroient encore aujourd'huy l'édification de l'Eglise; ils conserveroient leur premiere sainteté, & la plupart des Moines ne seroient pas tombez dans cette effroyable dissipation par laquelle ils se sont justement attiré la colere de Dieu, & le mépris des hommes.

Souvenez-vous donc, mes freres, de mettre en pratique ce precepte du saint Esprit, *Oportet semper orare & non deficere*, ayez un soin particulier de vous purifier par la priere; que cet exercice soit le principal de vos devoirs; que rien ne vous empêche de vous acquitter d'une obligation si commandée & si importante; Mais prenez garde de ne pas faire consister cette priere dans une speculation toute seche & destituée de cet esprit qui en doit faire tout le merite & toute la force, & sans lequel elle ne scauroit trouver ny d'agrément, ny d'accés auprès de Dieu auquel elle est offerte. Ne croyez pas qu'elle soit une simple production de l'esprit, un arangement de pensées spirituelles, ou un discours sur quelque sujet de pieté. Ne ressemblez pas à ceux qui s'imaginent avoir fait une

oraison excellente , lors qu'estant aux pieds des Autels , ils ont raisonné sur quelques veritez Chrétiennes , & qu'ils se sont étudiés à observer les regles & les methodes prescrites par ceux qui ont traité de ces matieres. Mais faites que vostre priere soit la voix & le cry de vostre cœur , qu'elle parte de son sentiment , qu'elle en explique les affections & les ardeurs ; ou plûtoſt que le saint Esprit l'y forme luy-mesme par ses operations toutes divines. Qu'il ouvre vostre bouche interieure , qu'il donne le mouvement à sa langue , & qu'il mette les paroles sur ses lévres , puis qu'il n'y a que ses saintes expressions qui soient dignes de la Majesté de Dieu , & qui meritent d'en être écourées. Faites , autant que vous le pourrez , que vostre oraison soit embrazée de ce feu sacré , dont parle le Prophete , quand il dit. *Concalvoit cor meum intra me , & in meditatione mea exardescet ignis.* Bannissez en toute froideur , toute distraction , toute langueur , toute paresse , & ne vous presentez jamais à Dieu pour le prier , que ce ne soit de tout l'effort , de toute la plenitude de vostre ame , afin que vostre priere convienne , non seulement à la grandeur de celui que vous priez , mais encore à l'excellence & à la pureté de vostre estat ; Et soyez persuadez qu'une maniere de prier toute commune n'est pas supportable dans ceux qui ont promis à Dieu , de mener une vie toute pure & toute parfaite.

Si ce vous est un precepte , mes freres , de vous

adresser à Dieu par des oraisons frequentes, ce vous en est un de vous préparer à une action si sainte; car le saint Esprit qui vous commande de vous rendre fideles & assidus à la priere. *Non impediatis orare semper.* Vous commande aussi d'y apporter les preparations necessaires. *Ante orationem prepara animam tuam, & noli esse quasi homo qui tentat Deum.* Et les Saints n'ont point manqué de nous donner sur ce sujet de grandes & d'utiles instructions, sçachant combien les hommes offensent la Majesté de Dieu par des prieres indiscrettes & temeraires.

Eccle. c. 18. v. 22. & 23.

Saint Basile enseigne qu'il faut en commençant sa priere, s'abandonner soy-mesme, sa femme, ses enfans; laisser la terre, s'élever au dessus du Ciel; s'éloigner de toutes les creatures visibles & invisibles. . . . Qu'il se faut mettre en estat de n'estre point condamné par sa propre conscience.

In Const. Mon. c. 1.

Lors que nous allons nous mettre en la presence de nostre Roy, & de nostre Dieu, dit saint Jean Climaque, & l'entretenir dans la priere; n'y allons pas sans nous estre bien preparez auparavant, de crainte que nous voyant venir de loin à luy sans avoir les habits que doivent avoir ceux qui se presentent devant sa face, il ne commande aux Officiers & aux Ministres de sa Justice, de nous mener loin de sa presence les fers aux pieds; de déchirer nos requestes & nos supplications, & de nous les rejeter au visage pour nous couvrir de confusion,

Grad. 28. num. 7.

» comme font les Officiers des Rois de la Terre
 Ibid. a. 35. » dans les Palais de leur Justice. . . . Preparez - vous
 » par une continuelle priere de vostre cœur , à cette
 » autre priere exterieure & interieure , où vous vous
 » presentez devant Dieu pour luy offrir vos deman-
 » des & vos oraisons ; & vous ferez en fort peu de
 » temps un grand progrès.

Enar. in Psal.
49.

Saint Augustin dit que celuy qui prie Dieu ; & qui ne travaille point à corriger ses mœurs & à sortir de ses vices , ne le prie point en effet.

Lib. 18. Mo-
ral. c. 5.

Saint Gregoire nous assure que celuy qui ne pense point à regler sa vie , & qui demeure dans ses mauvaises habitudes , irrite Dieu par sa priere au lieu de se le rendre favorable. . . . Et que celuy-là seulement dont la conscience est pure & exempte de toute iniquité , peut prier avec confiance.

1. Joan. 3. 21.
& 22.

Si cor nostrum non reprehenderit nos , fiduciam habemus ad Deum , & quidquid petierimus ab eo , accipiemus.

Lib. 3. de sum.
bono. c. 7.

Deux choses , selon saint Isidore , empêchent que la priere ne soit écoutée ; l'une quand celuy qui prie continuë de pecher , l'autre quand il manque de pardonner à ceux qui l'ont offensé.

Coll. 9. c. 2.

Nous lisons dans Cassien qu'un Solitaire , pour prier avec toute la ferveur & la pureté à laquelle sa Profession l'oblige , doit d'abord retrancher tous les soins de la chair , bannir toutes affaires ; & que bien loin d'en avoir de nouvelles , il doit perdre la memoire de celles qui sont passées ; qu'il faut qu'il

évite de médire ; de parler beaucoup ; qu'il éloigne de foy toute parole de raillerie ; qu'il déracine jusqu'aux moindres rejettons de la colere & de la tristesse ; qu'il retranche toute la concupiscence de la chair , tout ce qui peut entretenir l'avarice ; & qu'après avoir détruit tous ces liens grossiers & visibles, & avoir commencé de purger la place de l'édifice, (qu'il achevera de nettoyer par la simplicité & par l'innocence) il jette les fondemens inébranlables d'une humilité profonde ; il faut ensuite qu'il établisse sur ce fondement d'humilité toutes les autres vertus ; qu'il empêche son esprit de se dissiper par la legereté & par l'égarement de ses pensées, afin de s'élever insensiblement à la contemplation de Dieu, & à la considération des choses celestes. Hâtons-nous donc avant l'heure de la priere, dit le saint Abbé Cass. collat. 9. Isaac, de chasser du fond de nostre cœur tout ce que nous n'y voulons pas avoir en priant.

Il vous est aisé de remarquer dans ces sentimens, mes freres, qu'il y a deux sortes de preparations principales pour la priere ; l'une éloignée & generale, & l'autre prochaine & plus particuliere ; la premiere est la correction des mœurs, la regle des actions, la sainteté de la vie, & le soin que l'on prend d'agir en toutes choses pour l'amour de Dieu, & de retrancher de sa conduite tout ce qui n'est pas dans son ordre, & qui seroit capable de luy déplaire.

L'autre consiste à se separer dans le temps qu'on destine pour la priere, de toutes les choses visibles, à refuser ses sens, son imagination, sa memoire, sa raison aussi-bien que son cœur, à tout ce qui n'est point Dieu; en sorte que considerant les actions qui vous sont commandées en d'autres temps, comme ne nous estant plus permises en celuy-cy, nous l'ayons uniquement devant les yeux, & qu'il soit luy seul immediatement, & par luy-mesme nostre totale occupation; c'est par cette double preparation qu'un Solitaire peut acquerir ces deux conditions, dont parle Cassien, qui sont si essentielles à la priere, qui luy donnent toute sa force, & qui font qu'elle est receüe de Dieu comme un sacrifice de bonne odeur.

Collat. 9. c. 2.

QUESTION II.

Qu'entendez-vous par ces deux conditions ?

RÉPONSE.

JENTENDS la pureté du cœur & la ferveur. Les Saints ont crû que ces deux conditions estoient si necessaires à la priere, qu'ils les ont preferées à toutes les autres; ce sont elles qui dans leur sentiment elevent les hommes jusqu'au trône de Dieu, qui trouvent auprès de luy un accès si favorable, qu'il ne peut rien refuser à ceux qui se presentent à luy dans ces dispositions. Ce qui a fait dire à saint Augustin que l'Oraison qui est pure & sainte, perce les

In ferm.

les Cicux, & qu'elle n'en revient jamais qu'elle n'ait obtenu ce qu'elle demande. *Oratio, si pura est, si casta fuerit, celos penetrat vacua non redibit.* Et ailleurs, l'efficace de l'Oraison est grande quand elle est pure; elle est comme un messager fidele qui fait ce qu'on luy ordonne, & elle s'ouvre les portes où la chair ne scauroit trouver d'entrée; *Velut fidelis nuntius mandatum peragit & penetrat quo caro non pervenit.*

Nous lisons que les anciens Moines de l'Egypte faisoient un grand nombre d'Oraisons, mais courtes, afin qu'estant moins exposez aux distractions elles conservassent plus aisément leur pureté & leur ferveur.

Cass. l. 2 in-
sit. c. 10.

Saint Benoist ordonne que l'Oraison soit pure & fervente; il veut qu'elle soit courte quand elle se fait dans la Communauté, de crainte que par la foiblesse & l'instabilité de l'esprit humain, il ne se passast quelque chose qui diminuast de la pureté d'une action si sainte.

Reg. c. 10.

Voicy les Regles que saint Ephrem nous donne touchant la priere: veillez sur vous & empêchez l'égarément de vostre esprit; soyez dans la crainte & dans le tremblement quand vous vous presentez devant la Majesté de Dieu pour le prier; rejetez toutes pensées & tous soins des choses de la terre; soyez comme un Ange du Ciel dans le temps de l'Oraison; & employez-vous tout entier pour faire qu'elle soit sainte, pure & irreprehensible.

S. Eph de A-
gone sive unit.
spirit.

Vous sçavez, mes freres, que l'Oraison est une familiarité sainte, une union sacrée de l'homme avec Dieu; que c'est dans la priere qu'il se communique aux ames qu'il aime, qu'il traite avec elles dans le secret, qu'il leur parle cœur à cœur; & comme c'est dans ce temps qu'il les comble de ses faveurs, qu'il n'a rien de réservé pour elles; & qu'il prend plaisir à leur faire ressentir par des effusions ineffables de sa confiance & de son amour, l'effet & l'accomplissement des paroles de son Prophete: *Delicia mea esse cum filiis hominum*; il ne veut point aussi qu'il y ait de témoins de ce commerce si intime. Il veut que toutes les creatures se retirent, & luy quittent toutes les places; il veut estre tout seul dans tous ceux qu'il favorise de ces marques si tendres & si heureuses de ses bontez infinies; & tout ce qu'il y voit ou qu'il y découvre qui n'est point luy-mesme, luy déplaist & l'importune. Soyez seules, dit saint Bernard aux ames cheries de Dieu; ignorez-vous que vostre époux est plein de pudeur, qu'il ne vous accordera jamais sa presence, en la presence des autres.

Cette pureté, mes freres, est recommandée à tous les Chrestiens, mais elle l'est particulièrement aux Solitaires; & Dieu ne les a retirez du milieu du monde, & conduits dans la solitude, qu'afin que les y trouvant dans une desoccupation & dans un dégagement parfait des creatures, il achevast de les purifier, de remplir les vuides de leur esprit

Proverb. 8. v.
31.

In Cant. Cant.
scr. 40.

& de leur cœur, & d'y établir dès ce monde même, comme dans un Ciel véritable, un Royaume de benediction & de gloire.

La ferveur, qui est la seconde condition de l'Oraison, n'est ny moins necessaire, ny moins importante que la premiere; elle en est inseparable, car jamais les prieres ne sont pures, qu'elles ne soient ferventes.

Ce qui est cause que nous prions sans ferveur, est que les pensées, les soins, les affections des creatures appesantissent nos ames, & qu'elles étouffent en elles cette sainte activité, sans laquelle il est impossible qu'elles s'élevent: l'occupation des choses de la terre, fait qu'elles ne peuvent se porter à celles du Ciel; & quand il arrive qu'elles veulent s'y appliquer, elles ne le font jamais que d'une maniere foible, distraite & languissante.

Si vous avez donc envie, mes freres, que vostre priere soit fervente, faites que vostre cœur soit pur; qu'il n'ait ny affaires, ny soins, ny vûës qui ne soient dignes de Dieu; qu'il n'admette & ne conserve rien qui ne puisse l'approcher de cette Majesté si sainte & si redoutable, & arrachez-en comme de méchantes plantes tout ce qui n'y aura point esté mis de sa main.

C'est ainsi que vostre priere se formera dans vostre sein, & qu'elle en partira toute vive & toute ardente. Cet affranchissement, cette liberté parfaite fera que rien ne se trouvera dans son chemin;

Jerem. Lam. c.
3 v. 44.

qui la détourne, ou qui l'affoiblisse; le Ciel prendra pour elle des dispositions favorables. Cette nuée, dont parle le Prophete, ne s'opposera point à son passage, pour empêcher qu'elle n'aborde le trône de celuy auquel elle s'adresse; & les saints Anges vos gardiens & vos protecteurs, ne manqueront pas de l'y presenter comme un sacrifice de louange, & une offrande de benediction.

Pour tout, mes freres, soyez persuadez que la langueur défigure la priere; qu'elle luy osté toute sa force, son agrément & son merite; & que celuy qui prie avec indifferance, c'est à dire sans ferveur, témoigne qu'il ne se soucie pas d'obtenir de Dieu ce qu'il luy demande.

Les saints Peres ont joint à ces deux conditions une troisiéme, qui est la componction du cœur, & veritablement elle en peut estre regardée comme un effet, & comme une suite necessaire; Car il n'est pas possible que ceux qui sont unis à Dieu par une priere toute pure & toute fervente, c'est à dire par une plenitude de reconnoissance & d'amour, ne soient pas penetrez d'une vive douleur, quand ils considerent ce que cette bonté si digne d'estre aimée, souffre tous les jours de la part des hommes, & qu'ils se voyent eux-mesmes dans le nombre de ceux qui ont le mal-heur de l'offenser & de luy déplaire.

Il ne se peut, dis-je, qu'ils retiennent leur larmes, lors qu'ils pensent à cette multitude innom-

brables de creatures differentes, dont les unes luy font une guerre toute ouverte par des excès & des iniquitez publiques; les autres, quoy que d'une maniere plus cachée, ne le traittent pas avec moins d'ingratitude, & moins d'outrage: Et il est certain, mes freres, que des ames qui sont animées & favorisées de JESUS-CHRIST, ne scauroient voir, sans estre plongées dans une abyssme d'affliction & d'amertume, que ce sang precieux qu'il a répandu pour le rachat, & pour le salut de tout le monde, serve & soit appliqué à si peu de personnes; Et que dans ce mesme monde qui ne se souvient que par les merites de sa mort, on vive comme si on ne le connoissoit pas, & que l'on eult perdu toute la memoire de ses souffrances.

Ce sentiment doit se trouver dans ses veritables disciples, & dans tous ceux qui sont embravez d'un saint zele pour la gloire de son nom; mais il est tellement propre à tous les Moines, qu'il en est comme le caractere & la difference. Leur profession est une profession de douleur; c'est un estat de gemissement continuel: Leur vie n'est rien qu'un sacrifice de larmes qu'ils offrent incessamment à Dieu pour les pechez du monde, comme pour leurs propres offenses; & ce sont ceux qui nous sont figurez par ces hommes, qui gemissoient sur les abominations du peuple, que le Prophete marqua de cette lettre de misericorde par le commandement de Dieu; qui vouloit les distinguer de ceux

sur lesquels il avoit resolu de faire eclater sa justice. Gravez, dit le saint Esprit, la lettre Thau sur le front des hommes qui gemissent & s'affligent des abominations qui se commettent dans le milieu de Jerusalem. Tuez sans aucune remission les vieillards, les jeunes gens, les vierges, les petits enfans, & les femmes; mais pour ceux sur lesquels vous verrez cette lettre imprimée, ne les tuez

Ezech. c. 9. v.
4. 6.

point. *Signa Thau super frontes virorum gementium & dolentium super cunctis abominationibus que sunt in medio Jerusalem senem, adolescentulum, & virginem, parvulum & mulieres interficite usque ad interneccionem. Omnem autem super quem videritis Thau ne occidatis, & à sanctuario meo incipite.*

C'est pourquoy, mes freres, les anciens ont voulu que les Solitaires fissent toutes leurs oraisons dans la componction de leur cœur; qu'elle se trouvast dans tous les endroits de leur vie, dans tous leurs exercices, & qu'ils eussent un soin particulier de purifier leurs prieres par les eaux de leurs larmes.

Serm. 4. de
compunct.

Saint Ephrem se récrioit dans la personne de tous les Moines, donnez-moy, Seigneur, des sources de larmes; donnez-moy la force & la lumiere, afin que versant incessamment des ruisseaux de larmes, je lave mon cœur dans la pureté de la priere, & que j'en efface toutes les taches.

In sua reg. art.
25.

Saint Antoine disoit à ses disciples, affligez-vous par le souvenir de vos pechez; le jour & la

nuit; que l'huile dont vous allumez vostre lampe soit l'eau de vos larmes. Recueillez-vous en vous-mesmes, afin que vostre oraison soit accompagnée de vos larmes.

Saint Macaire disoit que la gloire d'un Solitaire, estoit les veilles, & les larmes qu'il répandoit dans l'Oraison. In Epist. ad mona.

Saint Benoist veut, non pas qu'on prie avec multiplicité de paroles, mais avec pureté de cœur, avec componction, avec larmes. *Non in multiloquio, sed in puritate cordis & componctione lacrymarum, nos exaudiri sciamus.* S. Bened. c 20.

Saint Jean Climaque dit que nos gemissemens & nostre tristesse sont comme une voix qui crie sans cesse aux oreilles du Seigneur; que les larmes que la crainte de sa justice tire de nos yeux, sont de puissantes mediatrices envers luy..... Lors que vous estes en oraison, soyez tout tremblant devant Dieu comme un criminel devant son Juge; il ne peut pas refuser une ame qui se presente devant luy comme une veuve affligée & desolée; & qui par la ferveur & l'assiduité de ses prieres, s'efforce d'importuner sa bonté supreme, qui est incapable d'estre importunée. Grad. 7. a. 8. Art. 12.

Voila les trois conditions qui doivent accompagner l'oraison d'un Solitaire. Ce sont ces dispositions que Dieu demande de luy; c'est dans ce sacré ternaire de pureté, de ferveur, & de componction, que sa priere doit trouver son agré-

ment, sa dignité & son efficace: Et veritablement ces avantages sont attachez à la solitude; ce sont des fruits qui ne naissent que dans le Desert; le monde n'est point capable de les produire; ce sont des richesses que les Moines amassent dans la retraite; & qui se conservent & se multiplient dans le repos & dans le silence.

Ne pensez pas, mes freres, que quand Dieu a declare par son Prophete qu'il changeroit les terres arrides en des étangs; qu'il feroit rejallir les fontaines dans les campagnes les plus desertes, & que l'on verroit naistre la verdeur du jong & du roseau dans les cavernes qui estoient habitées par les dragons. *Qua erat arida, erit in stagnum; & siccus in fontes aquarum. In cubilibus in quibus prius dracones habitabant, orietur viror calami. Et junci;* il ait voulu nous marquer les regles ordinaires qu'il tient sur les ames; ce n'a point esté son dessein; Mais il a voulu au contraire nous faire voir, qu'il est Superieur à ces mesmes regles; qu'il se dispense de ses propres ordres; & qu'il fait extraordinairement par la puissance de sa grace tous les changemens qu'il luy plaist dans les cœurs & dans les volontez.

Luc. c. 6. v.

44.

Mais quand il nous dit que les ronces & les épines ne portent point de figues & de raisins; il nous apprend quel est le cours ordinaire; quelles sont les voyes communes, & les conduites generales qu'il observe; c'est à dire que la pureté ne se trouve point dans la corruption, & l'amour de JESUS-

CHRIST

CHRIST où regne l'amour du ficele ; & qu'il ne faut point chercher l'esprit de penitence & de componction dans le tumulte & la dissipation du monde. C'est ce qui nous est figuré par cette sage réponse des Levites au peuple de Babylone : Quel moyen de chanter les Cantiques du Seigneur dans une terre étrangere : *Quomodo cantabimus Canticum Domini in terra aliena?* En un mot , mes freres , on n'offre point des hommages purs & veritables au Dieu d'Israël dans les tabernacles de Moloch & de Rempham.

Psal. 136 v. 4.

QUESTION III.

Doit-on croire que les gens du monde ne puissent faire des Oraisons qui soient pures & agreables à Dieu?

R E P O N S E.

IL y en a beaucoup dans le monde qui font de longues oraisons ; mais il y en a tres-peu qui prient ; Ceux qui s'y trouvent établis par une vocation de Dieu , ou qui s'y estant engagez par leur inclination propre ont depuis rectifié leurs voyes , & sont rentrez dans sa main & dans son ordre ; qui marchant fidelement en sa presence , & conservant sa crainte & son amour , vivent dans le monde comme s'ils n'en estoient pas , sans en avoir ny l'esprit , ny les maximes , ny les œuvres ; il ne faut pas douter qu'ils ne puissent luy offrir des prieres pures & saintes comme leur vie. Mais pour les au-

Rom. c. 12. v.
2.

Lib. 33. Moral.
c. 21.

tres qui au lieu d'estre dans ce dégagement, & de suivre ce precepte que l'Apostre donne à tous les Chrestiens, de ne se point conformer aux gens du siecle, *Nolite conformari huic sæculo* se rencontrent ou dans ses plaisirs, dans ses engagements, ou dans ses affaires, ou dans ses commerces; on doit les mettre au nombre de ces personnes dont parle saint Gregoire, qui peuvent faire à la verité de longues oraisons, mais qui n'ont rien moins que la conduite des gens qui prient, puis qu'ils s'éloignent par leurs actions des biens celestes, qu'ils semblent desirer par leurs prieres. *Prolixas ad Dominum preces habent, sed vitam deprecantium non habent, nam promissa caelestia petitionibus sequuntur, operibus fugiunt.* Ils répandent quelquefois des larmes dans l'oraison, mais elle n'est si-tost finie, que s'ils sont frappez par une tentation d'orgueil, ils s'élevent à l'instant mesme, & s'y laissent emporter. *Illico in fastu elationis intumescunt.* Si l'avarice les presse, ils sont embraséz d'un desir ardent de la satisfaire, *Mox per incendia arida cogitationis exstuant.* Si l'impudicité les tente, ils conçoivent des desirs illegitimes; s'ils trouvent des sujets de se mettre en colere, ce feu s'allume & consume toute leur douceur; *Mansuetudinem mentis flamma insania concremat.* En un mot; dit ce grand Saint, ils pleurent en priant; & s'il arrive quelque chose qui sollicite leurs passions, vous les voyez agir comme s'ils avoient perdu toute memoire de leurs

larmes. *Nequaquam pro cœlestis regni desiderio se fle-
viffe meminerint.* Enfin , mes freres , quand celuy
qui prie n'en devient point meilleur , & qu'il ne
voit rien dans la fidelité de sa vie qui puisse l'as-
surer de la verité de son oraison , il faut qu'il croye
que sa priere n'est qu'une illusion , & que l'effet
d'une imagination abusée. Que servent les jeûnes,
dit le saint Esprit dans l'Ecclésiastique , à un hom-
me qui continuë de pecher ; quelle utilité tire-t-il
de son humiliation , & qui est-ce qui écouterà sa
priere. *Homo qui jejuna in peccatis suis , & iterum
eadem faciens , quid proficit humiliando se ; orationem
illius quis audiet ?*

QUESTION IV.

*Dites-nous en peu de mots ce que vous venez de nous
enseigner de la priere pour nous en faciliter
la pratique ?*

RÉPONSE.

AVANT toutes choses , mes freres , comme
nous vous l'avons déjà dit , reglez vostre
conduite sur les desseins de Dieu , & selon cette
exacte pieté à laquelle vous sçavez que vostre pro-
fession vous oblige. Quand vous vous mettez de-
vant Dieu pour le prier , chassez de son temple
tout ce qui n'y doit point estre , & qui ne con-
vient point à une action si élevée , suivant l'exem-
ple de JESUS-CHRIST qui ne voulut rien souf-

frir dans sa maison qui ne fust saint, parce qu'elle estoit destinée à la priere; je veux dire, rejetez toute veuë comme toute affection des creatures, afin qu'il soit vostre unique objet, & que vous n'ayez que luy seul devant les yeux. Commencez toujourns vostre oraison par une profonde reconnoissance de vostre neant, dans une foy vive en cette promesse du saint Esprit, *Oratio humiliantis se nubes penetrabit.* Ne manquez jamais selon le conseil de saint Basile de mettre dans la bouche de vostre cœur quelques paroles de l'Escriture qui expriment vos besoins; qui touchent les mysteres, ou qui contiennent les veritez que vous voulez adorer; & afin de vous dire les choses avec plus d'ordre. Premièrement, soit que vous preniez pour sujet de vostre oraison les veritez ou les mysteres, considerez-les avec attention, meditez-les avec soin, penetrez-les dans toute l'étendue qui vous sera possible. Secondement, faites qu'ils vous penetrent; qu'ils échauffent vostre zele, qu'ils excitent vostre pieté & qu'ils produisent en vous de saintes affections. Troisièmement, si c'est de vos besoins & de vos miseres que vous soyez occupez, examinez-les avec application; entrez dans le détail & dans une discussion exacte de vous mesme, jugez-vous avec severité, en montrant à Dieu toutes vos necessitez & toutes vos playes, afin qu'il vous juge dans sa misericorde. Quatrièmement, pour faire que vostre priere ne se

Eccel. c. 35. v.
21.

Bas. Constit.
Monast. cap. 1.

pas dans de simples mouvemens ou de pieuses reflexions ; prenez des resolutions sur vos necessitez spirituelles , pour la correction de vos mœurs & la regle de vostre vie , selon les défauts que vous voulez éviter , ou les vertus dans lesquelles vous voulez devenir plus parfaits. Cinquièmement , rendez graces à Dieu de ce qu'estant indignes de paroître devant luy , il a daigné vous souffrir en sa presence ; Enfin , pour vous faciliter ces pratiques , servez-vous des endroits de vos lectures qui vous ont touchez & édifiez davantage , & des pensées les plus capables d'animer vostre pieté.

Voilà , mes freres , une methode qui est courte , mais qui ne laisse pas d'estre sainte & utile ; vous pouvez la suivre & vous en servir. Mais s'il arrivoit qu'elle ne vous fust pas convenable ; que vous eussiez peine à vous en accommoder , ou que vous n'y trouvassez pas les avantages , & les utilitez qu'on pretend ; ne vous y attachez point , de sorte que vous croyez que vostre oraison en dépende : Car l'esprit de Dieu est libre , il n'est point assujetti aux regles & aux pratiques humaines , il se communique aux ames , & les inspire en la maniere qui luy plait.

En ce cas-là , mes freres , lorsque vous vous trouverez exposez aux yeux de Dieu , & prosternez aux pieds de ses Autels pour le prier , abandonnez-vous au mouvement qu'il voudra vous donner , dans une confiance ferme que celui qui

par une protection continuelle, conserve la vie de nos corps, n'a garde de vous refuser la grace de le prier, sans laquelle vous ne pouvez conserver la vie de vos ames : Remettez-luy la disposition entiere de tout vostre homme interieur, & suivez dans une simplicité parfaite l'impulsion de son esprit, soit qu'il vous porte à méditer ses veritez ou à luy parler de vos necessitez spirituelles; qu'il vous fasse verser des torrens de larmes dans le souvenir de vos offenses; soit qu'il vous eleve à la contemplation de ses beautez ineffables, soit qu'il veuille que vous l'adoriez dans un silence profond, soit qu'il vous attire, & qu'il vous unisse à luy par les liens sacrez de son amour, soit qu'il vous favorise de ses lumieres celestes, soit qu'il produise en vous des affections saintes, soit qu'il y forme des resolutions pour vostre direction & vostre conduite particuliere, ou bien qu'il vous laisse en sa presence sans y rien faire autre chose que d'attendre dans une oisiveté bienheureuse ces différentes impressions qu'il opere selon son bon plaisir dans les ames qu'il possede. N'usez point de grands discours, de crainte que cette recherche de paroles étudiées ne vous remplisse de vaines images, & ne vous cause de la dissipation. Craignez toutes les distractions, quoy qu'elles ne vous soient pas imputées quand elles ne sont pas volontaires; & regardez comme un mal réel tout ce qui trouble l'œil de vostre attention dans ce temps

si precieux , & qui vous dérobe quand ce ne seroit que pour un instant , cet objet infiny que vous ne devriez jamais perdre de veüe.

Je ne m'appliqueray point , mes freres , à vous donner des Regles plus étenduës , car outre qu'il n'y a rien sur quoy on ait écrit & parlé davantage que sur la priere ; on peut dire que c'est une operation toute divine , qui s'apprend beaucoup plus par l'onction de Dieu que par l'instruction des hommes , & que l'Esprit saint en doit estre le Maillre & le Docteur , comme il en est la source & le principe.

QUESTION V.

Comment se peut-il faire qu'estant aussi fragiles que nous le sommes , nous puissions conserver la présence de Dieu , & vivre dans une priere continuelle ?

RÉPONSE.

QUAND les Saints nous ont enseigné que l'oraison d'un Solitaire doit estre continuelle , & qu'il estoit obligé de prier sans relâche , leur dessein n'a pas esté de nous dire qu'il devoit contempler Dieu d'une maniere si continuë , & dans une attention si actuelle , qu'elle ne souffrist jamais d'interruption. Ils sçavoient que cet état si invariable , & cette immobilité si constante convenoit aux Anges plûtoست qu'aux hommes ; & qu'outre cela , il y avoit dans les Monasteres des occupatious ordon-

nées de Dieu, qui demandoient une application si entiere, qu'elles retiroient necessairement les Freres de celles qu'ils avoient à cette majesté infinie, & leur en déroboient la vûë pour un certain temps; en sorte que pour le dire ainsi, ils ne la confideroient plus en elle - mesme comme auparavant, mais par le milieu, & par l'entremise des creatures.

Le sentiment des Saints a donc esté, mes freres, qu'un Religieux pouvoit satisfaire à ce devoir de prier sans cesse, lors que la volonté de Dieu regloit toute sa vie; que son cœur estoit remply de son amour, qu'il se tenoit dans son ordre en toutes choses, qu'il n'avoit qu'un seul desir qui est celui de luy plaire; que dans toutes ses actions il le regardoit comme sa fin, & qu'il n'en entreprenoit pas une qu'il ne luy demandast, selon l'enseignement de saint Benoist, par d'instantes prieres qu'il y donnast sa benediction, & qu'il luy plût de l'achever; *In primis ut quidquid agendum Inchoas, bonum ab eo perfici instantissima oratione deposcas.* Quand un Solitaire observe cette exactitude, & qu'il vit dans cette pieté, on peut dire que toutes ses voyes sont saintes; que sa vie n'est rien qu'un sacrifice de louange, qu'il prie toujours; & que si Dieu dans ses differens exercices échappe quelquefois à son esprit, il le conserve dans la fidelité, & dans la disposition de son cœur.

In Prol. Reg.

Aug. in Psal.
34.

Saint Augustin dit qu'il n'y a point de langue qui sui se suffire à louer Dieu des journées toutes entieres :

entieres : mais que c'est le loier de bien faire tout ce qu'on fait. *Fac bene quidquid egeris & laudasti Deum.* Et que c'est par l'innocence de nos actions que nous devons rendre nostre priere continuelle; *In innocentia operum tuorum prepara te ad laudandum Deum tota die.* ... Et il dit ailleurs que nostre desir est nostre oraison; que si nostre desir n'est point interrompu, nostre oraison ne l'est point aussi. *Si continuum desiderium, continua oratio.* Que ce n'est pas en vain que l'Apostre nous ordonne de prier sans relâche; & que comme il n'est pas possible de fléchir les genoux, ny de se prosterner contre terre, ny de lever incessamment les mains au Ciel; Il y a aussi d'autres moyens de rendre nostre oraison perpetuelle. *Et alia interior oratio sine intermissione.* Ce moyen est le desir; quoy que vous fassiez, si vous le faites dans le desir de ce repos éternel, vous n'interrompez point vostre priere; & vous ne cessez point de prier, si vous ne cessez point de desirer. *Si non vis intermittere orare, noli intermittere desiderare.*

Ibid.

1o Psal. 37.

1. Ad Theff. 5.
17.

Ibid.

Ib

Fuf. Reg. 5.
Basil quest. 37.

Voila ce que dit saint Augustin en parlant de tous les Chrestiens; Et saint Basile s'adressant particulierement aux Solitaires, dit que tous les temps sont propres pour la priere; que l'on doit prier de bouche dans le travail; & que si cela n'est possible, il le faut faire de cœur, & glorifier le Seigneur, en s'entretenant d'Hymnes, de Pseaumes & de Cantiques; Qu'il faut joindre à cela des re-

» merciemens , pour reconnoistre la grace que Dieu
 » nous a faite de donner à nos mains la force d'agir,
 » & à nostre esprit la lumiere & l'intelligence ; & luy
 » demander qu'il fasse que nous n'ayons point d'au-
 » tre vûë , ny d'autre but dans nos occupations , que
 » celuy de luy plaire. C'est ainsi , continuë-t-il , que
 » nous empêchons la dissipation & l'égarément de
 » nos pensées , lors que dans chacune de nos ac-
 » tions nous demandons à Dieu qu'il benisse , &
 » qu'il conduise nostre travail ; que nous luy rendons
 » graces de la bonté qu'il a eüe de nous donner l'in-
 » dustrie , de nous y appliquer avec succès , & de n'y
 » avoir point d'autre fin que celle de sa gloire : Et
 » sans cela , comment seroit-il possible de concilier
 » nos occupations avec le precepte que l'Apostre
 » nous donne , de prier sans cesse , & de travailler le
 » jour & la nuit.

1 Ad Theff.
 5. 17.

Grad. 27. ait.
 67.

Saint Jean Climaque fait consister la priere
 continuelle d'un Solitaire , à avoir Dieu pour ob-
 jet & pour regle dans tous ses exercices , dans
 toutes ses paroles , dans toutes ses pensées , dans
 toutes ses démarches , & dans tous ses mouvemens ;
 & à ne faire rien qu'en sa présence , & avec une
 ferveur toute interieure.

Collat. 9. c. 5

Cassien dit que quand nostre ame sera établie
 dans la paix , & qu'elle sera entierement délivrée de
 tous les engagements , de toutes les passions char-
 nelles , & que nostre cœur sera attaché à Dieu
 par une application invariable , nous accompli-

rons ce precepte de l'Apoftr. Priez fans cefle, & levez en tous lieux vos mains pures.... Noftr ame eftant devenuë toute fpirituelle, & femblable aux Anges de terreftre qu'elle eftoit, tout ce qu'elle entend, tout ce qu'elle dit, & tout ce qu'elle fait, devient une oraiſon tres-pure & tres-veritable. Il dit ailleurs, que nous pratiquerons une oraiſon continuelle, lors que tout ce que nous defirons, tout ce que nous recherchons, tout ce que nous fouhaitons, tout ce que nous penſons, tout ce que nous voyons, tout ce que nous difons, tout ce que nous eſperons, ne fera que de Dieu.

QUESTION VI.

Eſt-il neceſſaire d'avoir un ſi grand ſoin d'eviter les diſtractions ?

R E P O N S E.

LE ſaint Abbé Moïſe dit qu'il faut qu'un Solitaire, ſ'il luy arrive de s'éloigner de Dieu par quelque diſtraction, ſ'afflige auſſi-toſt, & ſ'abandonne aux larmes & aux ſoupirs ; qu'il doit ſçavoir qu'il ſ'égare de ſon ſouverain bien, toutes les fois qu'il détache ſa penſée de cet objet, & croire qu'il commet une fornication ſpirituelle lors qu'il ceſſe meſme pour un inſtant de contempler ſon Sauveur ; afin que ſ'appercevant de cette ſeparation, il rappelle ſon cœur de ſon égarement, & retourne les penſées du coſté de ce but celeſte, en ſorte qu'il ne ſ'en ſepare jamais.

In parv. Reg.
qu. 23.

Saint Basile nous apprend que l'égarement & la dissipation de l'ame viennent du peu de soin qu'elle prend de s'occuper des choses necessaires : & qu'elle tombe dans la lâcheté & dans la paresse, quand elle est assez infidelle pour ne pas faire reflexion sur la presence de Dieu qui fonde les cœurs & les reins. Il dit ailleurs que si ceux qui sont devant les Princes & les Magistrats, & qui leur parlent, demeurent debout en leur presence avec beaucoup de crainte & de tremblement ; avec combien plus de frayeur devons-nous demeurer debout en la presence de Dieu , & n'avoir tout nostre esprit appliqué qu'à luy seul.

In Const. M.
c. 1.

In Epist. ad
Mon.

Nous lisons dans une Epistre que nous avons de saint Macaire , que les distractions dissipent les ames comme les vers reduisent en poussiere les vestemens.

Aug. in Psal.
85.

Qui est l'homme , dit saint Augustin , qui ayant commencé de parler à son amy , & voyant qu'il se détourne , qu'il ne veut pas luy répondre , & qu'il le quitte pour s'entretenir avec un autre , n'ait peine à souffrir qu'on le traite de la sorte : Et quel juge pourroit endurer qu'après luy avoir demandé audience , & avoir désiré qu'il se mist dans son siege pour vous entendre , vous le laissiez dans le moment mesme , pour vous entretenir avec quelqu'un de vos amis. Cependant Dieu souffre que les ames de ceux qui le prient soient remplies de tant de pensées differentes ; Je

laisse à part les méchantes pensées qui sont ennemies de Dieu, c'est assez qu'elles soient inutiles pour qu'on les considère comme injurieuses à la Majesté de celui avec lequel vous parlez; quand vous lisez, Dieu vous parle; quand vous priez, vous parlez à Dieu.

Saint Jean Climaque dit que, comme un Roy Grad. 28. art 58. de la terre auroit une extrême aversion d'un de ses sujets qui estant en sa présence, au lieu de luy parler avec respect, détourneroit son visage pour s'entretenir avec ses ennemis, de mesme Dieu a une extrême aversion pour celui qui se tenant en sa présence par la priere se détourne volontairement de l'attention qu'il y doit avoir, pour s'entretenir en soy-mesme de pensées mauvaises ou indifferentes.

Saint Gregoire dit que quelque soin qu'apportent les élus de Dieu pour exciter la vigilance du cœur dans la priere; Le demon fait ce qu'il peut pour les distraire, & croit avoir beaucoup gagné sur les gens de bien, quand il a esté le maistre de leur pensée mesme pour un moment. Mais ce que dit ce grand Saint sur ce mesme sujet est tout-à-fait remarquable; Dieu tout-puissant, dit-il, qui ne considère pas comme un mal peu considerable, les pensées incertaines & flottantes de l'esprit humain, chastie ces égaremens du cœur, en l'abandonnant, *Divagationes cordis derelinquendo dijudicat.* Cap. 2. lib. 19. in c. 28. Job.

Si vous entrez, mes freres, dans ces sentimens autant que vous le devez, vous n'aurez garde de considerer les distractions comme des accidens passagers & de peu de consequence; Mais vous les éviterez avec tous les soins & les efforts possibles; vous leur fermerez toutes les portes & toutes les entrées; vous les regarderez comme des écueils dans le cours de vostre navigation; & vous n'en aurez jamais que de celles qui peuvent échapper à vostre fragilité, & à vostre impuissance.

Se distraire de Dieu quand l'égarement est volontaire, n'est autre chose que de quitter le Createur pour chercher & pour suivre la creature; C'est se détourner de luy pour se tourner vers elle; & cela n'arrive jamais que l'on ne donne à la creature dans le fonds de son cœur une preference secrète. Car quoy que l'on puisse dire, on ne laisse jamais Dieu, que parce qu'il y a quelque chose dans la creature qui nous attire, & qui nous plaît davantage; que dans ce moment elle nous est ou plus agreable ou meilleure, & que nous nous figurons que nous y trouverons ce que nous ne trouvons point dans le Createur.

Vous devez sçavoir, mes freres, que l'on peut considerer les distractions en deux manieres; les unes sont involontaires & surprennent les élus de Dieu, mesme dans la ferveur de leurs prieres, & lors qu'ils s'efforcent davantage de se conserver

dans sa presence ; elles ont pour principe ou la fragilité de la nature , l'envie ou les suggestions du Demon , ou une conduite de Dieu , qui pour humilier ou pour exercer ceux qui le servent , permet qu'ils tombent dans ces sortes de défaillances ; Et quoy que dans tous ces cas elles soient souvent exemptes de peché ; ces saintes ames qui ne veulent vivre que pour JESUS-CHRIST , qui comptent pour perdu tout ce qui ne sçauroit contribuer à gloire , & qui sçavent que ces sortes de distractions , quand elles sont negligées , causent par des consequences necessaires des dommages irreparables , s'affligent de leur malheur , & font ce qu'elles peuvent pour satisfaire par leurs larmes & par des gemissemens pour des fautes qu'elles n'ont point commises.

C'est ce qui faisoit dire à saint Augustin en parlant de ces égaremens involontaires ; Mais quoy , faut-il desespérer du salut des hommes , & croire que ceux qui dans la priere tombent par surprise dans quelques distractions , soient perdus ? Si nous disons cela , mes freres , je ne vois point quelle esperance nous peut rester : mais puisque nous devons esperer en Dieu , disons-luy : répandez , Seigneur , de la joye dans l'ame de vostre serviteur , puisque je l'éleve vers vous autant qu'il m'est possible.

In Psal. 35.

Psal. 35. 4.

Saint Jerôme penetré de douleur , se récrie sur le mesme sujet : si je n'avois point de foy , je ne

Adversus. in diabo. Lucif.

prierois point ; mais si j'avois une veritable foy, je purifierois ce cœur par lequel on voit Dieu ; je frapperois ma poitrine de mes mains ; j'arroserois mes jouës de mes larmes ; tout mon corps seroit faisi d'une sainte horreur ; la pâleur seroit peinte sur mon visage ; je me jetterois aux pieds de mon Dieu ; je les tremperois de mes pleurs ; je les esfuyerois avec mes cheveux ; je m'attacherois au tronc de la Croix , & ne la quitterois point que je n'eusse obtenu le pardon de mes pechez : Mais maintenant il arrive souvent durant que je fais ma priere , ou que je me promene dans des galleries, ou que je compte l'interest de mes revenus, ou que me laissant emporter par des pensées deshonnêtes, je passe dans mon esprit des choses que l'on ne sçauroit dire sans rougir. Où est ma foy dans cette conduite ? Est-ce ainsi que Jonas a prié dans le ventre de la Baleine , ou les trois Enfans dans la fournaise , ou Daniel parmy les lions , ou le Larron sur la croix ?

Et saint Gregoire dit que les cœurs de ceux qui sont à Dieu, sont dans une sollicitude continuelle, & qu'ils ressentent des afflictions vives, lors qu'ils se voyent troublez par les moindres de ces agitations. *Semetipfos graviter, vel pro levi motu excessivis affligunt.* Qui peut assez comprendre, s'écrie ce Saint, le grand nombre des fautes que l'on commet par les pensées vagabondes & inconstantes auxquelles on s'arreste. On peut assez éviter les actions

Lib. 2. Moral.
c. 24.

Idem. lib. 24.
Moral. cap. 7.

actions du peché, mais il n'y a rien de si difficile que de garantir son cœur des pensées mauvaises & inutiles : Cependant il est écrit mal-heur à vous Mich. 2. 1. qui vous entretenez des pensées inutiles ; Voilà le sujet de la crainte des plus justes.

Pour les distractions qui sont volontaires, que nous nous procurons avec dessein & avec détermination ; on ne peut les regarder que comme des effets de l'insensibilité & de la dureté de nos cœurs, du peu de respect que nous portons à la Majesté de Dieu, & de l'indifference que nous avons pour nostre salut. Elles sont plus dangereuses que l'on ne pense ; Elles ont une malignité cachée, & à moins que l'on n'y apporte des remèdes prompts & puissans, elles infectent nos ames, & se répandent sur tout le corps de nos actions ; Elles ne sont jamais seules, & on peut les comparer à ce cercle qui se forme dans l'eau, & qui venant à se multiplier en produit une infinité d'autres par des agitations successives. Elles se presentent en foule & commençant par obscurcir l'entendement, elles gagnent ensuite la volonté & la rendent languissante. Elles affoiblissent les fonctions de l'esprit ; elles font qu'il devient paresseux à prier, qu'il ne trouve Dieu dans l'oraison qu'avec peine ; & qu'il le perd aussi-tost qu'il l'a trouvé. Elles font qu'il est sans attention dans le chant des Pseaumes, qu'il ne rapporte aucun fruit de ses prieres ; elles le remplissent d'inutilitez, & par

des suites presqu'inévitables, elles le jettent dans l'abbatement & dans le dégoût de sa profession. Enfin elles déreglent tout l'estat de sa vie, elles le mènent aux portes du desespoir; & après que par des chûtes différentes elles l'ont fait tomber dans tous les vices de l'esprit, il n'y a point d'excès dans lequel il ne se plonge.

Voilà les effets ordinaires que les distractions operent dans ceux qui les veulent entretenir, qui les aiment ou qui les négligent. Ce sont-là les desolations qu'elles causent dans ces ames ingrates qui perdent sans remors & sans regret la veuë de cette beauté infinie dont le seul regard devoit faire toute leur consolation. Et comme ils se sont volontairement détournés du Dieu de la paix, il est juste qu'ils demeurent dans la confusion & dans le trouble, jusqu'à ce que pour les punir du peu de soin qu'ils ont eu de le conserver; il les prive pour jamais par une condamnation irrevocable, du bon-heur de sa presence. *Ultra nescientur à Deo qui Deum scire noluerunt.*

S. Aug. homil.
16. inter 50.

Pour ceux que ces dissipations n'ont pas porté dans ces extrémités si funestes, leur condition n'est guere meilleure. Les uns vivent sans réflexion dans l'insensibilité; suivant comme des insensés les mouvemens & la vanité de leurs pensées: Les autres sont la proye de leurs inquietudes, & le joiët de leurs imaginations; leurs ames sont comme ces terres arides sur lesquelles la pluye ny

la rosée ne tombent jamais, le Ciel est de bronze pour eux, toutes leurs voyes sont pleines d'épines & de ronces. *Contritio & infelicitas in viis eorum.* Psal. 13. v. 3. Ils changent de situation dans tous les momens, sans pouvoir en trouver une qui les contente; Enfin ils passent & finissent malheureusement leur vie en cherchant hors de Dieu le repos que toutes les creatures ensemble ne sçauroient leur donner.

Je souhaite que ces veuës si déplorables & si utiles tout ensemble vous donnent de l'éloignement de tout ce qui peut vous distraire de Dieu. Dites, mes freres, aux creatures que si elles ont quelque bonté & quelque beauté, elles la tiennent de celuy qui est plus beau qu'elles, plus excellent, & par consequent plus aimable. *Pulchrior est ille qui fecit.* Aug. Ou plutôt récriez-vous avec le Prophete; Seigneur, ceux qui se separent de vous periront: Vous avez réduit en poussiere tous ceux qui ont serui les creatures au prejudice de la fidelité qu'ils vous devoient: Mais pour moy je ne connois de bon-heur, ny dans l'un ny dans l'autre monde, que celuy de m'attacher à vous par des liens inseparables. *Ecce qui elongant se à te peribunt, perdidisti omnes qui fornicantur abs te: mihi autem adherere Deo bonum est, ponere in Domino Deo spem meam.* Psal 73. v. 27. & 28.

Si cette obligation d'estre attaché inviolablement à Dieu, c'est à dire, de ne le perdre jamais de dessein & avec une volonté déterminée, vous

paroist d'une grande étendue : il vous a donné de grands moyens pour vous en faciliter l'accomplissement. Il vous a separez du monde qui est la source & le siege de la dissipation. Il vous a renfermez dans la solitude, comme s'il vous avoit entourez d'un rempart pour faire que vous soyez inaccessible à tout ce qui pourroit vous retirer de son ordre, de sa main & de sa presence. Il vous a donné la loy du silence, de crainte que vous ne perdiez dans la frequentation mesme de vos freres, ce que vous avez gagné en renonçant au commerce des autres hommes : Il a reglé jusqu'au moindre instant de vos vies ; il les a remplies d'exercices & d'occupations dont il n'y a pas une seule qui ne vous parle de luy ; Enfin il vous a donné des Superieurs qui veillent sur vous, & qui vous excitent incessamment pour empescher que vos yeux ne se ferment, & que vous ne tombiez dans cet oubly & cet assoupissement dont parle le Prophete. *Dormitavit anima mea præ tædio.*

Psal. 118, v. 28.

Mais souvenez-vous, mes freres, que tous ces avantages ne vous serviront de rien, & que vous trouverez le monde & sa dissipation dans le fonds de vos Cloistres, si vous avez la moindre part aux choses qui s'y passent ; si vous n'en détruisez entierement en vous les sentimens, les inclinations, les maximes, & mesme le souvenir ; & si vous ne vous resserrez dans les bornes étroites de vostre profession. Vous sçavez que le peuple de Dieu

après avoir esté délivré de la captivité de l'Egypte, & conduit au travers de la mer rouge par des prodiges & des signes éclatans, rencontra sa perte dans le milieu du desert qui devoit estre son asyle.

Prostrati sunt in deserto; Et que de tant de milliers d'ames, deux seulement au jugement de Dieu se trouverent dignes de l'effet de ses promesses.

1. Corinth. c.
10. v. 5.



CHAPITRE XII.

De la Penitence.

SA DIVISION.

C E que la predication est à l'Apostolat, la confession de la Foy de JESUS-CHRIST au martyr; la Penitence l'est à la vie solitaire: Et comme l'Apostre est destiné de Dieu pour annoncer ses veritez, le Martyr pour les défendre par l'effusion de son sang; le Solitaire doit aussi les honorer & les soutenir par ses souffrances: Mais comme la penitence d'un Religieux tire son institution, sa force & son merite de la penitence de JESUS-CHRIST, il faut aussi qu'elle en soit un retracement parfait, & une imitation fidelle; Et quoy que, selon l'Apostre, tous les Chrestiens doivent le suivre dans ses souffrances, s'ils veulent le suivre dans sa gloire. *Si tamen compatimur ut & conglorificemur.*

Rom. c. 8. v.
17.

Cependant c'est l'avantage & la prerogative des Moines; c'est ce qui les regarde principalement dans la vie de JESUS-CHRIST, c'est à eux preferablement aux autres hommes qu'il presente le Calice de sa Passion; & bien qu'il soit écrit que tous les pecheurs de la terre, c'est à dire tous les hommes, doivent y boire après luy. *Bibent omnes peccatores terra.* Neanmoins le partage des Reli-

Psal. 34. v. 9.

gieux, ou plutôt leur bonheur, est de souffrir pour JESUS-CHRIST, comme JESUS-CHRIST a souffert pour eux.

C'est ce qui a fait dire au saint Abbé Pynufe dans Cass. In Rit. lib. 4. c. 34. Cassien ; que le renoncement & l'engagement d'un Solitaire n'est autre chose qu'un témoignage public qu'il rend devant tous les hommes qu'il est crucifié, & qu'il est mort. . . Qu'il doit examiner ce que c'est que la Croix de JESUS-CHRIST, & qu'il faut qu'il retrace dans toute la suite de sa vie, l'estat auquel il estoit estant attaché à la Croix ; afin que selon la parole de David, perçant nostre chair par la crainte du Seigneur comme par des cloux, nous tenions toutes nos volonte & nos desirs non plus assujettis à nostre concupiscence, mais attachez à la Croix & à la mortification. Psal. 118. v. 110.

Ainsi pour sçavoir quelle doit estre la penitence des Solitaires, il faut considerer quelle a esté celle de JESUS-CHRIST. Entre un grand nombre de circonstances que nous pourrions en rapporter, il suffit dans nostre dessein d'en remarquer une ; Sçavoir que JESUS-CHRIST pour contenter cette ardeur extrême qu'il avoit d'honorer par ses souffrances la Majesté de son Pere, voulut y contribuer de l'homme tout entier : Et ce fut pour cela qu'il abandonna son corps à la rigueur des supplices, aux travaux de la penitence, à une vie laborieuse ; & son ame à toutes sortes d'oppro-

bres & de confusions. Nous ſçavons quels ont eſté ſes jeûnes, ſa ſolitude & ſon ſilence, puis que nous liſons dans l'Écriture qu'au ſortir de ſon bapteme, il entra dans le Deſert, qu'il y fut quarante jours dans un jeûne perpetuel, & ſans autre compagnie que celle des beſtes ſauvages & des ſaints

Marc. c. 1. v. 13. *Anges, Eratque cum beſtiis, & Angeli miniſtrabant illi.* Ses veilles nous ſont auſſi connuës, auſſi-bien que ſes grandes fatigues: L'Écriture nous apprend

Luc. c. 6. v. 12. qu'il paſſoit les nuits en oraiſon. *Et erat per noctans in oratione Dei;* & que ſa laſſitude l'obligea de ſe

Joan. c. 4. v. 6. reposer, *Jeſus ergo fatigatus ex itinere ſedebat.* ..

Nous ne pouvons ignorer que ſa pauvreté ne luy ait fait endurer des neceſſitez exceſſives, puis qu'elle a eſté ſi grande qu'il a manqué, comme il nous le dit luy-mefme des choſes que la nature ne reſuſe pas aux oyſeaux, ny aux beſtes du Ciel & de la terre. *Vulpes forneas habent, & volucres cæli nidos, filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.*

Matt. c. 8. v. 20.

Et pour ce qui eſt des peines d'eſprit & des afflictions qu'il a endurées, nous ne pouvons les

Luc. c. 19. v. 41. ignorer, quand nous liſons dans l'Écriture; qu'il a verſé des larmes ſur les malheurs de Jeruſalem, &

Joan. c. 12. ſur la mort de Lazare; qu'il a gemy dans la guerison de cet homme ſourd & muet dès ſa naiſſance;

Marc. c. 7. v. 34.

Luc. c. 8. v. 12. qu'il a ſoupiré ſur la dureté & ſur la malice des Phariſiens qui eſtant inſenſibles à tant de miracles qu'ils luy voyoient faire luy demandoient de nouveaux prodiges; Et ſçachant que ſa paſſion luy a

Matt. c. 16. v. 21. eſté

esté incessamment presente par le soyn qu'il a eu d'en parler en tant d'endroits de sa vie.

Id. c. 17 v. 12.
21. 22.
Luc c. 9. v 31.

Nous ne pouvons non plus douter qu'il n'ait eu devant les yeux la rigueur des jugemens de Dieu son Pere; lors qu'il s'est écrié par la voix de son Prophete; Mon Dieu! mon Dieu! regardez-moy! Pourquoy m'avez-vous abandonné? *Deus, Deus meus! respice in me; quare me dereliquisti?* Et que peu de temps avant sa passion, il luy dit de sa propre bouche, le cœur rempli d'amertume & de tristesse, Mon pere, faites, s'il est possible que ce Calice passe & s'éloigne de moy. *Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste.*

Psal. 21.

Matt. c. 26. v. 39.

Et touchant ses abaissemens & ses humiliations, elles ont esté continuelles; il a vécu au milieu d'un peuple ingrat qui sans respecter ny la sainteté de sa personne, la sagesse de sa conduite, ny la verité de sa doctrine, l'a traité d'insensé, de demoniaque & d'imposteur.

C'est de là que l'on infere, mes freres, que la penitence d'un Solitaire doit estre interieure & exterieure; Qu'il faut que l'ame en soit affligée comme le corps, & qu'il joigne à la mortification de l'esprit celle des sens; c'est à dire qu'il vive tout ensemble dans une sainte tristesse, dans une humiliation profonde, & dans une austerité rigoureuse.

Ainsi vous ne vous tromperez point, mes freres, quand vous ferez consister la penitence interieure dans l'humiliation, la meditation de la mort,

les jugemens de Dieu, & la componction; Et que vous considererez la retraite, le silence, l'austerité dans la nourriture, le travail des mains, les veilles, la pauvreté, la patience dans les infirmités & dans les maladies, comme des vertus & des pratiques qui font l'essence & le fond de la penitence extérieure.

Des Humiliations.

QUESTION PREMIERE.

Par quel moyen un Religieux peut-il vivre en son Monastere dans la pratique des humiliations?

RÉPONSE,

CE sera par l'application d'un Superieur vigilant & charitable, qui aura soin de l'exercer par des reproches, des reprehensions vives, des paroles piquantes, des confusions publiques, par des travaux, par des occupations ravalées, & par tout ce qu'il estimera capable de contribuer à son abaissement.



QUESTION II.

Si les Religieux avoient acquis une grande perfection , comment pourroit-on les humilier & les reprendre sans se servir des fictions ou de mensonges ?

R E P O N S E.

IL y auroit bien des choses à vous répondre, mes freres, mais une des premieres & des principales, est qu'il y a tres-peu de Religieux de qui les actions, je dis les meilleures, ne soient defectueuses, & reprehensibles dans quelques circonstances.

Secondement, les Regles des saints Peres, comme par exemple celle de saint Benoit qui est presentement la plus étendue, qui entre dans le détail de la vie, qui détermine les moindres choses, & qui regle jusqu'aux mouvemens des yeux, s'observent difficilement avec assez de ponctualité, pour qu'il n'échappe pas à tous les instans quelque chose contre ce qu'elles prescrivent.

Troisiéme, Quand on aura une veritable idée de la vie & de la Profession Monastique, & telle que les Saints nous l'ont donnée; qu'on la regardera comme un crucifiement continuel, comme un engagement à imiter la perfection des Apôtres, & comme une image & un retracement de celle des Anges; En verité, mes freres, on ne

manquera pas de sujets pour humilier & pour confondre des Moines, tant qu'ils n'auront ny la mortification d'un crucifié, ny la sainteté des Apôtres, ny la pureté des Anges; Et il ne sera nullement besoin pour cela de recourir ny aux fictions, ny aux menfonges.

Quatrièmement, si la vie d'un Religieux se trouve si exacte de tous points qu'on n'y vit point de fautes réelles; il seroit aisé de se servir d'une action extérieure, & de luy donner le mauvais sens qu'elle peut avoir sans en examiner les motifs, & d'en prendre sujet de l'humilier. Un Religieux par exemple lira dans le Refectoire avec plus de gravité, plus d'emphase, plus de distinction, d'un ton de voix plus élevé que le reste de ses Freres; cela peut estre tres-simple & tres-innocent, & n'avoir aucun mauvais principe. Cependant un Supérieur peut avec fondement dire à ce Religieux qu'il lit comme un presomptueux, & comme un superbe; que son action tient plus de la suffisance & de la vanité d'un declamateur, que de la simplicité & de l'humilité d'un Moine; & y joindre des termes plus ou moins forts, selon qu'il juge qu'il y a plus d'avantage & plus d'utilité non seulement pour luy, mais encore pour ceux de ses Freres qui sont témoins de la reprehension.



QUESTION. III.

La pratique d'humilier les Religieux d'une manière vive & piquante, estant presentement si peu en usage, bien loin d'estre utile, n'y auroit-il pas du danger de s'en servir?

RÉPONSE.

CETTE pratique a toujors esté en usage dans les observances regulieres, lors qu'on y a vécu dans une discipline exacte; Et la Profession d'un Moine n'estant rien dans la verité, & dans l'opinion de tous les Saints qu'une abjection & une humiliation continuelle; on ne peut avec fondement condamner ces sortes de mortifications, & prétendre qu'elles ne soient ny necessaires, ny utiles pour la conduite des Cloistres.

Les vertus, comme vous le sçavez mes freres, s'acquierent, & se conservent par des actes; Dieu qui en est le principe, & qui les opere en nous par sa grace, n'a point voulu en cela changer l'ordre naturel des choses; l'humilité s'acquiert par les humiliations, comme la paix par la patience, la science par l'étude, à ce que nous apprend saint Bernard, *Humiliatio via est ad humilitatem sicut patientia ad pacem, sicut lectio ad scientiam; si virtutem appetis humilitatis, viam non refugias humiliationis, nam si non poteris humiliari non poteris ad humilitatem provehi.* Elle fait l'essence & le fond de

Bern. Ep. 87.

l'état monastique; Comment donc peut-on croire qu'un Moine veuille estre ce qu'il doit estre dans sa Profession, & ce que Dieu veut qu'il soit, s'il rejette & s'il neglige les humiliations qui sont les voyes seules par lesquelles il y peut arriver; puis qu'il est écrit que ceux que Dieu reçoit au nombre de ses enfans, se purifient dans les humiliations comme l'or & l'argent dans le creuset.

Ecclesiast. 2 5. *Quoniam in igne probatur aurum & argentum, homines vero receptibiles in camino humiliationis:*

On me dira que les personnes qui sont dans le monde, ont d'autres moyens pour devenir humbles que ceux des mortifications, & qu'il s'ensuit de là qu'elles ne sont pas nécessaires; J'avouë que les gens qui sont dans le siecle acquierent l'humilité par d'autres voyes que par celles des mortifications Religieuses, & qu'elle n'est point en eux l'effet de ces sortes d'exercices; Mais il faut demeurer d'accord que lorsque Dieu les veut sanctifier, & leur donner cette vertu fondamentale de la vie Evangelique, sans laquelle personne, à ce que dit l'Apôstre, ne le verra dans l'éternité; il prend un soin tout particulier de les exercer par d'autres mortifications proportionnées à leur estat; par des affaires fâcheuses, des pertes de biens, des embarras domestiques, des revers de fortune, par les infidelitez de leurs amis, par l'ingratitude de ceux qu'ils ont comblez de bienfaits, par des injures, par des outrages; Enfin les hommes avec les-

Ad Heb. 12. 14.

quels ils passent leur vie, sont des instrumens dont Dieu se sert pour les humilier; Et ils ont souvent plus de mortifications à souffrir dans le milieu du monde, & dans un seul instant, qu'il n'en peut arriver à un Moine dans la retraite pendant toute sa vie.

Les Monasteres sont des abris & des ports; comme l'on y est séparé de tout commerce, & qu'on n'y a nulle communication avec les gens du monde, on ne peut estre exposé à tous les accidens qui leur arrivent. Les differens événemens qui traversent leur vie ne regardent point les Solitaires; Ils vivent à couvert des tempestes & des agitations du siecle; la séparation mesme qu'ils gardent entr'eux par l'exactitude du silence, empesche jusqu'aux moindres émotions, & fait que leur tranquillité n'est jamais troublée.

Ils n'ont donc rien à souffrir ny de la part du monde ny de la part de leurs freres, avec lesquels comme dit saint Basile, ils conservent une parfaite intelligence; De quelque costé que vous les regardiez, vous les trouverez également exempts de contradictions, & rien ne se presente à eux qui leur en puisse faire la moindre: Ainsi leur condition seroit bien miserable, si un Superieur par une disposition charitable, n'avoit une application particuliere à leur procurer par toutes les voyes de mortifications & d'humiliations qu'il juge les plus utiles & les plus convenables, ce que Dieu opere

dans les gens du monde par les diverses rencontres que nous venons de remarquer.

Le cœur de tous les hommes est un champ d'une fécondité surprenante pour les mauvaises choses; l'orgueil y a poussé de profondes racines; elles s'y trouvent presque par tout, quoy que souvent elles soient imperceptibles; Quelque bonne que soit la semence que vous y avez jettée, ne vous y fiez pas: Pour peu que celui qui doit cultiver le champ, luy refuse son travail; & le secours de sa main, il ne fera pas long-temps sans se couvrir de ronces & d'épines; & il arrivera qu'un Solitaire dont la vie n'aura point esté exercée par les saintes pratiques des mortifications la passera toute entière dans une fausse sécurité, & sera dans sa cellule selon les paroles d'un grand Saint, un homme bouffy d'orgueil & de presumption, comme un dragon enflé de son venin dans sa caverne.

S. Joan. Clim.
Grad. 9. art.
23.

Enfin, mes freres, l'orgueil qui est justement ce qu'il y a de plus opposé à la condition d'un Moine, est une enflure qui ne guerit point si elle n'est piquée; Et comme la matiere n'en tarit jamais entièrement, il s'y forme incessamment de nouvelles tumeurs ausquelles quoy qu'on puisse dire on ne peut guere remedier qu'en se servant de la pointe des humiliations; Mais ce qui fait qu'elles sont presque toujourns necessaires, est que le mal renaist dans tous les temps & dans tous les âges; & que bien loin d'épargner ny la vieillesse ny la vertu,
il

il n'est jamais plus à craindre que lorsqu'elle est plus parfaite ; & c'est pour cela que le demon de l'orgueil se réjouit lorsqu'il voit multiplier les vertus.

S. Jean Clim.
grad. 21. art 3.

Cet usage donc est tres-saint, tres-utile, & tres-necessaire, il n'est devenu méprisable parmy les Moines que lorsqu'ils ont commencé d'avoir du mépris pour la bassesse de leur profession, & l'abjection de leur estat. Pendant qu'ils ont conservé la simplicité & l'innocence ils n'ont trouvé aucunes raisons pour le quitter ; & il n'y a eû que le peché & la cupidité qui leur ait ouvert les yeux & qui les ait portez à condamner ce qui n'estoit pas condamnable.

En un mot, mes freres, mettant à part toutes autres raisons, il suffit de dire qu'il n'y a rien qui soit plus selon les regles de l'Evangile, que de trouver des voyes saintes & innocentes d'humilier les hommes ; que rien ne les rend plus conformes à JESUS-CHRIST, dont la vie n'a esté qu'une suite d'humiliations ; rien qui soit plus étably par ses instructions & par son exemple ; ny qui soit plus autorisé par la pratique des saints Moines, & par toute la tradition Religieuse.

Je suppose qu'un Superieur doit se conduire dans les mortifications d'une maniere prudente, charitable ; avec distinction des temps, des choses & des personnes ; & en exclure les emportemens, les violences, les paroles indecentes, les railleries,

& de semblables excès, qui peuvent se rencontrer en des humiliations indiscrettes.

Enfin condamner cette conduite, c'est autoriser l'immortification des mauvais Moines, & l'inapplication des Superieurs negligens. Ce seroit maintenir les premiers dans l'indépendance, & favoriser les autres dans l'éloignement qu'ils ont de se donner les peines & les soins necessaires pour rendre leur direction utile; & ainsi attaquer la vie Monastique dans ses fondemens.

QUESTION IV.

Que faut-il répondre à ceux qui disent, que veritablement cette pratique a esté en usage parmy les Peres d'Orient, mais que l'esprit en estoit violent & emporté; Qu'ils n'estoient pas exacts à garder les regles de l'honesteté, & de la moderation, & qu'ils se laissoient aller aisément à des excés: Mais que presentement elle n'a plus de lieu; & que les Occidentaux l'ont rejettée, parce qu'estant plus moderez & plus retenus, ils ne pouvoient pas s'accommoder d'une telle conduite?

RÉPONSE.

C'EST une chose surprenante, mes freres, qu'on demeure d'accord que les mortifications & les humiliations ont esté en usage parmy les saints Peres d'Orient, & qu'on pretende détruire tout ce que les documens & les exemples de

ces grands Saints doivent avoir d'autorité , en leur attribuant des déreglemens , des excés , & des emportemens dont ils n'estoient point capables ; C'est oster à l'Eglise l'édification qu'elle a trouvée jusqu'icy dans la vie , & dans les actions de ces grands hommes. Ils l'ont soustenuë par leur sainteté , par leurs mortifications , par leur douceur , par leur patience , par leurs prieres , par leur sagesse , & ils l'ont éclairée par leur doctrine.

L'Eglise les a regardez comme des Anges visibles , établis de Dieu pour sa conservation , & pour sa défense ; Elle n'a rien de plus grand & de plus Saint à nous proposer tous les jours que leur exemple : ce sont des hommes extraordinaires dont le monde n'estoit pas digne ; & c'est à eux que l'Occident doit la connoissance de la profession Monastique , & toute la gloire & l'utilité qu'elle en a tirée.

Tout cela ne convient gueres à ce jugement defavantageux qu'on porte sur leur conduite ; & je ne sçaurois comprendre qu'on ne fasse aucune difficulté d'attribuer à des inclinations mal réglées de la nature , du temperament , & à des dispositions humaines & vicieuses , ce qui n'a pû estre en eux que l'effet d'une inspiration toute celeste , du mouvement de la grace , & l'operation du saint Esprit.

Pour moy j'avouë que quand je n'aurois point d'autres raisons , il me suffiroit pour me persuader

que la pratique des humiliations est sainte, utile, & mesme necessaire; de sçavoir qu'elle a esté instituée & conservée si religieusement par ces grands Saints qui ayant la charité, la lumière & la pureté des Anges, n'avoient rien d'humain que la figure; que Dieu a suscitez pour nous donner les preceptes & les regles de la vie Solitaire, & qui en ont eû par consequent l'esprit & la verité plus que les autres hommes.

Car pour ce qui est de cet esprit vehement & emporté que l'on veut estre le caractère des Grecs & des Orientaux; je ne pense pas qu'on en puisse remarquer les moindres traits dans la conduite des saints Athanasés, des Basiles, des Chrysoftomes, des Antoinés, des Palemons, des Pacômes, des Euthimes, des Juliens Sabas, des Ignaces, des Jean Climagues, & de tant d'autres; quoy qu'ils ayent eû dans les rencontres tout le zele, la vigueur & la fermeté qui leur estoit necessaire.

On dira peut-estre que la grace de JESUS-CHRIST les avoit effacez, & n'est-ce pas cela mesme qu'on doit penser des autres saints Peres & Solitaires d'Orient, lesquels estant entierement morts au monde, comme s'ils n'en eussent plus esté, se sont acquis le droit de pouvoir dire avec l'Apostre. *Vivo ego, jam non ego vivit vero in me Christus*; Et certes il n'y a rien de moins juste, & de moins permis, que de vouloir sur quelques faits extraordinaires, qui peuvent se rencontrer dans

l'histoire Monastique, tirer des conséquences contre la sainteté de tout le desert.

Il faut avouer qu'on a pû s'appercevoir de ce pretendu caractere, dans les factions, les emportemens, les intrigues & les violences des Eusebes de Nicomedie, des Georges, des Patrophiles & des Theophiles; mais de l'étendre jusqu'à ces personnes sacrées, & à ces hommes tout divins; c'est à quoy les veritables Chrestiens, & les amateurs sinceres de la Croix de JESUS-CHRIST auront peine à souscrire; Ce seroit decréditer ce qu'il y a de plus éclatant dans leur vie; & mettre des armes à la main des ennemis de la penitence pour en combattre les monumens les plus illustres.

Car que pourroit-on dire ou penser de la solitude d'un saint Paul; des gemissemens & des larmes d'un saint Arsene; de l'abstinence d'un saint Macaire; de la penitence d'un saint Simeon Stylite, & de tant d'actions remarquables du celebre Monastere des penitens; sinon que ce sont des effets d'une imagination échauffée & des conduites de gens qui se portoient à des excés par l'impetuosité de la nature & la violence du temperament.

Saint Benoist, mes freres, par les sentimens duquel vous devez vous conduire, les loüe, les admire, ne trouve rien de plus sanctifiant que la lecture de leurs actions & de leur vie; & porte ses disciples à les imiter comme leurs Superieurs & leurs Maîtres. *Quis liber sanctorum Catholicorum* Reg. c. 73.

patrum hoc non resonat ? ut recto cursu perveniamus ad creatorem nostrum , nec non & collationes patrum , & instituta & vita eorum ; sed & regula sancti patris nostri Basilii : quid aliud sunt , nisi beneviventium , & obedientium Monachorum exempla , & instrumenta virtutum ?

Pour les Occidentaux , mes freres , il est aisé de dire qu'ils ne sont pas capables de ces pratiques d'humiliations ; mais on auroit peine à le prouver. Saint Benoist qui a eu l'esprit de Dieu ; & que sa Providence a fait naître pour le répandre dans tout l'Occident , n'a pas esté de cet avis ; sa regle est toute pleine de maximes & d'instructions contraires. Ces paroles , par exemple , *In ipsa obedientia duris & contrariis rebus , vel etiam quibuslibet irrogatis injuriis tacita conscientia patientiam amplectatur.* Contiennent , selon saint Bernard , un commandement formel , dont l'observation est indispensable. Cependant comment pourra-t-on acquiescer les dispositions nécessaires pour l'exécuter ? On dira peut-estre que c'est par la priere , parce qu'on obtient tout de Dieu par l'Oraison. J'avouë que cette voye est admirable pour obtenir la grace de le mettre en pratique : mais il est nécessaire d'y joindre l'exercice. On obtient la grace de la temperance par l'Oraison ; mais ce n'est pas par l'Oraison qu'on exerce la temperance ; Il en est de mesme de l'humilité , comme nous l'avons déjà remarqué. Cependant le monde ne donne aucune

Ben. in regl.
c. 7. 4. grad.
de homil.

De præc. &
disp. cap. 1.

occasion aux veritables Moines de pratiquer ce precepte, parce qu'ils n'ont plus de commerce avec luy; Et comme ils ne sont gueres moins separez de leurs Freres, vivant avec eux dans un silence exact & une paix profonde, ils ne peuvent avoir aucun sujet ny d'en souffrir, ny de s'en plaindre. Ainsi ils n'auront jamais matiere d'exercer cette vertu, ny de pratiquer ce precepte. Ils seront humbles dans la speculation & dans l'imagination, sans jamais en produire un seul acte en toute leur vie, à moins que le Superieur avec la charité d'un Pere & d'un Pasteur, ne leur en fasse naistre les occasions & les rencontres. C'est ce qui a fait que saint Benoit qui n'ignoroit pas, non plus que S. Augustin, que tout peut estre faux dans ceux qui croient penser serieusement à leur salut; qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de se tromper dans la vûe de ses œuvres; & que l'humilité seule est exempte de ce mécompte, à cause qu'elle vient purement de JESUS-CHRIST, a étably par ce precepte des moyens certains pour l'acquérir; on trouve assez de longues Oraisons, d'instructions Chrestiennes de reglemens de vie, mais la veritable & sincere humilité est quelque chose de tres-rare.

In Psal. 31.

Quoy que l'autorité toute seule de saint Benoit soit suffisante pour prouver que les Occidentaux ne sont pas si peu capables de ces saintes pratiques qu'on se le veut imaginer; il n'est pas difficile de le justifier par toute la tradition Religieuse; & si

nous en avons le loisir , mes freres , on rapporteroit sur ce point-là , & dans tous les temps , une foule d'actions , & une multitude innombrable de faits & d'exemples , auxquels il ne seroit pas possible de resister ; nous en remarquerons seulement quelques-uns.

Hist. de la re-
for. des Carm.
d'Esp.

Dans le siecle passé , sainte Theresé entreprit le rétablissement de l'observance des Carmes. Dieu qui luy avoit inspiré ce dessein , la favorisa de tant de benedictions , qu'on vit renaître dans ces derniers temps , & dans la caducité du monde , l'esprit & la ferveur du premier âge de l'Eglise. L'ordre Monastique recouvra sa premiere vigueur ; & ces nouveaux Solitaires égalèrent , ou peu s'en faut , les austeritez & les mortifications des anciens ; On vit parmy eux des hommes innocens enchaînez comme des criminels , traitez comme des bestes , prosterner dans la boüe & dans les places publiques , repris avec aigreur pour des actions qui meritoient des loüanges ; frappez publiquement de disciplines jusqu'à répandre le sang en abondance ; on vit de saintes filles qui sembloient n'avoir rien de propre pour ces exercices de penitence (si l'on eust seulement consideré leur jeunesse & leur naissance) embrasser les mesmes austeritez & les mesmes humiliations ; on les a vûës , dis-je , foulées aux pieds , emprisonnées , privées pendant quelques temps des habits de la Religion pour des fautes qui paroïssent tres-legeres.

L'Obser-

L'Observance de saint François est aussi toute pleine de ces saintes pratiques ; & ce grand Saint les jugeoit si nécessaires & si utiles qu'il obligeoit ses Freres à luy faire des reproches injurieux , & à luy dire des paroles offensantes.

S. Bonav. in
vita S. Francis.
c. 6.

On lit que saint Philippe de Neri reprit publiquement un de ses Confreres qui preschoit, l'accusant d'estre superbe , au milieu de son auditoire.

In vit. Ph. N.

On voit mille semblables exemples dans l'Institution des Peres Jesuites , & des autres Observances.

On voit dans la vie de saint Bernard que son oncle & ses freres qui estoient des Saints, craignant que les miracles qu'il faisoit ne causassent en luy quelque élevation , & quelque sentiment de vaine gloire, l'humilioient par des paroles piquantes, & le traittoient d'une maniere si dure que cet homme , tout patient & tout saint qu'il estoit, ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes, ce que l'Historien attribue à la seule charité de ses Freres.

Vit. S. Ber. 1.
l. c. 9.

Je vous en diray un exemple plus ancien tiré de la vie de saint Odon Abbé de Clugny. Ce saint estant encore jeune fut proclamé dans le Chapitre d'une action dans laquelle il n'avoit point failli ; ses excuses ne furent point écoutées ; on le reprit avec beaucoup de severité , & son Abbé qui estoit saint Bernon fit semblant de se mettre en colere & mesme luy défendit sous peine d'excommunication , de luy demander pardon , comme la

Ex lib. r. vit.
D. Dom. Abb.
Cluniae in bi-
bliot. Clun. co-
lumna. 26. 28
27.

Regle y oblige , lors qu'on est tombé en quelque faute : C'est ce que fit ce Superieur si charitable, & si sage pour éprouver l'humilité & la patience de son disciple. *Abbas autem volens probare patientiam ejus, finxit se irrasci, & protulit sententiam excommunicatione connexam, ut illa die ei ultra veniam non peteret.*

En voila trop , mes freres , pour mettre à couvert les Occidentaux du tort qu'on leur veut faire , & pour les défendre du jugement qu'on porte contre eux. Ils ne rougissent pas si aisément qu'on pourroit se le persuader des ignominies de la croix ; & ils n'ont pas tant d'éloignement d'imiter les humiliations & les opprobres de JESUS-CHRIST. En verité ce seroit avoir des pensées bien basses de la toute-puissance de sa grace ; ce seroit s'en former des idées bien au dessous de ce qu'elle est en effet , & luy donner des bornes bien étroites, que de la faire dépendre de quelques dispositions naturelles , & de l'assujettir à des qualitez de temperament. Je sçay qu'il y en a qu'elle ne change point , & qui demeurent après la conversion des pecheurs , ce qu'elles estoient auparavant : Mais cela arrive lors qu'elles n'en peuvent empêcher ny l'effet , ny le progrès , ny les impressions. Un homme moderé ne perd point sa douceur , non plus qu'un homme prompt sa vivacité naturelle ; & quoy que le zele de l'un soit plus vif & plus ardent que celui de l'autre , la vertu & la sainteté en peut

estre égale : Mais quand on dira que les Occidentaux sont incapables de souffrir les humiliations ; peut-on se figurer autre chose , sinon que ce sont des nations fieres & hautaines , des peuples superbes & arrogans , dont le cœur ne peut estre ny abaissé , ny dompté par la grace ? Et pour dire quelque chose qui nous convienne ; si les Occidentaux sont tels qu'on se le veut figurer , ils ne sçauroient estre de veritables Moines , ny de parfaits Solitaires : puisque les Saints de toutes les nations conviennent dans ce sentiment , que celuy qui n'est pas préparé à souffrir les opprobres & les injures en paix , & mesme avec actions de graces , n'est pas digne de porter le nom & l'habit de Solitaire.

On dit encore que les exercices des humiliations ont esté abolis ; il est vray qu'ils ont esté negligez & interrompus dans la suite des siècles ; mais il faut sçavoir par qui , & comment ces changemens sont arrivez. Cela s'est fait , mes freres , dans l'affoiblissement de l'état monastique , & par les enfans qui commençoient à degenerer de la vertu & de la simplicité de leurs peres. C'est ainsi que l'abstinence de la viande , l'exactitude du silence , & de la solitude , le travail des mains & quantité d'autres pratiques se trouvent détruites par la corruption des temps ; parce que les Moines se sont laissez d'une discipline si sainte & si exacte. Ce n'est donc pas au défaut de la loy qu'il faut attribuer ce changement , mais à la negligence & au relâche-

ment des Moines; Et ce qui est digne d'estre remarqué; c'est que toutes les fois qu'on a institué quelque Observance Monastique, ou qu'il s'est fait quelque reformation dans les anciennes; lors que les Saints y ont esté appliquez par l'ordre de Dieu; on n'a jamais manqué de reprendre ces sortes de pratiques; non seulement parce qu'on les a jugé nécessaires pour établir une regularité parfaite: mais à cause qu'elles naissent aussi naturellement du zele & de la ferveur des ames qui sont entièrement consacrées au service de JESUS-CHRIST, que nous voyons les étincelles & les flâmes naistre & sortir du feu par l'activité duquel elles sont produites: Et il n'est pas possible qu'un Solitaire ait l'esprit de sa vocation, & qu'il aime JESUS-CHRIST comme il le doit aimer, qu'il n'ait une soif ardente, ainsi que dit S. Jean Climaque, de tout ce qui peut davantage l'humilier & le confondre.

Ainsi l'on modere les Canons & les Regles de l'Eglise; ce n'est pas qu'il y ait rien à reprendre en elles, mais c'est que les Chrétiens sont pleins d'infirmités & de foiblesses. Et cependant, si Dieu suscite des gens auxquels il donne du zele pour ces Regles saintes, qui travaillent à les faire revivre, à les rétablir, & à en rendre les hommes capables sans s'arrester aux coutumes contraires, auxquelles les relâchemens ont donné lieu; auroit-on sujet de les blâmer? Et seroit-il juste de condamner leur conduite?

Enfin, les eaux ne sont jamais plus pures & plus claires que dans leurs sources; & il faut que celui qui veut avoir la vérité dans sa pureté, & sans aucun mélange, remonte toujours aux origines & aux principes.

QUESTION V.

N'a-t-on pas sujet de se défier de cette pratique d'humiliations, puisqu'il ne paroît pas qu'elle ait de fondement dans l'Ecriture-sainte, ny dans les actions de JESUS-CHRIST?

RÉPONSE.

VOSTRE difficulté, mes freres, est tout-à-fait nouvelle, & il n'y a rien ce me semble qui doive moins venir dans la pensée, supposé ce qui est un principe de la foy, que l'Evangile ne nous a rien appris dayantage que la nécessité de s'humilier.

JESUS-CHRIST est descendu du Ciel pour établir l'humilité sur la terre; les Prophetes, comme dit saint Augustin, n'ayant fait autre chose, en voulant l'enseigner par leurs paroles & par leurs exemples, que de s'attirer le mépris des hommes. L'Evangile ne nous propose que sa volonté & que ses desseins; & nous donne en mesme temps les moyens de les accomplir; Se pourroit-il faire que les humiliations n'y fussent pas contenues, & que l'esprit qui a dicté les saintes Ecritures n'eust pas

mis ces pratiques entre les moyens par lesquels on peut acquérir cette humilité si nécessaire. Tous les Saints demeurant d'accord qu'il n'y a point de voye plus indubitable & plus assurée pour devenir humble, que les humiliations & les abbaiffemens.

C'est aussi, mes freres, ce que nous apprenons de la conduite que JESUS-CHRIST à tenuë envers ceux avec lesquels il a esté obligé de traiter par l'engagement de sa mission pendant qu'il a esté dans le monde. Dans saint Matthieu, les Pharisiens luy disant qu'il n'avoit égard à qui que ce soit, & qu'il ne consideroit point la qualité des personnes; Il leur répond, Hypocrites, pourquoy me tentez-vous? Au chapitre 23. il leur dit; malheur à vous Scribes & Pharisiens, & leur repete huit fois cette malediction. Il les appelle souvent aveugles, serpens, races de viperes, sepulchres blanchis. Dans saint Luc chapitre 11. estant prié à dîner chez un Pharisien, sur ce que ce Pharisien murmuroit en luy-mesme, de ce qu'il ne s'estoit pas lavé les mains avant le dîner, il prit de là occasion de parler fortement contre ceux de sa secte, leur donnant sa malediction trois ou quatre fois; les appellant insenséz; & à un Docteur de la loy qui se plaignoit de ce qu'il les deshonoroit, il luy en dit autant qu'à ses Confreres.

Vous me direz, peut-estre, qu'il parloit à de grands pecheurs, & que son zele prenoit de la force, & s'animoit à proportion de l'endurcissement

C. 22. v. 16.

v. 18.

C. 23. v. 13. 14.
&c.Lucæ c. 11. v.
37. 38. 39. 40.
41. 42. 43. &
44. &c.

de leur cœur : mais que répondrez-vous à la manière dont il a traité les Apôtres en quantité de rencontres, & particulièrement saint Pierre, qui a esté plus humilié & plus abaissé que ses frères, parce qu'il leur devoit estre préféré dans le gouvernement de l'Eglise. Cet Apôtre s'oppose par un zèle & par une piété véritablement peu éclairée au dessein que son maître luy témoignoit qu'il avoit de mourir; & luy ayant dit, *Abstine à te Domine.* Matt. 16. v. 28. Ah, Seigneur, à Dieu ne plaise; *Non erit tibi hoc,* cela ne vous arrivera pas. JESUS-CHRIST qui eût pû luy dire ce qu'il dit à Judas, *Amice,* mon Matt. 26. v. 50. amy, pourquoy vous opposez-vous à mes desseins, vous n'en connoissez ny la sainteté ny le mystère, le chasse d'auprès de luy, usant de cette parole formidable, *Vade post me Sathana, scandalum est tibi.* Id. c. 16. v. 23. Retirez-vous de moy Sathan, vous m'estes à scandale. C'est celle-là mesme dont il se servit pour Id. c. 4. v. 10. chasser le démon lorsqu'il eut la hardiesse de le tenter dans le desert. Pouvoit-il user d'un terme plus humiliant & plus piquant tout ensemble? Je ne rappelle point quantité d'autres lieux dans l'Écriture, comme ce qui se passa au lavement des pieds, les reproches qu'il fit à ses disciples après sa resurrection, cela seroit trop-long. Joan. c. 13 v 8. Marc. 16. v. 14.

On dira sans doute que des mortifications si vives ont pour fondement des fautes réelles & considérables, ce qui est bien différent de celles dont on se sert pour des fautes légères ou apparentes;

Mais JESUS-CHRIST n'a pas manqué d'oster cette défense à l'amour propre, par l'application avec laquelle il a humilié la sainte Vierge en tant de diverses occasions; Ce ne sont pas les péchez qui en estoient la cause, elle n'en a jamais commis; Et je ne pense pas qu'on voulût opposer à ce sentiment, ce qui est échappé sur ce sujet à quelques-uns des saints Peres des premiers temps; ceux qui les ont suivis s'estant expliquez d'une maniere bien differente. Cette sainte mere cherchoit son fils qu'elle avoit perdu depuis trois jours, elle le rencontre dans Jerusalem, & luy ayant témoigné l'inquietude & la douleur que luy avoit causé son absence; il ne luy répondit que des paroles rudes & humiliantes. Ce qui se passa aux noces de Cana, est encore plus étrange. Dans une assemblée publique, au milieu de ses amis, & de ses proches, la sainte Vierge s'adresse à luy, & luy représente la nécessité dans laquelle on se trouvoit; il luy répond d'une maniere qui n'a pas besoin d'estre justifiée, puisqu'il est le Saint des Saints, femme qu'y a-t-il de commun entre vous & moy. Il faut convenir qu'il n'y a rien de plus humiliant que cette parole, que la charité & la sagesse toutes seules firent sortir de la bouche du Sauveur, si elle estoit examinée dans toutes ses circonstances; Cependant elle n'en estoit pas moins sainte ny moins charitable, on voit donc dans la personne de la Vierge une sainte humiliée, & rebutée sans y avoir donné lieu par aucun peché.

Si

LUC. 2. V. 48.
49.

IOAN. 2. C. V.
3. & 4.

Si vous dites, mes freres, qu'il y a peu de ces exemples dans la sainte Ecriture, il est aisé de montrer qu'il y en a beaucoup; mais quand cela seroit, ce que dit saint Basile est tres-veritable; que toute parole & toute action du Fils de Dieu nous doit estre une regle de conduite constante & assurée; & puis il y a des mysteres & des veritez de la foy, qui n'ont dans l'Evangile que quelques mots obscurs pour fondement.

Basil. Constit.
Mon. c. 1.

On ne peut pas mesme nous opposer que ces consequences & ces inductions nous sont particulieres; car on sçait qu'il y a long-temps qu'on a montré que cette sainte Mere estoit entrée dans la gloire de son fils par les humiliations & les abbaissemens; & un grand Personnage de nostre siecle s'est servy de cela pour prouver jusqu'où doit aller l'abnegation des Chrestiens, & combien les personnes separées du monde & consacrées à Dieu par les vœux de la Religion, sont obligées d'endurer les humiliations qui leur viennent de la part de ceux que Dieu a établis pour les conduire. *Si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?* je vous laisse, mes freres, à tirer les consequences.

Luc c. 23. v. 31.

Si quelqu'un trouve que je parle de ces pratiques avec trop de mystere, & qu'elles ne sont pas assez importantes pour meriter toutes ces reflexions: je n'ay qu'une chose à luy répondre, sçavoir que rien n'est si precieux à Dieu que le salut de ses Elûs;

c'est l'unique cause de sa descente sur la terre; il les forme de toute éternité dans le secret de son sein, & il les sanctifie dans le temps par ses voyes & par ses conduites.

Nous ne doutons point, mes freres, qu'on ne puisse nous former quantité d'objections; nous en avons mesme prevenu une grande partie: mais après les avoir considerées avec attention, les avoir mises dans la balance, les avoir pesées au poids du sanctuaire avec les avantages & les utilitez qui viennent de ces saintes pratiques; la raison aussi - bien que l'experience nous a fait voir qu'il y avoit trop à perdre en les quittant, & que l'on doit faire en cette occasion ce que l'on fait en beaucoup d'autres, qui est, de ne se pas arrêter aux objections, au prejudice d'une verité aussi certaine & aussi importante.

Toutes les veritez, mes freres, ont cela de commun, qu'elles trouvent des raisons qui les combattent, aussi-bien celles de la foy, que celles qui sont moins considerables. Dieu qui a parlé aux hommes par la bouche de son Fils, l'eût pû faire d'une maniere si nette & si précise, qu'il n'eût laissé aucun sujet de former des doutes sur les veritez qu'il nous a enseignées; Cependant comme elles devroient faire la sanctification des uns, & avoir un effet tout contraire en beaucoup d'autres, il les a dites la plupart du temps d'une maniere obscure, & il a permis par la mesme conduite,

que les Saints sur bien des matieres n'expliquassent pas leurs sentimens & leurs pensées avec des expressions plus claires, ny plus intelligibles. Ainsi les opinions les plus saintes & les plus constantes, ont des tenebres & des obscuritez qui les environnent; & il faut que ceux qui gardent la verité dans leurs maximes, la soustiennent dans les difficultez dont on se sert pour la combattre; comme ceux qui conservent la grace de JESUS-CHRIST dans leur cœur, doivent demeurer fermes au milieu des tentations qui les attaquent.

QUESTION VI.

Ne lit-on pas dans les écrits des Saints qu'un Supérieur ne doit pas reprendre avec force & avec vehemence; qu'il ne doit point user de paroles aigres dures & piquantes; & que toutes ses reprehensions doivent estre accompagnées d'une douceur & d'une moderation exterieure?

RÉPONSE.

SI vous disiez, mes freres, qu'elles doivent estre accompagnées de prudence, vous auriez raison; parce qu'il n'y a point d'action, comme dit saint Basile, qui ne merite d'estre blâmée, si elle est séparée de cette vertu; mais si l'on vouloit bannir la severité & la fermeté, les termes durs & humilians, & mesme l'apparence de colere, de la conduite d'un Supérieur, c'est ce que les Saints n'ont jamais pretendu.

V u ij

Basil. Constit.
Mon. cap. 14.

In ful. Reg.
quæst. 50.

Il est vray que saint Basile dit en beaucoup d'endroits, qu'un Supérieur doit reprendre sans aucune passion, sans emportement, & sans colere, de crainte qu'il ne tombe luy-mesme dans le peché lors qu'il veut en délivrer les autres; qu'il doit avoir à l'égard de ceux qu'il corrige, les sentimens d'un père & d'un medecin, & s'appliquer à la guérison de son fils avec beaucoup de compassion & de tendresse.

In parv. Reg.
quæst. 99.

Mais ce grand Maître de la vie Monastique fait bien voir que son sentiment n'a point esté de condamner toute rigueur, dans la conduite des Supérieurs; mais seulement celle qui n'avoit pas de mo-

Reg. ful. dis-
put. quæst. 50.

deration, de regle, ny de mesure. Il veut que la force de la correction fasse paroître des dispositions enflammées; il dit que ce n'est pas une chose contraire à la douceur d'entrer en indignation lors que la raison l'exige; que quoy qu'on excite le feu de la colere, on ne laisse pas de conserver la

Consi. Monas.
c. 13.

dignité & le merite de la mansuetude; qu'une conduite contraire est plutôt un vice qu'une vertu; que les homicides & les medecins le servent du fer, les uns avec cruauté pour oster la vie; les autres avec prudence & charité pour la conserver;

Regu. ful. dis-
put. 9. quæst. 55.

que les reprehensions doivent estre quelquefois tranchantes & pleines d'amertume; Il forme les Supérieurs sur le modele de Moïse qui ne perdit point la charité ny la douceur, quoy qu'il fût passer par le tranchant de l'épée tant de milliers de

Exod. c. 32. v.
27. 28. 29.

personnes : Enfin, il s'explique sur ce point en tant lieux, d'une maniere si précise & de si claire, qu'on ne peut en conclure autre chose, sinon qu'il condamne l'emportement, l'indiscrétion, la véritable colere & l'excès de la severité dans les reprehensions, mais non pas le bon usage.

Il y en a qui veulent se servir de l'autorité de saint Benoit pour improuver cette conduite, sur ce qu'il dit, qu'il faut qu'un Superieur ait plus de misericorde que de justice, afin que Dieu le traite de mesme en son jugement. Qu'il prenne garde de ne pas briser le vase en voulant le nettoyer... ny achever de rompre le roseau qui commence à se casser... Qu'il doit se faire plus aimer que craindre... Et que quand il sera obligé de reprendre, il le fasse avec prudence & sans excès : Cependant on ne scauroit disconvenir que ce grand Saint ne soit entierement de l'avis de saint Basile ; Il declare que celuy que Dieu a chargé de gouverner les ames, doit se remettre incessamment devant les yeux, qu'au jour du jugement épouvantable, il se fera une discussion également rigoureuse ; de sa doctrine, & de l'obeissance de ses disciples ; Il dit qu'il sera responsable des moindres défauts que le pere de famille trouvera dans ses brebis ; & qu'il n'en peut estre déchargé, qu'après avoir pris tout le soin, & apporté toute la diligence necessaire pour gouverner le troupeau inquiet & desobeissant. Il ordonne que le Superieur garde dans ses

Reg. c. 64.

Cap. 2.

Ibid.

Ibid.

2. ad Tim. 4.
v. 1.

enseignemens la forme que l'Apostre a prescrite, lors qu'il dit, reprenez, exhortez, faites-le avec force; c'est à dire selon la diversité des temps; ou en usant de paroles douces, ou de termes qui donnent de la terreur, tantost se servant de la conduite d'un maistre dur & rigoureux, & tantost se servant de celle d'un pere indulgent & charitable:

Ibid.

Il veut qu'il use de son autorité pour retrancher le peché dans sa racine au moment qu'il le voit naître; il luy représente l'exemple du Prestre Heli, qui pour avoir repris ses enfans avec trop de mollesse & d'indulgence, fut frappé de Dieu, causa la défaite du peuple, la prise de l'Arche, & la mort violente de ces mesmes enfans. . . . Il veut qu'il châtie ceux d'entre les Freres qui seront superbes, desobeissans, dont le cœur sera dur, & les inclinations méchantes, dès le commencement de leur faute, & qu'il se serve pour cela de punitions corporelles, *In ipso initio peccati verberibus & corporis castigatione coerceat.* Tout cela marque évidemment que saint Benoist a crû qu'un Superieur devoit gouverner avec sagesse, ceux qui sont sous sa charge, se conduire avec discretion dans les châtimens, rendre sa severité proportionnée à leurs besoins, & la regler selon qu'il luy paroist nécessaire pour le bien & la sanctification de leurs ames: *Prout viderit cuique expedire*, dit-il ailleurs.

1. Reg. 2. & 4.
Capit.

Ibid.

C'est ainsi qu'il faut entendre saint Bernard, lors qu'il parle de la douceur avec laquelle un Supe-

rieur se doit conduire, luy qui marque en tant de lieux que la severité est necessaire, qu'il faut mêler la force du vin avec la douceur de l'huile: les remedes piquans, les reprehensions vives & severes avec les remontrances douces & charitables; & que si ceux qui resistent au bien ont le front dur, il faut s'armer d'une dureté qui surpasse leur résistance; que l'on peche aussi-bien en ne se mettant pas en colere lors qu'il est necessaire de s'y mettre, que lors qu'on s'y met avec excés.

Tous ceux qui ont parlé sur cette matiere n'ont point eu d'autre sentiment: la discussion en seroit infinie, & ne se reduiroit qu'à cette verité; C'est ce que pensoit S. Augustin, quand il dit qu'il ne faut point s'imaginer que ce soit aimer son serviteur, que de ne le pas frapper, ny aimer son fils que de ne le pas châtier; que cette conduite n'est pas une charité, mais une langueur; que le medecin doit continuer son operation, sans avoir égard aux plaintes & aux cris du malade, tant qu'il trouve qu'il y a de la pourriture dans son mal. C'est ce que veut saint Gregoire lors qu'il declare, qu'il faut que la rigueur de la discipline soit directrice de la mansuetude, & que celle-cy doit estre l'ornement de l'autre; que les paroles du Sage sont des pointes qu'il faut comparer à des éperons qui piquent, mais qui ne portent point par terre.

S. Bern. Ep. 2.

Joan. tract. 7.
in 1. Ep.

In Ps. 35.

Greg. l. 19.
Mor. c. 12.

Id. Homil. 6.
in Evang.

QUESTION VII.

Sainte Theresè ne combat - elle pas vostre sentiment , lors qu'elle dit en parlant de ses filles , Je voudrois qu'on se contentast qu'elles observassent leur regle ; en quoy il y a assez à travailler , & que le reste se fist avec douceur , particulièrement en ce qui regarde la mortification ?

R E P O N S E.

Dans la Fondation ch. 17.

CE passage de sainte Theresè ne condamne que les mortifications indiscrettes : ceux qui ont traduit ses ouvrages avec plus de soin, n'ont point eü d'autre pensée sur cet endroit, comme on les voit dans les apostilles qu'ils y ont mis ; Ils ont estimé qu'il estoit plus selon la pieté & la verité tout ensemble, de l'entendre des mortifications indiscrettes, que de s'imaginer que sainte Theresè dont l'humilité n'avoit point de bornes, eust esté capable de condamner la pratique des humiliations. Aussi le lieu que vous citez ne peut raisonnablement recevoir d'autre sens que celui-là, puis qu'elle y blâme positivement deux excès qui alloient à détruire les corps & les esprits de ces saintes Vierges dont elle parle, comme de leur faire prendre des disciplines extraordinaires, & de les obliger à de longues meditations dans le temps que la Regle & les Constitutions destinoient au sommeil ; quoy que ce qu'elle dit dans la suite paroisse

paroisse un peu absolu, il est indubitable qu'on le doit rapporter aux pratiques indiscrettes qu'elle vient de reprendre, & que si on l'étendoit plus loin, il faudroit qu'elle se fust condamnée elle-mesme, toute sa conduite, & quantité d'actions saintes, & humiliantes, qu'elle a fait pratiquer à ses filles, qu'elle a pratiquées elle-mesme, avec tant d'exemple & d'édification, & par lesquelles elle s'est sanctifiée.

Ceux qui ont écrit l'histoire de sa vie remarquent qu'elle avoit accoustumé de publier ses fautes devant toute la Communauté, d'une maniere si humble & si touchante qu'elle tiroit les larmes des yeux de toutes celles qui en estoient témoins. Dieu sçait quelles pouvoient estre les fautes d'une si grande Sainte, elle entra un jour au Refectoir, lors qu'on estoit à table, & s'estant chargée d'un bast & d'un panier remply de pierres, elle se traîna par terre, marchant comme une beste sur ses mains & sur ses genoux; Quand elle fut au milieu, elle s'arresta, & exagera ses fautes avec un tel esprit de penitence & d'humilité, qu'elle laissa toute la Communauté remplie d'étonnement & de confusion. On voit encore dans sa vie qu'elle avoit obligé ses Sœurs de la reprendre; que souvent elles blâmoient en cette Sainte, comme des fautes ce qui n'estoit que de petits défauts naturels, & luy en donnoient de la honte; & que quand ces saintes Filles ne le faisoient pas avec assez d'aigreur,

& que leurs reprehensions ne paroissent pas assez vives, elle entroit dans le détail de sa vie passée, & en declaroit les imperfections avec tant de douleur & de larmes, qu'elle édifioit toutes ses Sœurs, & leur donnoit d'excellentes leçons d'une profonde humilité.

Hist. de la Re-
for. des Carm.
d'Espag.

On voit quantité d'autres semblables humiliations dans les Monasteres que cette Sainte avoit fondez, & qui estoient animez de son esprit, comme des prosternemens de plusieurs heures, & quelquefois de si longue durée, qu'on a vû des Religieuses y passer des nuits entieres, des declarations publiques de fautes, que ces servantes de JESUS-CHRIST exageroient autant qu'il leur estoit possible, sans pourtant commettre aucun mensonge. On lit aussi qu'elle reprenoit ses filles comme des superbes, dans des actions d'observance & de vertu.

Cela suffit, mes freres, pour rendre inutile la preuve qu'on pourroit tirer de la conduite de sainte Therese, & pour faire voir qu'elle n'a pas eu cet éloignement des humiliations qu'on luy voudroit attribuer.

On doit conclure de ces differens passages, premierement que les Saints n'ont point condamné absolument les reprehensions vives & piquantes. Secondement, qu'ils n'en ont blâmé que l'indiscretion & l'excès. Troisièmement, que ceux-là se trompent, qui font consister la pieté Chrestienne à garder en toutes choses une douceur & une in-

différence qui ne se meut jamais; ou plutôt une disposition de mollesse & de langueur dans la crainte qu'ils ont de troubler la paix. Quatrièmement, qu'il est aisé de prouver que cette conduite de douceur si recommandée par les Peres, peut très-bien compâtrer avec la sévérité des humiliations & des mortifications. Et en cinquième lieu, que saint Benoist n'a point autorisé cette fausse douceur comme on le prétend, & qu'il veut qu'un Supérieur soit sévère & rigoureux, lors qu'il le doit être, pourvu qu'il se conduise avec sagesse & discrétion.

Les trois premières conséquences sont claires & hors de doute, comme nous l'avons montré; la quatrième n'est pas moins certaine, quoiqu'elle ne soit pas si évidente; J'avoue que si on s'imagine un Supérieur comme un Maître, la verge à la main, frappant indifféremment, & traitant avec des paroles rudes & injurieuses ceux qui se présentent à luy sans discernement des personnes ny des choses, ny des temps; suivant dans ses reprehensions les mouvemens de son humeur, y joignant la véhémence, les emportemens, & d'autres agitations contraires à la décence & à la gravité; on n'aura pas tort de regarder sa conduite comme opposée à tous les sentimens des Saints & à toutes les règles qu'ils nous ont laissées. Mais si un Supérieur, comme un Pasteur véritable, ne desirant rien davantage que le salut & la perfection de ceux

que Dieu a soumis à sa charge, travaille avec soin & avec zele à les sanctifier par des confusions, par des humiliations vives, & des mortifications piquantes, autant qu'il sçait leur estre utile; selon la connoissance qu'il a de leurs dispositions; & qu'il leur donne d'ailleurs toutes les marques possibles de sa tendresse. Soyez assurez, mes freres, qu'on ne trouvera rien dans cette conduite, qui ne subsiste avec toutes les maximes des Saints, dont nous venons de parler; ny qu'il puisse faire dire qu'il n'accomplisse pas le precepte de la Regle de saint Benoist, qui porte qu'un Superieur doit avoir plus de douceur que de severité; *Superexaltantem misericordiam iudicio.* L'amour, dit saint Ambroise, a ses rudesses; *Habet amor plagas suas.*

En un mot, comme c'est la charité toute seule qui fait qu'un Superieur est severe, & qu'il humilie ses freres, la passion ny la fantaisie n'y ont aucune part; Il est charitable lors qu'il paroist rigoureux, il a la douceur du miel dans le cœur, comme dit saint Jean Climaque, lors qu'il a l'amertume de l'absynthe sur les levres: il se fait craindre; dit saint Augustin, par des reprehensions exterieures; Mais il cache dans son sein un amour secret; & parce que hors de ces saintes pratiques, on ne voit rien en luy dans le reste de ses actions qui ne decouvre la charité d'un pere, il est doux & charitable dans tous les temps: ainsi tout ce qu'on a rapporté des saints Peres ne tombe

Bened. in Reg.
cap. 64.

August. Serm.
de Verb. Do-
mini.

point sur luy, puis qu'il est si éloigné de commettre aucun de ces excès qu'ils condamnent.

Pour ce qui est de la cinquième induction, elle est toute évidente dans les endroits de la Règle que nous avons rapportez; & quoy que saint Benoist n'y parle que des corrections des fautes réelles, & des déreglemens considérables, qui arrivent dans les Monasteres; on peut néanmoins dire qu'un Supérieur ne dérogera point à ses ordonnances, & ne combattra point ses intentions, quand il se servira des moyens & des mortifications que nous avons marquées pour exercer & humilier ses Freres dans les fautes qui de foy sont legeres, ou qui ne sont des fautes que dans l'apparence, ou dans les soupçons, pourveu qu'il se tienne dans les termes de la charité & de la prudence.

Vous ne devez pas douter, mes freres, qu'il ne soit permis à ceux qui ont la charge de veiller sur les autres, d'exagerer, de juger sur les apparences, & de former des soupçons lors qu'ils ne le font que pour l'utilité de ceux qu'ils dirigent; *Malevola sunt suspiciones calumniantium, benevola suspiciones gubernantium, licet de filio male suspicari.* S. Aug. Serm. 2. de diver.

Ce sont les paroles de saint Augustin. Et saint Basile dit, que les soupçons qui partent de la malignité de l'esprit sont condamnés par l'Apostre; mais non pas ceux qui viennent de la charité, & qui se forment, dans la pensée de guerir les hommes, de les exercer, de les humilier, & de les ren-

R br. in quest.

19.

dre plus parfaits. Saint Benoist estoit bien éloigné de condamner un exercice si saint, contenu dans toute la tradition religieuse, & si particulièrement institué par les saints Peres de l'Orient qu'il a toujourns regardez comme ses maistres: Aussi voyons-nous qu'il l'établit en quantité d'endroits de sa Regle, & principalement au chapitre qui concerne la maniere de recevoir les Novices, où il est positivement ordonné d'éprouver leur vocation par toutes sortes de rebus & d'injures.

Bened. c. 58.

On ne peut pas borner cette institution au Noviciat, & dire qu'elle touche seulement leur entrée dans le Monastere, puis que le principal soin de celuy qui est étably pour les conduire durant le temps de leur épreuve, est de prendre garde s'ils ont une disposition fervente pour obeir, & pour souffrir les opprobres; *Si sollicitus est ad opus Dei ad obedientiam, ad opprobria*, & que saint Benoist dans le mesme endroit, ordonne qu'on leur declare par avance les choses dures & piquantes qu'ils auront à souffrir dans la suite; *Predicentur ei omnia dura & aspera per qua itur ad Deum*; Ce qui ne se peut entendre que des opprobres & des injures dont il vient de parler, auxquelles il seroit inutile de les preparer, s'ils devoient en estre exempts pour le reste de leur vie.

Bened. Reg.
c. 58.

Ibid

Il est donc constant que l'intention de saint Benoist a esté que les Religieux fussent exercez par les humiliations; Cependant comme il ne leur en

peut naistre nulle occasion, ainsi que nous l'avons déjà dit, ny de la part du monde, ny de la part de leurs Freres, dont ils sont entierement separez à cause du silence qu'ils observent. Il faut donc par nécessité que ce soit leurs Superieurs qui leur en fournissent les moyens, ou en les appliquant à des emplois vils & humilians, ou en les exerçant par la voye des mépris, des mortifications & des opprobres.

Comme on ne peut pas disconvenir que saint Benoist n'ait institué cette pratique, on voudroit bien se persuader pour la détruire, qu'il ne l'a ordonnée que pour un temps. Neanmoins on en voit l'établissement, & on n'en voit point la retraction; il est évident qu'elle est pour l'avenir, puis qu'il ordonne qu'on y prepare les Novices comme à une chose future. *Prædicentur ei omnia dura & aspera, per quæ itur ad Deum.*

Saint Benoist estoit trop remply de l'esprit de Dieu pour avoir exposé des Novices à une tentation si dangereuse, & leur avoir fait envisager un genre de vie plus doux, plus libre & moins severe après leur profession que celui qu'ils avoient observé dans le temps de leurs épreuves; Cette veüe toute seule jette les semences des relâchemens dans les cœurs des Moines; ils prennent comme des austeritez passageres ce qu'ils pratiquent à leur entrée dans la religion, au lieu de considerer l'engagement des vœux comme une obligation plus

étroite à la penitence, & à la mortification ; ils le desirent avec impatience comme un adoucissement, & ils regardent le moment de leur profession comme celui de leur liberté, ce qui est le plus grand inconvenient qui puisse arriver dans l'estat Monastique.

Aussi ne voit-on pas quelle raison saint Benoist auroit eu de changer une pratique si sainte, il falloit pour cela qu'il la jugeast inutile, ou peu nécessaire aux personnes avancées dans la religion, ou qu'il ne les estimast pas capables d'en porter la vigueur ; qu'il la crust inutile ou peu nécessaire ; Il n'y a point d'apparence, puis qu'il l'avoit établie comme un moyen essentiel pour acquérir l'humilité ; que les vertus se cultivent & se conservent, par les mesmes actes par lesquels elles s'acquierent ; & que les Religieux avancez & qui ont fait quelque chemin dans la perfection, estant plus en danger de se laisser surprendre par l'éclat de leurs bonnes actions, ont plus besoin d'humiliations que les autres pour leur servir comme d'un contrepoids qui les retienne & qui les empesche de tomber dans l'abyssine de l'orgueil. Il y auroit encore moins sujet de craindre que cette conduite ne fust trop rude pour des Solitaires, qui ont acquis de la vertu, puisque les Monasteres n'estant que des écoles d'humilité, des fouleries spirituelles, selon les termes de saint Jean Climaque ; & la profession d'un Moine n'estant

tant aussi, selon saint Bernard, qu'une vie d'abjection & d'humilité, *Ordo noster abjectio est, humilitas est.* plus ils sont avancez dans leur estat, plus ils doivent avoir de force & de facilité pour en faire les actions principales, & par conséquent pour souffrir les humiliations; Et en cas qu'il s'en trouvaît qui eussent en cela des dispositions trop foibles, il faudroit les former & les élever peu à peu selon la portée de leurs graces par les mortifications comme des hommes qui commencent, puis qu'il n'y auroit pas lieu de les exercer & de les fortifier dans l'humilité comme des hommes avancez.

Bern. Ep. 142.

Et c'est une chose digne d'estre remarquée, que si saint Benoist eût esté dans le dessein de ne pas assujettir tous les inferieurs à cette pratique, & d'y apporter de la restriction par la qualité des personnes, il en eût sans doute exempté celle des Prestres: Cependant il estoit bien éloigné d'un tel sentiment, puis qu'il ordonne que les Prestres marchent devant leurs Freres dans les voyes des humiliations, & qu'ils leur en donnent des marques & des exemples. *Magis humilitatis exempla omnibus det.* Et qu'il veut qu'on leur tienne une discipline plus exacte & plus rigoureuse qu'aux autres. *Sciens se multo magis disciplina regulari sub-*

Bern. c. 60.

c. 62.

ditum.

Ainsi dans tous les cas, la pratique des humiliations se trouve utile & mesme necessaire. SAINTE

Benoist la ordonnée ; cela est constant ; on ne voit point qu'il l'ait revoquée ; elle subsiste donc par la Regle , & par consequent on ne la peut justement condamner , & principalement dans la conduite de ceux qui ont promis à Dieu de vivre selon cette Regle , & qui font profession de la suivre litteralement dans tous ses points.

En Psalm 90.
Serm. 4.

Saint Bernard estoit dans cette mesme pensée en un endroit dont nous avons déjà rapporté quelque chose ; lors que parlant à ses Freres , & leur faisant remarquer l'avantage qu'ils avoient d'estre cachez dans les Cloistres & dans les forests , il leur dit , que si leur vie estoit exposée aux yeux du monde , on les honoreroit comme des Saints ou comme des Anges ; Mais qu'au lieu de cela on les reprenoit incessamment comme des lâches & des negligens : C'est à dire , que dans les actions mesmes qui leur auroient attiré des louanges & des applaudissemens , s'ils les avoient faites devant les hommes , on en prenoit sujet de les humilier & de les traiter de negligens , quoy qu'ils ne le fussent pas en effet.

Ep. 2. Ce grand Saint n'avoit point d'autre veüe que celle-là , lors qu'il a dit que la charité compatissoit aux foibles , & qu'elle exerçoit ceux qui estoient plus avancez dans la vertu. *Sive soveat infirmos , sive exercoat provecos.* Il ne parloit pas des fautes considerables , puis qu'il designe par le mot de *Provecos* , ceux qui n'en font point de telles ; ce-

luy d'exercer quelque chose de rude & de penible, & ne peut pas s'entendre d'une conduite de douceur & de condescendance; il faut donc par nécessité qu'il ait voulu parler des reprehensions dures, & de l'usage des mortifications. Il ne sert de rien de dire que cet usage a esté abrogé par des coûtumes contraires, puis que nos voyes & nos conduites doivent estre réglées par la verité seule, & non par les coutumes.

Sur tout, mes freres, n'écoûtez point ceux qui vous diront que ces épreuves ne conviennent pas aux parfaits; & croyez que c'est une pure imagination, de se figurer des hommes si élevez dans la vertu qu'ils n'ayent plus besoin des mortifications & des abbaissemens que les plus grands Saints ont estimez leur estre si necessaires. Saint Bernard, tout Saint & favorisé de Dieu qu'il estoit, déclare qu'il n'y a point de remede plus utile, pour la guérison des playes de son ame, que les opprobres & les humiliations, & l'on voudroit trouver des personnes tellement sanctifiées, & d'une vertu superieure à la sienne, qu'elles eussent des avantages & des privileges qu'il n'a point eû. *Ego plagis conscientia meae nullum judico accommodatius medicamentum opprobriis & contumeliis.* Ep 180.



QUESTION VIII.

L'empressement avec lequel un Religieux demande d'estre humilié, ne doit-il pas estre suspect, & regardé comme une affectation? Et peut-il estre touché des confusions auxquelles il s'est préparé, & ne les pas supporter d'une maniere naturelle, quand il connoist l'esprit & la fin de ceux qui les luy font?

RÉPONSE.

IL est aisé de vous répondre, mes freres. Premièrement, que comme il n'y a rien qui soit plus opposé à l'amour propre que l'humiliation, ny qui puisse moins compâtir avec l'orgueil; il n'y a rien aussi de moins suspect, ny qui soit plus le caractere de la veritable humilité, que le desir des humiliations quand il est sincere. Secondement, estre préparé à endurer les humiliations, c'est une disposition sans laquelle on ne peut estre Moine, ny mesme Chrestien, selon le sentiment des Saints, & particulierement de saint Augustin. Il faut qu'un Chrestien dise sans cesse du fonds de son cœur,

Psal. 107. v. 1. Paratum cor meum Deus. Et comme dans cette preparation il ne laisse pas d'estre sensible, aux afflictions qui luy arrivent; il a besoin de sa vertu pour en faire un saint usage; il les ressent, & il s'écrie mesme souvent avec le Prophete. *Amove à me plagas tuas.* Seigneur, détournez vos traits de

dessus moy. Ainsi le Solitaire quoy qu'il soit humble & fidele, quoy qu'il soit toujours prest de s'humilier sous la main de son Superieur, comme sous celle de Dieu, dont il tient la place à son égard; ne laisse pas de ressentir les pointes des mortifications dont il se sert pour le sanctifier. Et comme sa preparation est generale, & que les choses qui luy arrivent sont d'ordinaire celles auxquelles il s'estoit le moins attendu, il est presque toujours surpris, & sa vertu ne manque jamais d'estre exercée dans ces sortes de rencontres. Troisièmement encore qu'il y ait moins à souffrir des gens qu'on aime, & dont on connoist la charité, cependant on ne laisse pas de souffrir; la correction est sensible aux enfans, quoy qu'ils ne doutent point de la tendresse de leur pere. Le malade jette des cris, lors que le Chirurgien applique le fer à son mal; quoy qu'il ait desiré l'operation, & qu'il sçache qu'il n'a point d'autre dessein que de le guerir. C'est ainsi comme nous venons de dire, que les vrais Chrestiens reçoivent les maux dont Dieu se sert pour les éprouver; on souffre quoy qu'on aime & qu'on sçache qu'on est aimé; Et si cela n'estoit ainsi, il n'y auroit point de croix pour les Saints; il en est de mesme des Moines à l'égard de ceux qui les exercent.



QUESTION IX.

Il est vray qu'on peut d'abord estre surpris des mortifications ; mais il paroist comme impossible que dans la suite l'amour propre ne s'y accoûtume ?

RÉPONSE.

L'EXPERIENCE fait voir que cette pensée n'est pas veritable. Les mortifications sont toujours nouvelles à l'amour propre ; il ne se familiarise pas si aisément que vous le croyez, avec les choses qui le détruisent. Il se peut faire que le cœur s'irrite & s'endurcit contre les reprehensions ; il arrive quelquefois que par les saintes habitudes que l'on contracte, elles deviennent moins dures & plus supportables ; il se peut mesme rencontrer des personnes en qui les passions sont tellement détruites, qu'elles ne sentent plus rien. Le premier estat est, de quelques ames malfaites, qui n'ont ny pieté ny religion veritable, mais non point de celles qui se conduisent par la crainte de Dieu, & par son amour. Dans le second il reste assez de sentiment pour n'estre pas exempt de difficultez dans les humiliations ; Et pour le dernier, il est très-rare ; c'est l'estat des parfaits qui par une souveraine mortification de toutes leurs passions, ont comme acquis l'impassibilité des Anges. Les humiliations sont utiles aux deux derniers ; & touchant les premiers, on peut dire qu'il n'y auroit ny charité,

ny justice, ny sagesse de gouverner toute une Communauté sur les dispositions de quelques ames indociles & déreglées, & de la priver toute entiere (par une raison particuliere & si foible) des secours & des utilitez qu'elle reçoit de l'exercice des humiliations : On s'abbaisse avec les infirmes, & l'on supporte les foibles, mais on ne doit pas tomber avec eux.

QUESTION X.

Il semble que selon saint Jean Climaque mesme, les mortifications n'ont esté pratiquées qu'en des cas fort extraordinaires & fort signalez, & qu'envers des personnes en qui on auroit reconnu une vertu singuliere?

RÉPONSE.

SAINTE Jean Climaque, mes freres, dit le contraire presque par tout; les mortifications ser-voient d'épreuve à ceux qui commençoient, & d'exercice ordinaire aux personnes avancées. Mon Grad. 4. 2. 65; fils, dit ce grand Saint, vous n'aurez pas à travailler pendant le cours de beaucoup d'années pour acquérir la bien-heureuse paix de toutes les passions qui vous font la guerre; si dès le commencement vous vous abandonnez vous-mesme de tout vostre cœur aux humiliations; cela est pour ceux qui commencent. Dans l'article 29. du mesme Ibid. art. 29. degré, il paroist que l'on éprouvoit les Religieux

dans un certain Monastere pendant trente ans.

Art. 123. Dans l'article 123. Celuy, dit-il, qui travaille avec ardeur pour détruire ses passions, & pour s'approcher de Dieu, croit avoir fait une grande perte, en tous les jours de sa vie, où il n'a souffert aucune humiliation; cela est pour toutes sortes d'âges, & pour les parfaits. Mes chers freres, dit-il, dans l'ar-

Art. 125. genereux Athletes qui courez dans cette sainte carriere; arrestez-vous, arrestez-vous; je vous le repete encore, arrestez-vous au milieu de vostre course, pour entendre ce que le Sage dit de vous, lors qu'il s'écrie à haute voix. Le Seigneur les a éprouvez dans le Monastere, comme on éprouve l'or dans la fournaise; & il les a receus dans son sein comme des victimes qui se sont sacrifiées elles-mesmes en holocauste, cela est general,

Sap. c. 3. v. 6. *Tanquam aurum in fornace probavit illos; & quasi holocausti hostiam accepit illos. . . .* Ce Saint appelle

Joan. Clim. grad. 8. a. 26. & grad. 26. a. 173. les Monasteres, comme je l'ay déjà dit, des fouleries spirituelles, où on lave toutes les ordures & les saletez du peché. Il dit que le commencement

Grad. 21. a. 39. de la victoire sur la vaine gloire, est le frein que nous donnons à nostre langue, & l'amour des humiliations & des mépris. Il dit que le premier degré de la bien-heureuse patience, est de souffrir humblement les humiliations & les mépris, quelque amertume & quelque douleur que l'ame en ressent.

Grad. 8. a. 24

QUESTION XI.

N'y a-t-il pas sujet de craindre qu'un Supérieur
voulant faire paroître de l'indignation,
ne s'y laisse aller effectivement?

R E P O N S E.

C Eux qui écoutent, dit saint Augustin, sont
plus heureux que ceux qui parlent, & qui
instruisent. Les premiers sont humbles; les autres
ont bien de la peine à s'empêcher d'estre superbes.
Il s'ensuit de là, mes freres, que la condition d'un
homme qui a l'autorité sur les autres, & qui est
obligé de les reprendre & de les humilier, est
beaucoup à plaindre; mais non pas qu'il doive
quitter ce qu'il voit estre utile ou necessaire à leur
sanctification. Il peut arriver qu'on exerce ses pro-
pres passions en corrigeant celles des autres; Qu'en
repreuant en eux les moindres émotions de l'hu-
meur, on suive l'impetuosité de la fienne, & que
le zele de la justice s'irrite, & passe dans une amer-
tume condamnable: Ce sont des périls; mais vous
sçavez que le veritable Pasteur ne doit pas moins
faire que de hazarder son ame pour la conservation
de celles de ses Freres, & d'exposer son salut pour
eux. Ce que l'on doit inferer de là est, qu'il faut
qu'un Supérieur soit incessamment sur ses gardes,
qu'il se défie de toutes ses actions, qu'il s'humilie
de ce qu'il reprend des fautes legeres & apparen-

Aug. Serm.
in Psal 50.

res, tandis qu'il en voit de réelles & de considérables en sa personne. Qu'il se confonde d'estre obligé de dire des choses dures à ceux pour lesquels il n'auroit que des paroles de douceur, s'il estoit dans une autre place; qu'il se dise à luy-mesme avec justice, ce que la charité toute seule le contraint de dire aux autres; & qu'il se condamne encore avec plus de severité, qu'il ne les juge, dans la crainte continuelle où il doit estre, que Dieu ne luy fasse ce reproche. Pourquoi voyez-vous une petite paille dans l'œil de vostre frere, vous qui ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans le vôtre? *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui; Trabem autem quæ in oculo tuo est, non consideras...*

Matt. c. 7. v.

5. & 4.

Et Luc. c. 6. v.

41. 42.

Ne doutez point, mes freres, que cette disposition ne luy obtienne de Dieu la protection dont il a besoin, pour ne pas tomber dans les inconveniens que vous craignez; & particulièrement estant soutenu de la priere de ses freres qui touchez des soins paternels, & de l'exactitude charitable avec laquelle il s'applique jour & nuit à leur conduite, ne demandent rien à Dieu avec plus d'ardeur, sinon qu'il luy donne la mesme pureté & la mesme perfection à laquelle il essaye de les élever par une sollicitude continuelle. Il est bon de remarquer qu'on est beaucoup moins exposé dans la correction des fautes legeres, qui font toute la question, parce qu'elles n'ont rien de foy qui soit capable d'exciter l'humeur, & de causer de violentes agitations.

Mais après estre demeuré d'accord qu'un Supérieur doit beaucoup apprehender d'exercer ses propres passions en reprenant avec force les fautes des autres ; il faut aussi reconnoistre qu'il n'a pas moins sujet de craindre , lors qu'il se sert d'une conduite opposée , qu'il ne se laisse aller à ses inclinations & à ses penes naturelles ; Que ce ne soit par une condescendance molle & charnelle , par un desir purement humain , de se concilier l'amitié des gens , & de s'acquérir l'estime d'un homme doux & moderé , qu'il use de corrections foibles & languissantes , ou qu'il s'en abstient tout-à-fait s'il n'y est contraint par la grandeur des fautes de ses freres.

Combien y en a-t-il qui par une foiblesse pitoyable n'osent rien dire à personne , qui soit capable de déplaire ; ou qui par une disposition qui n'est pas moins blâmable , ne peuvent se résoudre à se donner l'action & le mouvement nécessaire pour faire une reprehension un peu forte : & qui demeurant dans une negligence letargique , inspirent la mesme langueur à ceux qui sont sous leur conduite.

L'orgueil qui est la source de tous les pechez , est plus avant qu'on ne croit dans le cœur des hommes , comme je vous l'ay déjà dit : Il faut pour le guerir des remedes plus forts , & des operations plus vives & plus penetrantes. Ne vaut-il pas mieux prévenir les grandes fautes , en mettant

celles qui sont plus legeres dans leur veritable jour ; c'est à dire en les regardant auprès de la sainteté de Dieu , devant lequel il n'y en a point qui ne soient importantes ? Peut-on douter que ce ne soit un moyen tres-assuré pour éviter qu'on ne tombe dans les grands maux , que de corriger les moindres , d'une maniere qui n'ayant rien d'excessif , ne laisse pas d'en imprimer une juste crainte , & de détruire les foibles idées qu'on s'en forme d'ordinaire , & qui ne sont propres qu'à favoriser les inclinations qu'on a de les commettre ? Un Superieur peut-il se dispenser d'avoir incessamment devant les yeux l'obligation dans laquelle il est de répondre du progrès que font dans le service de Dieu ceux que sa Providence a mis sous sa conduite ; & le jugement rigoureux que le pere de famille rendra contre le Pasteur qui n'aura pas autant travaillé qu'il aura dû à l'augmentation du troupeau dont la charge luy a esté confiée.



QUESTION. XII.

Un Supérieur ne doit-il pas apprehender qu'en exagerant les fautes & les manquemens de ses Religieux ; il ne les porte à exagerer celles de leurs freres , & à juger mal de leur conduite ?

RÉPONSE.

UN veritable Moine qui a l'idée qu'il doit avoir de la Majesté de Dieu & de la pureté de son estat , croit toutes les fautes grandes ou en elles-mesmes ou dans les principes, ou dans leurs consequences , quoy qu'il en remarque les differences ou les inégalitez ; Ainsi il ne croit point que son Supérieur exagere ; lors qu'il les luy represente dans toutes les diverses faces qu'elles peuvent avoir. Pour ce qui est de la crainte dans laquelle on est que les Freres n'en conçoivent mauvaise opinion des uns des autres , assurez-vous que ceux qui sont occupez de leurs propres miseres ne s'arrestent gueres à considerer celles des autres ; Et que s'il arrive quelquefois qu'ils y jettent les yeux en passant , ils en ont des veües bien differentes de celles que leur peut donner l'attention profonde avec laquelle ils regardent leurs propres maux. Les abysses qu'ils découvrent & qu'ils sentent en eux-mesmes leur diminuent les fautes qu'ils remarquent dans leurs Freres ; D'ailleurs, ou ils en font de semblables , ou ils se croient prests à tous

les momens d'en commettre d'incomparablement plus grandes ; En un mot , de véritables Religieux qui sont unis par les liens sacrez d'une charité sincere , doivent toujourns justifier les actions de leurs Freres , en se persuadant que leurs intentions sont innocentes.

QUESTION XIII.

Comment par cette pratique connoistra-t-on la nature des fautes si elles sont grandes ou petites ? Par quel moyen pourra-t-on reprendre celles qui seront plus importantes , & discerner le merite & la pieté des personnes.

RÉPONSE.

A CELA, mes freres, on vous répondra qu'il y a des fautes qu'on passe sous silence, d'autres dont on avertit avec douceur, d'autres aussi qu'on reprend avec une severité piquante, & assez frequemment. Mais tout cela se fait avec distinction des choses & des personnes, en sorte qu'on en peut aisément remarquer la qualité ; quelquefois il peut arriver que les plus griefves demanderont une conduite plus douce & plus moderée.

Pour ce qui est de la difficulté qu'il peut y avoir à distinguer la vertu de ses Freres, elle n'est pas si grande que l'on pense. La vertu se fait voir par la conduite de la vie, par la ferveur & l'exactitude

· dans les exercices; par la douceur & la condescendance qu'on a les uns pour les autres; par la retenue & la modestie qui se remarque dans les Conférences; par la sainteté des discours; par le peu d'empressement qu'on a de parler; par l'assiduité à la priere; par l'égalité de l'esprit; par le recueillement qui paroît dans les actions; par le mépris qu'on a pour tout ce qui n'est point Dieu; enfin par la patience avec laquelle on souffre les humiliations.

· Pour le Supérieur, il en juge sans beaucoup de peine, puisque les Religieux qui n'ont confiance qu'en luy seul ne doivent jamais l'approcher qu'ils n'ayent leurs cœurs dans leurs mains; & que leur soin principal doit estre celuy de luy faire connoître jusqu'aux replis les plus cachez de leurs ames.

QUESTION XIV.

N'expose-t-on pas par ces humiliations les personnes mesmes qui peuvent avoir une vertu heroïque, a de grandes tentations de découragement & de revolte?

RÉPONSE.

SI cela estoit, mes freres, leurs passions seroient encore bien vives, & par consequent leur vertu bien foible & bien commune. Comme la vertu ne consiste que dans la mortification de

l'esprit & des sens, dans une patience ferme & inébranlable, & dans une humilité profonde & sincere; celui qui en a ce qu'il en faut avoir pour qu'on puisse luy donner le nom d'heroïque, est bien éloigné d'une disposition si foible. Saint Jean Climaque n'est pas de cet avis, quand il dit, qu'il n'y a qu'un mauvais Religieux qui puisse estre piqué vivement des reproches qu'on luy fait, & que les humiliations & les injures sont comme l'amertume de l'absynthe pour l'ame de l'obeissant, c'est à dire, pour l'homme vertueux; parce que l'obeissant en est le veritable caractere.

Grad. 4. art.
102.

Ibid. art. 27. Les paroles de ce grand Abbé, dont le mesme Saint parle avec tant d'éloge sur ce mesme sujet, sont tres-dignes d'estre remarquées. Une ame, dit-il, que JESUS-CHRIST a liée avec son Pasteur par les chaines de l'amour & de la foy conservera cette union sainte jusques à répandre son sang, plutôt que de s'en separer jamais; principalement si Dieu s'est servy de luy pour la guerir de ses playes; se souvenant de ce qui est écrit, ny les Anges, ny les Principautez, ny les Puissances n'ont pû me separer de l'amour de JESUS-CHRIST.

Reg. c. 9.

Saint Colomban a parlé de la mesme maniere, quand il a dit, que les mortifications ne sont difficiles à supporter qu'aux ames dures & superbes, & qu'elles sont la consolation de celles qui ont de l'humilité & de la douceur. Il est de la charité & de la sagesse d'un Superieur d'accommoder sa conduite

conduite à la portée de ceux qu'il gouverne ; mais il est sans doute qu'un homme , quelque vertueux qu'il paroisse , quand il est assez delicat pour ne pouvoir supporter une mortification , a bien du chemin à faire avant qu'il arrive à l'état dans lequel il doit estre pour remplir l'obligation de porter la Croix que JESUS-CHRIST a imposée à tous les Chrestiens , comme une necessité dont il ne dispense personne.

Le raisonnement de saint Ephrem est bien veritable ; Comment dit ce Saint , celuy qui ne peut endurer une parole piquante souffrira-t-il une injure ? Si une injure luy est insupportable , que deviendra-t-il s'il arrive qu'on le frappe ? Et si tout cela excede ses forces : Helas ! comment pourra-t-il porter la croix sans laquelle personne ne pourra estre sauvé ?

S. Ephrem.
par. 33.

“
“
“
“
“
“
“
“
“
“
“

Saint Jean Climaque dit que nous ne connoissons point l'attachement que nous avons aux choses que nous possedons , que par le regret que nous sentons , lors que nous en sommes privez. Cette maxime se peut appliquer à l'orgueil ; il est souvent si caché & si imperceptible , qu'on ne le reconnoist que par la resistance , & par le soulèvement qui se forme en nous quand il arrive des accidens qui nous humilient. C'est alors que le masque se leve , que les déguisemens cessent , que l'on découvre aisément si les gens sont en effet ce qu'ils paroissent , & si ce qu'on voit , pour me servir des

Grad. 2. a 11.

“
“
“
“
“
“
“
“
“
“
“

Lib. 1. de serm.
Dom. c. 12.

Euch. admon.
ad vi. g.

termes de saint Augustin , est une brebis veritable , ou un loup couvert d'une toison. Que le nombre est grand de ceux , qui cachent sous un habit religieux , & sous des apparences de fainteté , des dispositions interieures toutes contraires ; & qui semblables , dit S. Eucher , à des viperes , & à des serpens , donnent par la composition de leurs personnes des marques sensibles & exterieures d'une pieté qu'ils n'ont point dans le fond, pendant qu'on ne leur dit rien qui leur puisse déplaire. Mais s'il leur arrive une humiliation , quelque legere qu'elle soit , alors cette humilité qui n'estoit point sincere venant à disparoistre , le rideau estant tiré , l'orgueil se montre dans son aigreur: Enfin , on se détrompe , & l'on voit évidemment que la parole de la bouche n'estoit pas celle du cœur ; & que pendant qu'ils faisoient ostentation d'une humilité qui estoit fausse , l'esprit estoit infecté d'un veritable orgueil. Ce mal est d'autant plus dangereux qu'il est moins sensible , & rien ne le découvre mieux que la pratique des humiliations.

Si vous me demandez ce qui est cause que le Demon a fait de si grands ravages dans tout l'Ordre Monastique ; c'est qu'il l'a attaqué par ses fondemens , & qu'il a trouvé le secret de bannir l'humilité des Cloistres , en détruisant les moyens par lesquels elle se peut acquerir. Il y a laissé l'inclination pour les Lettres & pour les Sciences ; on y lit l'Ecriture sainte , on y presche , on y dirige , on y

enseigne, on y fait de longues meditations, on y jeûne mesme si vous voulez. Pour le travail des mains, on l'a rejezté comme une occupation trop ravalée. Mais pour ce qui est de cette pauvreté d'esprit, & de cette simplicité evangelique que JESUS-CHRIST a operé sur le Calvaire dans les cœurs de ses Elûs, par les hontes & les ignominies de sa Croix; qui a sanctifié les Deserts, fait des Cieux veritables des solitudes les plus affreuses, & qui a rempli les Moines des premiers temps de l'esprit des Apôtres & des Martyrs; à peine y en remarque-t-on les moindres vestiges & les moindres traces.

QUESTION XV.

Ne peut-on pas dire que les conduites passées ne conviennent plus au siecle present, & que le monde n'en est plus capable?

RÉPONSE.

SI vous disiez, mes freres, qu'il n'en est plus digne, vous auriez raison. Nous avons resseré nos cœurs; & la main de Dieu après avoir esté long-temps ouverte, s'est refermée. Nous avons laissé les voyes de nos Peres, qui estoient celles de Dieu; & Dieu nous a refusé le secours & la protection qu'il donnoit à nos Peres: Mais il n'y auroit point de fondement de condamner ceux qui s'estant apperçus de la grandeur de leurs maux; & en ayant reconnu la veritable origine, essaye-

roient par tous les efforts possibles de rentrer dans le chemin de leurs Peres qu'ils ont quitté, & de reprendre les pratiques & les observances que l'on sçait qui les ont sanctifiez.

C'est en vain qu'on dit que les hommes n'en sont plus capables; nous sçavons que Dieu est le Maître des hommes, que sa puissance n'a pas reçu de nouvelles limites, que son bras n'est point raccourcy, que nos cœurs sont dans sa main comme ils ont esté autrefois, qu'ils ne sont pas moins susceptibles des impressions de sa grace; qu'il sçait l'art de se faire aimer, & que selon sa parole il peut susciter quand il luy plaira des enfans à Abraham, des roches & des pierres les plus dures. *Potens est Deus de lapidibus suscitare filios Abrahæ.*

QUESTION XVI.

N'y a-t-il pas sujet de craindre que ces sortes de mortifications ne dégoûtent des Novices qui pouvoient estre de bons Religieux dans la suite?

REPONSE.

L'ON doit demeurer fort en repos, mes freres, lors qu'on renvoye des Novices après s'estre servi pour en discerner la vocation, des moyens & des épreuves établies par les Saints, & principalement quand elles sont selon la Regle qu'on professe. On doit porter les foibles & les imparfaits, & compâtir à leurs infirmitéz & à leurs

foibleffes ; mais il seroit contre l'esprit de la religion & le bien des Monasteres , de les y admettre , puisque les épreuves & les Noviciats ne sont instituez que pour les reconnoistre , & les en exclure , lorsque ces défauts & ces foibleffes sont contraires aux maximes fondamentales , & essentielles de la vie Monastique , comme l'est sans doute l'opposition aux humiliations , laquelle quoy qu'on puisse dire est dans tous les hommes l'effet de l'indocilité & de l'orgueil.

· Pour ce qui nous regarde , mes freres , je vous assure que nous n'avons jamais eu de scrupule sur aucun des Novices que nous avons pû renvoyer. Nous en avons esté fâchez pour l'amour de Dieu , & dans la veüe de leur salut ; mais nous l'avons remercié de ce qu'ayant quelquefois des raisons particulieres , pour desirer que quelques-uns de ceux qui nous ont quittez , perseverassent , il nous a donné assez de fidelité , pour ne relâcher en rien de la discipline ordinaire ; & qu'il n'a pas permis qu'aucune consideration nous empeschast de porter un jugement desinteressé sur leur vocation.

· Nous tenons pour une maxime certaine , que quelque vertueux que soit un homme , il ne l'est pas assez pour estre Moine , s'il n'est dans la resolution d'embrasser toutes les humiliations. S'il s'en presente avec cette volonté , & qu'il soit encore foible , il faut l'humilier d'une maniere qui soit proportionnée à sa foiblesse , & luy faire connoistre

par les mortifications plus fortes , que l'on fait souffrir à ceux qui ont plus de vertu que luy, qu'il doit tendre à des choses parfaites, & ne se pas contenter des communes pour estre digne de son estat.

Grad. 25 a. 34. Tous les Saints n'ont qu'un avis sur ce point-là. Saint Jean Climaque dit, que ceux qui entrent dans la carrière de la vie Religieuse par une autre porte que par celle de l'humilité, sont des voleurs & des larrons de leur propre vie & de leur salut; & qu'il faut qu'ils sçachent qu'ils doivent comme se jeter dans le feu des tentations & des mortifications, de peur qu'ils ne remportent de ce combat que leur propre condamnation.

Hist. Carm.
d'Esp.

On dit que sainte Theresé ayant receu une fille bien faite, d'une santé forte, d'un bel esprit, pour un de ses Monasteres, la renvoyant dans le monde afin d'y achever quelques affaires; sur ce qu'elle luy dit, qu'en revenant elle apporteroit sa bible avec elle: luy repartit, ma fille, vous n'avez que faire de retourner, nous ne voulons point de vous, ny de vostre bible; nous sommes de pauvres filles ignorantes, qui ne sçavons que filer & qu'obeir: Une telle circonstance fit juger à cette grande sainte, que cette fille n'estoit point propre à un estat qui demande une humilité & une simplicité profonde.

QUESTION XVII.

Dites-nous ce que vous pensez des prosternemens , parce qu'il y a des gens qui les condamnent pour des fautes legeres , & qui pretendent qu'ils doivent estre reservez pour celles qui sont considerables ?

RÉPONSE.

C'EST une pensée, mes freres, qui ne viendra pas à ceux qui ont quelque usage des pratiques Monastiques ; Si neanmoins il s'en trouve qui veüillent que les prosternemens soient la punition des fautes plus importantes, on peut répondre avec certitude qu'ils n'ont jamais esté regardez comme tels. Ils ont esté instituez par les Saints , & pratiquez dans tous les temps comme la tradition religieuse en fait foy. Le sentiment de saint Benoist suffit tout seul sur cette matiere ; il est Saint & Moine tout ensemble , & remply de l'esprit de Dieu ; il ordonne dans le chapitre 71. de sa Regle, que si un Religieux est repris par un autre qui luy soit supérieur, quelque legere que soit sa faute, pour peu qu'il s'apperçoive qu'il y ait de l'émotion dans l'esprit de celuy qui le reprend, qu'il ne manque pas de se prosterner à ses pieds, & qu'il y demeure jusqu'à ce que l'ayant appaisé par son humilité , il luy permette de se relever. Ces paroles sont à remarquer. *Si leviter senserit* CAP. 71.

animum prioris cujuscumque contra se iratum, vel commotum quamvis modice, mox sine mora tandem prostratus in terra, ante pedes ejus jaceat satisfaciens, usque dum benedictione sanetur illa commotio.

Conv. Agrif-
grav. Capit. 13.

Dans l'assemblée generale tenuë à Aix-la-Chapelle pour la reformation de l'Ordre Monastique, il est expressement porté dans le chapitre 13. que lors qu'un Religieux sera repris par son Superieur, quel qu'il soit, il avoüera sa faute, & se prosternera à ses pieds.

Cap. 10. de di-
vers. culp.

Saint Colomban ordonne dans sa Regle, que si un de ses Freres occupé dans le soin de la cuisine, laisse perdre quelque chose de sec ou de liquide, *De siccis aut liquidis*, il se prosterne dans l'Eglise durant douze Pseaumes, & qu'il y soit sans aucun mouvement.

Us. Cisterc.

Il est porté dans les Us de Cisteaux que si un Religieux laisse tomber quelque chose estant à table, il se levera dans le moment, & se prosternera jusqu'à ce que son Superieur luy fasse signe de se relever.

Vit. S. Lamb.

Saint Lambert qui avoit quitté son Evesché, & s'estoit retiré dans un Monastere, s'estant levé la nuit dans le Dortoir pour vaquer à l'oraison, & ayant laissé tomber quelque chose qui fit du bruit, & interrompit le silence; le Superieur commanda sur le champ, que celui qui avoit causé ce desordre, s'allast prosterner aux pieds de la Croix, elle estoit dans un lieu exposé à l'air; ce saint obeit,

Il y alla, quoy que le froid fust excessif, sans qu'on sceust que ce fust luy, il y demeura jusqu'après l'office de la nuit, & y eust demeuré encore plus long-temps, si le Superieur n'eust donné ordre qu'on l'allast chercher, s'estant apperçû qu'il ne s'estoit pas trouvé parmy les Freres.

Sainte Therese estoit allée dans un Monastere qu'elle avoit fondé, & ayant touffé pendant la priere à laquelle elle assistoit, comme la Superieure qui ne sçavoit pas que ce fust elle, ordonna que celle qui avoit fait ce bruit se prosternast, la sainte le fit aussi-tost, & on remarque qu'elle fut un temps considerable dans cette humiliation.

Hist. Carm.
d'Esp.

Une Religieuse de cette sainte pour un sujet tres-leger, s'estant prosternée par l'ordre de sa Superieure, y passa toute la nuit, & le matin on la trouva dans ce mesme estat, sa joüe attachée à la terre par l'excés du froid & de la gelée; on peut rapporter mille exemples semblables dans tous les temps, parce qu'il n'y a jamais eu de pratique plus commune dans les Cloistres ny plus observée.

Ibid.



QUESTION XVIII.

Comme on sçait qu'il y a des personnes du monde qui ne sont pas édifiées de ces pratiques, & qui les regardent comme des actions ridicules, n'est-ce pas une raison pour les quitter?

R E P O N S E.

C E L A ne prouve point, mes freres, qu'elles ne soient pas saintes ny qu'il faille les rejeter; mais bien qu'on ne doit pas admettre toutes sortes de personnes dans les Monasteres, ny les y rendre témoins des exercices dont ils ne sont pas capables. On doit suivre le sentiment de saint Basile, qui dit qu'il ne faut pas se fier à toutes sortes de personnes; que ceux qui servent Dieu sont d'ordinaire environnez de gens qui leur tendent des pieges, & que ceux-mesmes qui les voyent avec plus de familiarité ont des veües plus curieuses & moins favorables sur leur conduite. Il arrive presque toujourns, que les usages Monastiques ne tombent pas dans le sens des gens du siecle, qui d'ordinaire, comme a dit un grand Saint, n'ont pas les pensées plus élevées que leurs œuvres.

Cependant, mes freres, si quelques-uns rient de ces pratiques, il est certain qu'elles font sur d'autres des impressions toutes contraires, & qu'il y en a qui, les voyant, ne peuvent retenir leurs larmes; ce qui arrive selon les divers mouvemens des per-

Baf. Const.
Mon. cap. 6.

S. P. d'Alcantara.

fonnes. S'il falloit chercher en cela quelque Regle de conduite, vous ne devez point douter qu'on ne la duft prendre de la difpofition des derniers, au moins fi on vouloit fuivre l'Ecriture; car vous fçavez qu'elle ne s'explique pas en faveur des premiers, & qu'elle en porte un jugement terrible.

Mais il faut laiffer rire ou pleurer les hommes, approuver ou condamner comme il leur plaira; C'est felon la verité toute feule, & non pas felon leurs differentes affections que nous devons nous conduire; & pourveu que JESUS-CHRIST approuve ce que nous faisons, nous fommes bienheureux qu'il foit improuvé par le monde: Cette raifon là feroit bonne pour ceux qui chercheroient de la gloire dans ces fortes d'exercices; mais non pas pour ceux qui ont une volonté fincere de s'avillir & de fe confondre.

Michol fe moqua de David, lors qu'elle le vit danfer devant l'Arche, & je ne doute pas qu'il n'y euft bien des gens de fon avis; cependant elle ne le perfuada point. On n'ignore pas que plusieurs pratiques qui font établies dans les Cloiftres ne paffent pour des railleries & des jeux dans l'estime de ceux qui n'ont pas reçu de Dieu l'efprit de les gouverner.

L. 2. Regum.
c. 6. v. 16.

C'est un jeu tres-saint, dit faint Bernard, qui nous rend le fujet du mépris des gens qui menent une vie molle, abondante & superbe: Car dans la verité, qu'est-ce que la vie que nous menons peut

Epist. 87.

„ paroistre aux personnes du siecle, qu'un jeu, qu'un
 „ badinage; puisque nous faisons profession de mé-
 „ priser tout ce qu'ils recherchent, & de rechercher
 „ tout ce qu'ils méprisent. Semblables à ceux qui
 „ mettant la teste en bas & les pieds en haut, se sou-
 „ tiennent & marchent sur les mains contre l'usage
 „ ordinaire, & attirent ainsi sur soy les regards du
 „ monde; Ce n'est point icy un jeu d'enfant ny de
 „ theatre qui excite des sentimens fâcheux par des
 „ postures effeminées & indecentes; mais c'est un
 „ jeu qui dans le fond est honneste, agreable, gra-
 „ ve, digne d'estre estimé, & capable de donner de
 „ la joye aux esprits bien-heureux qui en font les spe-
 „ ctateurs; C'est-là le jeu saint & chaste de celuy qui
 „ disoit. *Speſtaculum facti ſumus angelis & homini-*
 „ *bus*: Cependant gardons-nous bien d'interrompre
 „ ce jeu quoy que les hommes nous disent, *Ludamus*
 „ *& nos interim ut illudamur*; Continuons afin qu'ils
 „ s'en moquent, & que nous vivions dans les con-
 „ fusions & dans les opprobres, jusqu'au retour de
 „ celuy qui doit élever les humbles & abbaïſſer les
 „ superbes.

1. ad Cor. 4.
 v. 9.

Si on nous oppose qu'il y a des personnes de la
 mesme profession qui blâment cette conduite;
 on peut répondre à cela qu'il y en a beaucoup
 d'autres qui l'approuvent, & leur sentiment estant
 comme il paroist le mieux fondé, sur la doctrine
 & la pratique des Saints, il ne faut pas s'étonner
 que ceux qui n'y entrent pas cherchent des rai-

sons pour s'appuyer, n'estant pas ordinaire de donner son approbation aux choses de son estat qu'on ne pratique point.

QUESTION XIX.

Que peut-on répondre à l'autorité de saint Anselme, qui condamne un Superieur dans une de ces lettres, de ce que quand on proclamoit ses Religieux de quelque faute de negligence ou de legereté, il les en re-prenoit comme de choses considerables?

RÉPONSE.

CE que saint Anselme blâme est bien éloigné de ce que nous approuvons; il écrit à un Superieur dont il improuve la conduite, qui par sa maniere d'agir troubloit la paix de son Monastere, & donnoit sujet à ses freres de murmurer & de se plaindre; ce qui paroist par ces paroles de la lettre, *Quosdam audiivi conqueri*, & par ces autres, *Quod multum nocet*; qui attribuoit à un principe de malignité un signe, un regard, ou quelque chose de semblable; ce qui est contre la sincerité, & contre le bon sens; qui au lieu de reprendre ses freres pour les humilier par charité, & sans amertume de cœur, formoit contre eux de mauvais soupçons, & aliénoit ainsi les esprits, *Dilectio vestra in pravam suspiciem in audientia eas interpretatur. . . .* Or nous estimons dans tous ces cas, que les humiliations ne sont pas utiles, & qu'il

S. Ansel. Epist.
lib. 3 Ep. 91.

faut s'en abstenir ; & nous avons déjà dit ailleurs , que si quelque Religieux n'estoit pas capable de porter cette pratique , il falloit condescendre à sa foiblesse , s'abaisser avec luy pour essayer de l'élever , en reprenant en sa presence ceux qui auroient plus de force & plus de vertu.

Ibid. Enfin , saint Anselme improuve le procedé d'un Superieur qui détruisoit par son imprudence , & par son indiscretion , au lieu d'édifier par sa sagesse & par sa bonne conduite ; Et saint Anselme a raison de luy dire qu'il regardé ses corrections severes & ses soupçons si delavantageux , pour des violemens de la Regle , & pour des infractions importantes.

On peut ajoûter à cela, que quand le sentiment de saint Anselme seroit entierement opposé à l'opinion que nous établissons , il n'y auroit point d'apparence de la quitter , estant appuyée , comme elle l'est , sur l'autorité ; sur les exemples de tant de Saints , & sur un si grand nombre de raisons solides ; & quand nous n'aurions pour nous que saint Jean Climaque , je ne vois pas pourquoy on voudroit que saint Anselme fust crû plutôt que luy , luy , dis-je , qui a esté le Solitaire le plus éclairé , & le plus grand directeur que Dieu ait jamais fait paroître dans son Eglise , pour le gouvernement des Cloîtres.

QUESTION XX.

Quoy que ces traitemens rudes , & ces humiliations piquantes fassent du fruit dans les personnes extrêmement mortifiées , cela ne paroist pas suffisant pour en autoriser la pratique ; autrement on pourroit justifier les injustices , les persecutions , & les outrages qu'on a fait aux grands serviteurs de Dieu , sous pretexte que cela leur ser-voit pour acquerir des merites & des couronnes ?

R E P O N S E.

LA comparaison n'est pas tout-à-fait juste, mes freres, j'avouë qu'une de ses parties convient aux Moines & aux Solitaires, puisque selon la pensée des Saints, & dans la verité, ils peuvent estre considerez comme des Martyrs; Il n'en est pas de mesme de l'autre, & je ne pense pas qu'on puisse tirer aucun parallele entre un cruel persecuteur, & un pasteur charitable.

L'un est l'instrument & l'organe du Demon; l'autre est le Ministre & le Vicair de JESUS-CHRIST.

L'un est plein de haine contre Dieu & contre son prochain; l'autre est remply d'amour & de charité, pour l'un & pour l'autre.

L'un ne veut que la perte du martyr; l'autre ne desire que le salut de son frere.

L'un fait tout ce qu'il peut pour ruiner la verité

dans le cœur de celuy qu'il persécute; l'autre travaille à détruire le vice jusqu'à ses moindres apparences dans le Religieux qu'il exerce.

L'un se sert des moyens impies & sacrileges, pour l'exécution de son dessein; l'autre use de conduites innocentes & pratiquées par les Saints, pour l'accomplissement de son œuvre.

» On aura peine à comprendre qu'une comparai-
 » son puisse subsister avec de telles differences: Il y
 » a une charité fausse & cruelle; & il y a aussi une
 » cruauté sainte & charitable; Et comme nous ap-
 Greg. Hom. » prend saint Gregoire, il y a une grande differen-
 34. in Evang. » ce entre ce qui se fait par un motif d'orgueil, &
 » ce qui se fait par le zele de la discipline. Les Pa-
 » steurs font paroître de l'indignation, mais ils n'en
 » ont point en effet; ils desesperent lors qu'ils espe-
 » rent davantage; ils exercent des persécutions,
 » mais ils ne laissent pas d'aimer; ils exagerent à
 » cause que la discipline les y oblige, mais leur cha-
 » rité fait qu'ils ne perdent jamais la douceur.

QUESTION XXI.

Ne seroit-il pas plus à propos de conduire les personnes avancées par la voye royale de l'amour?

RÉPONSE.

VOUS opposez donc, mes freres, la voye de l'amour à la voye des humiliations. Cependant il semble que la Foy nous enseigne quelque

que chose de contraire, puis qu'elle nous apprend, que la voye royale de l'amour est celle de la Croix, & que la Croix enferme les souffrances de l'esprit comme celles de la chair; c'est à dire les humiliations & les douleurs. C'est la voye par laquelle JESUS-CHRIST, qui est nostre Roy, a marché. Toute sa vie n'a esté qu'une carrière d'opprobres, d'ignominies & d'abbaissemens. La conduite que le Pere Eternel a tenuë à l'égard de son Fils, a esté d'une rigueur & d'une humiliation infinie. *Proprio filio suo non pepercit.* Et cependant il n'est jamais entré dans la pensée de personne, que JESUS-CHRIST ait esté conduit par la voye basse & servile de la crainte; & non pas par la voye royale de l'amour. Cette voye royale qu'il nous a enseignée par ses actions comme par ses paroles; je le repete encore, est celle de la Croix; c'est la seule qu'il a sanctifiée par son exemple, & qui a esté connue de ses veritables disciples. *Ibant gaudentes à conspectu Concilii quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu, contumeliam pati.* Leur ambition & leur consolation tout ensemble a esté de l'embrasser, & toute autre voye que celle-là, a toujours paru fausse ou suspecte.

Ad Rom. 8. 32.

Act. 5. v. 41.

Le livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST qui après l'Ecriture-sainte, contient plus qu'aucun autre les veritez de la Religion, commence le chapitre de la voye royale de la Croix par ces paroles; *Durus multis videtur hic sermo, abnega temetipsum,*

Lib. 1. de Imit. Christ. ch. 12.

tolle crucem tuam, & sequere Iesum. Et prouve par tout qu'il n'y a point de chemin qui conduise à la vie & à la paix interieure, que la Croix & la mortification continuelle. Cela ne se rapporte gueres aux pensées de ceux qui ne sont pas de nostre avis. Ils les fondent sans doute sur la créance qu'ils ont, qu'on ne sçauroit aimer un Superieur quand il est severe, & qu'il humilie; qu'il ne peut aimer & humilier tout ensemble; & ils regardent cette conduite comme tres-propre pour étouffer les sentimens de l'amour.

Mais que peuvent-ils répondre à ces paroles de saint Augustin; qui dit qu'il n'appartient qu'aux enfans insenséz d'aimer ou de haïr leur pere, selon qu'ils en reçoivent des châtimens ou des caresses; puis qu'il les aime en tout temps, & que dans l'une comme dans l'autre maniere de les conduire, il les regarde comme ses heritiers & ses enfans. *Eris insulsus puer in domo patris, amans patrem si tibi blanditur; & odio habens quando te flagellat, quasi non blandiens, vel flagellans hereditatem paret.* Il faut aimer Dieu selon le mesme Saint, dans tous les temps, dans celuy de l'affliction comme dans celuy de la prosperité; ses ordres & ses dispositions estant également pleines de justice, & dignes de respect. Peut-on ne pas garder les mesmes regles à l'égard des Prelats & des Pasteurs qui tiennent sa place parmy les hommes? Luy qui estant invisible se sert par eux d'un mini-

Aug. in psal.
32. Concionc 1.

Ibid.

stere & d'une entremise visible, pour conduire & diriger ceux qu'il a commis à leur charge.

En un mot, mes freres, les humiliations quand on en use avec la charité & avec la discretion necessaire; bien loin d'avoir l'effet qu'on pense; elles en ont un qui leur est tout-à-fait contraire: (Je suppose des ames Chrestiennes qui ont de la vertu, ou au moins une volonté sincere de l'acquérir;) elles concilient les cœurs au lieu de les aliener; Elles produisent l'amour au lieu de le détruire. C'est ce que nous apprenons de saint Bernard, quand il dit que ceux d'entre ses Freres qu'il a traité d'une maniere plus rigoureuse & plus severe, luy sont unis par les liens d'une charité plus étroite & plus tendre, que non pas ceux à l'égard desquels il n'en a pas usé de la mesme sorte. Ce qui fait qu'il y a peu ou point de charité dans les hommes; c'est que la cupidité y est puissante, qu'elle y domine, & comme il n'y a rien qui la ruine davantage, selon le sentiment des Saints que l'humiliation; il n'y a rien aussi qui établisse davantage la charité. Ce qui est conforme à la parole du saint Esprit, qui nous dit par la bouche du Sage: Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haïsse: reprenez le Sage & il vous aimera: *Noli arguere derisorem ne oderit te: argue sapientem & diliget te.*

Bern. serm 29.
in Cantic.

Prov. 9. v 8.

Si l'on insiste & si l'on dit que cette pratique extérieure n'est qu'une lettre qui sert de peu: J'avouë que c'est une lettre; mais les vrais Israélites

qui attendoient en esprit & en verité l'accomplissement des promesses, n'avoient pas moins d'exac- titude pour l'observation de la loy que les Juifs les plus charnels. La lettre quand elle est toute seule est fort inutile ; mais il faut combattre la conduite de tous les Saints ; ou demeurer d'accord qu'elle n'est pas moins necessaire à l'esprit pour sa conser- vation , que les feüilles le sont au fruit , & les écorces aux arbres.

Vous voyez , mes freres , qu'il n'est pas impossi- ble de répondre par des raisons solides & chrê- tiennes , à toutes les difficultez qu'on peut former sur cette matiere. Mais quand on ne les auroit pas dans la force & dans le nombre que nous les avons, il y en a une à laquelle personne ne peut repliquer, qui est que tous les raisonnemens qu'on fait contre des experiences certaines , ne doivent point estre écoutez. Vous avez beau dire & vous efforcer de prouver à un Medecin, que le regime qu'il fait garder à ses malades n'est pas bon ; & qu'il aug- mentera leurs maux, si l'experience luy fait con- noistre le contraire, & s'il contribuë effectivement à leur guerison ; Il auroit tort de se laisser persua- der. Ainsi comme nous voyons tous les jours par des experiences sensibles , qu'il n'y a rien de plus efficace que cette conduite pour la sanctification des ames ; de plus capable de leur donner l'esprit de leur profession ; & de leur inspirer des maximes opposées à celles du monde ; toutes les objections

qu'on nous fait sont inutiles, & n'ont garde de nous convaincre.

Soyez donc persuadez, mes freres, que cette sainte pratique qui revient à si peu de personnes, ne contribuë pas moins au maintien de la vie cœnobitique, que la respiration de l'air à la conservation de la vie; & qu'il faut que ceux qui ont peine à la souffrir & qui s'élevent contre elle, ayent oublié ou n'ayent jamais connu ces veritez si constantes & si établies dans tous les livres des Saints.

Premierement, que l'humilité s'acquiert & se conserve par les humiliations, comme la doctrine par l'étude.

Secondement, que la vie Monastique n'estant qu'une école de penitence, d'humilité & d'abjection, rien ne luy convient mieux que les humiliations.

Troisièmement, que Dieu prend un soin particulier de sanctifier ceux de ses élus qu'il se conserve dans le monde par mille rencontres qui les humilient.

Quatrièmement, que les Moines ne pouvant estre exercez par les voyes par lesquelles sont exercées les personnes du siecle, ils ont besoin des mortifications dont on veut leur interdire l'usage.

Cinquièmement, que d'inferer qu'une pratique instituée & gardée par les Saints, n'est ny bonne ny utile, parce qu'elle se trouve changée par la suite des temps; c'est condamner les usages de l'Eglise

les plus saints, puis qu'il y en a plusieurs qui sont présentement changez ou affoiblis par des coûtumes contraires.

Sixièmement, qu'il est tres-difficile, quoy qu'on dise, de trouver un autre principe de l'opposition que l'on sent aux choses qui humilient, que l'amour propre; & que toutes les raisons dont on se sert pour les combattre, sont autant de différentes couleurs dont on essaye de le couvrir.

Septièmement, que dans la verité l'averfion des reprimendes ne vient que de l'orgueil; parce que la reprehension humilie; & que l'humiliation, comme dit saint Gregoire, est un poids insupportable à l'esprit superbe. *Superbis mentibus pondus grave est oneris doctrina humilitatis.*

Lib. 13. in Job
c. 21.

Ce qui fait encore, mes freres, que tant de gens ne peuvent s'accommoder de ces sentimens, c'est que la plupart se font une idée des observances regulieres, sur celles qu'ils ont des Communautéz Ecclesiastiques, & se persuadent qu'elles se doivent gouverner par les mesmes regles. Cependant il y a une totale difference; & quoy que les Moines & les Ecclesiastiques ne se proposent qu'une mesme fin, & n'agissent que par un mesme principe, je veux dire qu'ils n'ayent rien devant les yeux que la gloire de Dieu & leur sanctification; & que l'Esprit de JESUS-CHRIST soit le seul & le veritable Esprit de toutes leurs actions; il n'y a rien de plus opposé que les moyens,

& les voyes par lesquelles ils se conduisent.

Les Communautéz Ecclesiastiques sont des assemblées de personnes, qui n'ayant jamais rompu le sacré sceau de l'Alliance sainte qu'ils ont contractée avec JESUS-CHRIST, ny souillé la robe blanche qu'ils ont receuë dans le Baptême, de la main de ce celeste Epoux, se conservent dans sa charité & dans son amour, en gardant cette innocence premiere qu'ils n'ont jamais violée. Ce sont des enfans qui estant toujourns demeurez fideles dans le respect & dans la crainte qu'ils doivent à leur pere, n'ont besoin ny du secours de leurs larmes, ny de punitions severes, ny de mortifications humiliantes, pour appaiser sa colere, puis qu'ils ne l'ont jamais irritée. Quoy qu'ils soient obligez par quantité d'autres considerations, de surpasser le reste des Chrestiens dans les pratiques de l'humilité & de la penitence; & qu'une vie douce, molle & relâchée, ne soit pas moins indigne d'un Ministre de JESUS-CHRIST que d'un Solitaire;

L'Eglise a toujourns regardé ses Ministres comme une race choisie, une nation sainte, un peuple conquis. *Genus electum regale sacerdotium, gens sancta et a populus acquisitionis.* Elle n'admettoit point au-trefois les pecheurs aux fonctions sacrées; le Canon II. du Concile de Nicée; le Canon XXII. de saint Basile; le Canon IV. du premier Concile de Valence; le Canon IX. du premier Concile d'Or-

S. Petr. c. 2.
v. 9.

Bas. Epist. 2:
2.1 Amphil.

Scil. 6 de re-
for. c. 1.

droits, font voir quelle a esté son exactitude à les priver de leurs ministères, lors que leurs pechez luy estoient connus. Et bien qu'elle ait changé de conduite & la severité de ses Regles, elle conserve toujours le mesme esprit; & le Concile de Trente declare expressement qu'on ne doit élever au gouvernement des Eglises & à la charge des ames, que ceux qui depuis leur enfance auront passé par toutes les épreuves Ecclesiastiques, & donné pendant toute leur vie, des marques & des témoignages de leur pieté.

Pour les Congregations Monastiques, ce sont des troupes de criminels & de penitens publics, qui ayant manqué à la fidelité qu'ils devoient à Dieu; & l'ayant irrité par leur desobeïssance, ne peuvent plus rien pretendre de sa bonté, qu'après avoir satisfait à sa justice par des châtimens dignes de leurs pechez. Ce sont des enfans prodigues, qui ayant abandonné la maison de leur pere, ont dissipé les biens qu'ils en avoient receus; C'est à dire des Chrestiens qui s'estant miserablement soustraits de la main de Dieu; & ayant fait un méchant usage de toutes ses graces, n'ont nul moyen de s'ouvrir les portes de sa miséricorde qu'ils se font tant de fois refermées, qu'en se mettant dans la disposition de celuy, qui s'estimant indigne d'être au rang des enfans, & d'estre admis à la table, demandoit d'estre traité comme les mercenaires. Il faut que leurs cœurs estant yivement penetrez
du

LUC. 15. v. 19.
& 21.

du sentiment de leurs crimes, ils reparent ce que l'orgueil & la desobeissance y ont fait de ravages, par de sinceres abbaiffemens, & des humiliations profondes; Et que selon la pens e de saint Gre- Homil. 20. in
Evang. goire, ne pouvant paisiblement acquerir l'heritage des Justes par la saintet  de leur vie, ils le ravissent par leurs sueurs, & par leurs combats; Dieu voulant qu'ils le forcent de leur pardonner, & qu'ils luy fassent violence.

On dira peut-estre qu'il y a des Ecclesiastiques pecheurs, & des Moines justes; je l'avou . Mais comme le pecheur au moment qu'il est mis au rang des Levites, cesse d'estre regard  comme pecheur; Ainsi un juste cesse d'estre regard  comme juste; dans le moment qu'il est Moine; & il ne peut plus estre regard  que comme un pecheur: Il perd son innocence en se renfermant dans le Monastere, de mesme que JESUS-CHRIST a cess  en quelque sorte, de passer pour Saint, au moment qu'il s'est fait voir dans le monde avec l'habit, & sous la forme d'un pecheur; non seulement dans l'opinion des hommes; mais encore dans les traitemens rigoureux qu'il a receus de la main de son Pere.

Le Cloistre est une prison qui fait des coupables, aussi-bien de ceux qui ont conserv  l'innocence, que de ceux qui l'ont perdu . C'est ce que pensoit saint Bernard, lors que parlant   un de ses Epist. Fastid. Freres, il luy dit ces paroles. Mon fils, si vous s a-
vriez combien l'obligation d'un Moine est grande, "

„ vous ne mangeriez pas un seul morceau de pain
 „ qui ne fût trempé de vos larmes ; car nous ne nous
 „ enfermons point dans les Cloistres pour d'autre fin
 „ que pour pleurer nos pechez & ceux des peuples ;
 „ Et toutes les fois que nous mangeons le pain, qui
 „ est l'ouvrage de leurs mains, & le fruit de leurs
 „ travaux, il est vray de dire que nous mangeons
 „ leurs pechez, afin d'en gemir comme de nos pro-
 „ pres offenses.

Voilà une image de l'état Monastique ; voilà l'I-
 dée que doivent s'en former ceux qui veulent l'em-
 brassier : s'ils y apportent de telles dispositions, as-
 surez-vous, mes freres, que bien loin que les mor-
 tifications leur semblent trop rudes, & que le ca-
 lice leur en paroisse trop amer, ils le desireront
 avec ardeur ; & compteront comme des journées
 perduës celles qu'ils auront passées, sans avoir
 trouvé des sujets de s'humilier. La vûë des confu-
 sions éternelles dont ils feront incessamment oc-
 cupez, leur fera souhaiter les confusions passage-
 res ; & cette severité des Jugemens de Dieu, qu'ils
 auront continuellement devant les yeux, fera qu'ils
 ne trouveront rien que de trop doux dans les juge-
 mens des hommes. Leur consolation fera de re-
 tracer dans toutes les actions de leur vie, les hon-
 tes & les opprobres de celle de JESUS-CHRIST ;
 Et purifiant ainsi leurs cœurs par de continuelles
 pratiques d'humilité des taches que l'orgueil y a
 faites, ils s'éleveront autant qu'il est possible dans

un corps mortel, selon le langage des Saints à la pureté des Anges, & se prepareront par des humiliations & des abbaiffemens de peu de durée aux gloires posterieures, & à la felicité éternelle.

C'est-là ce que doivent estre de parfaits Solitaires; c'est le veritable modele que Dieu nous en a donné dans la personne de ses Saints; ce sont des exemples qui nous apprennent nos devoirs; mais qui nous confondent en mesme temps de nos infidelitez; & de ce qu'estant obligez de vivre dans cette abnegation parfaite, à peine parmy tous nos desirs & nos efforts, ou plûtoft parmy toutes nos lâchetéz & nos foibleffes, peut-on remarquer dans nos vies les moindres traces du détachement & de la sainteté de nos Peres?

QUESTION XXII.

Que faut-il répondre à ceux qui disent que c'est une espece de mensonge ou de fiction, de reprendre formement une faute qui est ou legere ou incertaine, & que l'utilité qu'on en peut tirer, n'empêche pas que l'usage n'en soit mauvais?

R E P O N S E.

DITES-leur, mes freres, que vous n'avez point d'autre sentiment que celui de saint Augustin, lors qu'il declare qu'il ne voudroit pas commettre un leger mensonge, quand il s'agiroit du salut & de la conversion de tout un monde;

mais qu'il y a grande difference, entre prendre une action dans le mauvais sens qu'elle peut avoir, sans examiner les vûes & les motifs de celui qui l'a faite ; ou reprendre fortement dans un Religieux une faute extérieure & petite par elle-mesme, en la mettant auprès de la sainteté de Dieu, de la perfection de son estat, des suites & des effets qu'elle peut avoir, si elle estoit negligée, pour en prévenir de plus grandes, ou en découvrir d'intérieures & de cachées ; Et dire qu'une action est mauvaise, quand on sçait assurément qu'elle est bonne, & qu'elle ne sçauroit estre mal expliquée ; ou reprendre une faute comme si elle estoit importante, lors qu'elle n'a rien de considerable de quelque costé qu'on la tourne. L'un est un mensonge ou une fiction qui attaque la verité & la sincerité, & dont un homme duquel les maximes sont pures & entieres n'usera jamais ; L'autre est une conduite qui n'a rien de mauvais, qui est utile & mesme necessaire, & de laquelle on peut tirer des fruits & des biens infinis dans la direction des Cloistres, si les Superieurs sçavent s'en servir avec charité, discernement & prudence ; C'est ce que tous les anciens Moines ont autorisé par leurs exemples, & que nous trouvons si puissamment établi dans les instructions & les sentimens de saint Gregoire & de saint Jean Climaque.

S. Greg. P. I.
26. c. 3. Moral.
in c. 35. Job.

Les saints Docteurs, dit ce grand Pape exami-
nent d'ordinaire avec tant de soin les moindres

fautes qui leur paroissent dans ceux qu'ils conduisent, afin de pouvoir passer de ces petites fautes qui sont exterieures, à la connoissance des interieures qui sont plus grandes. Ils se servent de rudes reprehensions pour arracher de leurs cœurs les épines des pensées mortelles; Et c'est par l'amour de la charité, qu'ils agissent avec tant de rigueur & de rudesse, & non par un mouvement d'orgueil & de vaine gloire.

En effet, ils sont tout prests de mourir pour ceux qu'ils semblent affliger avec cruauté jusqu'à la mort: Ils conservent dans le fond de leur cœur leur dilection, lors qu'ils n'ont que de la severité dans l'apparence: . . . Ils s'échauffent quelquefois dans la correction de ceux qui leur sont soumis, comme s'il n'y avoit plus en eux rien de tranquille; & cependant ils conservent la charité dans une tranquillité aussi parfaite, que s'ils n'estoient point enflammés par l'ardeur de leur zele.



QUESTION XXIII.

Il semble que l'autorité de saint Jean Climaque ne doive pas estre d'un fort grand poids dans cette matiere, puis qu'il estoit Grec, & qu'il approuve les fictions & les mensonges officieux comme les autres Peres de l'Orient ?

RÉPONSE.

SICOM. l. 7.

IL est certain, mes freres, que plusieurs d'entre les Peres de l'Orient, ont estimé qu'il estoit permis d'user de mensonges & de fictions lors qu'elles estoient innocentes & officieuses; & que la charité, comme dit saint Clement d'Alexandrie, en estoit le veritable motif. Ce sentiment a esté assez commun dans les premiers temps de l'Eglise. L'on avoit peine à s'appercevoir que ce ne fût pas un bien de cacher la verité sous les voiles de la fiction & du mensonge, quand le prochain en tiroit de l'utilité & de l'avantage; & l'on ne se défoit point d'une opinion qui paroissoit sainte dans son application, dans ses effets, & mesme dans son principe.

Mais saint Augustin dans l'Occident traita cette question avec tant de profondeur; il en éclaircit tellement toutes les difficultez, & prouva si puissamment qu'on ne pouvoit en conscience, en nul cas, & quelque utilité qu'il en revint, se servir de ces mensonges charitables, que son sentiment a

esté suivy de tous ceux qui sont venus après luy, & qui ont eu de la pieté & de la lumiere; Et il se peut dire que saint Jean Climaque dans l'Orient s'est preservé de cette erreur, & l'a condamnée quoy qu'elle fût beaucoup répandüe; & que Dieu qui l'avoit donné au monde comme un docteur Apostolique, comme un guide & un directeur assuré pour les consciences, a voulu le rendre exempt de toutes taches, afin qu'il eût plus de creance & d'autorité, & que l'on puisast sans crainte dans ses écrits comme en des sources salutaires, les regles saintes d'une vie Evangelique.

Entre les differens éloges que l'Eglise d'Orient a donnez à ce grand Saint, touchant l'intégrité de sa foy, & l'éminence de sa vertu, un des principaux est celuy d'avoir esté veritable. Elle chante dans les prières qu'elle luy adresse; que sa bouche a prononcé les grandeurs de Dieu dans une verité parfaite; qu'il ne s'est point rencontré dans les tenebres du peché; qu'il a servy Dieu d'une maniere irreprehensible; que son ame a esté remplie de l'opération de la verité; qu'il s'est preservé de toute participation de mensonge; que par une conversation toute divine il a surmonté les tromperies des demons; & que comme un homme instruit de Dieu, il a passé pour le guide & pour le conducteur assuré des Solitaires.

Menolog. gr.

Mais nous ne pouvons point douter de ce que saint Jean Climaque a pensé sur le sujet des men-

Grad. 11. art.

11.

songes officieux, puis qu'il les a clairement condamnez; & qu'il a refuté les railons principales dont ceux qui veulent les autoriser, ont coûtume de se servir; qui sont prises de la charité qu'on doit au prochain, & du celebre exemple de Rahab.

„ Car voicy comme il parle. Le menteur allegue pour
 „ pretexte de son mensonge, qu'il ne blesse la verité
 „ que par une bonté officieuse, & une conduite cha-
 „ ritable envers le prochain; aussi il prend souvent
 „ pour une action de justice, ce qui est en effet la
 „ perte de son ame; Cet inventeur de déguisemens
 „ & de tromperies, dit, qu'il imite Rahab; & lors
 „ qu'il se perd soy-mesme par le mensonge, il pre-
 „ tend qu'il ne travaille que pour le salut des autres.

Ibid. art. 13. „ Il ajoute ensuite, qu'un petit enfant ne sçait ce
 „ que c'est que de mentir, ny aussi une ame qui est
 „ pure de toute malice; & que comme un homme
 „ à qui le vin rend le cœur gay, ne sçauroit quand
 „ il voudroit déguiser la verité; de mesme celuy à
 „ qui la componction a causé une yvresse toute sain-
 „ te, ne sçauroit proferer aucun mensonge. S'il
 „ semble en quelques occasions avoir approuvé
 „ quelques fictions particulieres, il ne l'a fait qu'en
 „ imitant l'Ecriture sainte, qui louë l'action de la
 „ mesme Rahab, non pas en ce qu'elle estoit une
 „ fiction; mais parce qu'elle estoit sainte & charita-
 „ ble dans son motif, dans son usage, & dans ses
 „ suites; enfin peut-il se declarer davantage, qu'en
 „ disant que l'amour de la verité est la source de
 „ toutes les vertus.

QUEST. XXIV.

QUESTION XXIV.

Ily a quelques endroits dans les ouvrages du mesme Saint, qui marquent, au moins selon les apparences, qu'il approuvoit les mensonges officieux, & qu'il n'estoit pas du sentiment que vous luy attribuez comme l'on peut voir dans l'article 70. & 72. de sa lettre au Pasteur?

R E P O N S E.

POUR répondre à vos difficultez, mes freres, il est nécessaire d'examiner dans le détail & avec quelque étendue les deux passages que vous nous rapportez.

Saint Jean Climaque écrit dans le premier, qu'un Superieur tres-sage & tres-judicieux, ayant à juger un different entre deux de ses Religieux, décida en faveur de celuy qui estoit coupable, à cause qu'il estoit plus foible, & condamna celuy qui estoit innocent, à cause qu'il estoit plus fort & plus vertueux: Et il agit de cette sorte, de peur qu'il ne se formast une plus grande division entre eux deux s'il eût jugé selon la rigueur de la justice; Mais il eut soin de les informer chacun en particulier, des raisons de sa conduite, & sur tout d'appliquer à la playe de celuy qui estoit veritablement malade, les remedes propres à sa guerison.

Il suffit pour justifier saint Jean Climaque de faire voir quelques cas dans lesquels un Superieur

Ecc

Epist. ad Pastor. art 70.

puisse, sans faire aucun mensonge, se déclarer en faveur de celuy qui a tort, car si cela se peut, il est à couvert, & il faut que vous donniez à son sentiment la face qui luy est la plus avantageuse, puisque c'est un principe de la Morale de JESUS-CHRIST, & une regle constante de la charité, qu'on ne peut sans peché donner un mauvais sens à une parole ou à une action qui peut en recevoir un favorable.

Je suppose donc, mes freres, que deux Religieux ayent un different ensemble; le Superieur les appelle: Celuy dont la cause est la meilleure la défend avec un peu moins de moderation qu'il ne devroit, il le fait mesme avec quelque sorte de chaleur, & semble prendre quelque avantage sur son frere & ne le pas assez ménager. Le Superieur par une dispensation pleine de sagesse & de charité, jugeant que l'humiliation est necessaire au premier, & que l'autre a besoin qu'on soustienne sa foiblesse par quelque condescendance, ne peut-il pas d'un ton de voix rude & severe, dire à celuy qui a le bon droit de son costé, qu'il est moins humble, moins charitable, & moins religieux que l'autre? & mesme l'obliger de se retirer de sa presence avec confusion? Il n'y a en cela ny supposition ny mensonge; puisque cette reprehension a un fondement juste dans quelques circonstances dans la conduite de celuy qui est traité de la sorte; & cependant il s'explique en faveur de celuy qui

a la cause la plus mauvaise. Il ne commet néanmoins en cela aucune injustice ; car il ne prononce point sur le fonds , & il ne fait qu'en remettre la décision à un autre temps , puis qu'il ne peut rendre compte de sa conduite à ces deux Freres , comme il est expressement porté dans l'article 70. qu'il ne démesle leurs interets , qu'il n'entre dans le détail du different , & qu'il ne rende à l'un & à l'autre le droit & la justice qui luy est duee. Il n'en faut pas davantage pour garantir saint Jean Climaque des mauvaises consequences qu'on voudroit tirer de sa doctrine ; Et par le principe que j'ay posé , vous ne pouvez croire autre chose , sinon que c'est dans un cas & dans une circonstance toute semblable qu'il loüe la sagesse du Superieur dont il parle.

L'autre article est le 72. où il dit , remarquez In Epist. ad
Past. art. 72. ceux d'entre vos Freres qui sont les plus vertueux & les plus forts ; & humiliez-les en la presence des foibles , quoy qu'ils n'ayent commis aucune faute qui merite cette humiliation ; afin que par les remedes que vous ferez semblant d'apporter aux fausses blessures des personnes qui sont saines ; vous guerissez les blessures veritables de celles qui sont malades ; & qu'ainsi vous rendiez forts & vigoureux , ceux qui estoient lâches & negligens.

Ces paroles ne reçoivent aucune difficulté , si elles sont bien entendues. Saint Jean Climaque ne dit rien que ce que dit saint Bernard , & sainte Therese ,

rien enfin que tous ceux qui se font appliquez à la conduite des Cloistres, n'ayent pratiqué & enseigné comme luy, quoyque sous des expressions différentes. Comme ils sçavoient qu'il n'y avoit rien de plus utile que les exemples, ny qui fût plus capable d'élever les ames qui sont encore foibles & languissantes dans le chemin de la vertu, que d'exercer devant elles celles qui sont les plus avancées, & qui y ont déjà fait des progrès considérables; ils veulent qu'on humilie les dernières en présence des autres, lors qu'elles sont exemptes de faute, & mesme dans les actions les plus saintes. C'est ce que saint Bernard a voulu marquer lors qu'il dit à ses Freres, qu'ils doivent s'estimer heureux de ce qu'on les repreçoit comme des negligens dans les actions qui leur auroient attiré la gloire des hommes s'ils les avoient faites dans le monde. C'est ce que sainte Theresé a pratiqué quand elle repreçoit ses filles, en des actions de regularité & d'observance, comme on le lit dans l'histoire de sa vie.

Si vous estes en peine de sçavoir comment cela se peut faire sans supposition, il est aisé de vous répondre, que c'est comme je vous l'ay déjà dit, ou en reprenant dans une bonne action quelque circonstance defectueuse, ou en rappelant le souvenir de quelques fautes passées, ou en donnant à des actions indifferentes de foy, le mauvais sens qu'elles peuvent avoir: ou en humiliant sur quel-

ques défauts naturels; sur quelques dispositions qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses si elles estoient negligées, ou sur des soupçons; enfin en quantité d'autres manieres que la charité qui est ingenieuse ne manque pas de faire trouver à un Supérieur, dont l'unique occupation est de méditer les moyens d'estre utile à ceux dont la Providence luy a confié la conduite. En tous ces cas, mes freres, on peut sans mensonge humilier avec toute la force qu'on estime necessaire, & sans que celuy que l'on mortifie y ait donné lieu par aucune faute presente, ou assez considerable par elle-mesme, pour meriter la grandeur de l'humiliation qu'on luy fait souffrir; quoyque d'ailleurs elle n'ait rien d'excessif, si on regarde la faute dans son principe & dans ses conséquences; d'où il s'ensuit qu'on ne doit rien induire de ces endroits contre la pureté des maximes de saint Jean Climaque; puis qu'ils peuvent avoir une explication innocente & chrestienne, & qu'on ne scauroit, comme nous venons de le dire, sans peché donner un sens defavantageux à une action ou à des paroles qui peuvent en avoir un favorable.

Si l'on insistoit sur ces paroles de saint Jean Climaque, afin que les remedes que vous ferez semblant d'apporter aux fausses blessures des personnes qui sont saines, vous guerissiez les blessures veritables de celles qui sont malades. On peut répondre selon les principes de S. Augustin, qu'une

S. Joan. Clim.
Epiſt. ad Paſt.
art. 22.

fiction qui n'est faite que pour signifier ou exprimer quelque chose de réel & de véritable, & non point pour en signifier une qui ne l'est pas, est un signe, & non pas une fiction, & qu'elle n'a ny la fausseté, ny la malignité du mensonge. Les Patriarches dans l'ancien Testament se sont servis de fictions; je veux dire d'actions qui paroissent des fictions; mais comme elles n'estoient que des expressions mystérieuses, & de véritables figures; ils n'ont point en cela blessé ny la vérité ny la sincérité.

Genes. c. 20.
21. & 27.

On pourroit ordonner des remèdes à un homme sain, luy prescrire un régime, luy défendre de se trouver aux ardeurs du Soleil, & aux fraîcheurs de la nuit, pour persuader à un homme qui estant véritablement malade, ne voudroit ny user de remèdes, ny observer aucune règle de vie, par l'opposition qu'il auroit à ces sortes d'assujettissemens; & luy faire tirer cette conséquence de luy-mesme; que si les gens qui ont de la santé se servent de remèdes; il est contre toute raison que ceux qui ont des maladies & des infirmités réelles, prétendent s'en exempter; & cependant on auroit tort d'induire que l'on fist en cela quelque chose contre la vérité.

La pensée de saint Augustin estoit celle-là, lorsqu'il dit qu'une sage mere voyant que son petit enfant se fatigue, & croit estre assez fort pour aller sans qu'elle le porte; se couche par terre, en luy

disant qu'elle est lassé, afin de luy persuader qu'il est las luy-mesme; puis l'ayant attiré à se venir reposer sur elle; elle se releve aussi-tost, & l'enfant avec elle, & continuë de le porter dans tout le chemin.

C'est icy un cas tout semblable; il s'agit d'une guerison spirituelle; & saint Jean Climaque n'a rien voulu dire autre chose, sinon qu'il faut apprendre aux ames qui ont des blessures réelles & profondes, de quelle maniere on doit traiter leurs maux, en appliquant aux ames qui sont saines les mesmes remedes dont il faut se servir pour guerir celles qui sont malades; Et faire connoistre aux dernieres, que si les mortifications sont utiles aux personnes les plus parfaites pour les conserver & les faire avancer dans la vertu qu'elles ont acquise, il ne se peut qu'elles ne leur soient necessaires pour acquerir celles qu'elles n'ont pas. Il faut remarquer que quoy que cette ordonnance que nous supposons, n'ait aucune maladie réelle pour son objet dans la personne pour laquelle on la fait dans l'apparence; elle ne laisse pas de pouvoir estre regardée, ou comme un moyen de diminuer les humeurs dont l'amas cause les maladies, de fortifier la santé au retour d'une maladie passée, de soulager dans quelque incommodité legere & presente; ou comme une précaution pour prévenir les maux avenir, & que de mesme les humiliations, en tous les cas que nous avons alleguez, ont pour fondement dans

celuy sur lequel on les applique, ou quelque circonstance défectueuse, ou quelque faute passée, ou quelque imperfection naturelle, ou quelque inconvenient qu'on a sujet de craindre. Et si saint Jean Climaque ne fait aucune mention de ces circonstances, c'est qu'elles sont peu considerables, & qu'il n'a eu devant les yeux que la fin principale de la conduite qu'il vouloit établir.

Il ne sert de rien de prétendre que les termes de fausses blessures, marquent de la fiction; & que ces paroles, de personnes saines, détruisent le fondement des humiliations que j'ay supposé; parce que saint Jean Climaque ne veut rien exprimer par les fausses blessures, que des inconveniens & des fautes legeres, si on les compare aux maux considerables, de la guerison desquels il s'agit; Et que par ces paroles, de personnes saines, il entend à la verité des ames parfaites; mais la vertu dans ce monde n'est jamais pure, & elle se trouve avec des imperfections & des foibleesses, lesquelles estant vûes en elles-mesmes & separement, n'ont rien qui empêche qu'on ne donne le nom d'innocentes aux personnes en qui elles se rencontrent; quoy que si on les regarde dans leur source qui est l'orgueil & la concupiscence, & dans les suites qu'elles auroient si Dieu n'y opposoit une protection particuliere; elles ayent une difformité considerable; elles donnent de justes craintes, & soient toujours un sujet legitime sur lequel on peut user de

de veritables humiliations. Ce font ces maux qui ont fait que les Saints, sans mensonge & sans fiction, se sont accusez comme des pecheurs ; c'est ce qui a causé leurs gemissemens & leurs larmes ; c'est ce qui les a si souvent armez contre eux-mesmes d'une indignation sainte ; & qu'ils ont puny dans leurs personnes par des penitences & des austeritez si rigoureuses.

J'ay crû, mes freres, que je devois vous éclaircir avec exactitude, des sentimens de saint Jean Climaque, afin que vous en ayant justifié la pureté, & dissipé jusqu'aux moindres ombrages, rien ne puisse vous empêcher d'entrer avec une entiere confiance dans toutes les maximes & les instructions de ce parfait serviteur de Dieu ; de ce second saint Basile, de ce Solitaire, d'une mortification si consommée, de cet homme comparable à ce que l'Eglise a jamais eu de plus grand & de plus saint ; de cet Interprete du saint Esprit, dont on peut dire que les paroles sont comme autant de traits enflammés, qui portent tout à la fois dans les ames & la chaleur & la lumiere.



CHAPITRE XIII.

De la Meditation de la Mort.

QUESTION PREMIERE.

Est-ce une chose si necessaire & si utile aux Religieux, que la pensée de la mort ?

RÉPONSE.

CE qui fait que les gens du monde ne sçau-
roient se résoudre à penser à la mort, c'est
qu'ils veulent toujours vivre. Ils tiennent à la ter-
re par tant de liens & d'engagemens differens, que
celle de toutes les pensées qui leur est la plus rare,
& de laquelle ils s'accommodent le moins, est
celle de la mort.

S'ils jouissent en repos des biens de la fortune,
le souvenir de la mort, comme il est dit dans l'E-
criture, n'a pour eux que de l'amertume & de l'hor-
reur. *O mors quam amara est memoria tua homini
pacem habenti in substantiis suis.* Si leurs affaires sont
en méchant estat, ils veulent vivre pour les rendre
meilleures. S'ils ont une santé forte & robuste, ils
s'imaginent qu'ils ne doivent jamais mourir : si au
contraire ils l'ont mauvaise & languissante, ils se
flatent d'un rétablissement & d'une convalescence
future; Enfin, ceux dont la foy est entièrement

éteinte, & qui par consequent ne sont touchez que des choses presentes, n'envisagent dans la mort que des privations tristes & des séparations cruelles; Et ceux qui conservent encore quelque étincelle de cette foy, ne tirant aucune consolation des promesses que JESUS-CHRIST a faites aux Chrestiens qui l'ont plus vive & plus ardente, & n'appercevant rien dans leurs actions & dans leurs œuvres, qui ne leur donne de justes craintes de la mort & de toutes ses suites; font tout ce qu'ils peuvent pour en étouffer la pensée, le sentiment & la memoire.

Mais pour les veritables Solitaires qui sont à l'égard du monde, comme s'il n'estoit plus; qui n'ont aucune part dans les choses passageres, & qui vivent uniquement dans la foy, & dans l'attente des biens à venir; non seulement ils ne voyent rien dans la fin de leur vie qui leur fasse la moindre peine; mais ils trouvent leur joye & leur consolation dans la meditation de la mort; & rien ne convient mieux à ces hommes si dégagez de toutes les choses sensibles, que ce qu'a dit un Pere des premiers siècles, en parlant des Chrestiens; Ce sont de certains hommes toujours prests & disposez à mourir: *Expeditum morti genus*; qui ont cette pensée imprimée dans l'esprit, & ce desir gravé dans le fond de leurs cœurs; qui regardent la mort comme la fin de leur servitude, & le commencement de leur liberté. C'est un peuple distingué par le

Tertul. in
Apol.

mépris qu'il fait de la vie, & qui n'est jamais plus content que quand il est sur le point de la perdre; Ce qui afflige les autres le console; & ces hommes divins sçachant que le Baptesme les a déjà separés du siecle, sont ravis que la mort acheve de les en separer pour toujourns.

Cypr tractatu
de mortal.

En effet, si ceux qui craignent la mort, comme dit saint Cyprien, ignorent encore les premiers principes du Christianisme; & si cette foiblesse ne se peut rencontrer que dans les personnes qui se trouvent engagées dans les delices d'une vie mondaine, & que le siecle tient comme enchantez par les attrait, & par les charmes d'une volupté fausse & trompeuse; Il faut de necessité que ceux qui ont renoncé au monde, & qui n'ont que du mépris & de la haine pour tout ce qu'il enferme de biens, de grandeurs, & de plaisirs; & qui n'aimant rien que ce qu'ils ne peuvent ny acquérir, ny posseder que par la perte de la vie, se consolent, & se réjoüissent dans la pensée de la mort qui seule doit finir toutes leurs miseres; & les rendre éternellement heureux.

Chryf tom. 6.
in 1. ad Timot.

Lors que quelqu'un d'entr'eux, dit saint Jean Chrysofome, il parle des Solitaires, se trouve dans le moment de sa dissolution, les cris de joye & d'allegresse retentissent dans les tabernacles des justes. On n'y entend ny gemissemens, ny plaintes; ces demeures bien-heureuses sont exemptes de ces tristes clameurs, & de ces lamentations.

lugubres; ils meurent veritablement, parce qu'ils ne sont pas immortels; Mais ils n'ont garde de considerer leur mort comme une mort; ils accompagnent ceux qui les quittent, avec des Hymnes & des Cantiques; & ils regardent comme une pompe solennelle ou un triomphe, ce que les autres appellent une ceremonie funebre. Quand on apprend que quelqu'un a finy sa vie, ce n'est par tout que consolation & réjouissance, & personne n'ose dire, un tel est mort, mais bien, un tel a achevé sa course: Ainsi tout est plein d'actions de grace & de jubilation; chacun soupirant après une destinée semblable, chacun desirant de sortir du combat de la mesme maniere, de voir ses travaux couronnez, & de jouir enfin pour jamais de la vûe & de la presence de JESUS-CHRIST.

- Les enfans de tenebres, dit saint Bernard, dorment pendant la nuit; mais pour vous, mes freres, qui estes enfans de lumiere, veillez en l'attente de ce dernier jour... La mort arrivera, dit le mesme Saint; mais elle n'aura rien de triste, elle ne sera qu'un doux sommeil pour ceux qui sont aimez de Dieu; elle sera l'ouverture de cet heritage qu'il leur a preparé devant la creation des siecles; la porte de la vie, le commencement de leur repos, l'échelle de cctte sainte montagne, & l'entrée de ce tabernacle admirable qui n'a point esté dressé de la main des hommes, mais de la main de Dieu. Animons-nous d'une sainte allegresse pour dissiper

ce funeste assoupissement du siecle. Les gens du monde peuvent fermer les yeux aux fortunes que nous esperons, & mettre tout leur bon-heur dans la joiüissance d'un plaisir & d'une volupté passagere, puisque l'extremité de leur vie n'aura pour eux que de l'horreur, que leur passage sera remply de tristesse, & que la gloire qui accompagnera ce grand Dieu dans cette journée redoutable, les couvrira pour jamais de honte & de confusion. *Manet enim vos horror in exitu, dolor in transitu, pudor in conspectu glorie magni Dei.* Comme nous n'avons aucune part à leur sommeil & à leur aveuglement, mes freres, levons les yeux au Ciel d'où nous attendons tout nostre secours, disons incessamment à Dieu qu'il rompe nos chaînes & qu'il se hâte de nous accorder la possession de cette terre dont la beauté, la richesse, & l'excellence est infinie; Chantons de joye dans la veüe de cet heureux moment, & louïons le Seigneur de ce qu'il nous a promis, qu'il ne laissera point le juste dans les enfers, & qu'il ne permettra pas que celui qu'il a rendu Saint, perisse & soit ensevely dans la corruption.

Les Saints, mes freres, ont estimé que la pensée de la mort avoit de si grandes utilitez, qu'ils l'ont recommandée aux Solitaires avec un soin tres-particulier, & comme devant faire la plus ordinaire de leurs occupations.

Saint Ephrem exhorte les Moines à conserver une memoire eternelle de la mort.

Bern. serm. 28.
de divers.

Psalm. 15. v.
10.

Serm. de com-
punct. animi
&c.

Saint Benoist veut que ses Freres ayent toujours ^{C. 4.} la mort presente, & qu'ils ne la perdent jamais de veüe. *Mortem quotidie ante oculos suspectam habere.*

Saint Bernard nous apprend que les Moines ha- ^{In Ep. lxx.} bitent des lieux mal sains, afin que n'ayant point de santé assurée, ils ayent incessamment devant les yeux la pensée de la mort.

Saint Jean Climaque dit, que comme de tous les ^{Grad. 6. art. 4.} alimens le pain est le plus necessaire; aussi de toutes les pratiques spirituelles, la meditation de la mort est la plus utile. Elle fait embrasser aux Religieux qui vivent en Communauté les travaux & les exercices de la penitence, & leur fait trouver leur plus grand plaisir dans les humiliations & dans les mépris; Que pour les Solitaires qui sont éloignez de tout le tumulte & de tous les troubles du monde, elle produit en eux un abandonnement, & une vigilance exacte sur toutes leurs pensées.



QUESTION. II.

Dites-nous en détail quelles sont les utilitez & les avantages qu'on trouve dans la meditation de la mort ?

R E P O N S E.

LA premiere est, que la presence de la mort conserve l'innocence de nos ames, & empesche que la pureté n'en soit souillée par le peché. Elle porte ceux qui ont eu le malheur de le commettre à recourir à celui qui peut seul par sa grace en operer la guerison. Elle en preserve les autres, en resistant aux efforts des demons & aux attraits de la chair, & elle le fait avec tant de force & de succès, qu'on peut dire que le cœur qui est penetré du sentiment de la mort, est dans le fort des tentations, ce qu'est un rocher dans le milieu de la tempeste : C'est ce que nous apprenons du saint Esprit mesme, lors que nous lisons dans les saintes Escritures, que le moyen de ne point tomber dans le peché, est d'avoir devant les yeux les extremitez de sa vie. *In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, & in aeternum non peccabis.* Car il est certain, qu'il n'est gueres possible de commettre une méchante action, quand on se voit tout prest de perdre le fruit qu'on en espere, & de recevoir le châtement qu'elle merite. Il est bien mal-aisé qu'une ame soit assez déterminée

née pour offenser la Majesté de Dieu, lorsqu'elle voit qu'il a la main levée pour luy faire porter dans le moment mesme la peine de son crime : Et de mesme qu'il n'y a point d'apparence, qu'un homme sans une extrême folie, voulust se donner la peine d'amasser des tresors, si la dissipation luy en estoit presente : Il y en a beaucoup moins, qu'un Moine ose violer sa foy, & manquer à ce qu'il a promis à Dieu, lors qu'il voit que l'utilité qu'il attend de son peché luy échappe, & qu'il aperçoit d'un mesme coup d'œil, la punition de son parjure, & la récompense qui doit couronner sa fidelité. Et comme celuy qui par une obligation essentielle à son estat, a brisé les liens, & rompu pour l'amour de JESUS-CHRIST les engagements qui l'attachoient au monde, ne doit rien craindre davantage, que de renouer ses chaînes, & de se laisser reprendre par les faux appas des biens & des plaisirs auxquels il a renoncé : il se peut dire que rien ne luy est plus utile ny plus avantageux que la meditation & le souvenir de la mort, qui fait qu'il persevere dans ce divorce, & cette division si sainte qui l'empesche de rentrer dans ce commerce & dans cette liaison qui ne peut plus estre innocente à un Solitaire. C'est ce qui porta ce Solitaire de la montagne de Corcb, à répondre avec beaucoup de verité ce peu de paroles, à toutes les questions que luy faisoient les Freres au moment de sa mort. Pardonnez-moy, mes freres, si je

ne puis vous dire autre chose, sinon que celui qui aura la pensée de la mort gravée dans l'esprit, ne pechera jamais.

Le second effet que produit dans un Solitaire la pensée de la mort, est de vuidier entierement son cœur, d'y détruire ce qui peut luy rester d'affections pour les choses sensibles, & d'empescher qu'il n'en conçoive de nouvelles. JESUS-CHRIST a voulu se servir de cette raison pour confondre la folie de ceux qui s'attachent aux biens de la terre, en leur disant que la mort est toute preste de leur ravir ce qu'ils amassent avec tant de soin, & que toutes leurs peines, & leurs inquietudes demeureroient inutiles. *Stulte hac nocte repetunt à te animam tuam; quæ autem parasti cujus erunt?* Ce qui fait que les hommes se portent avec tant d'ardeur à bâtir des maisons, à se faire des établissemens, à rechercher des emplois & des richesses; C'est l'envie qu'ils ont de se procurer des satisfactions & des plaisirs; l'esperance d'en jouïr est le motif de leurs desirs & de leurs actions, & on ne peut point douter qu'ils ne cessent & d'agir & de desirer au moment qu'ils seront persuadez, que leurs travaux ne leur servent de rien, & que toutes leurs diligences sont vaines.

Ainsi, mes freres, un Solitaire qui conservera la pensée de la mort, vive & continuelle, verra toutes les choses passageres comme si elles estoient déjà passées; Il croira qu'il a veritablement perdu

dans le monde tout ce qu'il y peut perdre. Il se
 considérera comme mort entre les vivans ; ou plû-
 tost comme vivant entre les morts, *Tanquam vi-*
ventem cum mortuis. Et bien loin de prendre au-
 cune liaison ny de faire aucun pacte avec les crea-
 tures, il les regardera toutes dans une égale insen-
 sibilité : La vie, la mort, la maladie, la santé, le re-
 pos, le travail, la honte, la gloire, la louange, &
 le mépris, ne le toucheront non plus que si il estoit
 impassible. Il sera comme l'idole de cet ancien So-
 litaire qui ne s'émuvoit ny des louanges ny des
 injures : Et s'il arrive que par une fragilité, de la-
 quelle nul homme ne peut estre entierement
 exempt, tandis qu'il vivra dans une chair mortel-
 le, son cœur vienne à s'appesantir & à s'arrester
 sur quelqu'une de ces choses qu'il ne luy est plus
 permis d'aimer ; il s'élèvera aussi-tost contre luy-
 mesme, & se fera ce reproche. *Hac nocte animam*
tuanam repetunt à te, mon ame, à quoy pensez-vous ?
 avez-vous oublié ce que vous estes, & ce que sont
 les choses dont vous voulez vous occuper ; vous
 estes presté à paroistre au jugement de celuy qui
 vous en a interdit la jouissance ; ne sçavez-vous pas
 que vous ne leur estes plus propre, & qu'elles ne
 sont plus dignes de vous ; qu'il faut qu'elles vous
 échappent au moment que vous croirez vous y
 attacher, & que vous tomberez pour jamais dans
 la main de celuy que vous aurez si injustement
 abandonné pour l'amour d'elles ?

Luc. c. 24. v. 5.

In actionibus
sacris. Patr.

Un troisiéme avantage qu'on trouve dans la meditation de la mort , c'est qu'en éloignant les choses de la terre , elle rapproche celles du Ciel; que nous donnant un cœur de bronze pour les unes , elles nous donne pour les autres un cœur de chair : & qu'à mesure qu'elle détruit en nous l'amour du monde , elle y fait regner l'amour de JESUS-CHRIST. Ce qui est cause qu'on n'est point touché des choses éternelles ; & que le bonheur que Dieu promet à ceux qui le servent , tout infiny qu'il est , fait sur nous des impressions si legeres , c'est qu'on le considere comme éloigné , & que l'intervale qui nous en separe le diminue de telle sorte à nostre esprit , qu'il n'a rien dans nostre opinion qui soit comparable aux peines qu'il faut endurer pour l'acquérir. On parle aux hommes des maux & des felicitez futures sans fruit & sans effet , parce qu'ils sont tellement accoûtumés à se conduire par les sens , que dés-là que les choses ne sont pas presentes , ils les comptent pour rien ; & elles ne leur paroissent que des événemens douteux , & des aventures incertaines.

La pensée de la mort , mes freres , détruit toutes ces distances ; le veritable Solitaire qui la porte vivement gravée dans son esprit , a sans cesse l'Eternité de Dieu presente devant les yeux. Comme il ne s'en voit separé que par un instant , il est dans une attente continuelle que JESUS-CHRIST l'appelle à luy , & qu'il luy plaise de le joindre à la

compagnie de ses Saints, son Sauveur est l'objet unique de toutes ses vûes, & de tous ses desirs; Il le considere comme la cause du bon-heur, dont il est sur le point de jouïr; il pense à la reconnoissance qu'il luy doit pour toutes les graces qu'il luy a déjà faites, & qu'il est encore prest de luy faire; il pense, comme dit saint Jean Climaque à la Majesté infinie de Dieu, à ce Royaume dont la durée aussi-bien que la gloire n'aura point de bornes. Il pense à ce zele qui a embrazé tant de saints Martyrs; à ce supreme & invisible témoin qui ne détourne jamais de dessus luy les regards de sa miséricorde, selon les paroles du Roy Prophete. *Pro-*

Grad. 6. art. 15.

videbam Dominum in conspectu meo semper, quoniam à dextris est mihi ne commovear. Il pense aux Anges, à ces Esprits Saints qui environnent son trône; ajoûtons, mes freres, qu'il pense à sa sortie de ce monde, laquelle selon l'esperance que Dieu luy en a donnée, doit estre le moment de son exaltation & de son triomphe.

Pf. 15. v. 8.

Nous pouvons compter la componction du cœur pour un quatrième effet de la meditation de la mort. Comme elle nous montre les deux faces de l'éternité, & qu'elle nous en rend les maux & les biens également presens, il ne se peut qu'elle ne fasse sur nous des impressions differentes; & que le sentiment que Dieu nous donne en cela de ses misericordes, ne soit mêlé & temperé par la vûe & par la crainte de ses jugemens. Ainsi le Solitaire qui

est fortement occupé pendant sa vie, de la pensée de la mort, repasse souvent dans son esprit toutes les circonstances dont elle doit estre accompagnée. Il se voit devant le tribunal redoutable de JESUS-CHRIST; qui va decider pour jamais de son estat; il considere le compte qu'il luy demandera de la Majesté de son image, qu'il a imprimée dans son ame par la creation; qu'il a rétablie par le Baptesme, & retracée de nouveau par la grace qu'il luy a faite de l'engager dans une vie penitente; Il considere l'excellence de sa condition; & l'indignité de ses œuvres; Il voit ce nombre presqu'infiny de pechez qu'il a commis, qui ne luy estoient pas sensibles dans le détail, mais qui tous ensemble luy paroissent comme des montagnes; cette multitude de paroles qu'il a si inutilement proferées; cette foule de distractions & de pensées vaines, dont une seule n'échappe ny à la connoissance, ny à la justice de Dieu; Il voit ses actions les meilleures, selon l'expression du Prophete, auprès de la sainteté de Dieu, comme un linge souillé. Tout ce qu'il a jamais dit, fait, ou pensé contre la sainteté de sa Profession, & l'integrité de ses devoirs, est exposé devant ses yeux. Il se represente des troupes de Demons impitoyables qui luy supposent des crimes, & qui l'accusent des fautes mesmes qu'il n'a jamais commises; il se represente ces flammes de feu, ces abysses souterrains, ces tenebres affreuses, & ces descentes obscures, toutes prestes à recevoir ceux

qui y seront précipitez. Tous ces objets si terribles se montrent à un Solitaire ; frappent son esprit & ses sens ; & si sa vie ne répond pas tout-à-fait à la vérité de sa Profession, ils le remplissent de frayeur, ils le penetrent, ils percent jusqu'au fond de ses os ; & Dieu le regardant en pitié, ils luy font prendre des résolutions d'entrer dans une voye plus sainte & plus réglée.

Mais s'il est fidele, & s'il fait ce qu'il peut pour garder ses promesses, bien loin de le jetter dans le trouble, ny d'ébranler sa confiance, toutes les marques qu'il a receuës de la bonté de JESUS-CHRIST, viennent à son secours ; le soutiennent, & fortifient son esperance & sa foy. Il a recours à cette protection ; dont il a tant de fois ressenti la puissance ; Son cœur est pressé de l'amour qu'il luy porte, de la douleur de luy avoir déplû aussi-bien que de la crainte de sa colere ; sa componction est continuelle, & il ne sçauroit se lasser de pousser des gemissemens, & de répandre des larmes. Et si ses pleurs luy servent de nourriture les jours & les nuits, il peut aussi dire que le Seigneur fait par sa misericorde, que sa douleur & son amertume deviennent sa consolation & sa joye, *Converisti lacrum meum in gaudium mihi* ; Car son ame estant & rafraîchie & purifiée par l'abondance de ses pleurs ; n'a plus que des sentimens & des pensées de paix, de reconnoissance & de benediction ; Elle s'écrit sans cesse avec de violens transports ; c'est vous,

Pfal. 17. v. 19.
20. 21. & 48.

Seigneur, qui me délivrez de la fureur & de la rage de mes ennemis; *Factus est Dominus protector meus; eripuit me de inimicis meis fortissimis; & ab iis qui oderunt me liberator meus de inimicis meis iracundis.*

Enfin, une cinquième utilité de la meditation de la mort; c'est qu'elle console un Religieux de la longueur de son exil, & de l'affliction que ressentent tous ceux qui vivent avec pieté dans cette region de larmes. Il voit la face du monde toute défigurée par le peché; Il voit des hommes unis dans une Societé sainte par quelques liens extérieurs; qui désavoient par le détail & par le corps de leurs actions ce qu'ils professent. La cupidité est l'ame de leur conduite; & au lieu d'y remarquer de ces traits qui, selon la parole de JESUS-CHRIST, distinguent ceux qui sont à luy, de ceux qui n'y sont pas; les passions sont les caractères de leurs œuvres; ils n'agissent presque jamais que pour leur plaisir, pour leur fortune, ou pour leur gloire. JESUS-CHRIST qui devoit estre par tout; ne se trouve en rien; & il semble à la maniere dont ils vivent, que pour estre Chrestien, ce soit assez d'en avoir le nom.

S'il regarde de plus près les lieux & les conditions, qui dans le dessein de Dieu, & par la sainteté de leur Origine & de leur Institut, devoient estre comme les refuges de la pieté & de la religion; lors que l'impiété des hommes luy fait la guerre; il

il trouve que le desordre s'y est fait des ouvertures & des entrées comme par tout ailleurs. Qu'on n'y reconnoist plus ny la simplicité, ny la vertu, ny les maximes, ny la discipline des Saints; que l'Esprit de JESUS-CHRIST qui les a formées, s'en est retiré; qu'on y marche par des chemins; qu'on y suit des voyes qui ne sont point les siennes; & que les choses sont venuës jusqu'à cet excés, que les hommes ayant eu honte de leurs déreglemens, & neanmoins ne pouvant se refoudre à les quitter, ils se sont faits des raisons pour les autoriser & pour les défendre. Cependant le zele qu'il a pour le service de Dieu son Maître, & pour la gloire de son nom; fait qu'il ne peut voir sa Majesté deshonorée par une conspiration si generale, que son ame ne soit toute plongée dans l'amertume & dans la tristesse.

Mais quand il vient à se considerer luy-mesme, il ne trouve rien non seulement qui le contente, mais qui n'augmente sa peine & sa douleur; Il voit dans le fond de son ame une source vive de tous les maux qu'il ne commet point en effet; mais qu'il commettrait sans doute, si Dieu ne prenoit un soin particulier de conserver son innocence. Il découvre cette multitude effroyable de passions differentes, qui n'estant qu'enchaînées par les liens de la grace, mais non pas détruites sont comme autant de lions rugissans qui attaquent par des efforts continuels, ses résolutions les plus saintes. Il sent dans

ses sens la loy du peché s'élever incessamment contre la loy de la raison; & ce qui l'afflige davantage, c'est que ses resistances ne sont jamais si fideles, qu'il ne luy échappe toujourns quelque chose qui blesse la sainteté de celuy auquel il ne doit & ne veut point déplaire. Ainsi il craint que ses infidelitez venant à se multiplier, la patience de JESUS-CHRIST ne se lasse, sa misericorde ne se resserre, & qu'il ne trouve plus en luy la protection accoutumée.

Un Solitaire estant comme assiegé de toutes ces pensées, ne voit rien icy-bas qui puisse le soulager, les maux publics, ses propres miseres, l'injure que reçoit JESUS-CHRIST par une desobeissance presque universelle, l'accablent & le portent dans l'extremité de la douleur. Mais aussi-tost qu'il tourne les yeux du costé de la mort, il voit dans la fin de sa vie la fin de ses disgraces; Il voit qu'en cessant de vivre il va cesser d'estre mal-heureux; son déplaisir s'apaise, son ame se rassure; Il est, selon saint Augustin, comme un voyageur qui se console du mauvais temps, parce qu'il est tout prest d'achever son voyage; ou comme un Athlete qui souffre constamment ses travaux & ses blessures, croyant à tous les momens qu'il va finir le combat, & remporter la victoire.

Enfin, mes freres, les biens & les secours que les Solitaires tirent de la meditation de la mort, sont si grands, & en si grand nombre, qu'il ne m'est pas

possible de vous en donner une idée qui les égale; Et quand je vous diray que cette pensée excite la ferveur; qu'elle bannit toute paresse; qu'elle fixe la mobilité des ames; qu'elle empêche la dissipation de l'esprit; qu'elle rend la penitence agreable; qu'elle oste le dégoût des humiliations & des mépris; qu'elle éteint l'intemperance de la bouche; qu'elle produit un abandonnement de tous les soins de la terre, une vigilance exacte, une priere pure & ardente; qu'elle inspire la pieté; qu'elle la conserve: En un mot, que selon l'expression de saint Jean Climaque, toutes les vertus sont ses meres & ses filles; je ne vous diray rien que ce que les Saints nous en ont appris; Mais bien-heureux sont les Solitaires qui n'ont pas besoin d'étudier ces veritez importantes dans les livres, mais qui les connoissent par leur propre experience.

Grad. 6. a. 4.



CHAPITRE XIV.

Des Jugemens de Dieu.

QUESTION PREMIERE.

Un Solitaire doit-il s'occuper des Jugemens de Dieu, comme d'une pensée ordinaire ?

RÉPONSE.

IL seroit bien difficile de conserver la pensée de la mort, & de n'avoir pas les jugemens de Dieu devant les yeux. Ce sont des événemens si unis par eux-mêmes, qu'ils ne doivent point estre separés dans nos pensées. La mort n'a rien qui la suive de plus près que le jugement de JESUS-CHRIST; mourir & estre jugé, c'est presque une mesme chose. La pensée de la mort ne seroit pas fort utile si elle n'estoit jointe à celle du jugement; On sçait aussi que le discours ordinaire de la plupart des hommes, est qu'ils ne se mettent point en peine de la mort, mais seulement de ses suites; c'est à dire, qu'ils n'apprehendent pas de mourir, mais d'estre jugez.

In Esal. 147.

Saint Augustin disoit à son peuple, qu'il devoit incessamment l'entretenir des jugemens de Dieu, c'est à dire, qu'ils devoient eux-mêmes y penser toujours; puisque l'on n'en parle qu'afin que l'on y

penſe. C'eſt une penſée de laquelle J E S U S-CHRIST nous ordonne de nous occuper ſans ceſſe, quand il dit. *Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam;* & véritablement ce jour & cette heure eſt ſi terrible; & l'affaire qui ſ'y décidera, d'une ſi grande importance, qu'on ne ſçauroit aſſez s'étonner de ce que ne pouvant douter qu'elle n'arrive, l'on eſt capable de penſer à d'autres choſes. Que l'on diſe à un homme que ſa maiſon eſt preſte de tomber, & que ſa ruïne peut arriver dans tous les momens, il ne différera point d'en ſortir. Et c'eſt une choſe étrange, il ſçait qu'il eſt menacé du plus grand de tous les malheurs, dont celui-cy n'eſt pas l'ombre: qu'il n'y a point d'inſtans dans lequel il ne puiſſe en eſtre ſurpris, & cependant ſans y faire reflexion il vit dans une aſſurance entière, & comme ſ'il n'avoit rien à craindre; Ces coups impreviſ, ces accidens inopinez qui enlèvent tant de perſonnes; & qui ſont des exécutions véritables des jugemens ſecrets que J E S U S-CHRIST a rendus contre-elles; frappent ſes yeux, mais ne touchent point ſon cœur: Sa dureté reſiſte à tout, & l'on diroit à voir ſa conduite & ſa ſecurité; que l'Apoſtre l'a excepté & n'a point parlé pour luy, quand il a dit; Qu'il faut que tous les hommes comparoiſſent un jour devant le Tribunal de J E S U S-CHRIST, pour recevoir la récompènſe du bien ou la punition du mal que chacun aura fait pendant ſa vie. *Omnes enim nos manifestari oportet ante tri-*

Matt. 25. 13.

1. Cor. c. 5. v. 10.

bunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit sive bonum, sive malum.

Les Saints qui ont voulu nous préserver & se garantir eux-mêmes, de cette insensibilité & de cette lethargie mortelle; ont pris un grand soin de conserver la présence de ce jugement dernier; de nous en donner des instructions & de vives peintures.

C'est ce qui a fait dire à saint Ephrem, que l'entretien ordinaire des Moines devoit estre du jugement. En quelque lieu que vous soyez, dit ce grand Saint, soit en chemin, soit à table, soit dans vos lits, pensez incessamment au jugement futur, & à l'avenement de ce juste Juge: conservez-en le sentiment dans le fonds de vos cœurs; dites-vous les uns aux autres quelles seront ces tenebres exterieures; ce feu qui ne s'éteindra point; ce ver qui ne mourra jamais; ce grincement de dents; de quelle sorte ces fleuves de feu embraseront la terre & la purifieront de ses crimes. Les Cieux s'enfuiront avec autant de vitesse qu'un parchemin qui se replie; les astres tomberont comme les feuilles des arbres; le Soleil & la Lune perdront leur clarté; Comment le Juge descendra des Cieux tout étincelant de lumiere; comment sa venue sera precedée par un bouleversement general de la nature. Quel sera l'appareil de ce tribunal redoutable; l'ébranlement de la terre; l'éclat effroyable de ces trompettes; l'ouverture des sepulchres; de

Serm. de
compunct.
animi.

quelle manière les morts seront excitez de leur sommeil, les ames rentreront dedans leurs corps; Enfin comment les Saints seront élevez dans l'air pour aller au devant de JESUS-CHRIST; & comment les méchans, & ceux qui auront negligé le soin de leur salut, seront exclus pour jamais de son Royaume.

Ces paroles que le saint Abbé Evagre disoit à ses disciples, sont bien dignes d'estre remarquées. Rappellez, mes freres, vos pensées en vous-mêmes, & remettez-vous devant les yeux le jour de la mort, puisque c'est un moyen de mortifier vos sens. Songez quel est l'horrible mal-heur des damnez; representez-vous cet insupportable silence, ces profonds gemissemens, ces craintes continuelles, ces combats interieurs qui leur déchirent le cœur; ces douleurs pressantes, cette cruelle attente d'être encore plus mal-heureux à l'avenir, & ces larmes ameres qui ne diminueront & ne finiront jamais. Souvenez-vous aussi du jour de la Resurrection; imaginez-vous ce divin, terrible & épouvantable jugement. Songez quel sera la confusion que les pecheurs recevront à la vûe de Dieu & de JESUS-CHRIST, en presence de tous les Anges & de tous les hommes. Considerez que cette confusion sera suivie d'un feu éternel, d'un remords de conscience, qui comme un ver immortel ne cessera jamais de les ronger; des tenebres de l'enfer, du grincement de dents, & de tous les autres supplices que l'on ne sçauroit imaginer.

Pelag. Diac.
tit. 3.

Paschafe Diac.

Nous ne pouvons ne pas joindre à cette instruction si importante le sentiment de ce grand Solitaire, lequel après avoir écouté les différentes dispositions dans lesquelles ceux qui avoient parlé devant luy, avoient passé le temps de leur retraite. Pour moy, leur dit-il, je me confidere en quelque endroit que j'aïlle, & de quelque costé que je me tourne, tout environné de mes pechez; ce qui est cause que je me regarde comme ayant mérité l'enfer; & que je me fais ce reproche à moy-mesme, Va-t-en avec ceux à qui tu devrois avoir déjà tenu compagnie, & dont tu dois bien-tost augmenter le nombre. Là je vois des yeux de l'esprit des pleurs continuels, accompagnez de gemissemens, de grincemens de dents, & de tremblemens inconcevables. Je voy une mer toute de feu, qui n'a point de bornes, dont les flots brûlans s'élevant à gros boüillons, avec un bruit épouvantable, semblent aller jusqu'au Ciel, & qui reduisent en cendres tout ce qu'ils rencontrent. Je voy un nombre innombrable d'hommes precipitez dans cette mer par les Demons, qui tous ensemble jettent des cris & des hurlemens si terribles, que l'on n'entend point dans le monde qui en approchent; & la misericorde de Dieu s'enfuit & s'éloigne d'eux, à cause de l'énormité de leurs crimes. Alors je me jette contre terre; je me couvre la teste de poussière; je prie Dieu de ne pas permettre que je tombe dans ces horribles tourmens. Je pleure le mal-heur

mal-heur des hommes, qui sans considerer l'excès de ces maux qui les attendent dans l'autre vie, osent parler & s'entretenir d'autre chose en celle-cy: J'occupe mon esprit à les méditer: J'ay toujours devant les yeux ces douleurs & ces châtimens dont Dieu nous menace; je me reconnois indigne que la terre me porte, & que le Ciel me regarde; & je considere ces paroles du Prophete Roy, comme s'il les avoit dites sur mon sujet; Mes pleurs ont esté le pain dont je me suis nourry Psal. 41. nuit & jour.

— Saint Benoist nous apprend dans sa Regle ch. 7. de l'humilité, premier degré, qu'un Moine doit avoir incessamment devant les yeux la crainte de Dieu, & ne perdre jamais le souvenir de ses derniers jugemens.... Qu'il doit avoir sans relâche dans la bouche de son cœur, ces paroles du Publicain de l'Evangile. *Domine non sum dignus levare* LUC. 18. *oculos meos ad cælum.*

— Saint Bernard comprend en peu de paroles ce que quantité d'autres Saints ont dit sur ce sujet. Je crains, dit-il, le visage de ce juge capable de faire trembler les Anges mesmes; je crains la colere de ce Dieu puissant; je crains les marques de sa fureur; je crains ce fracas du monde bouleversé; cet embrasement des élémens, cette tempeste épouvantable; cette voix de l'Archange; cette parole dure & terrible. Je tremble en pensant aux dents de ce monstre infernal, au gouffre de l'enfer, à ces lions

S. Bern. serm.
16. in capt.

affamez, & tout prests à devorer leur proye; je suis faisi d'horreur par l'image de ce ver qui rongera les méchans, de ce feu qui les brûlera de cette fumée & de cette vapeur de souffre, de ces vents impetueux & de ces tenebres exterieures. Qui mettra dans ma teste une source d'eau, & qui donnera une fontaine de larmes à mes yeux; pour prevenir par mes pleurs, ces pleurs éternelles, ces horribles grincemens de dents, ces cruels liens & le poids de ces chaines qui accableront, qui ferreront, qui brûleront les réprouvez sans les consumer? *Parveo gehennam, parveo judicis vultum, ipsis quoque tremendum angelicis potestatibus. Contremisco ab ira potentis, à facie furoris ejus, à fragore ruentis mundi, à conflagratione elementorum, à tempestate valida, à voce Archangeli, & à verbo aspero. Contremisco à dentibus bestiaë infernalis, à ventre inferi; à rugientibus preparatis ad escam; horreo vermem rodentem & ignem torrentem, fumum & vaporem & sulphur & spiritum procellarum horreo tenebras exteriores. Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lacrymarum ut præveniam fletibus fletum & stridorem dentium, & manum pedumque dura vincula, & pondus, catenarum, prementium, stringentium, urentium nec consumentium.*

Ce n'est pas encore assez de vous dire que la meditation des jugemens de Dieu est sainte, qu'elle est utile & qu'elle vous convient; il faut que vous croyiez qu'elle vous est necessaire, & que vous la

mettiez au nombre des occupations dont vous ne sçauriez-vous passer ; non seulement à cause qu'elle vous est si recommandée par les Saints ; mais parce qu'elle est essentielle à vostre estat. Vous estes penitens de profession, & un penitent est un homme qui n'a qu'une affaire en ce monde, qui est de se preparer au jugement de JESUS-CHRIST, & d'essayer d'en éviter la rigueur, en purifiant sa vie par les larmes & par les travaux de la penitence.

Occupez-vous donc, mes freres, de ce jugement de Dieu si salutaire & si terrible tout ensemble, puisque c'est un moyen de vous le rendre favorable, pensez à sa justice pendant que vous vivez ; de telle sorte que vous trouviez sa misericorde en mourant. Pensez-y en la maniere qu'il vous l'ordonne, c'est à dire en veillant sur vous-mesmes avec tant de soin & d'exactitude, qu'il ne vous échappe rien qui puisse irriter la colere de vostre juge au lieu de l'appaiser, & en le priant avec tant de foy & de ferveur que vous l'obligiez de détourner de dessus vos testes ces effroyables malheurs, qui menacent tous ceux qui vivant dans une chair mortelle, sont toujourns comme flotans entre l'esperance & la crainte. *Vigilate itaque omni tempore* LUC. 21. v. 36.
orantes, ut digni habeamus fugere ista omnia que futura sunt, & stare ante filium hominis.

QUESTION II.

Cette presence des jugemens de Dieu ne peut-elle pas jetter les esprits dans le découragement & dans la tristesse? & n'y a-t-il pas de l'inconvenient à s'en faire le sujet d'une meditation ordinaire?

R E P O N S E.

LA vûe des jugemens de Dieu a toujourns esté estimée & si utile aux pecheurs devant & après leur conversion, qu'il n'y a rien que les saints Peres nous ayent recommandé davantage, comme vous l'avez remarqué sans doute par tout ce que nous avons déjà pû dire en vous parlant de l'obligation que les Religieux ont de pleurer leurs pechez, & de vivre dans l'attente de la mort. Mais afin de vous persuader entierement d'une verité si constante, & qui est d'un si grand secours pour ceux qui sont obligez, comme vous, dans une pieté exacte.

Confiderez, mes freres, que c'est par la crainte des jugemens de Dieu, que le saint Esprit opere dans les pecheurs les premiers desirs & les premieres pensées qui leur viennent de leur salut; que c'est par elle qu'il les previent, qu'il les arreste dans le cours de leurs iniquitez, qu'il les frappe, qu'il les ébranle, qu'il les renverse, & qu'après les avoir remplis de fraieur, il leur fait pouffer ces cris, perçans dans l'excés de cette crainte. *Quis novit pote-*

statem ire tue, &c. Seigneur, qui est celuy qui connoist le poids de vostre indignation? Et qui peut comprendre quelle est la grandeur de vostre colere? C'est par elle qu'il les conduit dans l'unique moyen qu'ils puissent prendre pour sortir de cet estat de trouble & de confusion dans lequel ils se trouvent; qui est de se relever par l'esperance, & de s'adresser à sa misericordé par la confiance qu'ils ont aux merites de JESUS-CHRIST.

Conc. Trid.
sess. 6. de ju-
rific. c. 6.

Ad divinam justitiam timore quo utiliter concutiuntur, ad considerandam Dei misericordiam se convertendo, in spem eriguntur. D'où venant à le considerer, comme celuy qui seul est capable de les délivrer de cette effroyable tempeste dont ils sont menacez; il faut par une consequence infaillible, qu'ils conçoivent pour luy les premiers sentimens de reconnoissance & d'amour, & qu'ils regardent désormais avec horreur & avec detestation toutes ces actions criminelles, par lesquelles ils ont eu le mal-heur de l'offenser & de luy déplaire. *Illumque tanquam omnis justitiam fontem, diligere incipiunt; ac propterea morientur in peccata per odium atque detestationem.*

Ibid.

Voilà ce qu'un pecheur doit à la crainte de Dieu, & comme quoy ses premieres consolations luy viennent, & sont les effets de la vûë de ses jugemens.

Si cette crainte luy a esté d'un si grand secours dans le commencement de sa conversion, elle ne luy fera ny moins avantageuse, ny moins nécessaire

dans la fuite. Elle a contribué à luy faire retrouver l'innocence qu'il avoit perduë, elle contribuera à la luy faire conserver après l'avoir recouvrée. Et bien loin de troubler le Ciel de son cœur, comme on le prétend, & de le couvrir d'obscuritez & de nuages, rien ne servira davantage à le maintenir dans la paix & dans la serenité, & n'empêchera plus efficacement que la tranquillité, ou plutôt la charité de JESUS-CHRIST, qui en est la véritable source, ne luy soit ostée.

Il arrive d'ordinaire que les ames qui sont revenues à Dieu des égaremens du monde, & qui font profession de le servir tombent dans l'abbatement, dans le progrès aussi-bien que dans l'entrée de leur conversion; & se trouvent remplies d'ennuis & de tristesses qui leur sont causées par les doutes qui leur viennent sur leur perseverance, & par l'appréhension qu'elles ont que ce grand nombre de fautes & de pechez qu'elles commettent presque dans tous les momens, ne détournent Dieu de leur conduite; & ne l'obligent de retirer la main qu'il leur avoit tenduë. C'est ce qui fait plus souvent qu'on ne le peut dire, qu'un Religieux qui est hors des déreglemens & des iniquitez grossieres, passe néanmoins ses jours privé de ce repos & de cette joye interieure que le saint Esprit répand dans les ames qui sont soigneuses de garder la charité, & la justice, & qui évitent, autant qu'elles le peuvent, l'occasion de luy déplaire. Si vous demandez à ce

Religieux le sujet de sa peine, & qu'il vous expose avec sincerité l'estat de sa vie ; vous connoistrez qu'il n'est inquiet & chagrin, que parce qu'il est infidele ; Il vous avoüera qu'il est distrait dans ses prieres, dissipé dans tous ses exercices, sujet à murmurer contre son Superieur, à s'impacienter contre ses Freres ; languissant dans le service de Dieu ; prompt & vif dans les choses qui se rencontrent selon son humeur ; immortifié, immodeste, legé, toujours prest à regarder, à rire, à censurer la conduite des autres, & negligéant à regler la sienne ; Enfin, cette multitude de desordres, de méchantes habitudes, & d'actions déreglées, sont causes qu'il ne fait aucun usage des biens que sa profession renferme, & qu'il est incessamment plongé dans l'amertume.

Mais si vous voulez le retirer de cet estat, & apporter à ses maux un remede prompt & certain, persuadez-le de vivre dans la crainte des jugemens de Dieu, de marcher dans la vûe & dans la presence de ses justices ; de rappeler souvent dans sa memoire que rien n'échappe à sa connoissance, qu'il sçait le nombre de nos paroles, de nos actions, & de nos pensées, & qu'il n'y a point d'instant qui ne puisse estre celuy dans lequel il a resolu de toute éternité de nous en demander compte. Car comme il n'y a rien qui puisse le rendre plus exact, plus fidèle, & plus attentif à toute sa conduite, ny qui puisse davantage exciter sa vigilance, son ap-

plication , & son zele pour regler selon la loy de Dieu , jusqu'aux moindres circonstances de sa vie; il n'y a rien aussi qui puisse la rendre plus pure, plus innocente , & plus conforme aux volontez de Dieu ; ny par consequent qui soit plus capable de rendre son esprit libre , & son ame tranquille & contente ; & de bannir toutes ses inquietudes & ses peines qui n'estoient que les effets de sa negligence , de sa paresse , ou de son infidelité.

QUESTION III.

Ne pourroit-on pas dire que cette pratique seroit bonne pour les gens qui commencent , mais non pas pour ceux qui ont déjà fait du chemin dans la pieté ?

R E P O N S E.

IL est aisé de vous montrer qu'elle est utile pour les uns, comme pour les autres ; pour ceux qui sont avancez , comme pour ceux qui commencent ; & que les Solitaires y trouvent de grands avantages , soit pour ne pas décheoir de la Religion qu'ils ont acquise , soit pour s'élever à une perfection plus éminente , jusqu'à ce qu'ils soient arrivez à cet état, & à ce degré d'une charité consommée, & que cette crainte chaste qui doit demeurer dans les siècles des siècles , ait pris la place de la crainte des chastimens & des supplices.

Le Demon combat ceux qui sont à Dieu , & qui sont profession de le servir , par des manieres differentes;

différentes; tantost il les attaque par des tentations violentes; tantost il essaie de les jeter dans des affoibliffemens & des défailances insensibles, & il se peut dire que dans l'un & dans l'autre cas, la présence des jugemens de Dieu leur donne des forces; qu'elle les affermit, & que rien ne contribüé davantage à les soutenir contre ses efforts.

Un Solitaire est surpris par une passion maligne & subite, comme par un coup de tempeste; & s'ouvent l'amour qu'il a pour Dieu n'estant pas assez vif, & n'ayant pas encore poussé dans son cœur des racines assez profondes, il est ébranlé, la tentation le presse; il commence à ceder, & pour lors la main de l'amour estant trop foible pour le soutenir, celle de la crainte vient à son secours; elle l'arreste dans le penchant du precipice, & le garantit d'une chute qu'il ne pouvoit éviter. Ainsi la veüe des jugemens de Dieu fait souvent dans les ames encore imparfaites, ce que la veüe de sa bonté n'est point capable de faire.

Il en est de mesme, mes freres, dans les suggestions plus lentes, plus cachées, & plus couvertes, lorsque par des impressions secretes de licence, de relâchement, & d'indevotion, le demon prepare aux ames, & leur fait prendre peu à peu le poison par lequel il a resolu de les perdre. Car de quel remede plus puissant peut-on se servir pour en empêcher l'effet, que de la veüe des jugemens de JESUS-CHRIST, rien n'estant plus capable,

comme nous l'avons remarqué, & comme l'assurent tous les Saints, de dissiper cette disposition letargique, & ce sommeil qui cause quelquefois une langueur, & une insensibilité mortelle à ceux qui marchent avec plus de vigilance & plus d'ardeur.

La crainte donc & la veüe des jugemens, mes freres, fait que les Solitaires évitent les pieges que leurs ennemis leur tendent; qu'ils resistent à la force avec laquelle ils les attaquent; & non seulement elle conserve leur charité & luy sert de rempart & de défense, mais encore elle en procure & l'accroissement & le progrès.

Ce qui fait que la charité croist dans nos cœurs avec tant de peine, c'est qu'elle y rencontre des obstacles qui l'arrestent; Les vices, les pechez, les méchantes habitudes sont comme des saletés & des ordures qui bouchent les conduits & remplissent les canaux, en sorte que cette eau toute pure, & toute celeste, n'ayant pas ses écoulemens libres, est forcée & contrainte de se resserrer, & ainsi elle ne peut pas se répandre avec abondance. Mais comme le propre de la crainte selon saint Basile, est de retentir le Solitaire dans une observation exacte de la loy, de faire qu'il ne luy échappe rien de ce qu'elle luy prescrit; & qu'il n'est pas possible dans le sentiment du mesme Saint, que celuy qui a les jugemens de Dieu presens, neglige aucun point de ce qu'il luy commande. Il est certain que

la crainte fait les chemins, qu'elle prepare les voyes, qu'elle ouvre les passages, & que par son secours les ames s'élevent à cette charité parfaite, qui ne sçait ce que c'est que de craindre. *Timor locum preparat charitati.*

Aug. tract. 9.
in epist. 1. Ioan.

C'a esté dans tous les temps la pensée & la doctrine des Saints. Un Pere des premiers siècles, dit qu'on ne peut aimer Dieu par le sentiment du cœur, si auparavant on ne l'a crain de tout son cœur : que la crainte purifie l'ame, qu'elle l'amolli, qu'elle la rend capable d'exercer la charité, & qu'il n'y a que ceux qui ne sont plus du monde, & qui n'ont plus de part à ses soins, qui puissent avoir cette crainte. Que la crainte jointe avec un amour mediocre, appartient à ceux qui sont encore dans la vie purgative ; mais que pour ceux qui sont entierement purifiez ; ils jouissent d'une charité parfaite, & ne connoissent plus de crainte. *Perfecta charitas &c.*

Diade dec. de
pe. sc. spir. t. c.
16 & 17 bi-
blior. P. tom. 5.

Il dit que ces paroles du Prophete, *Time Domini omnes sancti ejus. Diligite Dominum omnes sancti ejus.* S'entendent des justes ; que la crainte est pour ceux donc la charité est mediocre, & que l'amour est pour ceux qui en ont une parfaite ; Que la crainte de ceux qui n'ont qu'une charité mediocre, est un feu brûlant qui purifie, & qu'elle diminue à mesure que la charité augmente, en sorte que quand elle est consommée la crainte s'efface, & l'ame pleine d'une sainte ardeur s'unit inti-

mement à Dieu par l'operation de son saint Esprit.

Saint Augustin n'est pas d'un autre avis quand il dit que par la crainte des peines qui empesche de commettre le peché, on acquiert l'habitude de la justice, qu'on commence à aimer ce qui paroistoit dur, & que l'on trouve de la douceur dans le service de JESUS-CHRIST. *Incipit amari quod durum erat, dulcessit Deus....* Que cette crainte est bonne, & qu'elle est utile, quoy qu'elle ne soit pas encore cette crainte chaste qui demeure dans les siècles des siècles. Cependant comme c'est la seule charité parfaite qui bannit la crainte, & qu'on ne passe pas tout d'un coup de cette crainte à cette charité parfaite; mais qu'on s'y élève peu à peu, & par differens degrez; il faut de necessité que la crainte se rencontre avec la charité; qu'elle la soutienne, & qu'elle ne l'abandonne que quand elle a atteint le comble de sa perfection, & qu'elle ne luy est plus d'aucun secours

Aug. in ps. 117.
enar.

Reg. c. 7. de
humil. grad. 1.
& 12.

C'est ce que saint Benoist nous enseigne; mes freres, lors qu'après vous avoir donné douze regles pour vous élever à la perfection de vostre estat, entre lesquelles la premiere & la dernière vous obligent à conserver incessamment la crainte & la presence des jugemens de Dieu, il vous declare que lors que vous aurez passé par ces divers degrez de mortification & de penitence, vous vous acquererez cette charité parfaite qui bannit la crainte, par laquelle vous commencerez de faire

fans peine par une habitude sainte, & pour l'amour de JESUS-CHRIST, ce que vous faisiez auparavant par un motif de crainte.

C'estoit l'esprit de saint Bernard, quand il nous a dit qu'il n'a rien trouvé de plus puissant pour acquérir la grace, pour la conserver, & pour la recouvrer après l'avoir perdue, que de se tenir devant Dieu, & en tout temps dans l'humilité de la crainte, & non pas dans l'élevation de la science; & que l'homme qui craint toujours est heureux. Craignez, dit-il, quand la grace vous rit, quand elle vous quitte, & lors qu'elle vous est rendue; & que ces trois craintes se succedent incessamment les unes aux autres. *Nibil aequè inveni efficax ad gratiam promerendam, retinendam, recuperandam, quam si omni tempore coram Deo inveniaris, non altum sapere, sed timere; beatus homo qui semper est pavidus; &c.*

Bern. serm 54.
in Cant.

Ce sont des veritez que Dieu nous a enseignées dans tous les temps, soit par ses divines écritures, soit par l'exemple de ceux de ses serviteurs qui ont esté davantage remplis de son esprit. Nous voyons dans quantité d'endroits de l'ancien Testament, quelle estoit l'utilité, & la nécessité de la crainte. Nous lisons dans l'Ecclesiastique que Dieu sou-

Cap. 33. v. 1.

Cap. 34. v. 17.
Ibid. v. 16. &
17.

branler, parce que le Seigneur est son esperance.

JESUS-CHRIST nous commande dans le nouveau, parlant à ses Apostres, de craindre ses jugemens, lors qu'il leur dit; Je vous diray à vous qui estes mes amis, qui est celuy que vous devez craindre; Craignez celuy qui après avoir donné la mort, a le pouvoir de precipiter dans les enfers.

Dico enim vobis amicis meis. Ostendam autem vobis quem timere debeatis; timete eum qui postquam occiderit habet potestatem mittere in gehennam. Il les nomme ses amis, donc ils avoient la charité, & néanmoins il leur ordonne de craindre. Et S. Paul veut que les fideles operent leur salut dans la crainte & dans le tremblement.

Pour ce qui est des exemples, l'Histoire Sainte en est toute pleine, mais il n'y en a point de plus remarquables que celles de Job & de David. Job cet homme irreprehensible, ce prodige de sainteté, nous apprend que la crainte qu'il a eüe des jugemens de Dieu, a esté si grande & si continuelle, qu'il les a touïjours confiderez comme des flots irritez, qui rouloient incessamment dessus sa teste, dont il ne pouvoit supporter la pensée. *Semper enim quasi tumentes super me fluctus, timui Deum; Et pondus ejus ferre non potui.*

Pour le Roy Prophete, quoy qu'il ait esté un serviteur fidele, & que Dieu l'eust choisi selon son cœur; il ne laissoit pas d'avoüer qu'il estoit incessamment saisi de crainte; Il redoutoit par tout la

colere de Dieu ; il ne pensoit jamais à ses miséricordes, qu'il ne pensast à ses justices ; il luy demande qu'il perce sa chair de la frayeur de ses jugemens, & témoigne en mille lieux que sa crainte subsistoit encore nonobstant la grandeur de son amour, & que le feu de sa charité ne l'avoit pas encore entierement consumée.

C'estoit dans une disposition semblable que saint Hilarion aux derniers instans de sa vie, s'écria, sortez mon ame ! qu'apprehendez-vous ? Il ya soixante & dix ans que vous servez Dieu ; & vous craignez encore de paroistre devant luy. *Egredere anima mea, quid times ? Septuaginta annis servisti Deo, & adhuc times.*

Vit Pat. sancti
Hilar. c. j8.

Saint Arsène dans ce mesme sentiment estant prest de rendre l'esprit, & versant des larmes, répondit à ceux qui luy demandoient, pourquoy il pleuroit & s'il craignoit la mort, que veritablement il la craignoit, & que cette crainte n'estoit jamais sortie de son cœur depuis qu'il avoit quitté le monde.

Ref. lib 3.
not. 163.

Ainsi, mes freres, ne dites jamais sous pretexte de vous conduire par des voyes plus nobles, plus élevées, & plus pures, que la veüe des jugemens de Dieu ne vous est pas utile, & qu'il vous convient mieux d'aller à luy par la voye de la charité que par celle de la crainte ; en qualité d'enfans, que comme des esclaves ; car nous ne demandons pas que vostre crainte soit toute seiche, sterile, &

sans amour, qui fait bien que l'on s'abstient du crime, mais qui n'empesche pas qu'on ne l'aime, & qu'on n'ait la volonté de le commettre. Mais nous voulons qu'en redoutant ce bras terrible qui punit les crimes, vous adoriez cette main de misericorde qui distribuë les récompenses & les couronnes; Que vous ayez tout ensemble la presence des bontez, & celle des justices; Que vostre charité; comme nous vous l'avons déjà dit, accompagne vostre crainté; qu'elle combatte avec elle, & qu'elle vous défende avec elle; Enfin qu'elle vous porte, qu'elle vous excite à aimer celuy qui seul peut vous garantir des maux que vous avez devant les yeux, & sans l'amour duquel toutes vos craintes seroient vaines, infructueuses & steriles. Gardez-vous bien de vous imaginer que vostre vertu soit assez avancée pour n'avoir plus besoin de crainte; & ne vous trompez pas en jugeant témérairement de vostre estat, & en vous attribuant une perfection que vous n'avez point. Pensez avec saint Bernard, que si ceux qui sont les plus grands devant Dieu; craignent ce Juge dont les conduites sont si secretes & si cachées, combien le seul souvenir de cette discussion future doit vous remplir de frayeur. *Si occultissimum judicium timent etiam magni; quantum nos ad illius examinis memoriam, convenit trepidare.*

Bern. ferm. 15.
 in Pf. qui habitat.

Il est rare de voir des gens d'une pieté si consommée qu'on puisse leur dire qu'ils ne doivent plus craindre;

craindre ; mais il n'y a rien de plus ordinaire que d'en voir qui n'ayant qu'une pieté fausse, ou foible, & languissante, vivent avec autant de sécurité que s'ils n'avoient rien à craindre ; & si on en observoit la conduite avec attention, on n'y verroit non plus de marques de charité que de crainte. : O

Assurez-vous, mes freres, quand on a des passions à vaincre, que l'on éprouve des guerres intestines, que l'on ressent la loy des sens s'élever contre la loy de l'esprit, on n'a point trop de moyens pour se défendre, & on ne se trompera gueres quand on s'appuyera de la crainte aussi-bien que de la charité, & qu'on envisagera le jugement de Dieu dans ses deux faces, c'est à dire, que l'on regardera sa severité & sa justice, aussi-bien que sa bonté & sa clemence.



CHAPITRE XV.

De la Componction.

QUESTION PREMIERE.

La componction est la dernière disposition que vous nous avez marquée par laquelle un Solitaire peut s'élever à l'excellence de son estat ; mais vous nous en avez parlé en tant d'endroits que vous avez prevenu les questions que nous aurions pu vous proposer ?

RÉPONSE.

JE ne laisseray pas de vous dire encore , mes freres , que la pensée de la mort & du jugement produit la componction du cœur , comme le feu produit la chaleur & la lumière. La consideration de ces deux événemens n'est jamais seiche & sterile ; Et il est mal-aisé de regarder un objet si digne de nos larmes , & de nous empêcher d'en répandre. Un grand Saint disoit que les ames mourroient de frayeur , à la veüe du jugement de JESUS-CHRIST , si elles estoient mortelles ; & il n'est pas possible que ce spectacle estant rapproché par la force de la meditation & de la pensée , ne les touche , ne les ébranle , & ne fasse sur elles de profondes impressions.

Saint Gregoire de Nazianze disoit que la crainte du jugement futur, le tourmentoit les jours & les nuits, & ne luy permettoit pas seulement de respirer; Et saint Ephrem n'a point trouvé de moyen plus puissant ny plus efficace que celuy-là pour exciter ses gemissemens, & pour remplir son cœur du regret de ses pechez.

Orat. 10.
P. 174.

Serm. Ascetico de vita Religiosa atque Monastica & alibi.

Je vous ay dit bien des fois que les Moines doivent vivre dans les gemissemens; qu'ils estoient obligez de pleurer non seulement pour leurs offenses particuliers, mais encore pour l'iniquité du monde. Que toute leur vie n'estoit qu'un estat de douleur & de componction, mais je vous le repete encore, si les Moines sçavoient jusqu'où va leur obligation en ce point, & s'ils pensoient au compte qu'ils en rendront à Dieu, & aux avantages que renferme une disposition si sainte, ils la luy demanderoient incessamment; & la plus grande de leurs douleurs seroit de n'en avoir pas assez pour verser des torrens de larmes.

Saint Jean Climaque dit que le Solitaire ne verra parfaitement que dans le moment de sa sortie de ce monde l'utilité qu'il aura tirée de ses larmes: Et nous pouvons vous assurer que ce sera pour lors qu'il connoistra le mal-heur de n'avoir pas pleuré ses pechez, mais que ce sentiment ne luy servira plus de rien. Qu'il connoistra la grandeur de ses maux, & qu'il ne sera plus en estat de les guérir; Son repentir sera sans fruit; le ver qui rongera son

Grad. 7. art.
37.

Pfal. III. 10.

cœur ne mourra jamais, & la colere qu'il concevra dans la veüe de son defastre ne produira rien en luy, selon la parole du Prophete, que la rage & le defespoir. *Peccator videbit & irascetur, dentibus suis fremet & tabescet.*

C'est-là le sentiment de tous les saints Moines, & ceux qui ont connu parfaitement leur estat, les ont confiderez comme des gens qui devoient passer leur vie dans une affliction & une sainte tristesse; soit à cause de la pensée de la mort qui doit incessamment leur estre presente; soit parce qu'éstant penitens par leur profession, il n'y a rien qui leur convienne davantage que la componction & la douleur.

In sua Reg.
25. 30. 47.

Saint Antoine disoit à ses Freres, affligez-vous le jour & la nuit pour vos pechez; enveloppez-vous de vostre robe & de vostre tunique le jour & la nuit..... Ne vous élevez point, ne riez jamais, & faites que vous pleuriez vos offenses comme celui qui pleure un mort:..... Que vostre visage soit toujourns triste si ce n'est que quelqu'un de vos Freres vous vienne voir.

Vita Pat.

On lit que saint Macaire estant venu de Scethé dans la montagne de Nitrie à la priere des Solitaires qui desiroient entendre quelques instructions de sa bouche avant sa mort, ne leur dit rien, sinon ces paroles; Pleurons, mes freres, & que nos yeux répandent des larmes pour prevenir le temps & le lieu auquel celles que nous verserons, bien loin

d'estre un rafraîchissement à nostre corps, seront toutes brûlantes, & ne luy serviront que de tourmens & de supplices.

Un Solitaire en voyant rire un autre, luy dit, Vita Pat.
vous riez, mon frere, & nous devons rendre compte de toute nostre vie devant le Seigneur du Ciel & de la terre.

Saint Isaïe exhortoit ses disciples en leur disant, Reg. c. 16. 11.
soyez incessamment tristes; mais si quelqu'un de vos Freres vient vous voir, prenez un visage plus serain, afin de faire voir que vous avez la crainte de Dieu..... N'ouvrez jamais la bouche pour rire, car cela feroit voir que vous n'auriez pas la crainte de Dieu.

Le saint Abbé Pasteur ayant trouvé en son chemin une femme qui pleuroit sur un sepulchre, fit cette reflexion, si on offroit à cette femme tous les plaisirs du monde, elle n'interromperoit pas le cours de ses pleurs. Il faut aussi qu'un Solitaire ne cesse jamais d'en répandre. Vita Pat.

Saint Ammon répondit à un Solitaire qui luy demandoit quelque parole d'édification; soyez semblable à ces criminels qui sont dans les prisons, qui pleurent sans cesse, & qui disent à tous ceux qui les viennent voir; où est nostre juge, & quand viendra-t-il. Ainsi il faut qu'un Solitaire soit toujours dans un estat de suspension, & qu'il se charge d'accusations & de reproches en attendant que JESUS-CHRIST vienne le juger. Vita Pat.

Tract. non
ridendum.

Saint Ephrem estime & nous apprend que le commencement de la ruine d'un Solitaire, est le ris, l'impunité & la licence. Que le ris & la licence perdent les bonnes œuvres d'un Solitaire; que le ris détruit la beatitude de l'affliction & du deuil; que le ris scandalise; qu'il renverse les édifices spirituels; qu'il attriste le saint Esprit; qu'il nuit à l'ame, corrompt le cœur, & bannit les vertus. Seigneur, se récrie ce grand Saint, ostez-moy le ris, & accordez moy le deuil & le gemissement.

In brev. Reg.
quæst. 31.

Saint Basile dit que puisque JESUS-CHRIST condamne dans son Evangile ceux qui rient maintenant, il est évident qu'un véritable Chrestien ne peut trouver dans toute l'étendue de sa vie aucun temps pour rire, & particulièrement quand il fait reflexion sur ce grand nombre de personnes qui des-honorent la Majesté de Dieu par le violment de sa loy. . . . Il dit ailleurs, & saint Gregoire de Nazianze avec luy, qu'un Solitaire doit bannir de sa conversation toute sorte de railleries & de rencontres agreables. . . . Qu'il est impossible que la vigilance de l'ame subsiste avec un épanchement de paroles facetieuses & plaisantes. Que si on est quelquefois obligé de relâcher un peu de cette austere gravité, il faut que nostre discours soit remply d'une grace & d'une gayeté spirituelle, & qu'il soit assaisonné du sel de la sagesse Evangelique, afin qu'il répande au dehors la bonne odeur de nostre conduite.

Coostit. Mo-
nast. cap. 12.

Ibid.

Vous riez, dit saint Jean Chrysoſtome, vous qui faites profeſſion de la vie Monastique, vous qui estes crucifié; Vous riez, vous qui estes obligé de pleurer; Dites-moy, où avez-vous lû que JESUS-CHRIST ait ry; l'avez-vous entendu dire? Non fans doute; mais vous lisez au contraire, qu'il a esté triste & qu'il a pleuré. *Qui monachum profiteris, qui crucifixus es, qui debes lugere rides! dic mihi ubi Christus hoc fecit?*

Hom. 45. in Epist. ad Hebræ.

Ne vous réjouïſſez point, dit saint Nil, ô Israël, & ne vous abandonnez point à la joye comme les nations qui ne connoissent point Dieu; car vous estant séparé de Dieu, vous devez verser des larmes.

Vita Pat.

Saint Jerôme dit que l'estat d'un Moine est un estat de larmes, qu'il pleure incessamment ou pour le monde, ou pour luy-mesme; & qu'il attende avec frayeur l'avenement de JESUS-CHRIST.

Advers. vigil.

Saint Jean Climaque dit qu'un veritable Solitaire estant touché dans le fond de l'ame de la tristesse salutaire de la penitence, est toujous occupé de la pensée de la mort; qu'il n'arreste point le cours de ses larmes, & ne fait point cesser les profonds & secrets gemissemens jusqu'à ce qu'il ait vû luy-mesme, ainsi qu'un autre Lazare, que JESUS-CHRIST est venu vers luy; qu'il a osté la pierre d'endurcissement de dessus son cœur, & délivré son esprit des liens de ses pechez. . . . Il dit qu'un Religieux ne doit pas imiter ceux qui après avoir

Grad. 1. art. 4. & 7.

Grad. 7. art. 4.

ensevely les morts , tantost s'attristent en pleurant sur leurs sepulchres , & tantost se réjouissent

Art. 17. Nous n'avons pas esté , dit-il , appellez à la vie religieuse & solitaire , comme à un banquet & à une réjouissance de noces ; mais JESUS-CHRIST nous a appellez , afin que nous nous pleurions nous-

Art. 39. mesmes Les criminels , dit-il encore , n'ont aucun jour de joye dans la prison ; & les vrais Solitaires n'ont aucuns jours de festes & de consolations humaines sur la terre.

Vita Pat. On lit que saint Arsene pleuroit avec tant de continuité & d'abondance , qu'il avoit un mouchoir incessamment dans les mains pour essuyer ses yeux.

Reg. cap. 7. de
humil. grad. 12.

Saint Benoist veut qu'un Moine ait perpetuellement les yeux baïffez , & la teste panchée vers la terre , dans la veüe des pechez qu'il a commis ; qu'il se confidere en tout temps comme un criminel ; & que se regardant comme estant toujourns prest d'être présenté au tribunal terrible de JESUS-CHRIST , il répande des larmes dans la Confession , & dans

c. 6. la reconnoissance de ses crimes . . . Et le mesme Saint condamne & défend pour jamais à ses disciples d'user de paroles capables de les tirer de cet

Cap. 6 estat interieur & serieux dans lequel ils sont obligez de vivre , & de les porter à rire.

C. 1 Reg. Fuyez le ris , ma sœur , dit saint Leandre dans sa Regle , comme une erreur , & changez toute joye passagere en gemissemens , afin que vous soyiez heureuse dans le Ciel après avoir pleuré dans le monde

monde comme une étrangere , puisque ceux qui pleurent selon Dieu seront consoléz. . . . Celuy-là Ibid. se pleuroit luy-mesme comme un étranger sur la terre , qui disoit dans sa douleur : Helas ! que mon

exil est long : *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est* : Vostre Epoux celeste tout plein de joye, ajoute-il , vous recevra dans ses chañtes embrassemens , & vous consolera par sa presence , s'il apprend que vous ayiez brûlé du desir de le voir , & que vous ayiez versé des larmes en son absence. Pf. 119. 5.

Saint Bernard nous apprend qu'un Religieux est chargé des pechez des peuples comme de ses propres offenses , & que cette double obligation l'engage dans des gemissemens continuels. In Epist. fastr. inter opera Bern.

Le Pape Eugene dit que le mot de Moine signifie tout ensemble seul & triste ; Qu'il demeure donc , ajoute-il , dans le repos & dans la tristesse , & qu'il s'acquitte de son devoir ; *Sedeat tristis & officio vacet*. Que les Moines disent ce qu'il leur plaira pour se cacher à eux-mêmes aussi-bien qu'aux autres ce qu'ils sont en effet ; l'image d'un veritable Solitaire ne fera jamais autre que celle qui nous a esté tracée dans ces paroles d'un Prophete. Celuy dont l'ame est affligée , abbattuë de douleur , & courbée sous le poids de ses pechez , dont les yeux sont presqu'éteints à force de verser des larmes , & qui soupire sans cesse après vos misericordes. Celuy-là , Seigneur , est le seul qui puisse vous rendre une gloire veritable , & satisfaire à vostre justice. Apud Grat. Decret. 2. p. caus 16. q. 1. c. 8. placuit.

Anima quæ triftis eſt ſuper magnitudine mali , & incedit curva & infirma , & oculi deficientes , & anima efuriens , dat tibi gloriam & juſtitiam Domino.

Quel moyen , mes freres , de ne pas conclure d'une tradition ſi conſtante & d'un conſentement ſi general de tant de Saints , que les joyes de ce monde , comme nous l'avons déjà dit , ne ſont plus pour les Moines ; que les jeux , les ris , les bons mots , les paroles plaiſantes ; & tout ce qui ſe reſſent d'une réjoüiſſance humaine , ne leur eſt plus permis ; qu'ils doivent manger leur pain avec des laittuës ameres ; que leur vie n'eſt plus rien qu'une continuelle douleur ; Et que ſi leurs yeux ne peuvent ſuffire à donner inceſſamment des marques de cette ſainte triſteſſe , il faut au moins qu'ils en conſervent le ſentiment dans le fond de leurs cœurs ; qu'ils ayent ſoin de l'exprimer dans toutes leurs œuvres , & que jamais on ne les ſurprenne dans une ſeule action qui puiſſe donner ſujet de croire que cette obligation ne leur ſoit pas preſente.

Profitez donc , mes freres , de ces connoiſſances , pleurez durant quelques inſtans , afin de vivre durant une éternité dans la joye. Baignez continuellement voſtre viſage dans les eaux ameres de la penitence ; n'ayez point d'autre ſoin que de verſer des pleurs , & laiſſez à Dieu celui de les eſſuyer ; Le temps viendra auquel il appaiſera vos gemiſſemens , il ſechera vos yeux , & changera vôtre

tristesse en des consolations infinies. *Absterget Deus* Apoc. 21. v. 4.
omnem lachrymam ab oculis eorum, & mors ultra non
erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ul-
tra, quia prima abierunt. Evitez avec soin tout ce
qui peut tarir la source de vos larmes ; n'ayez ny
affaires, ny emplois, ny occupations, ny plaisirs
qui soient capables de dissiper vostre douleur &
vostre componction ; Mais servez-vous plutôt de
tout ce qui se presente à vous pour la nourrir, &
pour la fortifier ; Que la posture de vostre corps,
comme dit saint Jean Climaque, lors que vous Grad. 7. art.
estes étendus sur vostre couche, vous figure l'estat 19.
de vostre corps étendu dans le tombeau ; Que les
viandes que vous mangez lors que vous estes à ta-
ble, vous fassent penser à cette table triste & fu-
neste, où vous ferez vous-mesme la nourriture des
vers ; que l'eau que vous buvez pour soulager vô-
tre soif, vous fasse souvenir de cette soif cruelle
que les damnez souffrent dans le milieu des flam-
mes. Que les humiliations & les corrections seve- Art. 20.
res par lesquelles vostre Superieur éprouvera vô-
tre vertu, rappelle dans vostre esprit cette sentence
terrible que le souverain Juge doit prononcer un
jour pour toute l'éternité ; que cet habit mesme de Art. 25.
Solitaire que vous portez, vous excite à pleurer,
puis qu'estant un habit de penitence, il doit vous
mettre incessamment vos pechez devant les yeux ;
Enfin, dites à Dieu avec autant de verité que son
Prophete, Seigneur, mes gemissemens ont esté si

Pfal. 57. v. 9.

Serm. 2. de
Compuñct.

violens, qu'ils ont égalé les rugiffemens des lions: *Rugiebam à gemitu cordis mei*: Ecrivez-vous, comme faisoit saint Ephrem, O mon ame! Soyez penetrée de douleur pour tous les biens que vous avez receus de la bonté de Dieu, dont vous avez fait un si méchant usage; pour tous les maux que vous avez commis, & pour toutes les occasions dans lesquelles il vous a supporté avec tant de patience. Et si après tout cela vostre insensibilité est si grande, qu'elle n'en soit point excitée; Si elle résiste à des motifs & à des considérations si pressantes, pleurez de ce que vous ne pleurez point; & faites sortir de la dureté de vostre cœur, comme d'un rocher, les larmes que vous ne pouvez tirer de sa tendresse.

FIN DU PREMIER TOME.







